

| |
|------------------------|
| S O M M A I R E |
|------------------------|

Séance plénière du 17 décembre 2020

Pages

| | |
|--|-----|
| Approbation du procès-verbal des débats relatifs à la Séance plénière du 15 octobre 2020 | 3 |
| Accord de partenariat Plan de relance et CPER 2021-2027 | 7 |
| Réparer les dommages de la crise et préparer l'avenir avec le nouveau fonds européen REACT-EU – Répartition de l'enveloppe | 44 |
| La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire en région Centre-Val de Loire pour la rentrée 2021 | 62 |
| Déclinaison de la politique régionale en faveur de l'apprentissage : carte-cible, cadre d'intervention et partenariat avec les Opérateurs de Compétences et les branches professionnelles | 62 |
| Rapport d'orientations budgétaires 2021 | 85 |
| Adoption de la décision modificative n° 3 | 107 |
| Convention TER Centre 2014-2020 relative à l'organisation et au financement des services régionaux de transport collectif de voyageurs : approbation du décompte définitif 2019 et approbation de l'avenant 17. | 107 |
| Fonds régional Renaissance - Bilan d'étape - Attribution des aides - Affectation des crédits | 107 |
| Petites villes de demain : approbation de 6 conventions partenariales | 128 |
| Communication sur les marchés et les avenants passés du 01/07/2020 au 30/09/2020 et sur les actions contentieuses introduites et closes devant les tribunaux du 15/09/2020 au 20/11/2020..... | 141 |
| Vœu présenté par le groupe Ecologiste "Pour l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques" | 141 |
| Vœu présentée par le groupe socialistes, radicaux et démocrates "pour l'abandon des articles liberticides 21,22,23 et 24 de la proposition de loi "sécurité globale"" | 146 |
| Vœu présentée par le groupe union de la droite et du centre " soutien aux commerçants de la région centre-val de loire" | 153 |
| Vœu présenté par l'ensemble des groupes " La réouverture des lieux culturels est essentielle" | 156 |

CONSEIL RÉGIONAL

Réunion du jeudi 17 décembre 2020

Le jeudi 17 décembre 2020 s'est tenue à Orléans, à l'Hôtel régional, une réunion du Conseil régional sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Monsieur Jean-Philippe GRAND étant secrétaire de séance.

Etaient présents : Madame Tania ANDRÉ (jusqu'à 16h15), Madame Jeanne BEAULIER (jusqu'à 12h30), Madame Kaltoum BENMANSOUR (jusqu'à 17h00), Madame Anne BESNIER, Madame Nadine BOISGERAULT, Monsieur François BONNEAU, Madame Michèle BONTHOUX (jusqu'à 16h50), Monsieur Christian BOULEAU, Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Monsieur Michel CHASSIER, Monsieur Jacques CHEVTCHENKO (jusqu'à 17h15), Monsieur Patrick CINTRAT, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Pierre COMMANDEUR, Madame Dominique COTILLON-DUPOUX, Monsieur Jean-René COUEILLE, Madame Christelle DE CRÉMIERS, Monsieur Joël CROTTÉ (jusqu'à 18h45), Monsieur Christian DUMAS (jusqu'à 19h00), Madame Mireille ELOY, Monsieur Benoît FAUCHEUX, Madame Christine FAUQUET (jusqu'à 15h00 et à partir de 16h45), Monsieur Nicolas FORISSIER, Madame Mélanie FORTIER (jusqu'à 19h30), Monsieur Philippe FOURNIÉ (jusqu'à 19h00), Monsieur Charles FOURNIER (jusqu'à 18h15), Monsieur Daniel FRACZAK, Monsieur Olivier FREZOT, Madame Jalila GABORET, Monsieur Valentino GAMBUTO, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Charles DE GEVIGNEY (de 14h46 à 18h40), Monsieur Jean-Patrick GILLE (jusqu'à 17h00), Monsieur Charles GIRARDIN, Monsieur Gilles GODEFROY, Madame Christine GOIMBAULT, Madame Annick GOMBERT (jusqu'à 19h50), Monsieur Jean-Philippe GRAND, Madame Claude GREFF, Monsieur Marc GRICOURT, Madame Sabrina HAMADI, Monsieur Harold HUWART (de 11h00 à 16h50), Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Philippe LECOQ, Madame Marie-Agnès LINGUET, Madame Isabelle MAINCION, Monsieur Ludovic MARCHETTI (jusqu'à 11h00 et à partir de 13h15), Monsieur Serge MECHIN, Monsieur Florent MONTILLOT (jusqu'à 16h57), Monsieur Mohamed MOULAY, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET (jusqu'à 16h15), Monsieur Gérard NICAUD, Monsieur Xavier NICOLAS, Madame Isabelle PAIN (jusqu'à 15h00 et de 16h45 à 17h00), Madame Mathilde PARIS, Madame Véronique PÉAN, Madame Constance DE PÉLICHY (jusqu'à 19h50), Monsieur Guillaume PELTIER (jusqu'à 19h10), Madame Josette PHILIPPE (jusqu'à 17h30), Madame Fanny PIDOUX, Madame Martine RAIMBAULT, Madame Michelle RIVET, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Audrey ROUSSELET, Madame Sylvie ROUXEL, Monsieur Stanislas DE LA RUFFIE, Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, Madame Alix TERY-VERBE, Madame Sandrine TRICOT, Monsieur Fabien VERDIER (jusqu'à 18h23).

Ont donné pouvoir : Madame Tania ANDRÉ (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED à partir de 16h15), Madame Jeanne BEAULIER (pouvoir à Madame Sylvie ROUXEL à partir de 12h30), Madame Kaltoum BENMANSOUR (pouvoir à Madame Anne LECLERCQ à partir de 17h00), Madame Michèle BONTHOUX (pouvoir à Monsieur Valentino GAMBUTO à partir de 16h50), Monsieur Jacques CHEVTCHENKO (pouvoir à Madame Claude GREFF à partir de 17h15), Monsieur Matthieu COLOMBIER (pouvoir à Monsieur Philippe LECOQ), Monsieur Louis COSYNS (pouvoir à Monsieur Patrick CINTRAT), Monsieur Joël CROTTÉ (pouvoir à Madame Anne BESNIER à partir de 18h45), Monsieur Christian DUMAS (pouvoir à Madame Jalila GABORET à partir de 19h00), Madame Christine FAUQUET (pouvoir à Madame Marie-Agnès LINGUET de 15h00 à 16h45), Madame Mélanie FORTIER (pouvoir à Monsieur Charles GIRARDIN à partir de 19h30), Monsieur Philippe FOURNIÉ (pouvoir à Madame Audrey ROUSSELET à partir de 19h00), Monsieur Charles FOURNIER (pouvoir à Monsieur Benoît FAUCHEUX à partir de 18h15), Monsieur Daniel FRACZAK (pouvoir à Madame Véronique PEAN), Monsieur Charles DE GEVIGNEY (pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER jusqu'à 14h46 et à partir de 18h40), Monsieur Jean-Patrick GILLE (pouvoir à Madame Fanny PIDOUX à partir de 17h00), Madame Annick GOMBERT (pouvoir à Monsieur Dominique ROULLET à partir de 19h50), Monsieur Harold HUWART (pouvoir à Madame Isabelle GAUDRON jusqu'à 11h00 et à

partir de 16h50), Monsieur Philippe LOISEAU (pouvoir à Monsieur Gilles GODEFROY), Monsieur Ludovic MARCHETTI (pouvoir à Monsieur Stanislas DE LA RUFFIE de 11h00 à 13h15), Monsieur Jacques MARTINET (pouvoir à Monsieur Guillaume PELTIER jusqu'à 19h10 et pouvoir à Monsieur Nicolas FORISSIER à partir de 19h10), Monsieur Florent MONTILLOT (pouvoir à Madame Isabelle MAINCION à partir de 16h57), Madame Cathy MÜNSCH-MASSET (pouvoir à Monsieur Mohamed MOULAY à partir de 16h15), Madame Isabelle PAIN (pouvoir à Madame Mireille ELOY de 15h00 à 16h45 et à partir de 17h00), Madame Constance DE PÉLICHY (pouvoir à Madame Dominique COTILLON-DUPOUX à partir de 19h50), Monsieur Guillaume PELTIER (pouvoir à Monsieur Christian BOULEAU à partir de 19h10), Madame Josette PHILIPPE (pouvoir à Madame Christine GOIMBAULT à partir de 17h30), Madame Laurence RENIER (pouvoir à Monsieur Nicolas FORISSIER), Monsieur Fabien VERDIER (pouvoir à Monsieur Pierre COMMANDEUR à partir de 18h23).

Absent : Monsieur Alexandre CUIGNACHE

(La séance est ouverte à 9 heures 14 sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional)

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, en vous saluant et en vous invitant à prendre place, nous allons ouvrir notre session en procédant tout d'abord à l'appel nominatif.

(Madame BIDAULT, directrice du secrétariat général, procède à l'appel nominatif)

M. le Président.- Merci pour cet appel.

Le quorum étant constaté, nous allons ouvrir nos travaux, tout d'abord en procédant à la désignation de notre secrétaire de séance. Je propose à Jean-Philippe GRAND de s'acquitter de cette tâche, il s'en réjouit, et nous l'en remercions.

(Monsieur Jean-Philippe GRAND est désigné secrétaire de séance à l'unanimité)

Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DEBATS RELATIFS A LA SEANCE PLENIERE DU 15 OCTOBRE 2020

M. le Président.- Y a-t-il, sur ce procès-verbal, des observations de votre part ? Je ne vois pas de réaction, je vous remercie, il est donc adopté en l'état.

En précisant également qu'en raison des temps de débat sur les différents rapports, le temps qui sera octroyé aux collègues qui siègent en tant que non-inscrits est un temps de parole de quatre minutes, à utiliser en une ou plusieurs fois, et ils signaleront les moments où ils souhaitent intervenir. Je les en remercie par avance.

Je voudrais, avant de rentrer dans nos sujets, vous dire que, bien évidemment, en raison des circonstances de la crise sanitaire, chacune et chacun sera appelé, tout au long de cette journée, tout au long de cette session, à respecter scrupuleusement les obligations qui sont liées à la protection que nous devons à chacun en portant le masque, en ne circulant pas de manière abusive à l'intérieur de nos locaux, en prenant toutes les précautions nécessaires. Nous pouvons nous réunir sous la forme du présentiel, et c'est heureux, dès lors que les distances sont respectées et que l'ensemble des règles sont mises en œuvre. Merci de ce respect. Il en sera de même au moment du repas, des repas puisqu'il y a une collation qui est prévue en fin de session ; le repas du midi sera servi dans les salles avec les distances permettant le respect des règles.

Je veux également, puisque vous avez été nombreux à m'interroger sur ce point, vous donner des nouvelles de la santé de notre préfet de Région, Pierre POUËSSEL. J'ai échangé hier encore un message avec lui, il continue sa progression dans le bon sens et nous pouvons lui adresser collectivement, bien évidemment, des vœux de rétablissement le plus rapide possible et le plus global possible.

Je voudrais, au moment où nous ouvrons cette session, vous dire combien nous devons mesurer la responsabilité qui est la nôtre en tant qu'élus de la République, élus de notre Région et élus dans un moment très particulier, très particulier pour nos concitoyens, avec une action publique qui est plus que jamais nécessaire, plus que jamais indispensable.

Notre session a quelque chose de capital, de capital parce qu'elle va traiter des problèmes aujourd'hui et maintenant, mais aussi parce qu'elle va aussi fixer des caps pour l'action publique, des caps pour l'évolution de notre société.

Elle est capitale, elle est essentielle, cette Région, et elle doit, me semble-t-il, à travers l'ensemble des rapports qui sont en débat aujourd'hui, s'articuler autour de deux grandes priorités.

La première, c'est important que nous le disions à nos concitoyens, c'est protéger aujourd'hui et maintenant, protéger nos concitoyens et protéger sur le plan social, sur le plan du pouvoir d'achat, sur le plan de l'emploi, protéger nos entreprises et notamment les plus fragiles d'entre elles – je pense aux PME, je pense aux artisans sur les territoires, je pense aux commerçants. Protéger nos territoires, parce que dans les crises, ce que nous observons régulièrement, c'est que celles et ceux, citoyens ou territoires, qui sont les plus fragiles paient le plus lourd tribut. Protéger nos territoires, c'est penser l'égalité des territoires.

Évidemment, dans ce moment particulier, j'ai parlé du commerce et de l'activité artisanale et industrielle, je ne peux pas ne pas citer les acteurs culturels sur les territoires. Je ne peux pas ne pas citer les femmes et les hommes qui, au cœur des associations, apportent tant et tant au lien social et à cette vision collective que nous devons avoir dans des moments aussi difficiles.

Protéger aujourd'hui et également engager demain. Engager demain pour l'emploi, c'est déterminant, préserver, créer de nouvelles activités, créer de nouveaux emplois, soutenir l'activité d'innovation dans nos entreprises notamment.

Engager demain en relevant le défi du réchauffement climatique, le défi de la biodiversité, le défi d'une économie décarbonée. Engager demain pour que nous puissions avoir, sur l'ensemble du territoire, des services publics, et je pense notamment au service public de santé, des services publics qui répondent à l'attente de nos concitoyens. Engager demain dans l'ordre du droit à l'éducation, à la formation, c'est essentiel. Engager demain pour les mobilités, parce que se jouent aujourd'hui, dans la nouvelle organisation du travail, dans la nouvelle organisation des territoires, des enjeux considérables.

Ces propos ne sont pas détachés des rapports qui vont être en débat. Ces propos traduisent très directement les priorités qui sont au cœur du Contrat de plan État-Région et du plan de relance. Oui, Contrat de plan État-Région et plan de relance disent très fort ces priorités de protéger aujourd'hui et d'engager demain. De même, la relance européenne REACT-EU, cette relance européenne porte et doit porter les mêmes priorités. De même, les orientations budgétaires qui seront en débat, Monsieur le Premier Vice-président, cet après-midi, les priorités de notre budget 2021 doivent prendre à bras-le-corps ces réalités.

Notre session traduit donc ces engagements à travers un certain nombre d'éléments financiers. Quelques illustrations.

Soutenir l'emploi et soutenir nos PME. Cette semaine, nous donnions les résultats d'appels à projets engagés au niveau national ; nous donnions les résultats pour les entreprises de nos régions et de notre Région en particulier. 71 entreprises soutenues, 50 millions d'euros de financement. Et quand je regarde la nature des soutiens qui sont apportés, je vois relocalisations, relocalisations de l'activité industrielle, je vois décarbonation, je vois transition énergétique. Sur tous ces secteurs, nos entreprises, j'en suis persuadé, sont capables de relever le défi, sont capables d'aller vers un nouveau modèle de développement, et c'est indispensable dans cette région industrielle par rapport à l'emploi. Mais il est aussi essentiel que notre mobilisation, notre mobilisation financière réponde – et ce sera l'objet d'évolutions du fonds Renaissance – aux enjeux de l'artisanat, aux enjeux du commerce, aux enjeux de l'hôtellerie et de la restauration.

Des enjeux financiers massifs qui se traduisent aussi par une accélération forte que nous avons voulu porter ensemble dans la mise en place de la transition énergétique ; c'est la performance énergétique des bâtiments. J'informais les présidents de région de quelque chose qui n'a pas dû vous échapper, dont nous vous avons informé hier, qui est cette enveloppe de 25-26 millions d'euros supplémentaires apportés pour la performance énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur, Madame la Vice-présidente. On l'a abordé hier, c'est le CROUS, c'est le logement universitaire, ce sont les restaurants universitaires, ce sont les locaux universitaires. Mais partout, partout il nous faut aller vite dans ce domaine. De même, il nous faut aller vite pour les énergies renouvelables, pour l'économie circulaire.

Des engagements financiers forts aussi, et c'est important, pour les solidarités, pour les solidarités dans nos territoires, pour les solidarités concrètes à travers le développement de nos MSP, c'est au cœur des engagements, pour la mise en place des centres de santé, au cœur de nos engagements, pour l'augmentation à nouveau importante du nombre de jeunes formés dans les IFSI et dans les IFAS, mais aussi territorialement, et c'était une question qui agitait nos débats il y a un peu plus d'un mois.

L'engagement très fort de la Région pour le très haut débit sur tous les territoires, avec 36 millions d'euros apportés par la Région au Berry, au Cher, à l'Indre pour que ces départements puissent porter l'ambition qui doit être commune d'une couverture totale de tous les territoires pour l'accès aux relations numériques.

La mobilisation financière est exceptionnelle. Ce sont 99 millions d'euros entre 2021 et 2022 s'agissant des fonds européens. S'agissant de l'État, plan de relance, 267 millions pour 2021-2022, et Contrat de plan État-Région, engagement de l'État, 338 millions d'euros. S'agissant de la Région, pour la relance, 120 millions d'euros. S'agissant de l'État, 356 millions d'euros, soit un total de 1,2 milliard.

Est-ce beaucoup ? Oui. Est-ce trop ? Non. Les besoins sont considérables si nous voulons relever le défi de l'activité économique, si nous voulons relever le défi de la transition énergétique, si nous voulons que cela se fasse avec, de manière permanente, le souci de l'égalité des territoires et de l'égalité de nos concitoyens. Ce sont des moyens d'intervention publique qui sont multipliés par deux par rapport à la période 2016-2020.

Ma conviction, et je crois que nous la partageons ici, c'est que dans un moment tel que celui que nous connaissons, avec une crise de l'activité qui peut tout emporter, avec un chômage qui pourrait être à des niveaux redoutables, dans un moment comme celui-ci, l'action publique, l'engagement public, l'investissement public est indispensable. Il est indispensable lorsqu'il se fait en priorisant une vision d'avenir qui doit être une vision de transitions, transition énergétique, transition environnementale, transition dans le rapport entre les zones de notre territoire qui sont en développement et celles qui sont en difficulté.

Oui, les orientations budgétaires telles que le CESER les a qualifiées sont volontaristes et, en même temps, elles sont maîtrisées. Elles visent très directement et dès 2021 – Monsieur le Premier Vice-président, vous y avez veillé dans les travaux que vous conduisez avec l'ensemble de l'Exécutif – la priorité à l'emploi, la priorité à ce nouveau modèle de développement, la priorité aux solidarités.

Au cœur d'une crise qui marquera, j'en suis persuadé, notre histoire, la relance, c'est l'investissement public fort, c'est une impulsion forte pour sauver l'emploi, c'est une ambition forte pour faire des défis environnementaux les moteurs de la réponse économique.

Ces orientations budgétaires, vous en débattrez et elles font à l'évidence le choix du futur. Nous pouvons faire cette accélération, nous pouvons faire cet investissement fort, parce que nous partons d'une situation qui est une situation saine. Nous sommes une des régions les moins endettées, une des régions dans lesquelles les budgets qui sont consacrés à l'organisation de l'action, et notamment aux ressources humaines, rapportés à l'habitant, sont les moins élevés. Nous sommes une Région tout entière consacrée à l'action avec des finances saines, qui peut aujourd'hui, dans tous les domaines dont j'ai parlé, les domaines de la solidarité, les domaines du développement économique, les domaines de la transition énergétique, faire un saut et un pari. Un pari que l'investissement public va entraîner de nouvelles activités, un nouveau développement des territoires et de nouvelles solidarités.

Je voudrais, avant de terminer, vous dire, au sujet de ce Contrat de plan État-Région, un regret et une réserve.

Un regret : je regrette et dénonce le choix du gouvernement qui a été d'externaliser la problématique des mobilités. Externaliser la problématique des mobilités, c'est dire, finalement, pour 2021-2022 sur les mobilités : « Circulez, il n'y a rien à voir. » On ne peut pas traiter le problème des mobilités de cette manière. Il eut été nécessaire et souhaitable que les mobilités soient traitées dès 2021 et jusqu'en 2027.

Nous avons répondu à cette situation, vous le savez, en inscrivant, notamment dans le plan de relance et dans le Contrat de plan, ce que nous avons réussi à arracher, c'est-à-dire les financements pour les lignes du quotidien, les cinq lignes du quotidien ; elles sont ainsi sécurisées. Nous avons, Monsieur le Vice-président chargé des mobilités, tenu à indiquer dans le Contrat de plan, dès maintenant, les orientations qui devront être traduites à partir de 2023, celles du POLT, si essentiel, celles aussi, bien évidemment, d'Orléans-Châteauneuf, de Voves-Orléans, mais aussi les projets de mobilité qui sont essentiels sur les territoires, et je pense en particulier aux besoins exprimés par la métropole tourangelle s'agissant de sa seconde ligne de tramway.

Je veux également déplorer le calendrier dans lequel nous avons travaillé. Il eut été véritablement nécessaire et souhaitable que ces discussions, ces négociations avec l'ensemble des territoires, avec l'ensemble des acteurs commencent sensiblement plus tôt. Nous avons dû, à marche forcée, avec l'ensemble des élus du territoire, avec l'ensemble des acteurs du territoire, arrêter des décisions sur des sommes qui sont importantes. Nous aurions dû travailler avec beaucoup plus de temps et la méthode aurait dû être meilleure.

Avant de terminer, je voudrais tout d'abord adresser un message à la jeunesse, laquelle est aujourd'hui particulièrement inquiète.

Notre jeunesse se trouve dans une situation délicate. Elle a des difficultés à imaginer son avenir, des difficultés à penser un monde qui soit un monde plus vivable, un monde plus solidaire. Elle peut être tentée par une forme de désenchantement et de repli. Je veux que nous disions, tout au long de cette journée, l'ambition de la Région pour cette jeunesse, avec un investissement fort, 36 millions d'euros de la part de la Région pour l'Enseignement supérieur, avec des impacts à Châteauroux, à Bourges, à Tours, à Orléans, à Blois. Je veux que nous disions à cette jeunesse notre volonté d'avancer en matière d'éducation avec le nouveau lycée de Hanches. Je veux que nous disions à cette jeunesse notre volonté d'avancer, notamment pour la formation professionnelle en direction des plus fragiles, avec ce que nous avons mis en place, ces 5 000 places supplémentaires. Je veux que nous disions également à cette jeunesse notre ambition dans le domaine environnemental pour penser, pour construire un monde qui corresponde aux aspirations que tous ces jeunes expriment avec force aujourd'hui.

Et je veux qu'un même message parte en direction de nos concitoyens, s'agissant de l'égalité. Dans des périodes comme celle que nous connaissons, le risque est grand de voir se creuser plus encore des inégalités. Je parle des inégalités entre les hommes et les femmes, je parle des inégalités qui sont aujourd'hui fortes en matière d'inégalités des chances. Le monde auquel nous devons travailler, les engagements que nous prenons à l'horizon 2027-2030 sont des engagements qui nécessairement convoquent la marche vers l'égalité. Nous ne progresserons pas face aux principaux défis qui sont les défis de l'emploi, les défis de la création de nouvelles activités, les défis des territoires, nous ne progresserons pas si nous n'embarquons pas la totalité des concitoyens avec la même confiance en ce qu'il y a un avenir pour chacun qui se construit dans l'égalité.

Ces moments sont des moments forts, car lorsqu'on parle d'un Contrat de plan État-Région, lorsqu'on parle d'un investissement considérable jamais fait ici depuis trente ans s'agissant de l'investissement pour la relance, lorsque nous faisons cela, nous devons le faire avec des valeurs fortes, mais aussi en faisant appel à toutes les mobilisations, à toutes les mobilisations des jeunes et à toutes celles de nos concitoyens.

Voilà, chers collègues, rapidement brossés, quelques-uns des sujets que nous aurons à débattre aujourd'hui. Il faudrait parler aussi, pour être complet mais je ne veux pas être trop long, des petites villes de demain dans l'aménagement du territoire, il faudrait parler de la carte des formations par apprentissage, mais nous le ferons tout au long de cette journée et je vous invite à débattre.

Et, pour avancer, nous allons ouvrir les prises de parole s'agissant du premier rapport qui vous est proposé, qui est un rapport qui porte sur le CPER, sur le plan de relance régional.

ACCORD DE PARTENARIAT PLAN DE RELANCE
ET CPER 2021-2027
RAPPORT N° 3

M. le Président.- Nous ouvrons nos débats, mais, avant, nous allons avoir une présentation du rapport par le Premier Vice-président sur cet important document que sont le CPER et le plan de relance régional.

Monsieur le Premier Vice-président, vous avez la parole.

M. GRICOURT.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

Malgré les circonstances, nous sommes heureux, je crois pouvoir le dire au nom de tous, de nous retrouver quand même dans cet hémicycle pour cette session.

Le Président a déjà beaucoup dit des enjeux qui sont liés au prochain CPER. Il faut rappeler, je crois que c'est important, que cela fait maintenant 35 ans qu'il y a des relations entre notre collectivité et l'État à travers ce Contrat de plan. Et là, c'est une nouvelle génération en cours d'élaboration pour la période 2021 à 2027.

Pour l'État, ce CPER répond à trois enjeux : répondre à la crise sanitaire, économique et environnementale, transformer notre modèle de développement dans une optique de transition écologique, numérique et productive, et illustrer l'approche différenciée de la décentralisation.

En plus de ce protocole d'accord sur le contenu du CPER habituel, il y a un accord régional de relance, le Président l'a aussi évoqué, qui est dédié aux opérations du plan de relance 2021-2022 qui est associé, et c'est vrai qu'on ne peut pas dissocier tous ces leviers d'intervention.

Sur la construction du CPER, l'élaboration a donné lieu à une période de concertation entre notre collectivité régionale, l'État, bien sûr, mais aussi les autres collectivités que sont les départements et les collectivités locales EPCI et principales villes de notre territoire. Il a été bâti autour d'objectifs qui ont été validés par notre collectivité, à savoir le SRADDET qui fixe l'ambition en matière de développement et d'aménagement pour les années qui viennent.

Les négociations des mois précédents ont achoppé – nous avons déjà eu l'occasion d'en parler – sur un point qui est la mobilité, en dehors de la mobilité active. En effet, la mobilité n'est pas intégrée, contrairement au précédent CPER, à la programmation prochaine 2021-2027, et cela fera l'objet d'autres négociations entre l'État et la Région en 2022-2023.

Il y a bien sûr la nécessité d'un cadre, et ce cadre est soumis à une concertation qui va s'étaler sur quatre mois auprès des autorités environnementales et publiques. Le projet de CPER actuel pourra éventuellement être modifié, amendé, conforté après cette phase de concertation, et nous aurons évidemment ensuite une signature définitive.

Concernant le cadre du plan de relance, l'État a réservé des crédits, des crédits importants, il faut le reconnaître, liés à ce plan de relance, à des thématiques spécifiques dont les montants sont purement indicatifs. La disponibilité de ces crédits dépendra à la fois du nombre, de la quantité, de la qualité et de la capacité de lancement avant 2022 des projets proposés par notre Conseil régional.

Sur les évolutions de contractualisation, je crois qu'il est important de noter, sur un plan simplement financier, une manne très importante, supérieure à ce qu'elle était dans la précédente programmation, puisque, toujours hors mobilité, entre la mobilisation de l'État et la mobilisation de notre Conseil régional, nous serons sur un total en forte évolution. Sur le CPER 2015-2021, nous étions à 723 millions d'euros, et nous passons à près de 900 millions d'euros dans la prochaine contractualisation. Évidemment, c'est quelque chose de majeur dans la capacité à nous accompagner, à faire que ce soit un levier important de mobilisation de crédits pour les investissements dans notre territoire.

Les maquettes budgétaires du CPER et de l'accord régional, les deux documents disposent chacun de leur maquette financière. On a le projet CPER qui comprend les crédits d'État et de la Région mais aussi d'autres partenaires, notamment en ce qui concerne – Anne BESNIER aura peut-être l'occasion d'en parler – l'Enseignement supérieur particulièrement, qui sont contractualisés jusqu'en 2027. Et on a le plan de relance qui comprend les crédits d'État pour la période 2021-2022, donc très proche, ainsi que les actions que la Région souhaite accompagner.

Concernant les montants de ce plan de relance 2021-2022, c'est un engagement de l'État de plus de 260 millions d'euros et de la Région pour 120 millions d'euros, et si on ajoute les montants contractualisés CPER à venir et les montants valorisés, on arrive à un total qui représente une somme majeure de plus d'1,2 milliard d'euros pour cette période.

Ce nouveau CPER va s'organiser en quatre axes thématiques.

- Il y a le premier axe qui concerne l'attractivité de notre territoire et qui mobilisera plus de 220 millions d'euros. Cela concerne la relance de l'industrie, le soutien au secteur du tourisme, la question alimentaire, donc agricole, pour des productions et des consommations de proximité. C'est aussi une inscription plus volontariste de la transition numérique, qui joue un rôle, on le sait, dans l'attractivité de nos territoires et la compétitivité. Et puis, le Président l'a aussi évoqué, c'est la question autour de l'égalité femmes/hommes dans le domaine économique avec une capacité à amplifier les actions pour atteindre les objectifs que nous attendons.

- Le deuxième axe, c'est le renforcement de la cohésion sociale et territoriale. Là, c'est une mobilisation également très importante, de plus de 430 millions d'euros, qui va nous permettre de développer une offre de soins accessible et d'amplifier la cohésion des territoires – quand on parle de cohésion des territoires, on peut évidemment parler de cohésion sociale. Il y a un volet qui va nous permettre aussi de favoriser l'accès à la culture, et cela fait débat actuellement, à juste titre d'ailleurs, puisqu'il y a une incompréhension au sujet de la fermeture de tous les lieux culturels. Cela fera d'ailleurs l'objet de vœux ce soir. C'est poursuivre aussi le maillage du territoire en équipements sportifs, un domaine très touché par cette crise – Mohamed MOULAY y reviendra certainement dans la journée.

Et quand on parle de tout cela, on ne peut pas passer à côté de tous les sujets qui concernent la jeunesse, le Président l'a mis en exergue, et je crois que c'est en effet, pour nous toutes et nous tous en responsabilité, un enjeu majeur, plus fort encore qu'hier, sur notre mobilisation qui doit être réellement plus forte pour les années qui viennent.

- La troisième thématique concerne l'accélération de la transition écologique et énergétique, et là, c'est plus de 400 millions d'euros qui seront mobilisés ou mobilisables pour travailler sur l'efficacité énergétique des bâtiments, ce qui est majeur pour les questions de climat. Mais je parlais avant de la question sociale, et on sait que c'est aussi une mesure d'accompagnement du pouvoir d'achat des propriétaires et des locataires.

C'est, bien sûr, le soutien au développement des énergies renouvelables et la prévention de la gestion des déchets en économie circulaire. Cela va permettre aussi de mieux accompagner toutes les collectivités locales qui s'engagent depuis cette nouvelle mandature, dans de nombreux secteurs de notre territoire, sur un volontarisme là aussi plus grand, avec une évolution, on le sait, de la législation en 2023, notamment sur la question de la gestion des plastiques.

Ce sera soutenir les démarches territoriales de transition énergétique et climatique ; nous avons déjà eu l'occasion de nous mobiliser beaucoup plus fortement avec la création de notre SEM régionale et toutes les agences dans les territoires. La qualité de l'air, bien sûr, doit être prise en compte, car il y a, derrière, des enjeux non seulement environnementaux mais aussi de santé publique. C'est aussi la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau et c'est encore le développement de la mobilité durable et l'encouragement à un urbanisme durable.

À travers toutes ces thématiques, qui sont les axes priorités par la Commission européenne, on retrouve les priorités que nous avons définies dans notre SRADDET il y a deux ans.

- Et puis ce qu'on appelle les mobilités durables, pour près de 200 millions d'euros, qui vont, là aussi, permettre d'aller plus vite sur ces aménagements, et on le verra notamment sur les questions de liaisons cyclables domicile-travail, pour lesquelles beaucoup de collectivités locales ont également des projets très ambitieux.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire pour résumer ce document qui concerne la présentation de ce que seront à la fois le plan de relance et la construction du prochain Contrat de plan État-Région pour la période qui est devant nous jusqu'en 2027.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Premier Vice-président, de cette présentation.

Nous ouvrons le débat et la parole est à Monsieur PELTIER.

M. PELTIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous faisons face collectivement à un enchevêtrement de crises sans précédent, économique, sociale, sécuritaire, identitaire, sanitaire et même démocratique. Le pouvoir d'achat des Français est en berne, d'innombrables entrepreneurs sont au bord de la faillite, le déficit explose, la dette aussi, tout comme le chômage, et les derniers chiffres de la pauvreté sont extrêmement inquiétants, puisque toutes les remontées de terrain de nos banques alimentaires et associations caritatives démontrent que le seuil des 10 millions de pauvres va être franchi dans notre pays.

L'une des grandes leçons de cette année 2020, hélas, et de ces crises à répétition, je le dis au nom de notre groupe et au nom de Nicolas FORISSIER avec lequel nous échangeons régulièrement sur le sujet, c'est la prise de pouvoir d'une oligarchie bureaucratique, en tout domaine, tous les matins et tous les soirs. Oui, ce pouvoir transpire la bureaucratie par tous les pores. Aucun problème n'est traité en profondeur mais toujours en surface par de la dépense publique, des hauts fonctionnaires, des normes, des observatoires, des commissions.

Longtemps, l'administration française a fait l'admiration de nos voisins ; elle en est devenue la risée, parce que la France est devenue un « Absurdistan » démocratique, bureaucratique où l'« énarchie » et la haute fonction publique règnent en maître quand le peuple doit se résigner à son sort.

Ils nous ont expliqué que les masques étaient inutiles, puis trop compliqués à manipuler avant de les rendre obligatoires partout. Ils nous ont expliqué que les tests ne servaient à rien, avant de se gargariser d'être le pays qui teste le plus en Europe, mais sans traçage ni isolement volontaire des malades. Ils ont décidé que la culture, la littérature, le théâtre, le cinéma, que tout ce qui fait, au fond, que la vie vaut la peine d'être vécue n'étaient pas essentiels. Ils ont fait fermer l'accès à nos librairies, à nos petits commerces de villages et de quartiers et nous ont soumis à Amazon et aux grandes enseignes, mais en demandant à ces dernières de bâcher les rayons non essentiels, ce mot terrible qui symbolise le mépris des mépris de la bureaucratie qui nous gouverne.

Ils ont fermé les lieux de culte, puis les ont rouverts avec une limite uniforme de 30 fidèles, de la plus petite chapelle à la plus grande cathédrale. Ils ont accordé aux commerçants une jauge de densité de huit mètres carrés par client, mais tout en disant qu'un couple avec un enfant était considéré comme un seul client et que la surface des étals ne devait pas être prise en compte dans le calcul. Ils nous ont laissé la possibilité de prendre le métro mais nous ont fait renoncer à nos balades en forêt. Ils nous autorisent, certes, encore à prendre l'air, mais à condition de cocher la bonne case sur une attestation et pour un temps limité. Dernière décision en date, ils nous ont affirmé que les stations de ski seraient ouvertes à Noël, ont incité celles-ci à embaucher des saisonniers pour les sports d'hiver mais déclaré que les remontées mécaniques resteraient fermées.

Oui, les bureaucrates du global ont assassiné le local et le rural. Et nous, nous n'avons que trop accepté d'être infantilisés, d'avoir entendu leurs mensonges sur les masques et les tests. Nous avons laissé nos anciens mourir de chagrin et nos aïeux s'éteindre dans la silencieuse solitude, ces anciens qui, selon leurs propres mots, devraient manger la bûche de Noël dans la cuisine, et nous, dans la salle à manger.

Tout ceci est le triste reflet d'un État impuissant qui se donne l'illusion d'exister en étant fort avec les faibles et faible avec les forts.

Tout le démontre, sur toutes les questions que nous aurons à aborder aujourd'hui, économiques et sociales, plan de relance, CPER, fonds européens REACT-EU, Décision modificative n° 3, rapport d'orientation budgétaire, fonds Renaissance et, pour l'État, PGE, fonds de solidarité, CAE, CMI, subventions, prêts, crédits, comme le disait il y a quelques jours Clara GAYMARD, nous venons de franchir le seuil des 2 000 dispositifs d'aide en France ; plus personne n'y comprend rien !

Eh bien, ce que nous vous demandons, Monsieur le Président, à vous et à votre majorité, en responsabilité d'ailleurs, et de manière constructive, c'est que face à cet « Absurdistan » bureaucratique, notre Région devienne un bouclier de simplification, de liberté et de protection.

D'abord, de la simplification en engageant la création, tant de fois demandée par notre groupe, d'un guichet unique dans tous les départements au plus près des territoires. Vous le savez, puisque vous êtes vous aussi au quotidien sur le terrain, Monsieur le Président, tous nos commerçants, nos entrepreneurs, nos travailleurs, nos maires, nos élus locaux, nos associations nous le disent, tout ce qui est annoncé par l'État, de conférences de presse en conférences de presse depuis des semaines, ces milliards d'euros, cet argent magique soudainement apparu n'arrive pas sur le terrain, tant les dossiers sont complexes et les procédures incompréhensibles. Le rôle de notre Région, c'est de simplifier la vie de nos concitoyens et de démontrer dès le début de l'année 2021 que nous sommes, cette Région, au plus près des aspirations de nos concitoyens. Et quoi de mieux qu'un guichet unique, un numéro unique, que des fonctionnaires remarquables de notre Région formés pour aider celles et ceux qui sont dans le besoin et nous permettre au plus vite de remplir tous les dossiers d'aides publiques nécessaires.

Deuxièmement, une politique de liberté pour nos entrepreneurs, et d'espérance, à travers des propositions que nous ferons aujourd'hui et particulièrement de manière concrète au mois de février, à travers la prise en charge, par exemple, des loyers pour nos commerçants les plus en difficulté, une politique d'aide à l'investissement pour nos entrepreneurs.

Enfin, une politique de protection pour nos travailleurs. Notre philosophie, nous, c'est de réconcilier les entrepreneurs et les travailleurs, de donner plus de liberté à nos entrepreneurs et plus de protection à nos travailleurs. Le CESER le notait, je pense que nous pouvons faire beaucoup plus et beaucoup mieux en termes de pouvoir d'achat dans notre Région, et c'est dans ce cadre que nous proposerons la création d'un chèque-carburant régional de 250 euros pour permettre à tous les travailleurs qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture pour aller de leur domicile à leur lieu de travail, d'être enfin accompagnés par la puissance publique.

Voilà le grand défi qui est devant nous en cette fin d'année terrible 2020, en espérant qu'en 2021, une perspective d'espérance s'ouvre, à savoir que nous mettions fin à la mainmise de l'oligarchie bureaucratique en France et que notre Région soit le fer de lance de cette démocratie, de cette simplification, de cette liberté et de cette protection.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur PELTIER.

Monsieur Charles FOURNIER a la parole.

M. FOURNIER Charles.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, cette question est importante, puisque nous allons effectivement débattre des moyens qui vont fléchir, organiser probablement le prochain mandat. Nous allons évoquer le Contrat de plan État-Région, nous allons évoquer les fonds européens, nous allons évoquer REACT-EU, qui est un complément apporté face à la crise par l'Union européenne. C'est donc un moment forcément important.

On peut d'ores et déjà regretter que cela se fasse avant la fin d'un mandat par des élus sortants et que ce ne soit pas aussi organisé avec les élus entrants. Pour autant, la crise a conduit à articuler le plan de relance et le Contrat de plan État-Région, ce qui explique cette situation. Mais, évidemment, il sera utile pour les uns et les autres d'avoir à l'esprit que nous sommes dans un moment totalement bouleversé et que de grands changements devront être opérés pour être à la hauteur des enjeux qui sont devant nous.

Face à cela, dans le mandat du préfet, il était prévu d'associer les citoyens aussi à l'élaboration du CPER. C'était écrit dans le texte et, pour l'instant, cela n'a pas eu lieu. Cela fait partie, justement, des marges de progrès importantes qui pourraient exister quand on élabore des planifications comme celle-ci qui sont déterminantes pour notre avenir.

Tout cela se passe dans un contexte difficile. Nous sommes, avec la crise sanitaire, dans la quatrième crise écologique. Oui, cette crise est aussi écologique, c'est une crise du climat, une crise de la biodiversité, une crise des ressources naturelles et une crise sanitaire, car si on ne peut pas dire aujourd'hui directement que la Covid est liée aux zoonoses, nous pouvons dire que l'amplification des effets de la Covid est liée à l'explosion des maladies infectieuses, à l'explosion des maladies chroniques, aux problématiques d'obésité, aux problématiques de qualité de l'air, qui font que la comorbidité a été une des causes de l'impact très dur de la Covid sur notre vie.

Face à cela, évidemment, ces crises entraînent des crises sociales et économiques énormes : on a 9 à 11 % de récession, on parle d'un million de chômeurs en plus, on parle d'un million de pauvres en plus dans notre pays et on atteindra les 10 millions, comme cela a été dit tout à l'heure, on a une explosion de la demande de l'aide alimentaire et des plans sociaux en masse dans notre région. On peut citer Daher, Hutchinson, Sandvik, Tecalemit, Mecachrome, Thales ; toutes ces entreprises de nos activités industrielles sont en train de s'effondrer.

Face à cette situation, la seule réponse possible, c'est la transformation du modèle, et il a trop tardé. Il s'agit d'inverser la logique dans laquelle nous nous trouvons. Il ne s'agit pas de relancer la machine, même en l'accompagnant de quelques couleurs vertes, il s'agit de la transformer.

Et notre première critique, elle s'adresse au plan de relance de l'État. Le plan de relance de l'État est celui de la croissance verte et certainement pas celui de la transformation du modèle. Quand on met, et c'est peu entendable pour les écologistes, 470 millions d'euros pour le nucléaire et zéro euro pour les énergies renouvelables, qu'on met beaucoup d'argent sur l'hydrogène alors qu'on raconte qu'il va être produit avec des énergies renouvelables, il y a évidemment des contradictions très fortes. Quand on met 250 millions d'euros sur les agroéquipements, l'agriculture de précision, alors qu'il y a énormément de controverses sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'amélioration éventuelle que pourraient apporter ces pratiques, quand on met autant, quand on supprime l'impôt de production pour la CVAE, ce qui ne va profiter qu'aux grandes entreprises, on ne répond pas non plus à l'enjeu de justice sociale ou à l'enjeu de transformation de notre modèle.

Quand, face à cela, il y a quelques points qui peuvent être positifs, ils sont rapidement atténués.

Ainsi, 7,5 milliards d'euros sont affectés pour le bâtiment et le logement. Faut-il dire que, dans les dispositifs qui ont été mis en place, je peux en citer un qui impacte notre Région, et, avec le Président, nous avons fait le choix de nous y engager tout en étant prudents. C'est le service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Nous avons raison d'être prudents : 10 millions d'euros à consommer en quatre ans sur une logique du paiement à l'acte. Là, l'absurdité est réelle, car le paiement à l'acte met en concurrence tous les acteurs et rend extrêmement compliquée la mise en œuvre de ce dispositif. Sur un sujet dont on parle pourtant depuis plus de vingt ans, nous ne sommes pas à la hauteur de la marche. Il faudrait isoler 30 000 habitations par an dans notre Région alors qu'on est à peine au tiers, et, pourtant, la Région met beaucoup sur ces questions. Nous ne sommes pas accompagnés à la hauteur de ce que la loi dit. C'est la loi qui le prévoyait, la loi LTECV, et, aujourd'hui, nous ne sommes pas à la hauteur.

4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire, on pourrait en être tout à fait satisfait. Mais quand on regarde en face les pertes annoncées pour la SNCF, de 5 milliards d'euros, est-ce que les régions vont être appelées à mettre la main à la poche, alors que leurs poches sont de plus en plus vides pour répondre au déficit qui va être énorme pour la SNCF ?

Le CPER, et nous en sommes plutôt satisfaits, a su ne pas tomber dans la remorque du plan de relance national, a su s'autonomiser et apporter un autre regard sur notre avenir, un autre regard sur les transformations. Tout n'y est pas, de notre point de vue, il ne répond pas totalement au besoin de changement de modèle, mais il oriente assez fortement, dans les conditions qui nous sont proposées, vers des changements importants.

Un fléchage, que nous appellerons vert, d'un certain nombre de mesures, 450 millions sur la transition écologique et numérique, avec pour nous une réflexion : la transition numérique doit aussi être écologique, sinon elle aggravera la situation – consommation d'énergie, extraction de matières, impact sur notre environnement. Pour que la transition numérique soit utile, elle doit être sobre, elle doit elle-même s'inscrire dans cette perspective ; elle n'est pas la solution, elle peut aussi être le problème.

Nous sommes, par contre, très dubitatifs sur le PIA 4, qui est la déclinaison d'un programme national. Quand on voit la communication gouvernementale et le cahier des charges, aujourd'hui, sur la transition écologique, nous sommes un peu dubitatifs sur l'effet réel, et on se demande s'il n'y aura pas là un effet d'aubaine pour quelques grandes entreprises qui vont modifier leur appareil productif sans, pour autant, s'inscrire dans les perspectives qui s'imposent.

Il y a beaucoup d'argent sur la rénovation des bâtiments publics et privés, ce qui est tout à fait satisfaisant. Nous faisons beaucoup, nous sommes la région la plus organisée, de ce point de vue, avec l'écosystème le plus structuré, mais la massification est devant nous, comme ailleurs, je le disais tout à l'heure. Il nous faut passer ces marches, il nous faut aussi accompagner la rénovation des bâtiments du tertiaire, des bâtiments d'entreprise, car c'est 14 % de la consommation d'énergie dans notre Région.

Derrière tout cela, il y a des boucles vertueuses, évidemment. Cela va pouvoir augmenter le travail de nos artisans et on va pouvoir travailler sur la structuration des filières de matériaux biosourcés. Derrière la rénovation thermique, c'est tout un programme de transformation économique qui peut s'engager et qui nous paraît tout à fait important.

C'est positif aussi de flécher des moyens sur la mise en œuvre du Ségur à l'échelle régionale. Ce sont 70 millions dans le CPER pour accompagner la restructuration de nos services hospitaliers, avec, nous l'espérons, la priorité d'un aménagement du territoire et surtout pas de la concentration, comme nous en avons connu ces dernières années. Il est utile aussi de soutenir nos EHPAD et les salariés qui y travaillent ; ces professionnels de santé ont besoin de reconnaissance et ont besoin d'être accompagnés à la hauteur.

Toutefois, il est dommage de ne pas mettre aussi beaucoup d'engagement sur la santé-environnement, parce qu'il ne s'agit pas simplement de répondre aux maladies. Il s'agit de les éviter, il s'agit de travailler en profondeur, et les régions sont une bonne échelle pour travailler sur ces questions.

On pourrait également regretter le flou sur la question des transports. Nous avons, dans le CPER, une part pour ce qui va venir sur 2021-2022, et nous attendons de construire un avenant pour la suite. Mais, évidemment, et le CESER le fait remarquer, il y a un certain nombre de projets d'infrastructures ferroviaires qui sont déterminants et nous avons besoin d'engager des études pour donner une perspective au ferroviaire. Ce n'est pas simplement gérer le ferroviaire en son état, c'est donner une vision au ferroviaire. Oui, cela coûte cher, mais c'est un choix qui aura des impacts positifs, et cela coûte cher aussi de ne pas le faire.

Pour conclure, vous comprendrez qu'à travers mes propos, je pense que le CPER peut apporter un certain nombre d'éléments, mais qu'il nous faudra sans doute revisiter plus profondément ce qu'il engage.

Notre SRADDET, notre Schéma régional de développement de l'économie, a été fait avant la crise et on voit bien aujourd'hui qu'il faudrait faire évoluer certains aspects. Je vous donnerai un exemple. Sur les émissions de gaz à effet de serre, la Commission européenne vient de décider de rehausser son ambition pour 2030 à une diminution de 55 % – il aurait fallu plus –, et nous devons faire pareil, puisque nous nous étions calés, finalement, sur les objectifs à 2030 et 2050, et que nous voyons bien que la marche devient de plus en plus haute. Nous devons donc adapter toutes nos stratégies, nous n'avons pas le choix.

Le nouveau modèle et le monde d'après, le fameux monde d'après dont nous avons parlé, c'est un monde des circuits courts plutôt qu'un monde du libre-échange, c'est un monde qui s'occupe du temps long et pas que du temps court, c'est un monde qui préfère la coopération à la compétitivité, c'est un monde qui porte la solidarité plutôt que la seule performance, c'est un monde qui s'intéresse à la sobriété et pas simplement à la croissance. Cela veut dire avoir le courage de prendre des décisions importantes, stopper réellement l'artificialisation des terres agricoles, donner la priorité budgétaire au modèle agroécologique, réduire l'aide aux exportations pour développer la relocalisation, soutenir majoritairement l'économie sociale et solidaire, qui non seulement est une partie de l'économie, mais qui a aussi vocation à transformer toute l'économie.

Voilà le projet que nous devons porter pour notre Région. Notre Région peut devenir exemplaire, elle doit porter ces transformations de manière profonde.

Je voudrais finir par une citation de Bruno LATOUR, philosophe, qui, au moment de la crise, en mars de cette année, disait : « *Il est possible, en quelques semaines, de suspendre partout dans le monde et au même moment, un système économique dont on nous disait jusqu'ici qu'il était impossible à ralentir ou à rediriger.* » C'est possible et il faut le faire maintenant.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Charles FOURNIER.

Monsieur CHASSIER a la parole, pour le groupe Rassemblement National.

M. CHASSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, la crise que nous traversons vient bousculer la vision mondialiste qu'on cherche à nous imposer, et l'utopie devient dystopie. Pourtant, la pandémie de la Covid-19 est du même ordre de grandeur que les principales épidémies d'après-guerre, et je ne partage pas sur ce point le catastrophisme de Monsieur FOURNIER, mais elle aura des conséquences économiques et sociales d'une ampleur jamais vue en raison de la faiblesse de nos dirigeants, faiblesse d'esprit, incapacité à décider, absence de volonté et tout simplement de vision. Elle leur permet toutefois de gouverner par la peur.

L'élaboration du CPER est donc profondément marquée par cette crise, quitte à perdre de vue d'autres enjeux pourtant fondamentaux. D'ailleurs, le mandat de négociation au préfet insiste sur la nécessité de répondre à la crise sanitaire, économique mais aussi environnementale, d'où l'objectif qui consiste à transformer durablement notre modèle de développement dans une optique de transition écologique, numérique et productive pour permettre à notre pays de faire face aux évolutions et aux chocs à venir – je cite. Vaste programme.

C'est sans doute ce qui explique le manque de clarté et le manque de cohérence de ce document, qui débouche inévitablement sur l'absence d'une véritable stratégie, contrairement à ce qui est affirmé.

Je pense qu'il faut s'arrêter un instant, d'ailleurs, sur le concept de transition, véritable « tarte à la crème » de toute communication politique, un terme répété pas moins de 26 fois dans ce rapport. La notion de transition évoque un passage progressif d'un état à un autre. Pourquoi ne pas parler d'évolution ? Sans doute parce qu'on cherche à introduire l'idée d'une rupture et d'un volontarisme. Mais vous parlez aussi d'une troisième révolution industrielle. C'est une idée qui reprend une thèse du début des années 2000, mais qui est déjà dépassée et, pour tout dire, qui contient beaucoup d'erreurs.

Sans reprendre l'historique de ces révolutions industrielles dont la première remonte au XIX^e siècle, la troisième, c'est le début des années 1970 avec l'informatique, le nucléaire industriel, l'automatisation. C'est la quatrième qui se déroule aujourd'hui, avec l'Internet à haut débit, les objets connectés, l'intelligence artificielle et les biotechnologies. Il y a toutefois deux différences majeures : d'une part, l'accélération du rythme de l'innovation et surtout de sa diffusion et, d'autre part, le fait que les premières révolutions industrielles consacraient l'avance scientifique et technologique des pays occidentaux. Cet avantage décisif est en train de disparaître. Et pendant que tout cela se déroule sous vos yeux, votre vision de la transition se concentre sur la décarbonation de l'économie.

En d'autres termes, les axes thématiques retenus dans le CPER ne répondent en rien aux véritables défis planétaires que nous devons affronter, mais cela n'a rien de surprenant car il découle des directives d'une Union européenne impuissante et relayée par un gouvernement sans vision nationale, au point de démanteler et de brader tous nos fleurons industriels, y compris dans les secteurs stratégiques. Et si j'évoquais un manque de clarté, c'est parce que les axes prioritaires ne sont pas clairement définis, qu'il y a beaucoup de mélanges, de redites et de confusion.

Je pense qu'il faut toujours revenir aux fondamentaux. Il faut rappeler que les régions ont repris les missions qui étaient celles de la DATAR, créée en 1963 afin de lutter contre les déséquilibres croissants, déjà constatés à l'époque. Mais il y avait en ce temps-là une réelle volonté politique du gouvernement et d'abord du président de la République, le général de GAULLE, et l'exemple de la Bretagne est souvent évoqué, avec l'implantation de Citroën à Rennes dès 1960, le Radôme de Pleumeur-Bodou, la centrale de Brennilis ou le Centre national d'études des télécommunications installé à Lannion.

Aujourd'hui, cette volonté politique, si tant est qu'elle existe, est remise en cause par l'émergence de nouvelles baronnies qui revendiquent toujours davantage de pouvoir et qui prétendent traiter directement avec l'Europe, voire entretenir des relations internationales, ce qui installe dans les faits une véritable concurrence entre les régions, et, à ce petit jeu, ce sont les régions les plus fortes qui gagnent. Votre collègue de Bourgogne-Franche-Comté, Madame DUFAY, évoquait dans ses orientations budgétaires pour 2021 un risque de décrochage pour sa région. Et quand on fait la comparaison avec la nôtre en termes de population, de taux de croissance du PIB ou de richesse par habitant, nous sommes pourtant très proches. C'est pourquoi nous devons faire porter nos efforts sur l'essentiel.

Sur l'axe n° 1, l'attractivité du territoire, il est question de réindustrialiser, réencrer, relocaliser, et nous ne pouvons que nous féliciter de voir que l'État et la Région reprennent à leur compte les éléments forts de notre programme économique, alors que nous étions censés ne pas en avoir, d'ailleurs. Malheureusement, les moyens ne sont pas à la hauteur et la Région y ajoute des contraintes supplémentaires sous la pression des Écologistes ; autant dire qu'il ne faut rien attendre. Cet aveuglement idéologique, et cela vient d'être confirmé, vous fait perdre de vue l'importance dans l'économie régionale de secteurs stratégiques comme l'aviation, l'automobile ou l'industrie de la défense, sujets devenus tabous dans la nouvelle religion.

Le volet formation mobilise des crédits importants dans la continuité des politiques que nous menons, mais, dans ce domaine comme pour l'enseignement supérieur où l'objectif affiché est d'abord quantitatif, vos intentions se heurtent au mur de la réalité. Publiée il y a une semaine, l'enquête Timss publiée dans *Le Monde*, journal dit de référence, et réalisée auprès d'élèves de CM1 et de quatrième confirme la place inquiétante de la France, significativement en dessous des moyennes internationales de pays comparables. Et depuis le temps que la France s'enfonce dans ces classements, nous ne voyons toujours aucune réaction, on ne change pas de logiciel ; là encore, pour des raisons idéologiques, on persiste dans l'erreur.

Erreur historique, multiple et constante depuis la désastreuse réforme Haby et le collège unique, le prolongement injustifié de la scolarité obligatoire jusqu'à un âge où on pourrait apprendre un vrai métier ou l'obsession de parvenir à 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, avec 95,7 % de réussite en 2020, cette volonté de nivellement par le bas pour ne laisser personne en chemin finit à l'inverse par fabriquer toujours davantage d'exclus pendant que les employeurs ne parviennent pas à recruter.

Cette situation est aggravée par une immigration massive qui fait que les enfants de familles non francophones sont de plus en plus nombreux et parfois majoritaires dans certaines classes, au point de rendre quasiment impossible le travail d'enseignants sous-payés, déconsidérés et abandonnés par leur hiérarchie.

Mais le Conseil des ministres qui se tenait hier a jugé plus important de préparer un projet de loi pour lutter contre les inégalités mondiales. Ils osent vraiment tout, c'est à cela qu'on les reconnaît.

(Applaudissements)

Sur le très haut débit également, nous sommes loin du compte. On vient d'inaugurer le dernier nœud de raccordement optique à Chauvigny-du-Perche, mais, au niveau du Loir-et-Cher, seules 4,5 % des prises raccordables sont réalisées.

En matière d'accès aux soins, le CESER déplore une insuffisance des réponses apportées ; je dirai la même chose pour l'accompagnement du vieillissement de la population.

Nous reviendrons plus tard dans le débat sur le volet écologique et énergétique, avec un plan qui fait l'impasse sur le nucléaire, mais, encore une fois, cette politique doit être portée par l'État, et, attention, il ne faut pas croire aux annonces trompeuses faites au Creusot par Monsieur MACRON qui maintient sa volonté de réduire la part du nucléaire malgré les

conclusions sans appel des commissions parlementaires et de la Cour des comptes sur les risques encourus.

L'annonce de ce référendum, véritable mascarade, confirme que les partis écologistes ne sont – je persiste et signe – que les idiots utiles du système et des agents au service du mondialisme.

Nous reviendrons aussi...

(Intervention hors micro de Madame HAMADI – inaudible)

M. CHASSIER.- Oui, c'est pour cela qu'ils bénéficient d'un tel soutien de la part des médias.

Nous reviendrons aussi sur le volet mobilité qui entérine l'abandon de la ligne Chartres-Orléans pour le trafic voyageurs, mais aussi sur le refus de la Région d'investir un seul euro sur le volet routier, toujours par idéologie.

Pour conclure, en dépit des crédits en nette augmentation, les axes prioritaires du CPER 2021-2027 ne préparent pas notre Région à faire face aux véritables défis que nous devons affronter. La faute est partagée par l'État et par la Région, mais, pour nous, c'est une occasion manquée. Seul un changement à la tête de l'État pourra enfin corriger cette trajectoire et sortir la France de cet « Absurdistan ».

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur GILLE a la parole.

M. GILLE.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis plusieurs mois est engagé ce marathon de négociations pour le CPER, auquel est venu s'ajouter le plan de relance. Je voulais féliciter les services et mes collègues qui se sont engagés dans ces discussions pour sortir un document, je pense, de qualité, comme cela a été, malgré nos divergences, plutôt remarqué, en cherchant à répondre ou à résoudre une sorte d'équation qui s'est compliquée évidemment avec la crise sanitaire, en cherchant à répondre à la transition écologique, économique, numérique tout en maintenant, et ce n'est pas simple, l'attractivité et la solidarité de nos territoires.

J'ai bien entendu ce qui vient d'être dit, je pense que nous maintenons cette terminologie de la transition qui, justement, indique qu'on n'est pas comme au XX^e siècle, où on a connu des politiques ou des volontés politiques de rupture, mais, au contraire, qu'on s'engage dans des processus – peut-être d'évolutions – qui sont moins en rupture, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas moins essentiels à mener.

L'enjeu, c'est aussi de faire de ce document, et évidemment de ses crédits, un outil au service des habitants et qui corresponde à nos engagements pour plus de justice sociale et environnementale. Pour cela, nous sommes confrontés aux visions de la Région, parfois pour s'y aligner, parfois pour s'y opposer, et puis, finalement, c'est l'objet pour converger.

Je voulais plus particulièrement saluer le travail de notre Président qui a conduit cet exercice en finesse, comme on le connaît, mais qui s'y est imposé parce qu'il a la connaissance fine du territoire, ce qui nous a permis, comme tout le monde l'a souligné, d'avoir un contrat de plan peut-être plus favorable, plus musclé que la dernière fois. On peut s'en féliciter, car il va permettre de mener les axes sur lesquels nous sommes engagés, comme la santé, avec les nouveaux centres de santé et la poursuite de la création des MSP, et l'emploi, avec des crédits qui vont aussi bien pour le GIP que pour le plan de relance qui va soutenir, comme l'a présenté la dernière fois Isabelle GAUDRON, le plan Jeunes, lancé et soutenu par l'État mais que la Région a encore renforcé avec ce qu'on appelle le Combo Parfait, qui est une formule, un *packaging* très complet. Et puis nous avons impulsé cette idée d'une indemnisation de stage qui ne peut pas être inférieure à 500 euros, même pour les plus jeunes, et, finalement, l'État a relayé cette problématique, et cela va être le cas.

L'environnement, bien évidemment, même si j'entends bien qu'il faudrait encore faire plus, mais le Président a évoqué toute la rénovation thermique par exemple des bâtiments universitaires, nous sommes y sensibles. Et, là aussi, sous notre impulsion, l'État va aller beaucoup plus loin que ce qu'il avait prévu.

La transformation numérique, avec aussi bien tout le travail qu'on doit faire sur l'intelligence artificielle que l'accélération, notamment dans l'Indre et dans le Cher, de l'installation du très haut débit. On hésite un peu à dire « accélération », mais il faut vraiment qu'on aboutisse sur ces sujets. Notre collègue en avait parlé la dernière fois, il va donc être satisfait. Et puis un projet régional de data center qu'on essaie de mettre en place.

La culture et le patrimoine. Je ne citerai que nos châteaux royaux qui vont être soutenus, comme Chaumont et Amboise. C'est également important et nous espérons que le tourisme va pouvoir reprendre.

Le sport, la maintenance en condition opérationnelle de notre bien-aimé CREPS de Bourges, et bien d'autres actions.

Je ne vais pas reprendre tout, je finirai par des actions aussi en faveur de la solidarité, de la solidarité concrète, mais aussi de la solidarité des territoires, puisque nous avons été amenés, alors que nous avons le sentiment que les CRST s'essoufflaient peut-être un peu, au contraire, à les doper, à les « booster » à nouveau. Et puis, bien évidemment, l'ESS.

Comme le Président, je marquerai un petit regret au sujet des transports, mais j'imagine que notre collègue Philippe FOURNIÉ en parlera, sur le fait que cela a été reporté à 2022-2023 alors que nous sommes là sur des enjeux capitaux pour une région comme la nôtre.

Je voudrais, dans un dernier point, peut-être paradoxalement, quoique je ne sais pas si c'est paradoxal, rejoindre un peu, dans un style différent, les remarques de Guillaume PELTIER, qui a bien évidemment le sens de la formule, et elle est savoureuse. Je ne sais pas si nous vivons dans un « Absurdistan » technocratique, mais il est indéniable, et on le sent bien à travers la mise en place de ces plans, que nous ne sommes pas un pays sous-administré, je le dirai de manière plus nuancée par cette litote.

Moi aussi, j'ai cette interrogation et je pense que c'est cela, le sens de la décentralisation, c'est-à-dire contractualiser avec l'État. Mais il m'apparaît, d'un certain point de vue, que c'est à nous que revient la responsabilité que tous ces crédits qui sont évoqués percolent bien sur le territoire, et je pense que ce n'est pas gagné. On peut prendre des expériences d'élus locaux, on le voit bien, on constate qu'il y a de l'argent, on discute, et quand on arrive avec nos petits projets en préfecture, il faut déjà trouver le bon interlocuteur ; on a le préfet, sinon cela descend un peu. Maintenant, on a des sous-préfets ou des sous-préfètes à la relance, c'est sûrement très bien, mais, si vous voulez, après, on voit bien que même les services, et je ne les attaque pas du tout, sont eux-mêmes un peu perdus dans toutes les lignes de crédit, si bien qu'on multiplie les réunions en se disant « cela, ça va là, oui, mais si je prends ça là », etc. J'allais dire que, parfois, ce sont presque des problèmes de riche, même si on voit bien que vu la situation dans laquelle on est, on ne peut pas aborder les choses de cette manière.

Ainsi, je vous le dis dans des termes différents, je pense que le vrai enjeu est là. On est content, j'allais dire, d'avoir des crédits importants, mais on est un peu dans la valse des crédits, on a l'impression que tous les soirs on nous annonce une nouvelle aide pour ceci ou cela. Bon, on ne va pas s'en plaindre, mais nos concitoyens, quand même, nous le disent aussi, « mais cela sort d'où, tout cela ? », etc. Il faut penser qu'il y a un an, on discutait Cahors, on se demandait comment on sortirait de la dette, et là, on a l'impression que c'est « open bar ». Quelque part, on sent bien que cela va être plus compliqué.

Et c'est nous qui portons cela, élus locaux, sur les différents bancs. C'est une approche par le projet. Si on s'enferme dans une approche... Il faut sûrement mettre en place une forme de planification, je ne critique pas cela, mais c'est à nous de rentrer de nouveau dans ces dispositifs par l'approche « projet ». De plus, comme le disait Charles FOURNIER, c'étaient tout de même les engagements de l'État, ce sont les nôtres très fortement et, à un moment, il faut aussi qu'on intègre les citoyens, les habitants là-dedans, qu'il y ait un minimum de concertation. Sinon – peut-être pas par sur tous les sujets –, on va être enfermé dans des logiques technocratiques et, au bout, on dira « finalement, cela ne s'enclenche pas si bien que cela », alors que là, on est dans une logique de relance, de besoin immédiat.

Je rejoins donc un peu cette analyse là-dessus, même si je ne suis pas dans l'approche localiste, si je puis dire, puisqu'il paraît que c'est le terme à la mode. Mais une vraie décentralisation, c'est une approche par les élus et par le projet, et il faut aller dans ce sens-là si on veut être efficace.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GILLE.

Monsieur FORISSIER a la parole.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit avant moi, je voudrais juste faire deux ou trois remarques dans un débat qui devrait normalement nous conduire, au fond, à redéfinir et réexprimer la stratégie du Conseil régional, sa stratégie propre, pas simplement une stratégie de complément à ce que fait l'État, mais une stratégie de rebond au regard de ce que met en œuvre l'État en matière de plan de relance et en matière de Contrat de projet État-Région. Nous devrions, au fond, sortir de cette session avec des idées très claires, une vision, une stratégie, quelque chose qui parle à nos concitoyens et à nos concitoyennes, et moi, j'ai envie de vous dire, j'observe que je ne pense pas du tout que nous sortirons de cette session avec cette vision, avec cette stratégie.

Nous avons un ensemble de mesures avec, derrière, un incroyable saupoudrage, lequel est aussi une des explications de ce que disait très justement Guillaume PELTIER et que Jean-Patrick GILLE, d'ailleurs, souligne lui aussi, qui est une bureaucratie, qui n'est pas seulement la bureaucratie de l'État, mais qui est aussi une bureaucratie plus globale dans la société, y compris au sein de notre collectivité. Il faut le dire.

Par conséquent, je suis un peu déçu, je veux le dire ici, par le fait que ce débat... On n'est pas dans le SRADDET, là, on est dans l'action et notamment dans le soutien à l'économie. On est, cela a été dit là aussi, dans l'action concrète en matière de transition écologique, on est dans l'action concrète en matière de mobilité, en matière de culture, de sport, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président. Quel est l'objectif, quelle est la région que nous voulons proposer à nos enfants et à nos petits-enfants pour les quinze ou vingt ans qui viennent ? Quel est notre objectif, quelle est notre vision ? Je n'ai toujours pas compris.

Je ne dis pas, Monsieur le Président, qu'il n'y a pas beaucoup de bonne volonté ni plein de propositions qui, évidemment, méritent d'être soutenues et que nous soutenons, au quotidien d'ailleurs, y compris dans nos collectivités et en partenariat avec le Conseil régional. Et je ne vous dis pas cela par esprit de pure opposition critique, je vous dis cela comme un regret que je voulais exprimer ce matin.

Pas de vision, pas de stratégie, l'impression d'un saupoudrage général, l'idée de la bureaucratie a été rappelée, je le redis, et nous aurions pu – je pourrais faire une ou deux remarques – proposer justement, sur le sujet qu'évoquait Guillaume, que la Région soit au contraire pilote, que le choc de simplification pour nos artisans, pour nos commerçants, pour nos associations... J'en ai encore rencontré, des jeunes agriculteurs qui s'installent, y compris en matière d'agriculture bio, encore cette semaine, et qui ne comprennent rien à l'extrême complexité de nos outils. Évidemment, pas seulement les outils de la Région, on est bien d'accord, ceux de l'État, ceux parfois même des départements, qui viennent se rajouter, ceux des communes, des collectivités, des agences, de l'ADEME, je pourrais faire une liste hallucinante. Guillaume PELTIER rappelait tout à l'heure que nous sommes à 2 000 procédures d'aides possibles pour les entreprises, les artisans, les agriculteurs aujourd'hui, et différentes selon les plafonds, les planchers. Je me rappelle une époque où Monsieur MADELIN, qui était ministre de l'Industrie et certains s'en souviennent ici, disait « il y en a 1 347 ». Nous avons donc encore progressé en vingt ans, et je trouve que la Région aurait pu exprimer, au fond, une manifestation de la stratégie qui est la sienne ; c'est l'idée de dire « nous allons être pilotes, nous allons faire effectivement un guichet unique qui fonctionne », et pas simplement une nébuleuse, pas simplement un bureau de plus, parce que c'est de cette façon que cela se passe aujourd'hui.

Ainsi, je voudrais là aussi abonder sur les propositions qui ont été faites tout à l'heure par notre groupe et par Guillaume PELTIER, qui ont été reprises par Jean-Patrick GILLE et j'y suis sensible, nous y sommes sensibles, et je trouve, Monsieur le Président, qu'il y a là une réponse que vous devrez nous apporter.

Deuxièmement, je n'ai pas beaucoup entendu parler des remarques très justifiées, me semble-t-il, que le CESER a émises sur ce projet de CPER et de plan de relance, en saluant, encore une fois et je le refais moi-même, beaucoup de choses mais en alertant d'abord sur les incertitudes de financement. Vous l'avez d'ailleurs dit, Monsieur le Premier Vice-président, il faudra être dans la course si on veut bénéficier des crédits. Cela va demander beaucoup d'exigence.

Je veux aussi noter, Monsieur le Président, que vous avez dit « nous sommes une des régions les moins endettées de France », je vous cite, si bien que « nous pouvons », etc. Je crois comprendre – on le verra tout à l'heure dans le débat d'orientation budgétaire, nous en avons parlé hier en Commission des finances – que nous ne sommes pas si peu endettés que cela ! Nous allons être dans une trajectoire d'endettement, telle qu'elle est présentée dans les documents officiels, à 9 années, pratiquement, de remboursement, ce qui est le maximum autorisé, le seuil d'alerte. Après, quand on passe à 10 ou 11 ans de temps de remboursement, l'État se met à rentrer dans nos comptes. On est donc quand même à la limite. C'est possible, on peut le faire, mais il ne faut pas non plus être trop optimiste ni trop, comment dire, fier d'annoncer des chiffres qui ne sont pas si clairs que cela.

J'en profite, troisième remarque, Monsieur le Président, pour vous dire que nous attendons toujours, et on en parlait encore récemment, le tableau comparatif qui permet de faire la lumière, la vérité sur le positionnement de notre Région par rapport aux autres régions. Vous dites « on est les premiers », mais moi, j'entends qu'on est les derniers, qu'on n'est pas bon sur nombre de sujets, et, je vous le dis, ce n'est plus du regret comme tout à l'heure, mais, au fond, une espèce d'apitoiement ; je n'arrive pas à me faire une idée précise de notre positionnement. Vous deviez, avec les services, nous préparer un travail de vérité qui soit totalement honnête et objectif. Je vous relance, Monsieur le Président, il faut absolument que nous ayons ce travail pour que le débat et notamment les débats que nous aurons dans les temps à venir au moment des élections régionales puissent reposer sur des vérités, des faits, des choses objectives et non pas sur des rumeurs ou des chiffres qui se contredisent les uns les autres sans avoir été validés.

Enfin, pour conclure, je ne peux évidemment pas, au-delà de ce que j'ai demandé sur une vision et une stratégie, sur le choc de simplification, sur la vérité des chiffres, ne pas être en réaction à ce que j'ai pu entendre tout à l'heure, Charles FOURNIER, quand, cher ami, vous dites qu'il faut faire encore plus sur la transition écologique. Je regarde les chiffres, c'est 406 millions d'euros, dans cet ensemble CPER et plan de relance, pour la transition écologique, et 229 millions pour l'attractivité des entreprises. Je pense donc qu'on fait déjà beaucoup. En plus, dans les 229 millions et dans les autres mesures, il y a beaucoup de choses, et c'est d'ailleurs très bien, qui sont liées à la transition écologique.

Ainsi, juste un mot pour dire qu'avant de distribuer ou de conduire des politiques publiques, il faut d'abord créer de la richesse. Voilà qui aurait dû être une priorité de notre Région. Mettre le « paquet », concentrer le tir sur la relance économique, sur les entreprises, pas simplement en saupoudrant ou en multipliant les Cap'Filières et les mesures, mais en mettant le « paquet », comme le font d'autres régions, en rentrant dans les fonds propres des entreprises, en développant, en faisant de vraies mesures de subvention et pas simplement des prêts à taux zéro.

Monsieur le Président, le sujet va être celui de l'emploi et du développement économique de notre territoire, je ne suis pas certain que nous soyons les premiers sur le plan économique dans les classements que vous nous fournirez, et je crois que nous aurions dû là mettre la priorité sur ce sujet.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Madame Anne BESNIER a la parole.

Mme BESNIER. - Merci.

Je voudrais vous ramener à quelques mois en arrière. Vous savez, à une époque où quand on parlait de masques, on pensait carnaval, et pas Covid, à une époque où on commençait le CPER et où on attendait pratiquement mois après mois la lettre de mission du préfet. Ce n'est pas la lettre de mission qui est arrivée, c'est la Covid. C'est la Covid, c'est le décalage des municipales et donc le décalage de la mise en place des conseils municipaux, communautaires, métropolitains, c'est le plan de relance national et européen et c'est donc la complication de l'ensemble.

Malgré tous ces plans, malgré le CPER, en région nous avons réussi, grâce aux services de l'État, grâce aux acteurs, aux porteurs de projet, qui, dans un délai très court, ont pu mettre des projets, nous avons réussi à faire un CPER. Certes, ce n'est pas un aboutissement, c'est le début d'un travail qui va être compliqué, mais moi, je voudrais féliciter les services de la Région qui ont réussi à produire ce document.

Et, permettez-moi, je le fais rarement, j'aimerais féliciter notre Président, qui a réussi à mener ce CPER et ce plan de relance dans un délai très court, et il y a quelque chose, contrairement à ce que j'entends, de cohérent, de valable et qui va emmener notre Région vers l'avenir. Je prends un exemple, car c'est celui que je connais le mieux dans le CPER, qui est bien sûr l'enseignement supérieur et la recherche. Nous y avons travaillé longtemps avec tous les acteurs et nous avons obtenu, et nous sommes la première région française à l'avoir fait, un accord avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour ce CPER.

Alors, je voudrais simplement dire, non pas que ce n'est pas bien, mais, au contraire, que c'est très bien, je voudrais dire bravo. Mais je voudrais vous dire aussi : profitez du repos des fêtes de fin d'année, car l'année 2021 va être difficile, étant donné que tout ce qui est écrit ici va être mis en œuvre et bien mis en œuvre.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame BESNIER.

Madame PÉAN a la parole.

Mme PÉAN. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais m'attarder sur deux points au sujet du CPER : la réindustrialisation et la cohésion sociale.

Pour préparer la France post-Covid, l'État a donc lancé mi-novembre un appel à projets pour relocaliser plusieurs productions industrielles dites stratégiques, certaines même dites de souveraineté nationale. Il aura donc fallu attendre une crise sanitaire mondiale pour que le système de Monsieur MACRON, que vous avez soutenu il y a trois ans, admette la nécessité du patriotisme économique. Eh oui, c'est à une transformation économique, sociale, écologique et patriote de notre développement que nous devons nous atteler.

600 millions d'euros seront ainsi investis d'ici 2022, dont 100 millions dès demain, en 2021, et il se trouve, hélas, qu'une seule entreprise de la Région Centre-Val de Loire figure dans la liste des projets industriels qui seront aidés par l'État. Il s'agit de Map & Skin Cartons, près de Châteauroux, à Déols. Une seule entreprise. Pourtant, notre Région n'a pas à rougir de ses capacités industrielles, qui concentrent 22 % des emplois contre seulement 12 % à l'échelon national. Notre Région produit aussi 60 % des médicaments français ; le secteur pharmaceutique eurélien aurait mérité plus d'attention de la part de l'État.

C'est juste pour dire, en plus de la Covid-19, que les intentions de relocalisation, dans les services financiers par exemple, ou dans le numérique, sont véritablement « boostées » par le Brexit, mais en direction de l'Île-de-France. Là encore, la Région n'a pas soutenu, ne soutient pas assez ses bassins d'emploi de Chartres ou d'Orléans face à l'eldorado parisien. Ce constat illustre une fois de plus le déficit de notoriété de notre Région.

Il est également question, dans ce protocole, de cohésion territoriale et sociale, et vous évoquez notamment le renouvellement urbain et la politique de la ville. 28,5 millions d'euros seront abondés par la Région en plus des 75 millions de l'État, tout cela consacré à 11 quartiers dits d'intérêt régional qui sont précisément les mêmes que ceux qui ont déjà bénéficié de premiers programmes de rénovation urbaine.

Sur la politique de la Ville, la Cour des comptes a publié il y a quinze jours un rapport très fourni qui s'appuie sur deux ans d'enquête. Ce rapport est accablant. Il souligne un empilement de dispositifs inutiles, un manque de clarté totale, une absence de stratégie commune et d'outils d'évaluation efficaces pour faire face à la paupérisation grandissante et à l'insécurité galopante.

Dans ces quartiers, le recul économique et la montée du communautarisme vont de pair, c'est même à cela qu'on les reconnaît. Ces quartiers concentrent jusqu'à 70 % d'habitants en situation de précarité et 40 % d'étrangers, immigration que notre pays ne peut plus assimiler. La Cour des comptes va jusqu'à affirmer que, ouvrez les guillemets, « les mosquées remplacent parfois les commerces de proximité ». Point, fermez les guillemets.

Cette fameuse politique de la ville, qui vampirise chaque année des milliards, est en réalité une réponse aux problèmes créés par l'immigration de masse, mais c'est une réponse inadaptée, car les problèmes posés ne relèvent pas de l'urbanisme, nous vous l'avons toujours dit.

La situation est déjà si grave et impacte déjà si lourdement toutes les politiques publiques, santé, éducation, apprentissage, logement, etc., que c'est un axe transversal sur l'immigration qui serait nécessaire dans le CPER.

Comme ceux qui l'ont précédé, ce CPER-là est imbibé d'une idéologie dont il faudra bien se sortir si l'on veut qu'il ait une quelconque utilité pour le développement économique, social, écologique et patriote de notre Région, faute de quoi il sera, comme ses prédécesseurs, uniquement destiné à préparer les problèmes que devra régler le CPER d'après.

J'ai terminé, je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame PÉAN.

Madame PIDOUX a la parole.

Mme PIDOUX. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le CPER est un moment important de l'acte de décentralisation, et j'ai souri à la lecture du rapport quand j'ai découvert que j'avais sans doute l'âge du premier CPER ; c'est mon seul mandat et c'est la première fois que j'ai à travailler sur un CPER, ce qui est un moment important.

En effet, prendre le temps de penser l'avenir au moment où l'urgence climatique, environnementale, économique et sociale frappe à nos portes, c'est essentiel dans notre fonction d'élus et c'est essentiel pour répondre aux interrogations de nos concitoyens et aux urgences auxquelles nous sommes confrontés. C'est une bouffée d'oxygène, tant ce CPER, à mon sens, s'inscrit dans une dynamique de transition, on l'a évoqué, une transition énergétique et environnementale, une transition numérique.

J'ai entendu l'alerte sur la nécessaire transition numérique et technologique, et je crois qu'ici, il n'y a pas, dans la majorité, d'écart. Je n'oublie pas que le prochain événement numérique de la Région parlera justement de sobriété énergétique et numérique dans nos modes d'usage, et il est pour nous essentiel d'aller vers cette transition et de ne pas perdre de vue qu'elle doit se faire sobrement pour ne pas grever nos ressources futures.

Ainsi, une transition sociale, une transition sur les solidarités, on le voit sur nos projets emploi et formation, et une transition économique sur les investissements qu'on peut faire auprès des entreprises et des petites structures, y compris l'artisanat, et cela ne vous étonnera pas que je fasse un focus sur la question de l'égalité.

L'égalité est très présente dans ce CPER, elle l'était dans le précédent CPER, mais le travail qu'on a fourni avec Charles FOURNIER tout au long de ce mandat sur la cohésion, la création d'un collectif, d'un Copil égalité a porté ses fruits. Du coup, nous avons pu nourrir ce CPER d'éléments nouveaux, nous avons accentué, réaffirmé notre volonté de mettre les femmes au cœur de l'économie avec notamment un engagement du côté de l'entrepreneuriat. Nous avons aussi réaffirmé la place des femmes dans notre société, dans l'espace public, et on envisage également de penser nos investissements et nos engagements sur les territoires avec un focus sur l'égalité. Quand on parle d'éga-conditionnalité, on met ce focus dans nos marchés publics et cela permet de grandir tous ensemble sur cette thématique.

Pour nous, ce travail n'a été possible que parce que des citoyens se sont mobilisés, nous ont rejoints sur cette thématique, ont défendu ce projet et ont fait en sorte que cette question ne soit plus une question anodine mais qu'elle soit, en tout cas, une question structurante de nos futures politiques.

C'est vrai que c'est assez désagréable de vous entendre parler pendant nos interventions. J'essaie de respecter vos interventions, merci de faire de même.

En tout cas, je voulais, sur ce sujet important, réaffirmer l'engagement de la Région. Je suis satisfaite de voir que l'État nous suit de nouveau et nous a permis d'accentuer notre volontarisme sur la question. Pour moi, dans ma fonction d'élus, l'action à travers le CPER est un moment phare et fondamental de notre engagement politique, et c'est donc avec une réelle satisfaction du travail engagé que je peux partager avec vous ces éléments.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame PIDOUX.

Madame de CRÉMIERS a la parole.

Mme de CRÉMIERS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le tourisme marque son entrée dans cette nouvelle édition du Contrat État-Région, et il y a deux nouveautés : le tourisme et l'alimentation.

En tant que collectivité régionale qui a su très tôt, depuis plus de vingt ans, se saisir de l'enjeu que représentent les itinérances douces pour le tourisme, qui a été pionnière dans le tourisme à vélo, nous pouvons nous féliciter enfin que ce soit reconnu de manière réciproque par l'État. Et en tant que compétence régionale partagée avec les départements et les EPCI, le tourisme à vélo a aussi été plébiscité par les autres collectivités infrarégionales dans le tour de table qui a présidé à l'élaboration de ce contrat.

En d'autres termes, l'inscription à part entière de la mesure « valoriser les atouts touristiques de notre territoire » avec son volet « investissement dans les équipements liés aux itinérances douces » marque une inflexion importante dans la manière d'appréhender la politique touristique par l'État, en reconnaissant que le développement touristique territorial, à travers les itinérances et le patrimoine, permet de contribuer de manière durable au développement économique local. Sans doute la crise sanitaire a-t-elle joué un rôle dans ce changement de regard.

Il n'y a pas si longtemps, en 2016, le livre blanc du tourisme, édité par le premier groupe français du secteur, prédisait qu'il y aurait 2 milliards de touristes dans le monde en 2030 et préconisait une politique fondée sur de grands centres touristiques mondiaux et une promotion agressive à l'international. On peut se féliciter aussi que cette même année 2016, la stratégie régionale du tourisme adoptée à l'unanimité avait anticipé les crises à venir en priorisant le tourisme fidélisant de proximité et a permis à notre Région de réagir très vite quand celles-ci sont arrivées.

La contribution de l'État pour soutenir les projets de valorisation et d'équipement des patrimoines locaux dans le cadre des « contrats territoriaux de relance et de transition écologique » fait écho avec bonheur à la politique régionale d'accompagnement des acteurs du tourisme dans leur transition écologique.

Deuxième secteur politique à faire son entrée dans le CPER, l'alimentation.

Tout d'abord, de manière symbolique, son inscription légitime sur le long terme le portage en tandem État-Région Centre-Val de Loire de la politique d'alimentation alors que, on l'a déjà rappelé ici, la loi EGalim de 2018 a déterritorialisé cette politique en la réservant à l'État seul. Je tiens à saluer la grande qualité du travail qui préside depuis le début de cette aventure spécifique à notre Région, de copilotage d'une politique particulièrement ambitieuse de relocalisation et de transition de l'alimentation sur le plan économique, environnemental et de la santé publique.

À l'occasion du plan de relance, les moyens importants dont dispose l'État dans notre Région pour le développement des projets alimentaires de territoire seront alloués de manière coordonnée avec la démarche de reconnaissance régionale. En effet, au cours des trois dernières années, la Région a élaboré, avec l'ensemble des parties prenantes institutionnelles, des critères de reconnaissance régionale des projets alimentaires de territoire, spécifiquement pour le Centre-Val de Loire. Ils sont distincts de ceux de la loi de 2014. La clé de voûte des PAT reconnus dans notre Région est l'objectif de démocratie alimentaire, c'est-à-dire l'accès pour tous à une alimentation de qualité.

La conviction, malgré la rareté étonnante d'études statistiques sur le sujet, que les maladies chroniques issues d'une alimentation ultratransformée, communément appelée « malbouffe », sont fonction du niveau social a guidé ce grand chantier de relocalisation et de transition de l'alimentation. Il arrive aujourd'hui à maturité pour rentrer dans la phase de déploiement territorial, et cela s'inscrit totalement dans le plan de relance qui est coordonné avec l'État.

La mesure « favoriser une agriculture alimentaire de proximité » décrit les nombreuses connexions que cette transition de l'alimentation comporte avec les autres politiques sectorielles, au premier rang desquelles la diversification agricole, l'installation de nouveaux agriculteurs, la conversion à l'agriculture biologique et la création d'activités de transformation, comme les moulins ou les abattoirs, qui ont dangereusement disparu de notre territoire.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci. Merci beaucoup, Madame de CRÉMIERS.

Monsieur ROIRON a la parole.

M. ROIRON. - Monsieur le Président, je voudrais évoquer trois aspects.

Le premier aspect, ce sont les crédits. Ils sont plus nombreux qu'ils ne l'étaient dans le précédent CPER. Plus 25 % de crédits, c'est...

(Bruits dans l'hémicycle)

Ce serait bien qu'on... Voilà. Voilà, tout à fait.

Plus 25 % de crédits, sans compter, comme vous l'avez dit et je pense qu'on ne peut que le regretter, le fait que tout ce qui porte sur les mobilités n'y figure pas. Je crois qu'il faut mettre sur le compte de la majorité, notamment de son chef, François BONNEAU, le travail qui a été fait. Nous étions souvent un peu à la traîne sur les contrats de plan État-Région, et là, ce n'est pas le cas. Nous allons aller rapidement et, évidemment, la période s'y prête.

Si nous le faisons aussi, si nous pouvons le faire, Monsieur FORISSIER, c'est parce que nous avons une bonne situation financière. Je le dis, c'est un Contrat de plan État-Région, c'est une parité en termes de finances, et les finances doivent être bonnes, y compris celles de la Région pour que cela puisse se faire. Il faut pouvoir aussi, tout au long des années, venir abonder.

Vous nous reprochez régulièrement en réunion, ou tout du moins en session, de ne pas faire assez en ce qui concerne les crédits européens. On l'a vu hier en Commission – Madame GREFF, Monsieur FORISSIER pourra vous le dire et vous faire passer le document –, nous sommes sur tous les aspects à plus de 90 %. Un seul aspect nous semble un peu plus inquiétant, c'est la question du logement, qui n'est pas directement une responsabilité, où nous sommes dans les 20 ou 30 %. Cependant, je le dis, cela est très bien consommé au niveau des crédits européens, et il faut le dire.

Vous dites que vous allez sortir d'une réunion sans connaître la stratégie, mais, la stratégie, je crois que vous la connaissez, vous l'avez votée il y a quelques mois, c'est le SRADDET. La stratégie sur l'avenir d'une Région, c'est le SRADDET. Et là, à travers le CPER, que faisons-nous ? Nous mettons cela en place. Aujourd'hui, évidemment, il faut le reconnaître, il y a plus de crédits de l'État et, évidemment, nous sommes dans une position très difficile au niveau national. Je crois que cela a été dit par un certain nombre d'interlocuteurs, et je le sais car je suis aussi un élu local, c'est souvent très difficile pour que cela vienne directement à l'endroit, et c'est une vraie question. L'administration française a notamment cette difficulté pour pouvoir consommer tous nos crédits, et cela nous pose un certain nombre de difficultés.

Ainsi, je terminerai en disant simplement une chose : c'est 20 % de crédits en plus par rapport à ce qu'il y avait il y a quelques années s'agissant du CPER. C'est simple, il faut le dire. Il ne faut pas oublier le plan de relance, qui est un autre aspect, et c'est important pour notre Région, à la fois sur l'attractivité du territoire et sur la cohésion sociale. Et il s'agit bien évidemment d'un enjeu majeur, et cet enjeu majeur, c'est la transition écologique et environnementale pour les années qui viennent.

Merci à vous.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur ROIRON.

Monsieur GODEFROY a la parole.

M. GODEFROY. - Monsieur le Président, chers collègues, le moins qu'on puisse dire, c'est que vous ne manquez pas de suite dans les idées, car presque tout ce que vous investissez va dans les transports en commun et il n'y a quasiment rien pour le réseau routier, si ce n'est quelques réparations prises en charge par l'État. À ce niveau-là, ce n'est plus de la persévérance, c'est de l'entêtement, car les maigres entretiens qui seront effectués le seront toujours dans un but dit d'amélioration environnementale.

Vous n'avez même pas voulu faire un geste pour la RD 943 qui est une route qui tue, il faut le rappeler, ni pour la RN 151 qui ne vaut pas mieux. On voit donc vos priorités entre la ville et le citoyen et l'excellence écologique, écologique dans l'autre sens du terme, bien entendu. Je vous rappelle quand même que la Région Bourgogne-Franche-Comté n'a pas fait le même calcul, en investissant, elle, dans la RN 7.

Mais la mobilité est un sujet transversal. Des réseaux routiers de qualité seront indispensables si, comme vous le prétendez, vous voulez faire revivre les petites villes. Et, pour rejoindre ce qui a été dit précédemment, il faut aussi faire revivre les commerces, rapatrier des entreprises, et c'est là que cela va se passer. Il n'y aura pas de petites villes sans PME, sans PMI, sans entreprises qu'on aura rapatriées de l'étranger, car c'est ce qui est en train de se passer, et il n'y aura pas non plus de PME ni de PMI s'il n'y a pas de réseau routier correct, et on peut même parler d'axes, pour les relier entre elles et à d'autres villes. Je n'ai pas dit obligatoirement « les relier à la métropole », je dis qu'il faut des axes routiers pour ces petites villes, qui fonctionnent et qui sont un élément de succès.

Les êtres humains sont importants et il leur faut de la place pour leurs mouvements et pour qu'ils s'épanouissent, et je ne parle pas que de la Covid. Mais j'ai bien peur que vous ne les sacrifiiez au sacrifice de la sacro-sainte écologie, qui devient un monstre qui avale tous les crédits qu'elle peut trouver, s'immisçant dans tous les projets au risque d'interdire, par sa présence, de s'intéresser à d'autres secteurs. Hors de l'écologie, point de salut ; cela tient de la fatwa. Je pense en particulier à l'automobile et à l'aéronautique.

On ne s'étonne plus que vous n'aidiez pas ce secteur, qui, pourtant, vous a fait vivre et vous fait vivre, puisqu'il compte pour une grande part dans le budget de la Région. Mordre la main qui vous nourrit n'a jamais été un bon calcul.

De plus, 80 % des déplacements s'effectuent en voiture dans la Région Centre-Val de Loire, même davantage, nous vous le répétons à chaque fois, mais vous n'en tenez pas compte et c'est aussi un choix. Toutefois, on s'étonne que vous ne trouviez aucune aide pour le secteur aéronautique alors que vous donnez votre soutien, enfin une partie de votre majorité donne son soutien au hangar de Châteauroux et à l'aéroport de Tours.

La Région centre, c'est assez peu connu, est la septième région aéronautique française en termes d'effectifs, « effectifs » voulant dire emploi, et elle est reconnue pour ses savoir-faire en sous-traitance aéronautique. Les entreprises de la Région ont notamment développé des compétences très pointues en mécanique de précision, en avionique ou encore en aménagements de cabines. Cela peut compter, dans l'emploi.

L'écologie, la transition énergétique que vous défendez est plus que punitive, elle est exclusive dans le sens où elle exclut tout ce qui ne la concerne pas directement. C'est une position très dangereuse par les temps qui courent ; on ne peut empêcher les gens de vivre au nom d'une doctrine.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GODEFROY.

Madame LECLERCQ a la parole.

Mme LECLERCQ. - Monsieur le Président, chers collègues, nous avons tous ressenti plus ou moins brutalement le bouleversement social qu'a provoqué la crise Covid, et, vous l'avez dit, Monsieur le Président, cela nécessite de porter une attention particulière à nos concitoyens les plus fragiles. Dans la santé, cela concerne autant ceux qui n'ont pas accès aux soins que le personnel soignant.

Dans ce CPER et le plan de relance, nous nous engageons, aux côtés de l'État, à poursuivre et à réaliser les projets de notre plateforme 100 % santé, fruit d'un large consensus l'an dernier.

Pour les citer, c'est renforcer l'offre de soins avec les maisons de santé pluridisciplinaires et les centres de santé, sujet sur lequel je reviendrai dans ma prochaine intervention, c'est le développement et les innovations de la télémédecine, c'est s'impliquer dans la silver économie. C'est participer aussi au déploiement de 20 postes de chefs de clinique assistants territoriaux, aux côtés de l'Agence régionale de santé et du CHU ; leur mission se partagera entre l'encadrement des internes de spécialité et la pratique hospitalière de leur spécialité. Ils seront répartis dans les départements, en sachant que le premier est arrivé à Blois au mois de novembre.

L'opportunité du plan de relance, c'est une accélération du recrutement et de la formation de plus de 240 infirmiers dans les deux ans et c'est un doublement des aides-soignants d'ici 2025. C'est donc un travail considérable que nous demandons aux centres de formation, que nous accompagnons à ce titre-là, et qu'ils en soient remerciés, ainsi que nos équipes.

Le gouvernement nous a enfin rejoints sur cette priorité, et nous avons également arraché sa participation au projet de reconstruction de l'IFSI-IFAS de Châteauroux sur le site Balsan, qui est donc prêt dans les délais qui sont contraints pour le plan de relance.

En conclusion, voici un CPER dans lequel nous renforçons notre force de frappe dans le domaine de l'accès aux soins et un plan de relance offensif dans lequel nous poursuivons une augmentation conséquente des formations paramédicales et des formations aux métiers de soins à la personne.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame LECLERCQ.

Madame COTILLON-DUPOUX a la parole.

Mme COTILLON-DUPOUX. - Merci, Monsieur le Président.

Désolée, j'ai eu un petit problème technique avec mon ordinateur et j'ai écrit cela sur mon portable. Merci de me donner la parole.

Mes chers collègues, si on ne peut qu'être d'accord sur le constat de la situation économique, sociale, sanitaire dramatique de notre Région et plus généralement de notre pays, on peut s'interroger sur la logique d'un seul et même rapport mêlant CPER et plan de relance, lesquels portent sur des durées et des objectifs différents.

Comme vous le savez, le CPER est un outil de mise en œuvre des projets structurants et vient renforcer la politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires, alors que le plan de relance, lui, concerne le temps court et est destiné à aider les territoires à tenir – je dis bien à tenir – en cette période de crise inédite. Le mélange des genres, avec pour corollaire les incertitudes sur le réel déploiement des financements de l'État, rend peu lisible ce rapport.

Mon collègue Nicolas FORISSIER s'étant déjà exprimé sur les autres sujets, je vais m'attacher à démontrer l'inefficience de vos décisions et le risque de gaspillage d'argent public, notamment en matière de santé. Madame LECLERCQ vient de faire allusion à toutes les décisions qui avaient été prises, et vous mettez en avant la création de 150 postes de médecins salariés dans des centres de santé répartis sur le territoire régional. Mais savez-vous que le groupe de santé privé Ramsay GDS – Générale de Santé – est déjà positionné sur ce sujet ? Il y a fort à parier qu'en tant que spécialistes du domaine, ils auront davantage de réactivité et d'arguments qu'un projet institutionnel. L'avenir nous le dira.

Les extensions des maisons de santé pluridisciplinaires seront utiles seulement quand elles seront pourvues en médecins et en professionnels de santé, car il existe encore de nombreux bâtiments qui sont des coquilles vides. D'ailleurs, curieusement, comme le souligne le CESER, rien n'est précisé sur les infirmières de pratique avancée, pourtant parties prenantes dans le fonctionnement de ces MSP.

En ce qui concerne l'e-santé, seuls la télésurveillance ou le télésuivi, notamment dans les EHPAD ou à domicile, me semblent être d'une réelle utilité.

Quant aux unités mobiles de télésanté, qu'entendez-vous par là ? S'il s'agit de ces cabines automatisées et déshumanisées de consultation, c'est juste une idée délirante. La pénurie de médecins étant surtout prégnante en zones rurales, vous n'aurez pas le débit Internet suffisant, et où trouverez-vous le médecin qui devra être à l'autre bout du réseau ? Je ne crois pas que l'interposition d'un écran, dans le discours singulier médecin/malade, soit humainement judicieuse et qu'il entraîne l'adhésion des représentants des professionnels de santé. Ces cabines de téléconsultation, auxquelles vous faites sans doute allusion, seront certainement utiles pour accompagner les premiers voyageurs dans l'espace d'ici quelque temps.

J'en conclus, sur la base de ces quelques exemples, que l'argent qui leur sera consacré sera gaspillé. Si l'État et la Région sont convaincus de l'utilité d'un tel assemblage, il nous semble plutôt que cette articulation ne fera que rendre plus opaques les accès aux financements et qu'elle risque d'amputer le CPER de certains budgets en les renommant « plans de relance », comme cela s'est déjà vu pour d'autres dispositifs, le jeu des vases communicants étant bien rodé.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame COTILLON-DUPOUX.

Monsieur GAMBUTO a la parole.

(Petite attente en raison d'un problème technique)

M. GAMBUTO.- Je vais commencer par remercier et féliciter tous nos collaborateurs qui sont vraiment très doués et heureusement qu'on les a.

(Rires)

Avec eux, cela devient vite beaucoup plus facile de mener des bonnes politiques !

Puisqu'on parlait de numérique, et nous l'avons bien développé, je voudrais, Monsieur le Président et chers collègues, vous parler de l'inclusion, de la médiation numérique. C'est un sujet important, qui, d'ailleurs, s'est fait jour, si l'en était besoin, pendant cette période de confinement.

Je ne vais pas dire qu'on a de la chance, mais heureusement qu'on ne se retrouve pas dans une situation totalement nouvelle, mais plutôt dans une situation qui s'est accélérée. On voit bien, dans le projet, dans ce qu'on est en train de mettre en avant, que c'est finalement l'accélération de projets, de travaux de réflexion qu'on avait déjà engagés qui est à l'œuvre et qu'il est aujourd'hui nécessaire d'amplifier, de développer, et c'est ce que nous faisons. En effet, quand on parle d'inclusion, c'est déjà, dans un premier temps, le fait d'être relié les uns aux autres, et aujourd'hui, au-delà des 130 millions d'euros qu'on avait déjà engagés pour la fibre dans la Région, notre volonté est d'accompagner le 100 % fibre pour l'Indre et le Cher. Vous en parliez ce matin, Monsieur le Président, ce sont 36 millions d'euros en plus qui seront engagés dans ce projet pour permettre à chacun de pouvoir y accéder.

D'ailleurs, je me permets de rappeler, Monsieur le Président, puisqu'un certain nombre de fois, on nous dit de parler de rapidité, même si c'est une évidence pour tout le monde, qu'à l'origine, ce n'est pas de notre compétence. On ne peut pas, comme vous le disiez ce matin, vouloir une égalité des territoires, un aménagement du territoire quand un certain nombre de personnes se retrouvent sur le bas-côté. De ce fait, il nous fallait prendre cet engagement, un engagement fort pour permettre à chacun d'être relié à Internet. Après, on s'aperçoit très vite, là encore s'il en était besoin, que quand on a obtenu les « tuyaux », que quand on est équipé de cette fibre, il y a, au niveau des usages, un certain nombre de nécessités, puisque sur la totalité du territoire national, ce sont 20 % des Français qui disent avoir des problèmes avec le numérique, pour gérer un certain nombre de situations.

Là encore, cela s'est accéléré. En effet, avec le confinement, chacun avait des besoins pour de la formation, pour de l'administratif et on a vu que cette fracture numérique est devenue beaucoup plus importante. Encore une fois, il y a des choses qu'on avait déjà anticipées, un travail qu'on avait engagé dans le cadre de la médiation numérique, et il nous faut aujourd'hui l'accélérer, et le CPER nous permet d'accélérer tous nos plans et d'aller beaucoup plus loin dans nos projets. Je donne des exemples, le fait de vouloir prendre des salariés, des médiateurs qui seront sur le terrain pour aider ceux qui sont le plus loin de ces techniques, ainsi que le fait de développer le plus de structures possible.

Pour aller très vite, car je vois que le temps passe vite, la médiation, l'inclusion, c'est aussi, je le rappelle, au niveau de nos artisans, de nos commerçants et des petites entreprises, qui ont des besoins. Là aussi, on accélère le travail nécessaire d'aide à toutes ces entreprises qui ont besoin de nous. Parce que, je crois qu'on en est tous conscients, il n'y aura pas, après ces problèmes sanitaires, un retour au commerce tel qu'il était hier, un retour à l'entreprise comme elle était hier. Le commerce a changé, toutes les entreprises doivent aujourd'hui s'engager fortement dans une nouvelle façon de consommer, dans une nouvelle manière d'interagir les uns avec les autres, et il y a tout ce travail qu'on a engagé et qui s'accélère.

Ainsi, le CPER nous permet de vivre cette accélération de façon beaucoup plus efficace, dans le cadre d'une certaine forme de continuité des travaux que nous avons déjà mis en place. C'étaient des choix qui pouvaient sembler plutôt hasardeux il y a quelques années lorsqu'on s'engageait, par exemple, sur la fibre, mais, aujourd'hui, chacun voit que ce sont des choix qui ont été judicieux, et heureusement que nous les avons faits.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GAMBUTO.

Monsieur MARCHETTI a la parole.

M. MARCHETTI. - Monsieur le Président, chers collègues, entre autres enfumages de forme, on peut relever, dans ce rapport, des contradictions de fond qui vont gravement à l'encontre de la raison politique, en mettant en péril à court terme l'avenir des équilibres d'approvisionnement énergétique de la nation.

Il est stupéfiant de noter que systématiquement, à terme, les résultats de vos actions produiront l'exact opposé des orientations que vous prétendez leur donner. Dans votre axe 3, par exemple, vous prétendez mener des politiques publiques, je vous cite, « de lutte contre la précarité énergétique », mais la réalité vient ce mois-ci vous déjuger vertement. Les annonces successives de la ministre et d'EDF prévenant les Français de possibles coupures d'électricité dès cet hiver, fait sans précédent depuis 1978, montre que la politique nationale d'une transition énergétique hasardeuse et idéologique, que vous poussez de toutes vos forces, augmente sensiblement le risque de précarité énergétique.

Vous engagez notre pays et vous financez le remplacement de la production nucléaire par des énergies renouvelables qui baisseront obligatoirement et sensiblement nos capacités de production électrique nationale, et vous voulez, dans le même temps, développer le tout numérique, ce qui sera techniquement incompatible. Alors que nos capacités marquent déjà des insuffisances du fait de votre choix stratégique, comment absorberez-vous la demande croissante exponentielle des usages numériques, qui est estimée à 25 % d'ici 2030, soit à plus de 15 térawattheures par an ?

De surcroît, votre CPER soutient la création d'un data center régional. Un data center de 100 mégawatts représente annuellement la consommation d'une ville de 50 000 habitants. Comment ferez-vous, en fermant les réacteurs nucléaires ? Les courbes de votre improbable « en même temps » vont se heurter violemment à la réalité dans moins de dix ans, au détriment des Français, comme toujours, bien sûr.

Dans la même veine, vous financez dans votre CPER à grand renfort d'argent public et la main sur le cœur des agences de toutes sortes, de l'eau, de l'air, de la biodiversité, à des fins d'éducation et de sensibilisation du public à la conservation de la nature. Mais vous seriez bien inspirés de commencer par vos propres rangs, car en termes d'exploitation énergétique, ce qui détruit le plus la nature aujourd'hui, et de loin, ce ne sont pas les centrales nucléaires mais les millions de mètres cubes de terres arables françaises, irrémédiablement saccagées par vos éoliennes, ainsi que les désastres écologiques sur les sols et sur l'eau pratiqués loin de nos frontières pour la production massive des cellules photovoltaïques et autres batteries de voiture électrique, dont vous serez bientôt incapables d'assurer la recharge faute de production d'énergie.

À l'heure où il est beaucoup question de l'impérieuse nécessité de recouvrer notre souveraineté nationale en de nombreux domaines, vos choix stratégiques sont en totale opposition avec cette nécessité.

Le choix qui avait été fait après guerre pour la politique énergétique nationale était le nucléaire, énergie souveraine dont il est facile de vérifier scientifiquement qu'elle est de loin le mode de production électrique le plus décarboné qui existe à ce jour, et c'est pourtant au nom de la décarbonation de notre énergie qu'est développée actuellement votre logique dite des énergies renouvelables, dont, outre que toutes les études démontrent qu'elles ne pourront jamais compenser le nucléaire en termes d'échelle de production, le développement même place notre pays dans une situation de dépendance directe à la Chine par le quasi-monopole qu'elle détient sur certaines matières nécessaires à la fabrication de ces technologies. C'est une pure folie.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur MARCHETTI.

Monsieur COMMANDEUR a la parole.

M. COMMANDEUR. - Merci, Monsieur le Président.

Le CPER, c'est un moment important, car cela permet à la collectivité, avec l'État, de se projeter sur plusieurs années, et ce n'est pas si courant que cela, les séquences budgétaires étant sur une année.

Je tiens à saluer le travail qui a été fait par les services de la Région, par les élus et par les représentants de l'État pour ce contrat et ce plan de relance, outils qui sont à la hauteur de la crise que nous traversons. L'État est présent, la Région sera présente, et je salue d'ailleurs l'honnêteté intellectuelle de Marc GRICOURT qui a bien souligné, effectivement, la hausse importante des crédits de l'État sur les années à venir. Je crois que c'est assez significatif et c'est bien loin des discours que j'entends depuis quelques minutes, notamment de la part du groupe UDC.

C'est aussi pour cela que je regrette, Monsieur le Président, votre discours sur les mobilités, puisque la réalité, c'est qu'il y a un accord entre l'État et Régions de France sur la prolongation de deux ans du CPER actuel, et que la Région Centre-Val de Loire est la région qui est la plus en retard sur la réalisation du CPER mobilité – c'est le retour que j'ai. Vous avez signé au mois de juillet cette prolongation de deux ans, et je trouve dommage de ne pas reconnaître que l'État continue son engagement. Je vais vous donner un exemple. Sur la ligne Bourges-Montluçon, l'intervention de l'État était prévue pour 4 millions d'euros, et ce sera finalement 30 millions d'euros qui seront mis par l'État dans les deux années. Effectivement, la mobilité est un sujet important et je pense que l'État sera au rendez-vous ; il prolonge et on verra en 2022 comment les choses se négocieront.

Sur la crise, on en parlera en fin de journée au moment des vœux, mais, enfin, à un moment donné, il faut arrêter le nombrilisme français. L'État essaie de sauver des vies, c'est la réalité. L'État essaie de sauver des vies. Cela a un coût pour l'économie, mais tous les pays qui nous entourent – tous les pays qui nous entourent – sont en train de renforcer les contraintes sanitaires. L'Angleterre vient de refermer les bars et les pubs qu'ils avaient rouverts il y a trois semaines, l'Allemagne est en train de renforcer ses contraintes, la Suisse est en train de renforcer ses contraintes, le directeur de l'hôpital de Zurich a demandé que l'économie suisse soit mise à l'arrêt. Ce sont ses mots, « mise à l'arrêt ». Monsieur PELTIER, « mise à l'arrêt » !

Je n'en peux plus, moi, je vous le dis, de ces oppositions stériles et irresponsables qui passent leur temps, dans un populisme, à critiquer les mesures de contrainte du gouvernement.

Pour ce qui est du numérique, je partage les avis du conseiller au numérique sur le sujet, l'État est présent. Je tiens d'ailleurs à rappeler que les 130 millions d'euros apportés par l'État, plus à peu près l'équivalent apporté par la Région, ce n'est pas pour les métropoles, ce n'est pas pour les zones denses, c'est bien exclusivement et à 100 % pour la ruralité. Les tiers lieux, qui ont été accompagnés par la Région, c'est pour la ruralité. Le développement de la 4G avec le « New Deal », qui coûte plusieurs milliards d'euros à l'État, c'est pour la ruralité. Qu'on arrête d'opposer les métropoles à la ruralité ; c'est un développement complémentaire dont nous avons besoin.

Il y a beaucoup de sujets, mais, pour conclure, moi, j'ai été choqué par les propos de Charles FOURNIER qui nous a dit « c'est possible de suspendre un système économique ». Mais c'est possible à coups de dizaines et de centaines de milliards d'euros de dette publique. C'est possible au coût social, c'est possible au coût psychologique. J'ai été profondément choqué d'entendre ces propos.

On a besoin d'avoir effectivement une économie qui s'adapte, qui se transforme. Ce que je constate, c'est que l'État est présent, que la Région est présente, et je voterai sans état d'âme ce rapport.

Merci.

(Brouhaha)

M. le Président. - Merci, Monsieur COMMANDEUR.

Madame TERY-VERBE a la parole.

Mme TERY-VERBE. - Merci, Monsieur le Président.

Cette période de crise multiple, notamment sanitaire, dont plus personne ne devrait contester qu'elle est directement associée à celles écologique, environnementale et climatique, voit fleurir de nouveaux plans. On peut se réjouir que des moyens économiques supplémentaires soient donnés pour réduire notre impact sur l'environnement, mais l'« en même temps » n'est plus entendable, et des choix doivent être faits.

On peut saluer l'arrivée de moyens avec le Ségur de la santé, mais, des moyens, pour quoi faire ? Faire des investissements, en particulier dans les structures de proximité, c'est bien, mais la Covid ne doit pas nous faire oublier les mobilisations antérieures.

En 2019, le mouvement des urgences, parti de sa base, des aides-soignants et des infirmières, avait vu, en trois mois de mobilisation, 120 services qui, en réponse à l'indifférence du gouvernement, avaient durci leur contestation. Les demandes étaient les suivantes : être en mesure de soigner celles et ceux qui en ont besoin dans de bonnes conditions, sortir de l'épuisement et d'un sous-effectif permanent, pouvoir de nouveau être fier de son travail et sauver l'hôpital public que le gouvernement laisse tomber en ruine. Et la Covid est passée par là et c'est dans ce contexte tendu que le personnel soignant est monté au front.

Nous n'avons que trop attendu pour améliorer une situation intenable dans l'hôpital public, pour ne citer que lui. Récemment, un reportage de « Cash Investigation » a révélé à quel point la logique d'externalisation, du moins-disant était dangereuse pour les patients et les patientes et injuste pour les travailleurs et les travailleuses. Des tâches qui peuvent paraître secondaires comme le bionettoyage sont en réalité essentielles pour éviter l'augmentation des infections nosocomiales.

On peut se réjouir également de voir une volonté de proposer une augmentation du nombre de formations médicales et paramédicales, mais il faut dès maintenant associer à cela une réflexion sur les objectifs de celles-ci. Il faut bien sûr soigner mais aussi donner les moyens de rester en bonne santé. Il est urgent de proposer des compléments de formation pour mieux connaître l'impact des pollutions environnementales sur notre santé et sur les maladies chroniques qui sont directement liées à celles-ci.

Il est urgent de modifier nos modes de vie, notamment notre alimentation, et notre système de santé pour stopper les pandémies que sont les cancers, l'obésité, les maladies cardiovasculaires ou encore auto-immunes qui tuent plus, mais plus discrètement que la Covid-19. Ces comorbidités accentuent aussi les conséquences du virus et de tous ceux qui s'ajouteront dans les années à venir si nous continuons à massacrer la biodiversité, qui a un rôle de barrière naturelle face aux virus et zoonoses.

Il est urgent également, au moment où nous développons les maisons de santé pluridisciplinaires, de les ouvrir à toutes les médecines complémentaires, qui ont toutes leur place dans le parcours de santé des patients, et lorsque sera lancée en 2021 la réflexion sur le PRSE 4, déclinaison à l'échelle régionale du PNSE 4, il ne faudra pas se perdre dans la multitude des plans, stratégies et feuilles de route parallèles, ni se perdre dans une réglementation actuelle fondée sur une sectorisation par facteur de stress, air, eau, bruit et substances prises individuellement. Il faut garder en tête avant tout que notre santé est intrinsèquement liée au vivant.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame TERY-VERBE.

Monsieur MONTILLOT a la parole.

M. MONTILLOT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, une remarque concernant le CPER et une question sur le plan de relance.

Si je m'associe à la remarque d'Anne BESNIER tout à l'heure disant qu'on avait la possibilité de voter aujourd'hui ce CPER de façon rapide par rapport aux indications qui avaient été fournies par l'État, et on ne peut que s'en féliciter, je voudrais, en revanche, pondérer l'ardeur et l'envolée lyrique de notre ami Pierre-Alain ROIRON il y a un instant lorsqu'il disait haut et fort « plus 25 % d'augmentation du CPER, c'est à souligner ».

Comme j'ai réussi mon CP et que j'ai constaté que nous avons un CPER sur un septennat, contre six années pour le précédent, j'ai fait une division très simple, l'un divisé par 6, l'autre par 7, et j'arrive, comme vous l'avez d'ailleurs mentionné dans le rapport, à 120,5 millions d'euros par an pour le précédent CPER et à 127 millions d'euros pour le présent CPER hors plan de relance, soit une augmentation de 5,7 %, ce qui, en euro constant, donne plutôt une légère baisse ; on est plutôt à 0 %.

Par contre, ce qu'on peut constater, il faut le souligner parce qu'il faut toujours être objectif, Monsieur ROIRON, et précis, c'est que la part de la Région, elle, a augmenté par rapport à la part de l'État, qui a diminué. Je tiens également à le dire ici dans cette enceinte. Mais, globalement, je suis désolé, le CPER, à périodicité et annuités égales, n'a pas augmenté en euro constant, il a même légèrement diminué puisqu'on a un peu plus de 1 % d'inflation par an en moyenne et qu'on est à 5,7 % sur six années.

C'était la remarque concernant le CPER, puisque sur les autres sujets, mes prédécesseurs ont pu aborder différentes questions et thématiques, notamment aussi sur la santé.

En revanche, j'ai une question qui porte sur le plan de relance. Si on peut se féliciter d'un plan de relance important en volume, à 384,78 millions d'euros, je voudrais en comprendre le « mécano », et là, je pose vraiment une question, tout simplement parce que je n'ai pas la réponse. J'ai, comme nous tous, le document « Accord régional de relance, période 2021-2022 », auquel est annexé un document portant sur la liste des projets identifiés pour bénéficier de certaines mesures du plan de relance.

Alors, deux remarques.

Première remarque, il est écrit, dessous, en tout petit : « Cette liste ne constitue pas une garantie de financement. » Déjà, je ne sais pas comment on peut annexer un document sur lequel, en même temps, on prend la précaution de dire que cela ne constitue pas une garantie de financement.

La deuxième remarque, ou la deuxième question plus exactement, porte sur le choix des projets qui ont été listés et qui sont, finalement, au demeurant assez faibles en volume par rapport à l'enveloppe générale, ce qui d'ailleurs peut se comprendre, car je présume que tous les projets n'ont pas été portés.

Je constate simplement qu'un certain nombre de collectivités territoriales figurent dans ce document : commune de Châtillon-sur-Indre, que j'adore, commune de Couëtron-au-Perche, que j'aime beaucoup, commune de Dreux, que j'affectionne particulièrement, commune de Vendôme, pour laquelle j'ai également beaucoup d'attaches, commune de Chartres, commune de Lignières, commune de Châteauroux, métropole de Tours, 4,6 millions d'euros, et je ne vois pas apparaître la petite métropole d'Orléans qui, pourtant, a présenté un certain nombre de projets importants, notamment sur la mobilité puisqu'on a 10 millions d'euros sur le plan Vélo sur les deux années à venir et 12 millions d'euros sur la modification en hybride et en électrique des bus dans le plan Bus.

Ainsi, ma question, simplement, est celle-ci : selon quelle temporalité et quelle méthodologie on va vraiment rentrer dans le « mécano » ? C'est la seule question que je vous pose à ce sujet.

M. le Président. - Merci, Monsieur MONTILLOT.

Dernier orateur inscrit, Monsieur HUWART.

M. HUWART. - Merci, Monsieur le Président.

Comme élu local, je voudrais saluer et insister sur le fait qu'un des enjeux du plan de relance, ce n'est pas d'aligner des chiffres, qui ont de toute façon une dimension abstraite, mais de s'assurer que l'essentiel des besoins prioritaires sont couverts sur tout le territoire. De ce point de vue, il me semble important, dans la lecture du document, de repérer tous les chantiers, tous les dossiers qui correspondent à des besoins, notamment de territoires ruraux qui d'habitude ne sont pas couverts et qui ont besoin de ce document et de cet engagement pour pouvoir l'être.

Après, comme vice-président à l'économie, je voudrais aussi répondre à deux préoccupations qui ont été exprimées.

Il me semble que la première, c'est celle de la facilité d'accès aux aides, qui, effectivement, est un défi permanent pour un certain nombre de chefs d'entreprise qui ont d'autres priorités que de celle de lire le *Journal officiel* ou les différents bulletins réglementaires des administrations publiés assez régulièrement, et j'entends la proposition d'avoir un guichet unique, un numéro, etc.

Mais, là aussi, et comme lors de notre dernière session, je voudrais redire que l'accompagnement des entreprises, ce n'est pas « SOS Détresse Amitié », cela ne consiste pas à ouvrir un guichet téléphonique et à attendre que le client nous téléphone. L'enjeu sur lequel nous avons mobilisé la totalité de nos équipes – et je tiens vraiment à saluer dans chaque département les équipes de Dev'up qui, en coordination avec toutes les communautés de communes, toutes les communautés d'agglomération avec lesquelles nous avons des points très réguliers, vous-même, Monsieur le Président, toutes les semaines avec les présidents de communauté d'agglomération et de métropole et aussi avec tous les consulaires, tous les accompagnants et tous les chargés de développement économique du territoire –, c'est qu'il y a chaque semaine plus de 2 000 « coups de fil » qui sont passés pour s'assurer que la totalité des entreprises qui sont dans le radar et en contact avec chacun sont prises en compte, et que quand il y a l'expression d'une difficulté, on trouve des solutions et on les accompagne vraiment.

C'est notre responsabilité d'aller au-devant des entreprises, non pas d'attendre qu'elles viennent à nous, et cette responsabilité, il faut l'assumer collectivement avec l'ensemble de ceux qui interviennent dans l'accompagnement des entreprises. Cela a toujours été notre philosophie, non pas de faire que la Région fasse toute seule, mais de s'assurer que la Région coordonne et assure l'efficacité de l'action de tout le monde, et c'est un engagement qu'il faut tenir ensemble.

Deuxième point, quand on parle de la part de l'économie dans le plan de relance, il faut avoir en tête qu'il y a un certain nombre de dimensions de la relance qui sont structurelles et qui nous accompagneront dans les années à venir, mais la première dimension en matière économique, c'est l'urgence, et s'agissant des aides économiques, l'essentiel de ce qui est fait aujourd'hui n'entre pas dans le périmètre de cette contractualisation. La raison, c'est simplement que face à des entreprises en difficulté, on n'attend pas des contractualisations avec l'État, avec le gouvernement ou avec le préfet de Région. Ce qui compte, c'est de regarder les chiffres du plan de relance national pour l'économie, qui ont été publiés encore récemment ; il y a eu un dernier point qui a été communiqué par Bercy à l'ensemble des collectifs, des associations d'élus et cela a fait l'objet d'un dossier de presse.

J'observe pour ma part que sur le volet industriel notamment, où les aides de l'État soulagent beaucoup notre budget et sont totalement complémentaires, puisque nous avons voulu construire un dispositif où nous faisons ce que l'État ne fait pas plutôt que de doubler en permanence ce que les autres font, la Région Centre aujourd'hui, sur les quatre fonds industriels du plan de relance, capte et bénéficie de 11 % de l'enveloppe nationale, ce qui représente 1 500 emplois sur le territoire. Et, dans la liste des régions, la Région Centre-Val de Loire est la troisième région qui bénéficie le plus du plan de relance industrielle, ce qui est trois fois plus que le poids de l'industrie régionale dans l'enveloppe et ce qui fait que notre Région, même si elle est la plus petite démographiquement, capte plus d'aides économiques du plan de relance national que les Hauts-de-France, Grand Est, l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes.

Cela nous fait des débats un peu originaux au sein de l'Association des Régions de France, car cela suscite des questions, mais c'est la preuve qu'à chaque fois qu'il y a une réunion, qu'il y a un point à faire, une décision à prendre, un comité d'accélération, un comité de financement, c'est notre volonté, notamment avec François BONNEAU, d'être toujours présents, d'être les plus réactifs.

C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, on a déjà plus de 50 millions d'euros d'engagés sur ces thématiques sur 450 millions au niveau national, ce qui est fondamental. Cela suppose un engagement permanent, c'est en dehors des contractualisations mais c'est fondamental, car toutes les entreprises qui ne sont pas aidées dans le plan de relance national, ce sont des entreprises que nous serions obligés, nous, d'aider ou que, parfois, nous ne pourrions pas aider parce qu'elles sont en dehors des seuils de 250 salariés qui nous contraignent au niveau européen. C'est un combat de chaque instant, de chaque semaine qu'il faut savoir mener.

Je voulais simplement ramener ces éléments de contexte, car on est à un moment assez fatidique de la crise économique, qui va s'amplifier dans un certain nombre de domaines. Le risque, c'est celui d'un décrochage caractérisé de notre puissance économique et de notre base industrielle qui est le socle de notre modèle social, et face à ce défi, je pense que le premier réflexe que nous devons avoir est de tendre la main à tous les responsables et de travailler ensemble, et c'est, j'en suis sûr, l'état d'esprit qui guide chacun de nous ici.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur HUWART.

Merci pour ces échanges.

Des éléments de réponse portés par le Premier Vice-président, chargé de la présentation de ce rapport.

M. GRICOURT.- Merci, Président.

Chers collègues, beaucoup de sujets à aborder à l'occasion de nos échanges, somme toute très intéressants et qui permettent aussi de marquer nos différences d'approche, mais c'est plutôt quelque chose de légitime et de normal en démocratie.

Quand Guillaume PELTIER nous parle de la situation de crise, des modalités de sa gestion, je voudrais simplement rappeler, comme l'a fait Pierre COMMANDEUR et d'autres collègues, que, déjà, gouverner en période aussi exceptionnelle, ce n'est pas facile, qu'il faut donc aussi être humble, que ce soit au niveau national ou dans nos collectivités. Et quand bien même je reconnaîtrais, comme Guillaume PELTIER, qu'il y a eu des décisions, des contre-décisions, des contradictions, des injustices sur des choix d'ouverture de nos commerces, et nous avons été nombreux, en effet, à le faire remonter au niveau national, il faut aussi reconnaître l'effort sans précédent, exceptionnel de soutien au secteur économique dans tous les domaines.

C'est moi qui le dis, ce qui peut donc vous surprendre, mais, en tout cas, c'est une réalité, et il suffit de comparer avec les interventions qui sont celles des autres États au niveau européen. Voilà, il faut reconnaître cette mobilisation, et une mobilisation d'ailleurs qui, à côté de l'engagement des régions et des EPCI, est reconnue sur le terrain.

J'entends, Monsieur FORISSIER, mais nous ne devons pas non plus forcément rencontrer les mêmes gens. Hier encore, deux artisans que j'ai rencontrés, une esthéticienne qui est proximité de l'Hôtel de ville et un coiffeur, saluaient l'exceptionnel engagement de l'État, des collectivités, mais aussi l'exceptionnel niveau d'intervention, qui leur permet, parce qu'ils n'étaient pas dans une situation critique non plus, mais qui leur permet de passer cette crise de façon assez satisfaisante. Alors, il y a des commerçants et il y a des artisans qui malheureusement ne s'en sortiront peut-être pas indemnes ou qui ne s'en sortiront pas du tout, mais il faut aussi regarder la situation qui était la leur avant la crise, et, majoritairement, on trouve des situations qui étaient déjà en tension.

Ainsi, je crois qu'il faut reconnaître cet engagement national, en toute honnêteté intellectuelle, et notre Région s'est mobilisée aussi, alors pas seulement sur des avances remboursables à travers le fonds Renaissance, on aura l'occasion d'en reparler, mais aussi sur des aides directes, et les deux exemples que je viens de donner, ce sont des activités artisanales, commerciales qui ont bénéficié ce mois-ci d'aides directes pour le soutien à leur trésorerie et à leur activité.

Sur la question des guichets uniques que vous attendez et souhaitez, il semble que vous ayez échappé la création des espaces Région Centre dans chacun de nos départements, positionnés, certes, dans les chefs-lieux de département, mais c'est quelque chose de cohérent et qui irrigue l'ensemble des territoires départementaux. Nos chargés de mission vont à la rencontre des entreprises, à la rencontre de nos agriculteurs, à la rencontre des industriels, à la demande et à l'initiative aussi des élus, car c'est aussi à nous, les élus, de nous saisir de cette opportunité de la présence de services régionaux au plus près de notre territoire. Moi, c'est ce que je fais en tout cas au quotidien et, hier aussi, c'est une dame que j'ai reçue, qui a un projet de création d'entreprise, que j'ai orientée vers l'espace Région Centre pour qu'elle puisse bénéficier, à ce guichet unique, de toutes les informations qui peuvent l'aider, l'accompagner dans la création de son entreprise et qui peuvent lui permettre de savoir à quelles aides elle peut prétendre.

Ces espaces Région Centre, qui peuvent peut-être encore évoluer et être améliorés dans l'efficacité, qu'on souhaite tous, d'accompagnement des porteurs de projet notamment, du monde économique, c'est un gain, depuis quelques années, en proximité, en qualité d'accompagnement, en simplification d'accompagnement, car il y a, sur place, l'accompagnement aussi sur le montage des dossiers, et on sait que cela peut être un frein pour certains porteurs de projet.

M. PELTIER.- On n'a jamais été invités dans ces lieux ! On n'a jamais été invités.

M. le Président.- Monsieur PELTIER... Monsieur PELTIER, quand nous avons ouvert ces lieux, inauguré ces lieux, tous les élus de l'assemblée étaient invités, à chaque fois. Tous les élus étaient invités !

(Intervention hors micro de Monsieur PELTIER – inaudible)

(Brouhaha)

M. le Président.- Monsieur GRICOURT, poursuivez. Monsieur GRICOURT, poursuivez !

M. GRICOURT.- En tout cas, en tant qu'élu régional, cher collègue, vous avez aussi...

M. le Président.- S'il vous plaît !

M. GRICOURT.- En tant qu'élus régionaux, vous avez la liberté et le droit d'aller à la rencontre de nos agents des ERC. Bon, en tout cas, voilà, s'il n'y a...

Alors, Monsieur FORISSIER...

M. FORISSIER.- Merci, Monsieur le Président, de nous donner la parole.

Nous n'avons jamais été invités ni associés à la mise en œuvre et au fonctionnement de ces espaces départementaux.

Ce n'est pas une raison, effectivement, pour ne pas les connaître, j'y suis passé une fois parce qu'une réunion avait eu lieu là, mais je voudrais vous faire remarquer que ce serait à mon avis de bonne politique et même très bénéfique pour votre majorité d'associer l'ensemble des conseillers régionaux, quels que soient leurs positionnements politiques, au fonctionnement de ces antennes, y compris lors de leur inauguration, y compris pour faire des visites, car cela nous permettrait d'être associés et cela nous éviterait d'avoir à vous dire que nous avons le sentiment que tout ceci ne fonctionne pas, puisque nous n'y sommes jamais associés.

Il y a donc aussi peut-être un problème de démarche de la part de la majorité, Monsieur le Président. Vous auriez dû nous associer, cela n'a jamais été le cas.

M. GRICOURT.- Je suis surpris, cher collègue, Nicolas, parce que je crois que votre collègue COSYNS s'est déjà rendu à l'ERC de son territoire pour des visioconférences pour nos commissions...

Oui, pour des visioconférences, voilà. Alors, il y a peut-être eu un raté, le Président vérifiera, en tout cas, l'engagement que nous pouvons prendre, c'est qu'au début de la prochaine mandature, nous vous inviterons à revisiter les ERC à nos côtés !

(Rires et applaudissements)

Bien. Sur les attentes exprimées par Guillaume PELTIER, il y a des choses dans lesquelles je peux me retrouver, nous pouvons nous retrouver. C'est vrai que ces ERC ont prouvé leur efficacité et c'est l'occasion aussi de saluer le travail des agents qui y sont positionnés, mais, voilà, c'est encore quelque chose de récent, quatre années, il faut une mise en route, il faut se l'approprier et, encore une fois, c'est à nous aussi, élus, de les faire connaître.

Sincèrement, c'est peut-être variable d'un département à l'autre, en tout cas, dans le département où je suis, je sais que c'est une réelle satisfaction quant au niveau de contact, de fréquentation, parce que c'est tout un réseau aussi, c'est une question de réseau. Certes, le lien avec les ERC, c'est le rôle de l'administration régionale, c'est le rôle des élus, mais c'est aussi le travail qu'on peut partager avec les chambres consulaires, par exemple. Et nous, dans notre territoire loir-et-chérien, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat n'hésitent pas, de la même manière, à fléchir les publics vers ces ERC.

Sur d'autres questions qui ont été abordées par votre groupe, Monsieur MONTILLOT, sur le plan de relance, je vous invite à regarder d'un peu plus près les documents. Orléans n'a pas été oubliée, puisqu'il y a 3,4 millions d'euros fléchés pour la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans pour le travail de restauration, donc, 3,4 millions.

M. MONTILLOT.- On ne parle pas de la même chose. On ne parle pas des bâtiments de l'État, on parle d'abord des investissements métropolitains des collectivités territoriales. La cathédrale n'appartient pas...

M. GRICOURT.- Oui, alors il y a aussi une enveloppe pour l'association Le 108, une enveloppe pour l'association SNO.

Après, vous auriez pu aussi remarquer que Blois n'était pas citée...

M. MONTILLOT.- Tout à fait.

M. GRICOURT.- Voilà. Votre collègue Jacques MARTINET, qui n'est pas parmi nous aujourd'hui, en aurait été fâché par les attaches qui sont les siennes, personnelles, avec la capitale du Val de Loire.

En tout cas, voilà, chers collègues, sur le CPER et le plan de relance ; nous sommes bien dans une démarche de partenariat, d'échange, de transversalité entre l'État, la Région Centre, bien sûr, qui est quelque part chef de file. J'ai assisté moi-même en tant que maire de la ville préfecture du Loir-et-Cher aux réunions organisées par le préfet de Région en présence de François BONNEAU, et c'est dans un dialogue permanent et dans nos territoires départementaux. Il y a véritablement une prise en compte, non pas, bien sûr, de tous les projets qu'on aura inscrits dans ce CPER, mais une prise en compte des priorités qui sont celles des collectivités dans nos territoires départementaux.

Pour le Rassemblement National, Madame PÉAN, sur la politique de la ville, nous n'allons pas faire le débat, c'est un positionnement de votre part, idéologique. Je crois que vous êtes toujours dans la caricature sur ce sujet, avec un manque d'objectivité et de connaissance de l'indispensable effort particulier engagé depuis plus de vingt ans par tous les gouvernements successifs, de droite, de gauche, du centre, sur ces quartiers, ces secteurs « politique de la ville », avec la réalité qu'ils concentrent plus que d'autres des fragilités, des fragilités sociales et qu'ils ont besoin, oui, d'un soutien un peu plus conséquent.

Sur la question évoquée par Monsieur GODEFROY, mais, Monsieur GODEFROY, ce n'est pas la première fois ; je me permettrai juste de vous rappeler quelles sont les compétences des collectivités, de relire la loi NOTRe. Vous êtes sur cette négation des compétences par lesquelles chacun doit tenir ses engagements. Je vous invite aussi à vérifier à quel point les départements nous accompagnent financièrement sur le ferroviaire par exemple, et on verra qu'ils sont dans le respect de leurs compétences, puisque les routes leur reviennent. Vous vous trouvez souvent d'assemblée ; je vous conseille, en 2021, d'être candidat aux élections départementales plutôt qu'aux élections régionales.

Monsieur MARCHETTI, sur les questions d'énergie, nous avons une différence d'appréciation sur les priorités qui doivent être celles de notre pays. C'est aussi respectable, c'est votre droit, votre liberté bien sûr, mais, sur ces questions, je crois que vous êtes dans une approche aussi idéologique, une posture idéologique et parfois démagogique, pronucléaire. Voilà, ce n'est pas notre position, nous, nous pensons que nous ne pourrions pas sortir, en effet, à très court terme du nucléaire, mais qu'il faut sans tarder engager d'autres modes de production électrique.

Voilà ce que je voulais dire.

En conclusion, Monsieur le Président, Monsieur FORISSIER parlait de la nécessité de redéfinir une stratégie du Conseil régional en disant que nous n'avions pas de vision, pas de stratégie. Je crois que sans remettre en question la force des décisions prises dans cette mandature et les précédentes, nous serons en capacité, à l'occasion des orientations budgétaires, du projet de budget 2021 et à travers ces fléchages de crédits CPER et plan de relance, de confirmer, de marquer des ambitions, des orientations nouvelles pour ces mutations et transitions plus indispensables encore qu'hier, dans tous les domaines de l'action publique et notamment sur les questions solidaires, environnementales, d'égalité des territoires.

Quelle Région pour demain ? Quelle Région pour demain, je crois que nous avons aussi défini cette ambition à travers notamment le SRADDET, qui définit ce que peut être pour nous, ce que doit être l'organisation de notre territoire régional dans les années qui viennent.

L'engagement régional dès 2020, c'est un engagement, je vous le rappelle, auprès du monde économique, mais Harold HUWART l'a souvent rappelé à juste titre, avec 60 millions d'euros d'aides exceptionnelles, c'est-à-dire un doublement du budget des aides économiques en une seule année. Il y a eu le soutien au monde associatif, et il ne faut pas oublier que le monde associatif est également pourvoyeur d'emplois, puisqu'il représente entre 10 et 11 % de l'emploi salarié. À travers les contrats régionaux de solidarité, et Dominique ROULLET le rappelle à juste titre très souvent ainsi que d'autres collègues, c'est encore un soutien direct à l'investissement dans nos territoires, avec une dynamique d'engagement retrouvée au dernier trimestre de cette année.

Et le prochain Contrat de plan État-Région, le plan REACT-EU, la prochaine maquette de fonds européen FEDER/FSE seront, par l'augmentation des enveloppes globales, des leviers majeurs pour l'investissement, encore une fois un investissement pour accélérer, accentuer les mutations, les transitions indispensables qui viendront en complément de notre volontarisme dans le domaine de l'investissement pour une accélération des projets à la fois de la Région, des autres collectivités ou encore du monde économique, à travers les aides qui leur reviennent. Le débat d'orientation budgétaire tout à l'heure nous donnera l'occasion de le vérifier et de le confirmer.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci. Merci, Monsieur le Vice-président, merci à toi pour toutes ces informations.

Pour être complet sur la question légitime, dans un ensemble qui est certes complexe, la question légitime de Monsieur MONTILLOT, le plan de relance de l'État, pour son volet territorial, est caractérisé par une somme indicative de 267 millions d'euros, une somme indicative – d'accord ? – qui verra sa confirmation en fonction du rythme de sa consommation. C'est la raison pour laquelle, en direction de tous les élus, en direction de tous les territoires, je le dis avec force : déposez les projets le plus vite possible, et les projets éligibles seront les projets engagés avant la fin 2022, ce qui suppose, pour un certain nombre de choses, d'accélérer les *process* d'études.

Dans la présentation qui en est faite, et notamment par l'État car il s'agit de crédits d'État, même si j'y suis associé comme représentant des collectivités, il y a en effet un certain nombre de premiers projets qui ont été retenus par l'État, et celui dont vous parlez, qui traite du tram de Tours, fait partie de ceux-là. Pourquoi ? Et cela répond en même temps à la question ou à l'interpellation de Pierre COMMANDEUR tout à l'heure. Pour une raison simple, à savoir que ce dossier était totalement prêt s'agissant du tram et que le dossier attendait une inscription la plus rapide possible dans le Contrat de plan État-Région. Il se trouve que pour les mobilités – pour les mobilités –, c'était 2023. Les élus de la métropole ont donc à juste titre demandé à l'État comment il était possible, notamment pour la part des études, d'obtenir des mobilisations dès maintenant. Et cela a été pris. Il y a un certain nombre d'exemples, vous les avez cités, qui étaient prêts et bouclés. Toutefois, cela ne préjuge absolument pas de priorités qui seraient données à tel ou tel territoire ou de priorités qui seraient données à telle ou telle réalisation. Les réalisations éligibles sont celles qui sont définies, et le spectre est assez large.

Ainsi, je le dis à l'ensemble des collectivités et bien évidemment à la métropole d'Orléans au premier chef qui est la capitale de Région, dès que vos dossiers seront finalisés et qu'ils correspondront à la cible définie par l'État, déposez ces dossiers, nous ferons tout, dans les commissions, puisque la Région va être très associée au pilotage de son dispositif, nous ferons tout pour qu'ils soient réunis.

Il est défini, par rapport à cela, une priorité qui est celle de la faisabilité, de la temporalité de nos dossiers. Et s'il y a une consommation qui se fait à un niveau élevé dans certaines enveloppes, il est tout à fait possible que les dossiers qui arriveraient tardivement se voient recalés parce que l'enveloppe serait consommée.

Il en va ainsi pour la performance énergétique, notamment pour le bloc communal où il y a une enveloppe qui est définie ; j'ai bien entendu que les maires allaient aller très vite pour présenter la performance énergétique de leurs écoles. Il en va ainsi pour les départements qui vont être éligibles à de la performance énergétique pour leurs collèges ; il y a des enveloppes qui ont été départementalisées.

Il faut que nous soyons particulièrement rapides là-dessus, et toutes les informations dont auront besoin les métropoles, les communes, les intercommunalités seront évidemment transmises, à la fois par l'État et par nous, car nous tenons à ce niveau de consommation le plus élevé possible. Ce plan de relance ne sera intéressant que si on le consomme, il faut être clair.

Ce qui est intéressant là-dedans, c'est qu'il n'y a pas, *a priori*, de clés qui font qu'un autofinancement minimal serait nécessaire. Bien évidemment, quand ils auront à répartir cette enveloppe, les préfets regarderont la part d'autofinancement, mais il n'est pas dit, par exemple, qu'il y a 70 % de financement, etc. Il s'agit donc quand même de quelque chose qui peut être réactif et souple. C'est la réponse que je voulais vous donner.

Et puis, comme il a été beaucoup question de nos entreprises, beaucoup question du développement économique à travers à la fois l'impact social, c'est très important, l'impact de l'emploi, la lutte contre le chômage, la mobilisation pour la relance, je voulais vous faire à nouveau partager ce que nous avons obtenu dans la dernière période : il y a eu une reconnaissance de l'attractivité des territoires régionaux à travers un prix qui est Choose France. Choose France, c'est quoi ? C'est l'investissement de capitaux étrangers pour le développement d'entreprises sur le territoire des régions.

Il y a 5 prix qui ont été décernés au niveau national, dont 2 qui l'ont été pour des entreprises de la Région, dans un secteur qui a été largement cité, à juste titre, dans cet hémicycle, le secteur de la pharmacie. Il s'agit de Novo Nordisk, des capitaux danois qui ont été et qui sont investis à hauteur de 80 millions d'euros supplémentaires dans la période avec la création de 200 emplois, ce qui fera de l'entreprise chartraine une des principales entreprises de la pharmacie au niveau national. Et il y a eu également deux entreprises citées, une très belle aventure avec des capitaux suédois pour des entreprises qui travaillent dans le secteur de la production ou du conditionnement des vaccins. Nous avons ainsi deux entreprises qui seront engagées dans ce volet du vaccin : Recipharm, à Monts, dans le 37, et Delpharm, dans le 28.

Enfin, je voulais illustrer ce que nous faisons sur le plan économique, car ce que nous avons découvert à Fondettes avec Engineering Data cette semaine est particulièrement intéressant. C'est quoi ? C'est une très belle « boîte » dans le secteur de la robotique. Face à tout ce qu'il se dit, tel que « c'est impossible de construire des robots en France », prenez contact, c'est une « boîte » qui est soutenue par la Région, dont le chef d'entreprise est d'ailleurs dans la seconde génération des Accélérées. C'est une boîte qui a répondu à un appel à projets – je regarde Anne BESNIER – sur Stop Covid, qui a obtenu un financement régional pour Stop Covid. Et qu'est-ce qu'ils ont fait depuis le mois de juillet ? Ils ont construit un robot qui permet la désinfection dans les grands espaces, les grands espaces sanitaires, les hôpitaux, les grands espaces industriels, les grands espaces de l'aérogare, etc., et ce robot est totalement automatisé, il circule dans les allées, il transforme en gaz un certain nombre de liquides pour assurer toute la désinfection des espaces. C'est quelque chose qui est promis à une très belle commercialisation. Cela m'a intéressé, car c'est une réaction merveilleuse d'une entreprise par rapport à l'urgence sociale et sanitaire, cela m'a intéressé parce que c'est de la robotique et qu'ils font la preuve aujourd'hui qu'il y a quelque chose de possible à l'échelle régionale et à l'échelle nationale.

Globalement, nos entreprises, on peut certainement, Monsieur PELTIER, Monsieur FORISSIER, toujours mieux faire, et je vous assure que nos équipes font le maximum. Mais, aujourd'hui, grâce à cette mise en convergence, que nous avons provoquée avec l'Agence de développement économique, entre les développeurs des communautés de communes, les développeurs des consulaires, les développeurs du niveau national, avec l'ensemble de nos techniciens, on a, je crois, réussi à avoir une belle couverture territoriale. Celle-ci est aujourd'hui indispensable, car les enveloppes existent sur le territoire, existent pour le territoire, et il faut que ces enveloppes puissent être appropriées le plus vite possible.

L'industrie, si elle est forte demain et je pense qu'elle le sera en région, elle le sera parce qu'elle va franchir à nouveau un cap d'innovation et de modernisation, en étant moins consommatrice de matière, moins productrice de gaz à effet de serre, globalement plus attentive à tout ce qui peut porter dans une sorte d'économie circulaire, et ce sont des révolutions très intéressantes. Je le dis aux élus du Rassemblement National, il ne faut pas brocarder la marche en avant sur le plan de l'environnement, c'est un développement de développement économique. On a ces entreprises qui sont en train de traverser des mutations, il faut que nous soyons très proches de ces entreprises, et il y a aujourd'hui, je pense, une opportunité à le faire qui est plus grande encore.

Merci pour ce débat.

Il va nous falloir voter le rapport qui vous est présenté, qui porte sur le CPER, ce CPER étant un protocole. Il va ensuite faire l'objet d'une signature État-Région, puis il sera soumis à l'Autorité environnementale, après quoi il y aura une consultation publique. Mais, en l'état, avant d'être signé et soumis aux consultations, il doit faire l'objet d'un vote. Et il y a des éléments du plan de relance, qui n'est pas, comme je le disais en réponse à la question Monsieur MONTILLOT, finalisé en termes d'enveloppe, mais pour lequel il y a un disponible et pour lequel nous devons nous mobiliser.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Monsieur
COMMANDEUR

Contre : Rassemblement National

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT

M. le Président.- Merci pour ce vote.

Nous passons au volet suivant, qui est le volet de présentation de la relance à l'échelle de l'Europe, REACT-EU, et c'est Monsieur GRICOURT qui nous présente la communication.

REPARER LES DOMMAGES DE LA CRISE ET PREPARER L'AVENIR
AVEC LE NOUVEAU FONDS EUROPEEN REACT-EU – REPARTITION DE
L'ENVELOPPE

COMMUNICATION N° 4

M. GRICOURT.- Je vais essayer d'être le plus synthétique possible, mais je crois qu'il est important de commencer, Président, en rappelant que dans cette période de crise que nous vivons, la relance est évidemment indispensable, mais en précisant que cette relance doit mobiliser tous les acteurs, car c'est au cœur des enjeux. Elle doit être imaginée sous forme de coopération et non de concurrence, et les débats que nous avons eus avant me confortent dans cette appréciation. C'est l'utilisation de nos budgets régionaux, le plan de relance avec l'État, mais aussi, comme abordés ici avec REACT-EU, les fonds européens, l'Europe ayant proposé cette relance du plan REACT-EU, sur lequel nous avons eu à débattre déjà au mois d'octobre dernier.

Notre Région a été très active et elle est prête aujourd'hui, alors même que le dossier n'est pas encore totalement bouclé au niveau européen entre les États, du fait du blocage de certains, comme vous le savez certainement.

Sur les 47,5 milliards d'euros du plan européen, ce sont 93 millions d'euros qui sont prévus pour notre Région, prévus pour être mobilisés, bien sûr à court terme face à cette crise.

L'innovation réglementaire dans le domaine de la gestion de ces fonds, de leur utilisation est importante. On a souvent, d'ailleurs à juste titre, les uns et les autres pu reprocher à l'Europe un fonctionnement trop complexe, ce qui rejoint le terme de bureaucratie excessive qu'a utilisé notre collègue Guillaume PELTIER tout à l'heure, mais là, ce règlement va nous permettre de financer des projets jusque-là non éligibles aux fonds européens et selon ce que les régions décideront de flécher. C'est donc une assez grande liberté dans les choix qui nous sont donnés de soutenir tel ou tel secteur.

Les thématiques sont diverses. Seront prioritairement financés des projets dans le domaine de la santé, et on sait combien c'est important dans notre Région, particulièrement touchée par la problématique de démographie médicale, c'est aussi le soutien aux PME-PMI, c'est sur les questions de transition écologique, sur la transition numérique et, dans une mesure qu'on pourrait qualifier de moindre mais qui n'est pas inintéressante, sur la culture et le tourisme.

- Sur le secteur économique précisément, c'est 26,5 millions d'euros que nous proposons de flécher.

L'objectif est d'aider les entreprises, particulièrement les PME et TPE, de les aider à rebondir après cette crise en renforçant les outils existants mais aussi en préparant les évolutions qui peuvent être les leurs, dans des modalités différentes de modes de production.

C'est réparer cette crise, c'est relancer l'activité, et, pour cela il y a plusieurs dispositifs.

- Des dispositifs actuels qui sont déjà cofinancés par le FEDER sur le programme d'aujourd'hui, 2014-2020, qui vont pouvoir être complétés, notamment avec le partenariat plus fort avec nos consulaires que sont la CCI et la Chambre de métiers et de l'artisanat.

- Le volet 2 du dispositif Prêts CAP Rebond. C'est, on le sait, à travers un instrument financier géré par la BPI et c'est déjà abondé par du FEDER à la suite de la révision, on pourrait dire « Covid ».

- Des dispositifs existants uniquement cofinancés par des fonds régionaux, par exemple les fonds de prêts d'honneur innovation.

- Et puis des dispositifs nouveaux qui vont être gérés en mode « subvention ». Là, cela rejoint les aspirations qui ont été évoquées par certains d'entre vous, notamment par Monsieur FORISSIER, c'est sous forme de subvention. Un exemple concret, c'est un financement possible de l'appui aux investissements, diminuant l'empreinte écologique des entreprises, ou cela peut être aussi en participant, comme l'a évoqué le Président, à la relocalisation des productions, et là, nous ne pouvons évidemment tous qu'être d'accord.

Un secteur de l'économie qui est important dans notre Région, c'est le tourisme. Il est proposé d'accompagner les prestataires touristiques pour conjuguer sortie de crise et transition écologique ; on sait combien ce secteur est un des plus touchés par les conséquences de la crise Covid. C'est soutenir les démarches de territoires en faveur d'un tourisme durable et soutenir les campagnes de communication, une démarche qui a déjà été engagée par Christelle de CRÉMIERS et tous les partenaires au lendemain du premier confinement, pour la dernière saison touristique.

Il est important, je crois, de mettre le « paquet » sur ces campagnes de communication à destination des publics français vers nos territoires et pour relancer l'attractivité des sites patrimoniaux et touristiques dont nous disposons et qui sont une richesse reconnue comme particulière à juste titre.

- Dans le domaine de la transition énergétique, ce sont 38 millions d'euros que nous fléchons.

Il convient de redire, et cela a été des débats d'actualité récents, que cinq ans après la signature des accords de Paris, nous voyons bien que la dynamique mondiale pour sauver le climat a plutôt stagné. Notre Région propose de contribuer à relancer la transition nécessaire en accentuant sa propre action dans ce domaine, mais aussi en réservant la plus grosse part du plan européen pour l'environnement.

Nous proposons de soutenir des projets matures. Là aussi, il faut qu'ils soient travaillés, que l'ingénierie ait eu lieu, qu'ils soient prêts à être déployés, dans le domaine de la mobilité durable par exemple, par le vélo du quotidien. On sait qu'il y a beaucoup de collectivités, je le disais tout à l'heure, qui s'engagent dans ce domaine, pour des projets d'infrastructures, y compris pour des aménagements afférents à ces mobilités.

C'est sur les questions de revégétalisation urbaine. Ce sera également en soutien à la relance de la filière horticole qui a été particulièrement touchée pendant cette année 2020.

Et puis la commande dans le secteur de la construction. Tout en assurant la transition énergétique du parc immobilier, il s'agira aussi, dans ce secteur, de réserver des crédits pour les projets en efficacité énergétique, tant en rénovation que sur des projets de constructions neuves.

- La transition numérique, 25 millions d'euros.

Là, je crois qu'on est tous d'accord pour dire que cette crise a dévoilé l'utilité des outils numériques, mais qu'elle a aussi mis en exergue une grande fragilité de ces outils. La Région est engagée depuis longtemps dans ce domaine, en dépassant d'ailleurs, le Président et Dominique ROULLET le rappellent souvent, son champ de compétences.

- On est, bien sûr, toujours sur la recherche d'équité en matière d'aménagement du territoire, avec des enjeux économiques locaux dans nos territoires ruraux notamment, et la Région propose d'accélérer notre transition dans le domaine du numérique en finançant le déploiement du très haut débit pour les territoires du Cher et de l'Indre – cela a souvent été évoqué par les collègues de ces départements.

- C'est financer aussi le projet de fibre noire pour le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur, mais, et Anne BESNIER le rappellerait, cela ne concerne pas que l'enseignement supérieur, c'est aussi pour le secondaire, pour nos CFA possiblement, bref, toutes les filières de formation.

- Ce sont de nouveaux projets qui visent à mieux équiper tous ces établissements de la formation.

- C'est enfin, dans le domaine de la transition numérique, financer des équipements, des outils et des usages nécessaires au déploiement du télétravail pour nos administrations publiques.

- Le domaine de la santé.

Je l'évoquais, notre Région souffre d'un déficit de professionnels médicaux. Il s'agit d'activer ces fonds supplémentaires pour participer au déploiement des projets qui sont dans notre stratégie régionale 100 % santé.

- C'est la création des trois premiers postes d'assistants territoriaux universitaires.

- C'est aussi soutenir l'amorçage du GIP Pro Santé pour ses deux premières années d'exercice, et vous avez lu à travers la presse le positionnement, j'allais dire la prise de fonction des premiers médecins salariés dans ce territoire.

- La culture, 2,7 millions d'euros.

C'est un secteur qui est rudement éprouvé par la crise. Là aussi, les derniers jours ont permis de mesurer l'inquiétude, la réalité des difficultés de ce secteur et les attentes exprimées.

- Nous proposons d'apporter un soutien pour la création d'un fonds régional d'œuvres d'art. C'est un soutien à la commande d'œuvres auprès des artistes qui relèvent notamment des arts visuels.

- C'est aussi favoriser l'émergence, la réalisation de tiers lieux, la mise en œuvre de projets collaboratifs innovants. Je crois qu'il en existe déjà, il y a eu des initiatives dans nos territoires et cela répond véritablement aux besoins de certains salariés mais aussi d'entrepreneurs, de chefs d'entreprise ou d'autoentrepreneurs pour leur permettre de s'adapter, de renouveler leurs offres de services au regard aussi de ces transformations qui sont en œuvre.

En termes de calendrier, Monsieur le Président, on a effectué au niveau de la Région un travail d'élaboration de la prochaine révision du programme opérationnel FEDER/FSE par l'intégration du fonds additionnel REACT-EU, et cela, en consultant aussi, cela a été un travail de consultation des partenaires en octobre dernier sur la base de la communication qui fut celle partagée à la session d'octobre.

En janvier, une consultation du comité de suivi sera faite pour la présentation du projet de révision, et, sous réserve d'un accord du comité de suivi, la transmission formelle de notre demande de révision sera alors adressée à la Commission européenne pour une mise en œuvre au premier semestre de l'année 2021, ce qui garantira l'efficacité de l'usage et de l'intervention de ces fonds.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Premier Vice-président, pour cette présentation.

Madame GREFF, vous avez la parole.

Mme GREFF.- Monsieur le Premier Vice-président, Monsieur Marc GRICOURT, j'ai bien entendu votre intervention et, au travers de vos propos, vous avez bien précisé qu'il y avait dans le domaine de la santé un très gros déficit de personnels médicaux, qu'il fallait y surseoir, qu'en matière économique, évidemment, le monde de l'entreprise, des artisans était durement touché et que, là aussi, il fallait agir. Bref, vous nous avez brossé un tableau assez dur de ce qu'il se passe et c'est malheureusement la réalité.

Et ce fonds européen REACT-EU a un objectif très précis, qui est de soutenir la réparation des dommages auxquels vous avez fait référence, créés par la pandémie Covid-19.

Dont acte, 93 millions d'euros, « banco », c'est quelque chose d'important, il fallait y aller, et c'est ce que j'attendais : j'attendais un pied sur l'accélérateur mais, dommage, je ne l'ai pas vu. Je vais vous dire pourquoi je ne l'ai pas vu. Pourquoi ? Vous l'avez rappelé et Jean-Patrick GILLE m'a soutenu dans ce domaine, vous avez toute autorité pour la répartition des fonds qui vous sont aujourd'hui attribués dans cette enveloppe, et c'est bien ce choix de répartition qui m'ennuie considérablement.

En effet, vous l'avez rappelé vous-même, Monsieur le Président, les entreprises, les TPE-PME ont besoin de nous, mais là, vous nous proposez de renforcer les outils existants. Nous sommes au-delà du plan de relance, Monsieur le Président, nous sommes dans un plan de survie, il faut le noter. Il faut faire des choix conséquents, concrets, et je constate malheureusement que, dans le domaine de l'économie, tout cela me semble assez peu précis, puisque, justement, nous suivons l'objectif premier d'il y a quelques mois de renforcer les outils existants.

Vous nous parlez également de 26,5 millions d'euros pour l'économie. Oui, « banco », je veux bien, mais c'est quand même moins que la transition énergétique, qui a 38 millions d'euros. L'urgence n'est peut-être pas forcément là où on l'aurait attendue. Vous nous avez même parlé de la revégétalisation des collectivités, du vélo, etc., bref, je n'ai pas le sentiment qu'on soit vraiment dans un plan de survie.

J'aurais aimé avoir le financement inverse, c'est-à-dire, pour aider les entreprises, les artisans, les collectivités, toutes celles et ceux qui ont quelques difficultés, le financement d'un plan de 38 millions d'euros pour cette économie et non pas pour la transition écologique. Cela dit, entre parenthèses, les Verts, ils n'en auront jamais assez ; ce n'est pas la peine d'essayer de leur faire des courbettes. Là encore, travaillez sur l'économie !

(Brouhaha)

Vous nous avez parlé de culture. Eh bien, écoutez, j'ai le sentiment que ce financement est une peau de chagrin : 2,7 millions d'euros sur les financements qui vous sont octroyés, de 93 millions.

Vous l'avez entendu, Monsieur le Premier Vice-président, la culture, ils sont dans de grandes difficultés et on est vraiment dans un plan de survie. Dès lors, avec 2,7 millions, je trouve franchement qu'on n'est pas à la hauteur.

Et puis il y a un secteur où, évidemment, on en a le moins besoin, je veux parler de la santé. En ce moment, il n'y a pas de souci pour la santé, on est bien d'accord, tout va bien dans le meilleur des mondes ! 800 000 euros, mais les gens vont comprendre quoi, ici, avec 800 000 euros ? Vous savez exactement, bien sûr, ce que cela représente.

Ainsi, vous êtes en train de négliger totalement le caractère important de la santé. Vous nous présentez trois premiers postes d'assistants territoriaux universitaires ; « waouh, super » ! Et puis alors, un soutien au GIP Santé, GIP Santé dans lequel je siége, Monsieur le Premier Vice-président ; il s'agit de surseoir à la problématique de trouver un directeur et une secrétaire, donc une vraie ambition alors que vous nous promettez 150 médecins sur le territoire et que, pour l'instant, on en a à peine 4, voire 5, qui sont aujourd'hui installés. Voyez, j'aurais aimé voir d'autres projets.

Moi, j'ai un projet à vous soumettre. Aujourd'hui le virus, il est ici, en France en particulier, et le gouvernement – eh oui, Monsieur COMMANDEUR, c'est cela, qui soutient le gouvernement – n'a pas anticipé cette attaque du Covid.

Nous avons eu la difficulté des masques, la difficulté des tests et, aujourd'hui, il y a une autre difficulté à laquelle j'aurais aimé que vous vous atteliez. Je veux parler, bien sûr, de la vaccination. Pourquoi la vaccination ? Parce que l'État a autorité pour l'achat des vaccins et pour la livraison dans le pays. Mais, après, il va falloir anticiper et organiser cette vaccination. Comment allez-vous faire ? Comment allez-vous vous organiser pour cette stratégie du plan de vaccination dont nous avons tous besoin pour 2021 ?

Je veux évidemment parler des équipes mobiles. Avez-vous anticipé cela ? Les lieux où on pourra se faire vacciner, j'aurais même dû, avant, parler des lieux de stockage de ces vaccins qui, je vous le rappelle, doivent être stockés à moins 80 degrés dans des lieux bien spécifiques répartis sur le territoire. Vous devez anticiper cette problématique, la chaîne du froid doit être aujourd'hui sollicitée par vous-mêmes auprès des entreprises locales, qui font le nécessaire pour pouvoir subvenir aux besoins des Français.

La politique vaccinale, Monsieur le Président, j'insiste sur ce point, est une grande chance pour nous, un espoir et nous ne devons pas l'oublier, nous devons le saisir. Mais il faut le traduire aussi en actes.

Monsieur le Président, j'attends de vous que vous ne fassiez pas comme le gouvernement qui a raté la politique de prévention, c'est le moins qu'on puisse dire. On a raté le déconfinement, on a raté les masques, on a raté les tests ; il faut aujourd'hui, en Région Centre, qu'on gagne et qu'on soit peut-être la première région de France à avoir anticipé cette problématique de vaccination.

Voilà la fin de mon intervention.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais faire une intervention personnelle, qui n'engage pas mon groupe UDC.

Ceci est à titre personnel. Dans cet hémicycle, nous sommes très nombreux, un peu plus d'une centaine aujourd'hui je crois, et cela a été le cas dans les autres rendez-vous. Depuis le début, c'est-à-dire depuis un an, vous nous avez offert deux masques – deux masques –, à chaque conseiller régional. Il n'y a absolument pas eu d'anticipation, de proposition de test, ici même, dans cet hémicycle. J'ai dit « proposition », je n'ai pas dit « obligation ». Je pense que nous aurions eu à gagner, comme d'autres collectivités le font, de proposer que les agents, que les conseillers régionaux puissent avoir accès à ces tests antigéniques.

Voilà, c'était ma petite remarque de prévention et je trouve que la Région Centre, à ce niveau-là, n'a pas été à la hauteur pour sa collectivité. Je ne parle pas des agents administratifs, Monsieur le Président, car j'ai su que vous aviez distribué des masques. Mais nous, franchement, nous sommes aussi peau de chagrin. C'est mon intervention personnelle, et j'estime que là, vous n'êtes pas à la hauteur.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame GREFF.

Monsieur FAUCHEUX a la parole.

M. FAUCHEUX. - Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole.

Deux ou trois mots avant de parler de REACT-EU, car c'est intéressant, Madame GREFF, votre long plaidoyer sur les enjeux de santé sur le territoire. Moi, j'ai juste envie de vous répondre qu'il faudrait peut-être qu'on pousse ensemble une réforme de la décentralisation qui donne aux régions à la fois des compétences, et il n'y a pas que la question de la santé, de vraies compétences qui aujourd'hui sont dans le domaine de l'État, avec une réelle capacité à les exercer, c'est-à-dire l'autonomie fiscale pour y arriver. Tout ce que vous proposez, cela peut se discuter, mais, en tout cas, cela me semble être un peu hors des compétences de la Région, cela relève des compétences de l'État.

De plus, je voulais vous donner une information. Je ne sais plus si vous siégez à la Commission permanente, mais nous avons voté en Commission permanente un programme de recherche pour que tous les agents de la collectivité puissent être testés à la Covid et que tous les élus qui le souhaitent puissent y participer. Je ne sais pas si vous l'avez voté, je ne sais plus, je suis désolé, ma mémoire me fait défaut, mais, en tout cas, cela a été voté par votre groupe. Par conséquent, il me semble que vos attaques sur la capacité d'anticiper, cela mériterait d'être relativisé et, en tout cas, vous devriez être un peu mieux informée.

Cela dit, je voulais intervenir sur REACT-EU, c'était juste pour répondre à Madame GREFF en préambule.

Concernant REACT-EU, nous avons tous entendu l'intervention de Monsieur GRICOURT qui nous a bien expliqué d'où cela venait. Je crois qu'on peut quand même remercier les députés européens qui ont voté il y a deux jours le règlement et les budgets de REACT-EU.

Même si le processus n'est pas encore arrivé à terme, c'est intéressant, car cela nous permet de voir que, dans ce moment qui est un peu compliqué, c'est le moins qu'on puisse dire, qui nous fait faire face à des enjeux difficiles pour lesquels l'action publique est fortement sollicitée, on arrive à avoir une concordance des temps assez intéressante, même dans une institution qui réunit 27 pays de l'Union européenne. Cela a donc été voté par les députés européens ; maintenant, nous sommes en séance plénière et débattons sur les priorités de la Région.

Ces priorités ont été travaillées avec – je crois qu'on peut les saluer, les remercier – une implication extrêmement importante des services de la Région, en particulier de la Direction de l'Europe et de Sophie HEMERY qui est dans l'hémicycle. Je pense que là, les agents font face à une charge de travail qui est énorme, avec le Contrat de plan État-Région, le plan de relance et tout ce qu'on connaît. Moi, en tout cas, cela me reconforte. Enfin, cela ne me reconforte pas mais cela me consolide dans l'idée que la fonction publique territoriale est d'une très grande valeur pour notre pays, particulièrement dans notre Région.

Avec REACT-EU, plus précisément, on a environ une centaine de millions d'euros, dont 93 millions pour la Région Centre-Val de Loire spécifiquement et 6 millions d'euros pour le programme opérationnel sur la Loire. Et c'est vrai que grâce à la mobilisation des parlementaires européens, en particulier écologistes, on a une règle qui est la règle verte, qui propose, qui impose un fléchage de 30 % minimums des crédits vers l'objectif climatique.

Nous, cela nous semble intéressant, mais, effectivement, je peux comprendre que pour d'autres groupes politiques cela ne le soit pas. Mais cela nous semble intéressant, d'une part, parce qu'il y a aussi le soutien à l'économie qui est une deuxième priorité, qui est également important et cela nous semble donc plutôt équilibré, d'autre part, parce que les sujets ne sont jamais dissociés. Quand on intervient dans la transition écologique, on déclenche des investissements, on fait travailler des gens, il y a une implication sur l'économie et sur l'emploi, ce n'est pas quelque chose de dissocié. Enfin, je crois qu'on peut essayer d'avoir une autre approche que l'obsession de la croissance pour arriver à se tirer d'affaire, car le modèle qu'on a suivi pendant plusieurs décennies n'a pas montré des résultats très intéressants.

Ces crédits de 93 millions d'euros ont 30 % de fléchage au minimum sur l'objectif climatique. Il y a un deuxième principe qui a été édicté par les parlementaires, c'est le principe qu'on traduirait en français par « ne pas nuire ». Les financements européens ne doivent pas nuire à d'autres objectifs ou, dit autrement, il doit y avoir une cohérence d'ensemble entre les objectifs écologiques et économiques et sociaux. Et il y a un troisième principe qui a déjà été cité, à savoir que ces fonds doivent servir à réparer les dégâts sociaux et économiques liés à la crise.

Moi, j'ajouterais quand même que la spécificité de ce fonds-là, par rapport à un Contrat de plan État-Région, c'est que, pour l'Europe, il y a un partenaire qui s'appelle la Région. La Région est chargée d'organiser le débat sur les territoires et l'Union européenne fournit un cadre général avec des grandes priorités, des grands principes de fonctionnement, et une enveloppe. Du côté de l'État, on se retrouve avec des interlocuteurs qui sont des ministères pour le plan de relance, qui ont des enveloppes à répartir sur les régions. Le préfet de région n'a pas une enveloppe globale, d'ailleurs, on l'a vu, on a un addendum qui est encore arrivé sur la question de l'isolation des bâtiments universitaires, il n'y a pas cette approche globale et il n'y a pas, finalement, cette reconnaissance du fait politique régional ou cette approche de la décentralisation ou de la subsidiarité qui est dans l'Union européenne.

Au-delà de ces considérations sur le montage du fonds, je tenais à dire que le groupe Écologiste sera particulièrement vigilant pour interroger le caractère vertueux de chaque financement et pour identifier sa contribution écologique et sociale. Il ne faudrait pas que l'urgence de consommer ces fonds nous amène à faire n'importe quoi, il ne faudrait pas qu'on se mette à financer des choses qui nuiraient à l'écologie parce qu'il serait absolument nécessaire de sauvegarder à très court terme des emplois. Il faut qu'on arrive à tenir ensemble les différentes dimensions. On pourra par exemple interroger les fonds de soutien à l'économie, les prêts d'honneur d'innovation ou les investissements productifs au regard de ce critère.

Nous notons qu'il y a presque 500 000 euros pour financer deux campagnes de communication, une pour les vacances et l'autre pour l'Automne Gourmand. Cela fait des belles campagnes promotionnelles et on espère que cela participera à réparer les dégâts causés aux acteurs du tourisme et surtout que cela soutiendra le développement d'un tourisme et d'une gastronomie verts et solidaires.

Concernant la transition écologique, cela a été dit par Marc GRICOURT, l'essentiel des crédits va à la rénovation du bâti. Cela vient compléter le CPER, c'est heureux, mais on est encore très loin d'atteindre le nombre de rénovations nécessaires correspondant aux objectifs de la COP21. À titre d'exemple, il faut qu'on arrive à rénover 30 000 logements par an en Région Centre pour respecter la trajectoire climat alors qu'on est à peu près à 8 000 ou 10 000 par an. Il y a donc une marge très importante, et c'est la même chose pour les bâtiments publics. Il est aussi essentiel de garantir que les rénovations sont d'une ambition et d'une qualité suffisantes pour qu'il y ait bien des économies d'énergie et une diminution des gaz à effet de serre à l'arrivée.

Et j'ajouterais que c'est l'occasion...

Mme MÜNSCH-MASSET.- Je vous remercie de conclure, cher collègue, s'il vous plaît.

M. FAUCHEUX.- Je vais conclure.

C'est l'occasion d'enclencher un cercle vertueux autour des matériaux biosourcés et recyclés.

Enfin, concernant le soutien à l'économie, nous, nous pensons qu'il faut aller plus loin encore que la démarche qui nous est proposée. Comme l'a dit Charles FOURNIER, nous pensons que la démarche promue par l'État et relayée par la Région avec REACT-EU ne va pas encore assez loin.

Nous sommes à un moment crucial de la vie de l'économie, beaucoup d'argent va être injecté pour faire face à d'immenses difficultés, mais nous pensons que c'est le bon moment pour impulser et soutenir de façon beaucoup plus volontariste les bifurcations du tissu économique pour abandonner rapidement les activités polluantes et développer les nouvelles activités économiques dont nous avons besoin pour réussir la transition écologique et, ainsi, préparer l'économie de demain. Cela passe par le soutien à l'ingénierie, par le cadrage des dépenses d'innovation et du soutien aux investissements.

En résumé, cette proposition REACT-EU amorce cette bifurcation, c'est très bien, mais il faut amplifier le mouvement.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Madame PÉAN a la parole.

Mme PÉAN. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais replacer ma communication dans son contexte. À lire le rapport sur REACT-EU, on pourrait facilement penser que l'Union européenne est extrêmement généreuse et qu'elle verse des aides importantes aux pays membres pour faire face à la crise sanitaire et économique de la Covid-19. Malheureusement, la réalité est très différente et je voudrais une fois de plus rappeler que, jusqu'ici, nous étions sur la base d'une contribution française au budget de l'Union européenne de l'ordre 21 milliards d'euros et qu'en échange, en retour, nous ne recevons que 13 milliards, PAC comprise. De surcroît, sur la prochaine période, on sait que la contribution française augmentera encore de 5 milliards par an.

Ainsi, en appliquant le même ratio, très injuste pour les Français, ces 99 millions d'euros du plan REACT-EU, les deux programmes confondus, qui nous sont alloués représentent en fait un manque à gagner de près 61 millions d'euros pour la Région Centre-Val de Loire. Premier élément. Mais ce n'est pas le pire.

La France recevra un peu plus de 38 milliards d'euros d'aides directes alors que l'Italie, pour information, recevra 81 milliards. La France recevra donc 38 milliards d'euros. Mais comme les pays rembourseront *in fine* ce plan de relance en fonction du poids de leur PIB dans l'Union européenne, cela veut dire que la France remboursera presque le double de ce qu'elle va toucher.

Sur la forme, je voudrais au passage encore dénoncer la prise de position partisane du CESER qui prétend qu'il faudrait mettre en place des conditionnalités pour des pays comme la Pologne ou la Hongrie. C'est une remarque tout à fait déplacée de la part d'un organe consultatif régional qui, à ma connaissance, n'a pas à se prononcer sur la politique étrangère.

À propos du calendrier de réalisation de ce plan REACT-EU, on voit qu'il porte sur des projets qui s'engageront sur les années 2021 et 2022 et que tous les paiements devront être assurés d'ici 2023. J'aurai quelques doutes sur ce calendrier quand on connaît les complexités et la lourdeur de la mise en œuvre des fonds européens.

Maintenant, concernant la répartition de l'enveloppe régionale, il est évidemment impossible de ne pas donner la priorité au secteur de l'économie, même si ce secteur qui apparaît comme le point n° 1 dans la liste des actions de soutien voit le montant qui est alloué, comme on l'a dit à l'instant, bien inférieur à celui qui est alloué à la sacro-sainte transition écologique. Je vais redonner les chiffres : 26,5 millions d'euros contre 38 millions pour les investissements dans le cadre de la transition écologique. Nous ne sommes pas contre une transition écologique, mais il nous semble indécent de conditionner les aides à des investissements dits verts. Ce n'est pas le réchauffement climatique qui a créé la Covid-19, et les ravages que l'épidémie a causés, cause et causera demandent, pour être réparés, une mobilisation globale et non pas sélective.

Notons encore que certains secteurs ont beaucoup souffert des deux confinements et on aurait souhaité que les pouvoirs publics interviennent massivement pour les soutenir. Je pense évidemment à l'hôtellerie-restauration, mais aussi à l'aéronautique, à la culture ou au sport.

Enfin, comme l'a dit Madame GREFF tout à l'heure, on peut déplorer qu'on ne prévoie que 800 000 euros pour la santé, c'est-à-dire moins de 1 %. C'est vrai, depuis quelques années, la santé est vraiment utilisée comme une variable budgétaire.

Pour conclure, je vous dirai que le fonds en question est notoirement insuffisant et que la répartition de l'enveloppe est regrettablement mal faite.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame PÉAN.

Monsieur GIRARDIN a la parole.

M. GIRARDIN. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je ne sais pas d'où sortent, Madame PÉAN, ces chiffres que vous avancez sur l'Union européenne, sur les fonds et les budgets. On pourrait faire une bataille de chiffres, mais ce n'est pas du tout l'intérêt ici. Simplement, tout de même, le budget de l'Union européenne l'année prochaine avoisinera les 1 800 milliards d'euros et je pense que la France y retrouve largement ses petits et la Région aussi.

Je voudrais plutôt me féliciter de cette interaction productive efficace entre l'Union européenne et les territoires, la Région plus particulièrement. L'engagement de l'Union européenne pour les territoires n'est pas nouveau, mais là, c'est vrai qu'il est particulièrement mis en lumière et laisse enfin vraiment une large place aux territoires, aux régions. Bien sûr, on peut toujours dire qu'on peut faire mieux, y compris d'ailleurs sur le plan institutionnel, mais c'est vraiment une bonne chose.

On peut également souligner le fait que cette pandémie... Et là aussi, c'est pareil, je ne suis pas d'accord avec vous, Madame PÉAN. Cette pandémie, effectivement, n'est pas la première, c'est vrai, mais le réchauffement climatique et les problèmes liés à la biodiversité vont multiplier les risques de voir se développer certains virus, c'est une évidence.

Le coronavirus a mis en lumière notre vulnérabilité, nous détruisons la biodiversité et facilitons ainsi la circulation des pathogènes, et ce que tout le monde pensait impossible à un certain moment, c'est-à-dire un arrêt partiel des économies, finalement, s'est imposé à la quasi-totalité de la planète. Par ailleurs, il faut bien le reconnaître – cela a été souligné tout à l'heure, je crois que c'est par notre Premier Vice-président –, le bien-être humain est largement mis en danger aujourd'hui par la société d'hyperconsommation et de productivisme et, par ailleurs, les inégalités s'aggravent.

Sur ce, il est évident qu'on ne peut pas relancer aujourd'hui l'économie sans tenir compte de cette pandémie et du réchauffement climatique. Nous pourrions même, on le sait bien, à titre d'exemple, avoir des problèmes d'eau très importants pour notre agriculture à l'horizon 2040, avec 40 % d'eau en moins. On est donc obligé de prendre en compte tous ces éléments pour pouvoir avancer sereinement.

En conséquence, il va falloir changer de modèle économique, et, justement, par rapport à ce que disait Madame GREFF tout à l'heure, je suis désolé, mais l'économie de demain sera plutôt ce qu'on appelle « l'écolonomie ». Ce n'est pas simplement théorique, ce sera pratique. C'est quoi ? C'est une économie qui intègre les enjeux économiques à la racine de la production, je vais en reparler tout à l'heure rapidement, car notre temps est compté.

Et puis, bien sûr, ce qui est important, je l'ai évoqué très rapidement à l'instant, c'est cette décentralisation qu'il va falloir renforcer, et Benoît FAUCHEUX l'a dit également, et là, justement, cela va dans le bon sens. REACT-EU met en lumière les problématiques mais également les solutions de demain. Cette solution est de réparer la crise, évidemment, et, pour cela, l'Union européenne s'appuie sur l'échelon régional pour répartir et gérer ces fonds d'urgence.

Je rappelle que REACT-EU, c'est privilégier cinq types d'investissements, je dis bien des investissements, notamment au regard de ce que vous disiez tout à l'heure sur le problème de la santé, sur le secteur de la santé. Ce sont des actions d'investissement, donc sur la santé, sur les services de base aux citoyens, une transition vers une économie numérique, les PME et l'économie verte. Et, là-dessus, la Région a parfaitement fléché ces...

(Intervention hors micro de Madame GREFF – inaudible)

Je termine. Je termine, s'il vous plaît. Je termine, je vous ai laissé parler, Madame GREFF.

Là-dessus, la Région a parfaitement fléché ces actions, et on peut quand même se féliciter, car 93 millions d'euros pour la Région, ce n'est pas une petite somme, c'est une somme assez rondelette qui, à mon avis, est importante et qui va permettre, justement, de mettre en place nos actions et nos ambitions. La Région a réagi, et on s'en félicite, de manière efficace, effective, nous le notons, en tout cas pour ce qui nous concerne. Les thématiques ont bien été définies, nous l'avons vu.

Alors, l'économie, effectivement, 26,5 millions d'euros, mais je dirais presque que ces 26,5 millions d'euros s'ajoutent aux investissements en matière écologique. En effet, par exemple, cela va maintenir et créer des emplois, notamment, on l'a dit tout à l'heure, dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments, dans le cadre également de l'agroécologie, qui, vraiment, constitue l'agriculture de demain, au niveau des énergies renouvelables. On parle du nucléaire, très bien, mais les énergies renouvelables de demain sont pourvoyeuses d'emplois, on le sait, cela a été démontré par plusieurs économistes, notamment Jeremy RIFKIN.

Ainsi, le monde d'hier, que vous défendez, finalement, qui est fondé sur la thermo-industrie et les économies de court terme – Charles FOURNIER l'a dit tout à l'heure –, c'est devenu irrationnel aujourd'hui. Il va falloir construire l'économie de demain, et c'est grâce à cette économie basée sur l'écologie qu'on y arrivera.

Je note avec satisfaction l'aide aux TPE et aux PME, au tourisme également. L'écologie, on l'a dit, 38 millions d'euros qui s'ajoutent, pour moi en tout cas, aux investissements économiques. La transition numérique, notamment le très haut débit dans le Cher et dans l'Indre, qui est prévue, ainsi que l'équipement, comme Monsieur le Premier Vice-président l'a dit tout à l'heure, dans les établissements scolaires. La santé, bon, on l'a dit, c'est... C'est...

Mme GREFF.- Ce n'est pas assez.

M. GIRARDIN.- ...800 000 euros, certes, mais, encore une fois, ce sont des actions d'investissement dont on parle. Et puis la culture, et, là aussi, cela a été tout à l'heure largement précisé par notre Premier Vice-président.

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur GIRARDIN.

Madame de PÉLICHY a la parole.

Mme de PÉLICHY.- Merci, Monsieur le Président.

Si on peut tous se féliciter que l'Union européenne, malgré les réticences de certains pays de l'Est, manifeste sa volonté d'être au rendez-vous, je suis un peu surprise, malgré tout, par les interventions des groupes de la majorité.

On n'est pas obligé de regarder ce fonds REACT-EU uniquement avec des lunettes roses. On a le droit de trouver que c'est très bien que l'Union européenne se mobilise, on a le droit de trouver que la Région est au rendez-vous, mais on a aussi le droit de trouver que dans REACT-EU, il y a un très grand absent, qui est le FSE et peut-être plus particulièrement la question de la jeunesse. Je vois difficilement comment on peut estimer relever durablement son économie, flécher plus d'un tiers de ses fonds sur la relance de l'économie en sacrifiant l'intégralité d'une génération.

Cela me choque, personnellement, et je trouve vraiment dommage que nous ne puissions que débattre de ce fonds, qu'en prendre acte sans pouvoir émettre le moindre vote.

C'était simplement ce que je souhaitais faire remarquer sur ce rapport.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame de PÉLICHY.

Madame LECLERCQ, Anne LECLERCQ, vous avez la parole.

Mme LECLERCQ. - Merci, Monsieur le Président.

Je vois que la santé est un domaine qui est évoqué et, évidemment, avec la crise Covid que nous venons d'avoir, c'est un sujet important.

Toutefois, je voudrais resituer ce travail qui est fait dans REACT-EU. C'est une répartition qu'on essaie de faire à partir des enveloppes importantes qui ont été ciblées – mes collègues en ont parlé –, mais c'est aussi une question de responsabilité. Il y a effectivement beaucoup de choses à faire pour la santé, mais dans des compétences qui ne sont pas celles de la Région. Il me semble qu'au niveau hospitalier, qu'au niveau du suivi des personnels, des rémunérations, du fonctionnement des équipes et des centres hospitaliers, il y a beaucoup à faire, mais que ce n'est pas de la responsabilité de la Région.

Après, il y a, dans nos responsabilités, un certain nombre de choses qui sont faites, qui sont fléchées et qui sont ambitieuses pour l'avenir, qui sont fléchées – on en a parlé – dans le CPER et le plan de relance. Nous aurons aussi les fonds FEDER, sur lesquels nous allons aussi mobiliser un certain nombre de choses. Je ne peux donc pas laisser dire que la Région ne se préoccupe pas de la santé. Ce n'est pas qu'une histoire de chiffres, c'est aussi une histoire de responsabilité, et sur nos responsabilités, nous sommes présents.

Je veux aussi en profiter pour répondre à Madame COTILLON qui est intervenue tout à l'heure. Je voudrais notamment vous féliciter pour tous les efforts que vous avez faits pour arriver à défigurer autant nos actions de santé dans le rapport du CPER. Là, bravo, chapeau ! En effet, quand nous envisageons d'agrandir des MSP, c'est parce qu'elles sont vides, bien évidemment. Et puis, il me semble qu'on s'est suffisamment exprimé sur les cabinets de téléconsultation qui se montent en Région pour préciser que ce sont des cabinets de téléconsultation accompagnés par des professionnels de santé et qu'il n'est pas question d'aller sur des cabines. Vous qui suivez les questions de santé, vous ne pouviez pas ignorer cela et ainsi caricaturer nos positions !

Je reviens... Je reviens – alors, évidemment, du coup, le temps a beaucoup passé – sur ce que nous avons sélectionné dans le REACT-EU pour pouvoir agir rapidement.

J'ai parlé tout à l'heure des chefs de clinique assistants territoriaux. Nous mobilisons les fonds pour les premiers et il y aura les autres fonds du CPER pour accompagner les autres déploiements.

Je voudrais souligner des actions qui ne sont pas forcément dans le volet santé mais qui ont un impact fort, comme accompagner des appels à projets d'innovation, mais il y a aussi, dans la transformation pédagogique, les nouvelles technologies, l'enseignement à distance, les équipements numériques que nous allons accompagner, tant dans les lycées que dans les instituts de formation sanitaire et sociale.

Je voudrais également revenir sur le GIP. Nous voulons augmenter les capacités de l'offre de soins avec le lancement opérationnel de notre GIP Pro Santé. La structure est désormais montée – vous avez suivi cela l'une et l'autre, Madame GREFF et Madame COTILLON –, plusieurs centres de santé sont identifiés sur le territoire régional et sont prêts à accueillir ces médecins dans les prochains mois au rythme des travaux. La campagne de recrutement est lancée, les premiers contrats sont signés cette semaine, et là, je voudrais remercier nos services qui se sont fortement investis dans ce projet ainsi que vous, Monsieur le Président. Les fonds européens vont donc nous permettre de sécuriser la phase d'amorçage.

C'est ainsi pour nous une grande fierté d'être la première région à s'engager dans cette démarche (*inaudible*)*...

Mme MÜNSCH-MASSET.- Je vous remercie de conclure, chère collègue.

Mme LECLERCO.- ... médecins, et avec le soutien de tous nos partenaires. Nous en avons eu l'illustration mardi soir par l'enthousiasme qu'a manifesté la présidente de l'Association des internes en médecine générale.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Mme COTILLON-DUPOUX.- Vous ne parlez pas des ERTF. Ils vous suivent, les ERPF ? Non, pas du tout.

M. le Président.- Merci pour cette intervention.

Je donne la parole à Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, je voulais réagir sur ce plan de relance qui vient s'articuler avec le plan de relance régional, le plan de relance national et qu'on retrouve de façon transversale dans les orientations budgétaires ; c'est pourquoi les débats se recourent.

Nous avons déjà évoqué dans le débat sur le CPER le manque d'une véritable priorité, si ce n'est cette notion de transition. Cela ne choque pas en soi, car la transition, après tout, c'est la vie, mais le tout est de savoir vers quoi va cette transition, et c'est là que nous divergeons sur la direction à prendre.

Lorsque nous affirmons notre position au sujet du nucléaire par exemple, ce n'est pas, comme le dit Marc GRICOURT, une posture idéologique, mais une position qui se fonde sur une analyse objective, sur des rapports, que nous avons cités, de la Cour des comptes, du Sénat et sur de nombreuses autres études qui convergent pour dénoncer la folie de l'abandon progressif du nucléaire. Nous sommes prêts à un véritable débat sur le sujet et je pense que ce serait pertinent au regard de l'importance de la production électronucléaire dans notre Région.

Concernant les infrastructures routières, j'insiste sur le fait que nous ne nous trompons pas d'assemblée. La loi NOTRe définit un réseau routier d'intérêt régional, et la question est évoquée dans le SRADDET que vous avez adopté en décembre dernier. La loi précise que les voies et axes routiers mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 4251-1 du CGCT constituent des itinéraires d'intérêt régional. Ce point est rappelé dès la page 21 du SRADDET. La définition du réseau routier d'intérêt régional est évoquée également à la page 67, l'accessibilité routière est reconnue comme un axe fort d'attractivité à la page 75, l'amélioration de la sécurité routière est évoquée à la page 87. Le document indique également comme prioritaires les actions sur l'axe N 12-154 en Eure-et-Loir, l'axe de la 151 dans l'Indre et dans le Cher, l'axe 943 entre Tours et Châteauroux. Par conséquent, non, nous ne sommes pas hors sujet.

La troisième remarque que je voulais faire, et là on retrouve aussi l'Union européenne, c'est sur la politique de la ville, qui est soutenue également par les programmes européens au titre du FSE. Là aussi, nous nous appuyons sur des rapports extrêmement sévères, mais j'ajouterai, en ce qui me concerne, que je pense assez bien connaître le sujet, ayant siégé au Conseil municipal de Blois pour la première fois en 1995, sans parler des dépenses faites avant le PRU, avant l'an 2000, le seul PRU à consommer 243 millions d'euros, suivi d'un PRUI d'environ 46 millions d'euros, ce qui fait presque 300 millions pour une ville de moins de 50 000 habitants.

Or, le problème n'est pas une question d'urbanisme ou d'architecture. Sinon, pourquoi les premiers immeubles choisis pour la démolition étaient les plus récents ? Ils avaient été achevés, pour certains, en 1979 alors que, dans d'autres quartiers, à Cabochon-Quinière, afin de le préciser pour Marc GRICOURT, on a conservé des immeubles construits en 1953, mal isolés, sans double vitrage, etc. La raison, c'est que dans les années 1990, on brûlait moins de voitures à la Quinière qu'à la ZUP. Eh oui, le choix dépend de cette question. Il n'est pas architectural, il n'y a pas d'autres raisons, il n'y a pas de questions de niveau de vie, de revenus. C'est la seule différence.

Ce n'est d'ailleurs peut-être plus le cas aujourd'hui, car le PRU a eu comme effet pervers de répartir dans différents quartiers une population à problèmes. Il est politiquement incorrect de dire pourquoi, mais personne n'ignore que cette situation résulte non pas d'une supposée pauvreté, ce qui serait d'ailleurs insultant pour les pauvres de considérer qu'ils seraient portés à la délinquance, mais d'une impossible assimilation qui crée partout en France une véritable fracture, et c'est là que se trouve la cause du séparatisme.

Et s'il faut un seul exemple de l'absurdité de cette politique, c'est à Marseille qu'on le trouve, où des centaines de millions d'euros ont été injectés dans les quartiers nord, notamment pour détruire des immeubles en bon état alors que, finalement, ce sont des immeubles vétustes de la rue d'Aubagne qui se sont effondrés sur leurs occupants. Voilà le résultat de la politique de la ville.

En conclusion, nous pouvons ne pas être d'accord sur un certain nombre de sujets, mais ne tombez pas dans la simplification et la caricature. Acceptez d'en débattre.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur CHASSIER.

Madame SINSOULIER a la parole.

Mme SINSOULIER-BIGOT. - Merci, Monsieur le Président.

Le plan REACT-EU a été créé pour agir dans un objectif de réparation de la crise. Dans ce but, la délégation « culture » porte deux fiches d'action. En effet, les acteurs culturels ont été particulièrement lésés et atteints par cette crise sanitaire avec l'arrêt total des activités lors du premier confinement, puis un retour des activités à l'été et à l'automne, un couvre-feu pour certaines régions, un retour des activités qui devait intervenir au 15 décembre alors qu'à quelques heures près, nous avons appris que beaucoup de musées, de lieux patrimoniaux, de spectacles vivants allaient à nouveau être fermés, et cette annonce très tardive a été particulièrement difficile pour l'ensemble des acteurs économiques et culturels.

Au-delà de ces aspects purement économiques et financiers, il faut aussi rappeler que les acteurs culturels vivent de la rencontre avec le public, vivent de ces arts, et c'est aussi un crève-cœur pour beaucoup d'entre eux d'être privés de cette rencontre avec le public, d'être privés de cette transmission des arts aux habitants de leur territoire.

Nous avons donc présenté, dans le cadre de ce plan, deux fiches.

La première fiche concerne la création d'une artothèque d'art contemporain, car les arts visuels ont été particulièrement touchés dans cette crise. C'est un domaine déjà très précaire et dont les activités se sont écroulées durant cette crise. Il s'agit donc, par cette fiche d'action, d'acquérir des œuvres d'art contemporain, de créer une régie d'œuvres et d'assurer la diffusion et une médiation culturelle sur l'ensemble du territoire.

La seconde fiche concerne les tiers lieux, qui sont des espaces d'innovation, de partage, de transmission où on retrouve des savoirs experts et populaires. Les tiers lieux relèvent de l'économie sociale et solidaire, largement investie par les acteurs culturels. Ils offriront dans notre Région de nouvelles formes de travail, des lieux ressources et assureront la diffusion d'outils numériques. Pour l'ensemble de la culture, nous sommes sur un montant proposé à 2,7 millions d'euros.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame SINSOULIER.

Madame RIVET a la parole.

Mme RIVET. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais évoquer deux points très rapidement.

D'abord, je souhaite dire que REACT-EU, c'est aussi une enveloppe de 6 millions d'euros pour le programme opérationnel interrégional « Loire » et que nous aurons l'occasion d'évoquer le plan Loire Grandeur Nature, qui intègre à la fois ce programme opérationnel interrégional, le CPIER et cette enveloppe prochainement, car cela se discute entre les huit régions. Mais c'est un programme qui a beaucoup consommé et c'était vraiment une bonne nouvelle.

L'autre point que je voulais aborder, nous allons aussi probablement le réévoquer dans les semaines qui suivent, puisque le plan de relance européen comprend aussi une relance dans le domaine agricole et en particulier une enveloppe pour le deuxième pilier de la PAC, le FEADER. Là aussi, cela va être l'occasion pour notre collectivité de réaffirmer ces priorités, en particulier d'amorcer une accélération des changements en agriculture, avec des fonds plus sécurisés pour les agriculteurs, et on pense aux aléas de la programmation précédente. Ainsi, on n'arrivera à une transition écologique qu'en assurant et en sécurisant les financements, ce qui est une bonne nouvelle.

En effet, Madame PÉAN, Madame GREFF, la transition écologique ne tombe pas directement dans la poche des dix élus Écologistes qui sont ici présents. La transition écologique, ce sont des financements pour l'économie, ce sont aussi des financements pour nos concitoyens dans l'isolation de leurs bâtiments. C'est un mieux-être pour tous, mais surtout la garantie que nos enfants et nos petits-enfants ont un avenir.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame RIVET.

Monsieur CROTTÉ a la parole.

M. CROTTÉ.- Monsieur le Président, chers collègues, la prise en compte de la place du vélo dans ce dispositif de financement va permettre d'offrir à tous les habitants des solutions de mobilité douce. Au quotidien et dans les communes, cela va permettre d'impulser les investissements au travers d'aménagements cyclables, cela va permettre d'impulser les entreprises à réfléchir à ce mode de déplacement pour leurs salariés, cela va permettre de développer une économie circulaire qui n'attendait que cela pour pouvoir briller. C'est aussi permettre à des entreprises, notamment des PME, qui vivent du vélo et qui ont des projets autour du vélo, de les réaliser.

Par conséquent, oui, c'est une transition qui est importante. Elle vient aussi en soutien au plan Vélo que nous avons voté au mois d'octobre, et moi, je préfère pédaler, avancer, plutôt que de faire du surplace et me « casser la figure ». Oui, ce plan Vélo a toute sa place dans le REACT-EU.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Joël CROTTÉ.

Je vais proposer à Marc GRICOURT d'apporter quelques éléments aux questions qui ont été posées.

Monsieur le Premier Vice-président.

M. GRICOURT.- Oui, rapidement, Président, pour répondre à notre collègue Madame GREFF, mais Benoît FAUCHEUX l'a rappelé, que nous sommes bien dans un cadre fixé par la Commission européenne à travers ces thématiques et que oui, nous avons une certaine liberté à l'intérieur de chaque thématique, mais qui est limitée. Et comme vient de le dire Michelle RIVET dans l'avant-dernière intervention, quand on parle de transition écologique et à travers les projets qui sont inscrits dans cette thématique, on est bien aussi dans le soutien à l'activité de certains secteurs économiques, donc en soutien à l'emploi, voire à l'accélération auprès de partenaires de la capacité à réaliser ou à engager des projets. Cela s'inscrit dans une dynamique de relance.

Concernant les questions de santé que notre collègue a évoquées et en particulier la vaccination Covid, on est bien sur une responsabilité de l'État, du ministère de la Santé et des ARS dans nos régions, et les règles sur les modalités de vaccination ont d'ailleurs été fixées. Notre collègue Kaltoum BENMANSOUR pourrait confirmer que les hôpitaux sont actuellement équipés de frigos spécifiques pour la conservation des produits. De plus, sur les modalités de vaccination, l'État a rappelé que la campagne de vaccination pour le grand public se ferait, ou dans les hôpitaux, ou par la médecine de ville, en sachant, chère collègue, que certaines collectivités avaient anticipé les choses. Moi, j'avais, dès l'annonce du programme de vaccination en janvier, il y a déjà quatre semaines, proposé au préfet de notre Département de partager ensemble des lieux qui pourraient accueillir des campagnes de vaccination. Depuis, les choses sont abordées de façon différente.

Et puis, petite précision, c'est aussi l'avantage parfois de ce qu'on pourrait appeler l'excès de bureaucratie, nos services conservent aussi la mémoire de nos sessions, et comme Benoît FAUCHEUX, sur le projet Covidor, n'avait plus la mémoire des votes, je les ai redemandés et il se trouve qu'en Commission permanente, il y avait eu trois abstentions dont la vôtre, chère collègue, Madame GREFF, sur ce projet Covidor.

Madame de PÉLICHY, sur le regret de l'absence du FSE, oui, on pourrait le regretter, car, en effet, on pourrait agir auprès de la jeunesse, sur des actions d'insertion, et on a souvent partagé ensemble des projets. Cela n'a pas été une thématique retenue par la Commission européenne, mais on aura, Madame de PÉLICHY, dans le prochain plan opérationnel FEDER/FSE, une capacité à agir dès l'année prochaine.

Enfin, Monsieur CHASSIER, je souhaite vous dire que je participerais à nouveau avec plaisir à un débat entre nous deux sur les politiques que vous avez évoquées, notamment les politiques de la ville, car il n'y en a pas qu'une, mais l'objet de ce dossier que nous examinons sur le plan REACT-EU appelait de votre part une position de votre groupe que je n'ai pas, et je le regrette.

Voilà, Monsieur le Président, pour résumer les réactions aux interventions des différents collègues. Le reste a été bien remis en exergue sur les différents secteurs qui pourront être soutenus de façon plus volontariste à travers cette manne financière de plus de 90 millions d'euros pour notre Région sur le plan REACT-EU.

M. le Président. - Merci beaucoup.

Un point sur le fonctionnement. J'ai fait vérifier, car vos propos m'ont beaucoup étonné s'agissant des invitations dans les ERC. C'est pour vous dire qu'un certain nombre d'entre vous ont été présents, n'est-ce pas, Monsieur CHASSIER. Vous étiez présent à mes côtés quand nous avons inauguré l'Espace Région Centre de Blois.

J'ai reçu de la part d'un certain nombre d'autres élus – Christian BOULEAU, mais il est sorti –, Madame de PÉLICHY, des excuses parce que vous ne pouviez pas être présente à ces ouvertures comme à l'ensemble des manifestations. Vous êtes donc associés. Il y en a un peu moins, non pas du fait de la Région mais parce que dans cette période, vous le savez bien, les visites de territoire sont moins nombreuses. Pour autant, la règle est constante à ce sujet et je voulais vous en assurer.

Par ailleurs, s'agissant du bilan des fonds européens que vous aviez sollicité, il a été largement débattu et présenté en Commission.

Enfin, je voulais, au moment où, voilà... Monsieur MARTIN... Monsieur MARTIN... Au moment où nous débattons de cette communication, je voulais saluer le travail qu'a accompli Sophie HEMERY, qui va quitter la Région pour aller vers une autre région. Sophie HEMERY a été une directrice très engagée qui a aidé notre collectivité à grandir dans le rapport à l'Europe, et c'est très important. Elle a été, dans notre Région, depuis un nombre important d'années, je crois, une vingtaine d'années, appréciée dans ses fonctions, notamment à la Direction des lycées, à la fois sur le plan technique pour porter de grands chantiers et sur le plan des actions éducatives.

Nous souhaitons vraiment vous assurer de nos remerciements et vous souhaiter une très bonne poursuite de carrière, mais nous ne doutons pas un instant qu'il en soit ainsi. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Comme il n'y a pas de vote, je ne vais pas prendre le vote, il s'agit d'une communication.

Comme il est 13 heures 08 et que vous avez certainement faim, je vais lever la séance. Nous reprendrons à 14 heures 30. Vous êtes répartis dans les différentes salles et je vous souhaite très bon appétit.

(La séance, suspendue à 13 heures 08, reprend à 14 heures 46)

M. le Président.- Nous allons reprendre nos travaux et ouvrir sur un rapport, carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire et déclinaison de la politique régionale en faveur de l'apprentissage, un rapport qui est présenté par la Vice-présidente, Madame MÜNSCH-MASSET.

Madame MÜNSCH-MASSET, vous avez la parole.

**LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES SOUS
STATUT SCOLAIRE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LA
RENTREE 2021
ET
DECLINAISON DE LA POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE
L'APPRENTISSAGE : CARTE-CIBLE, CADRE D'INTERVENTION ET
PARTENARIAT AVEC LES OPERATEURS DE COMPETENCES ET LES
BRANCHES PROFESSIONNELLES**

RAPPORT N° 6 ET N° 5

Mme MÜNSCH-MASSET.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Il s'agit plus que d'un rapport, mais, en réalité, de deux rapports : vous l'avez dit, la carte des formations par la voie scolaire en formation initiale et le rapport qui concerne la déclinaison de notre politique régionale en faveur de l'apprentissage, dont je vais vous décliner les différentes dimensions.

Ce sont bien deux rapports qui sont présentés ensemble. D'abord parce que, pour la première année, ce sont deux démarches distinctes, et vous avez suivi l'historique de la réforme. Ces deux rapports sont présentés concomitamment aussi parce que c'est bien la complémentarité de ces démarches que nous continuons ici, au Conseil régional et avec les partenaires du territoire, à porter fortement.

Pour aborder ces sujets, je vais d'ailleurs commencer par le rapport concernant la politique régionale en faveur de l'apprentissage. Nous avons voté dans cet hémicycle, en décembre dernier, la stratégie nouvelle du positionnement de la Région après la réforme de la loi pour choisir son avenir professionnel, si bien que ce rapport constitue une première mise en musique de ce nouvel environnement légal ou réglementaire, avec, on l'a dit et redit, je n'y reviens pas, on ne va pas refaire le match, pour les régions la perte d'une compétence générale en matière d'apprentissage et notamment la perte de la capacité de prescription pour la carte, et c'est bien ce qui justifie qu'aujourd'hui nous ayons deux documents différents. Mais cette perte n'est pas, à notre sens et nous l'avions déjà dit au mois de septembre, un renoncement à travailler la complémentarité et l'aménagement du territoire.

Le premier sujet dans ce rapport, vous l'avez vu, dans un environnement qui est dérégulé et qui aujourd'hui laisse la libre initiative à l'ouverture des CFA et des nouvelles filières de formations, c'est le fait de pouvoir se donner une lisibilité sur l'évolution de l'offre de formation. Vous l'avez vu également, notre territoire, en une année, est passé de 40 CFA historiques à, aujourd'hui, 80 CFA, ce qui représente un doublement du nombre de structures. Cela ne se traduit pas par un doublement du nombre d'apprentis mais par de bons chiffres de rentrée. Quand je dis « de bons chiffres de rentrée », vous comprenez que je ne les mets pas sous la bannière des conséquences de la réforme, car ces bons chiffres de rentrée suivent une trajectoire de quatre années consécutives d'une dynamique positive du nombre d'apprentis dans notre territoire.

Ce passage de 40 à 80 CFA, évidemment, questionne les complémentarités, complémentarité des filières, complémentarité des parcours de formation et cohérence de l'inscription sur le territoire. Cette lisibilité est donc essentielle et il nous faut, avec les acteurs et en particulier les OPCO, avoir un suivi assez fin de ce qui se déroule sur le territoire.

Il nous faut également, et c'était l'objectif de la nouvelle stratégie de la Région, actionner des outils de dialogue, des outils de consolidation, des outils de cohérence, et ces outils sont de deux ordres.

- Le premier, c'est une carte cible, dont la première traduction figure dans le document qui vous est remis. Je dis « première traduction », car la caractéristique de cette carte cible, c'est qu'elle doit avoir une dimension de prospection, elle doit être une armature qui nous donne une lecture en pluriannuel, mais elle doit être aussi un outil vivant, c'est-à-dire qu'il nous faut, avec les partenaires, avoir une méthode qui nous permette de faire évoluer sa carte cible peut-être plus encore dans un contexte comme celui que nous traversons, qui est grandement incertain dans beaucoup de domaines économiques.

Cette carte cible est bien sûr à mettre en lien avec tous les enjeux que nous avons évoqués ce matin, aussi bien du plan de relance que de REACT-EU et que du Contrat de plan État-Région, car, pour conduire les transformations économiques, l'enjeu des compétences, et nous le savons, est primordial.

Dans cette carte cible, quatre domaines principaux ont été travaillés, identifiés. Ces quatre domaines sont le numérique, la transition écologique et énergétique – j'en dirai un mot après –, l'industrie et l'économie présentielle, économie présentielle qui se décline par le tourisme, les activités liées au vélo, les services à la personne, la santé, et, nous en avons aussi beaucoup parlé ce matin, avec des critères qui sont transversaux, notamment les enjeux environnementaux qui ne se limitent pas à être une catégorie et qui sont une exigence à déployer dans l'ensemble des domaines et des transitions, des compétences, qu'il s'agisse du numérique, de l'industrie ou des services. Je pense que ces préoccupations doivent être vraiment transversales à l'évolution des compétences. Et il y a deux critères additionnels qu'il est intéressant d'observer et auxquels nous porterons une grande attention : d'une part, c'est la question des territoires et des zones de revitalisation rurale et, d'autre part, la question des quartiers prioritaires de la ville.

Sur cette carte cible, un petit focus pour indiquer que, dans les éléments volontaires de notre intervention en matière d'apprentissage – puisque, dans ce rapport, il ne s'agit que d'apprentissage, je parlerai de la voie scolaire ensuite –, nous avons fait ce choix, important et indispensable dans la période, de prendre en charge à hauteur de 75 % les coûts de formation pour les infirmiers et les aides-soignants qui seront apprentis dans la fonction publique hospitalière et dans la fonction publique territoriale. On le sait, notre territoire est déficitaire sur ces fonctions, mais je dirais qu'au-delà de notre territoire, on a un vrai problème d'attractivité des métiers. Les modalités de l'apprentissage, qui n'étaient pas une habitude dans ces métiers parce qu'il y avait d'autres formes d'alternance, commencent à prendre. Depuis deux ans, on voit que ces modalités prennent de l'essor.

La réforme, vous le savez, nous l'avons dit aussi, ne prévoit des modalités de financement pour l'apprentissage dans le secteur public que partielles et sans doute insuffisantes pour pouvoir le développer. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette intervention massive qui permet de déployer l'accompagnement des jeunes du territoire dans ces formations et, plus encore que leur accompagnement, leur expérience à la fois du service public dans les domaines de la santé et du service public partout sur le territoire. On le sait, quand des apprentis ont des expériences d'alternance sur leur territoire, ils sont plus encouragés à se dire que leur avenir professionnel peut se dérouler dans un territoire de la Région et qu'il peut y avoir un avenir ailleurs qu'à Paris ou ailleurs. De nombreux jeunes de notre territoire ont souvent, à tort, le réflexe de penser l'inverse, et l'alternance est une façon de mettre à mal ces représentations.

Cette carte cible va donner lieu dès le début de l'année prochaine, et c'est une nouveauté, à un appel à projets qui va inviter les CFA à se positionner sur un certain nombre d'engagements, de dynamiques. Bien sûr, notre financement en fonctionnement ne sera pas un financement central, puisque c'est désormais le coût-contrat qui, financé à travers les OPCO et par France compétences, a vocation à financer le socle, mais nous avons dit, souvenez-vous, que notre rôle se situait dans l'accompagnement des initiatives, des impulsions et précisément, dans les nouvelles formations, dans l'accompagnement de la montée en charge. On sait qu'une première année, sur une section, on n'a pas immédiatement 15 ou 20 apprentis et que cela coûte donc plus d'argent que cela n'en rapporte si on doit voir les choses sous un aspect économique, et que cet accompagnement est donc tout à fait essentiel. Je pourrais évoquer aussi, bien sûr, la question des publics à besoins particuliers, qu'il s'agisse des apprentis en situation de handicap, des mineurs non accompagnés ou des élèves qui ont des besoins particuliers et qui doivent bénéficier d'un accompagnement pédagogique individualisé.

On a donc un financement du fonctionnement qui sera résiduel, qui empruntera ce véhicule de l'appel à projets, et un financement de l'investissement qui, lui, est inchangé – on l'évoquera au moment du budget –, qui représente le même volume financier qu'auparavant et qui sera également guidé par les projets qui s'inscriront dans cette dynamique concertée de carte cible pour notre territoire. Ainsi, premier outil de dialogue, la carte cible.

- Le deuxième outil de dialogue, ce sont les contrats d'objectifs et de moyens, dont une trame vous est proposée en annexe du rapport, et qui non seulement sont un instrument de contractualisation mais qui constituent aussi et avant tout un instrument de dialogue, avant d'être contractualisés, avec chacun des OPCO. Vous savez que ces OPCO sont aujourd'hui au nombre de 11, qu'ils sont pour beaucoup d'entre eux structurés au niveau national mais, pour l'instant, pas encore au niveau des territoires. On est convaincu, et l'expérience nous donne plutôt raison, que c'est bien à ce niveau et jusqu'à cette capillarité qu'il nous faut pouvoir travailler avec chacun des OPCO pour, à travers un prisme large des enjeux, établir des coopérations dans de nombreux domaines.

Cela concerne non seulement la carte cible de l'apprentissage, mais aussi un guide pour établir l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie. Cela concerne les enjeux d'information sur les métiers et d'orientation, les enjeux sur les plateaux techniques. On a donc un prisme qui est extrêmement large et qui est destiné à établir un cadre de coopération qui donne à chacun de la lisibilité et une faculté à coconstruire pour le territoire.

Ce premier rapport sur l'apprentissage est une mise en route, la mise en route d'un nouveau positionnement. Nous l'avons dit, souvenez-vous, nous avons souhaité ce positionnement, qui n'est pas un positionnement en retrait ou passif. Je pense que nous avons pris acte de l'évolution des champs de compétences et que, dans ce nouvel environnement, nous sommes résolus à jouer un rôle qui permette de travailler à l'arrimage de la préparation des compétences en apprentissage, aux enjeux qui sont ceux du territoire, en matière aussi bien d'égalité des chances des jeunes, partout dans la Région, que de perspectives d'acquisition de nouvelles compétences qui vont nous être utiles pour aborder ces transitions économiques à venir.

Voilà sur ce premier rapport, Monsieur le Président. Est-ce que je présente le second rapport, en ouvrant le débat ensuite ?

M. le Président. - Tout à fait.

Mme MÜNSCH-MASSET. - Sur le second rapport, nous sommes dans un exercice plus classique qui concerne la voie scolaire exclusivement, un exercice qui est, comme chaque année, concerté avec l'État dans sa version agricole et dans sa version Éducation nationale. Bien sûr, le travail qui a été conduit a aussi été placé, de la même manière, sous l'égide de la carte cible, laquelle constitue pour nous une matrice commune pour aborder, instruire, évaluer, valider les propositions de l'offre des formations initiales sur le territoire.

Quelques mots pour faire deux observations préalables.

D'abord, on constate, dans la traduction de cette carte, des effets de la crise sur les propositions qui ont été formulées par les établissements scolaires, les lycées professionnels, qui cette année ont été moins nombreuses que les années précédentes. Au niveau du calendrier, et on a des difficultés à le comprendre, en sachant que le travail de carte s'établit un an avant, les effets cumulés du premier confinement, puis de la reprise – reprise qui a été, souvenez-vous, compliquée pour les lycées car plus tardive que pour les collèges –, n'ont sans doute pas facilité le travail en équipe, le lien avec les entreprises du territoire et la prospection que les lycées professionnels peuvent faire d'ordinaire pour proposer des ouvertures de nouvelles filières.

De ce fait, on a des projets probablement moins nombreux, des projets qui sont depuis plusieurs années, indépendamment de la crise sanitaire, insuffisamment répartis sur le territoire et qui nous invitent aujourd'hui, et nous en avons fait, avec le Président, la proposition à la rectrice et à la DRASS, à revisiter la méthodologie pour faire en sorte que des territoires qui ont besoin de travailler cette attractivité – je pense notamment aux territoires du sud mais aussi à l'Eure-et-Loir – voient les lycées professionnels susceptibles de faire des propositions bénéficier d'un accompagnement plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

En termes de bilan, la rentrée dans ces lycées professionnels est positive, les effectifs sont en hausse, ce qui est plutôt une bonne surprise dans la mesure où, souvenez-vous, nous redoutions des niveaux de décrochage importants après le premier confinement en particulier dans l'enseignement professionnel. Aujourd'hui, on fait le constat que cela n'a pas été complètement le cas, même s'il ne faut pas crier victoire et qu'il faut voir les choses dans la durée et attendre notamment les effets du deuxième confinement. Mais, enfin, le niveau d'inscriptions augmente dans les lycées généraux. C'est plus difficile dans les lycées agricoles où les effectifs ont été en baisse à cette rentrée, et il nous faudra être particulièrement vigilants. Je pense notamment au sujet – je regarde Isabelle GAUDRON – de l'information sur les métiers pour que ces filières agricoles, qui comportent de nombreuses clés des évolutions nécessaires demain liées à l'économie de notre territoire, puissent être mieux connues par les jeunes et par leurs familles.

Cette carte des formations par la voie scolaire comporte 16 ouvertures de formations, des ajustements de capacité, une poursuite de la réforme de la formation professionnelle. Vous savez qu'en lycée professionnel, la réforme du lycée a lieu aussi mais selon un rythme un peu plus long qu'en lycée général, avec un regroupement successif, par famille de métiers, de plusieurs filières.

S'agissant des filières gestion et administration, notre Région comptait une offre de formation très supérieure à la moyenne nationale, mais pour un niveau d'insertion assez faible. Un travail a donc été conduit avec une perspective de coloration de ces filières autour de l'administration publique, des hôpitaux, des mutuelles, de l'hôtellerie pour favoriser ensuite les atterrissages dans les différents secteurs professionnels.

Au total, il y a 134 places supplémentaires et 78 places de BTS pérennisées. Ces places de BTS avaient été ouvertes de façon provisoire à la fin de l'année scolaire précédente. Il a été établi qu'elles répondaient à un besoin de poursuite d'études, et nous en sommes satisfaits, si bien que ces places sont consolidées dans la durée pour la carte des formations.

Parmi ces nouveaux projets, plusieurs secteurs, avec quelques exemples pour que les choses soient plus concrètes, sont mis à l'honneur. En particulier, il y a le secteur de la transition écologique et énergétique avec le lycée qui a sans doute le plus de compétences en la matière – je regarde Monsieur CHARLES-GUIMPIED –, qui est le lycée Val de Cher à Saint-Aignan, avec une mention complémentaire « Technicien en énergies renouvelables » ; il s'agit, je pense, du lycée de notre Région le plus démonstrateur en matière d'innovation et d'efficacité énergétique. Il y a un BTSA, agricole, « Gestion et Protection de la nature » à La Mouillère, les services à la personne, on l'a évoqué, avec des transformations de filières dans le Berry, un BTS en économie sociale et familiale dans le Loiret et, bien sûr, les enjeux du numérique avec le lycée Jean-Zay qui compte une mention complémentaire « Services numériques aux organisations ».

Ainsi, cette carte par la voie scolaire permet d'ajuster à la fois les secteurs de formation en lien avec la carte cible et la dynamique et le choix qui est disponible pour chacun des jeunes et des familles sur les territoires.

Un mot, pour terminer, pour dire que cela a été un dialogue exigeant avec le rectorat, pas convergent au bout du compte mais qui mérite d'être poursuivi, que nous sommes attachés à ce que cette offre de formation continue de couvrir l'ensemble des points d'entrée de cette formation qualifiante et que nous sommes en particulier très attachés à ce que, partout sur le territoire, les offres en CAP soient suffisantes en nombre et suffisamment diversifiées pour donner aux jeunes qui souhaitent emprunter cette voie de formation le choix, un choix actif, et non pas un choix par défaut parce qu'il n'y aurait qu'une ou deux filières.

C'est une dimension importante, sur laquelle nous avons convenu avec l'État de refaire un point au mois de juin prochain pour savoir si cette offre devra être renforcée ici ou là sur le territoire, en sachant qu'on a des taux de pression qui sont très importants dans certains territoires, et je pense notamment au Loiret.

Pour terminer, j'ai envie de finir sur une belle anecdote qui est un peu la démonstration de ce en quoi nous croyons en matière de carte des formations. Quelle que soit l'entrée dans la qualification, toutes les voies doivent conduire les jeunes à être accompagnés vers la réussite.

Je vous livre donc cette anecdote d'un jeune apprenti en électricité qui est notre lauréat aux Olympiades des métiers à échelle régionale qui concourra au niveau national. Il s'agit d'un jeune de Descartes, territoire rural s'il en est, qui a dans un premier temps obtenu brillamment son CAP en électricité puis son brevet professionnel, qui est actuellement en fin de BTS, qui a obtenu sa sélection pour les Olympiades des métiers, et dont le projet est de poursuivre en licence professionnelle et en école d'ingénieurs. C'est tout l'engagement et tout le succès qu'on lui souhaite.

Je trouve que c'est une belle illustration aussi de ce que nous tentons de construire dans ces deux voies qui doivent impérativement rester complémentaires, cette voie scolaire et cette voie de l'apprentissage tournées en premier lieu vers la question de l'égalité des chances et de la réussite des élèves partout sur le territoire, avec, bien sûr, la mise en orbite, la mise en perspective des enjeux de transformation et de compétences que ces jeunes vont apporter, car ce sont eux qui vont apporter ces nouvelles compétences dans les transformations dont nous avons besoin.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame la Vice-présidente, pour cette présentation complète et illustrée des enjeux des cartes des formations professionnelles initiales et de notre nouvelle politique en matière d'apprentissage adaptée au nouveau contexte.

Je vous propose que nous ayons, comme nous en avons convenu avec les présidents ce matin, un débat qui associe les deux dimensions tant elles sont conjointes. Ensuite, je prendrai les votes séparément pour chacun des rapports.

Nous ouvrons les débats avec l'intervention de Madame LINGUET.

Mme LINGUET. - Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Est-il encore nécessaire de le préciser, la situation économique et sanitaire qui précipite de nombreux pans de l'économie française dans un maelström indescriptible n'est pas, tant s'en faut, près de s'achever ni de s'apaiser.

Nous sommes effectivement affligés par une mise à l'arrêt brutale de plusieurs secteurs économiques, commerce, restaurants, tourisme, culture, à l'heure où nous, responsables politiques, quelles que soient nos convictions, nous sommes plus que jamais déterminés à garantir l'égalité des chances et un meilleur équilibre entre les territoires.

Le présent rapport et les mesures d'urgence qu'il contient traduisent la volonté de la Région d'œuvrer pour une reprise économique et sociale durable, en particulier en faveur des jeunes et de l'apprentissage. Malheureusement, les incertitudes qui pèsent sur l'issue favorable de la crise sanitaire et sur la reprise durable de l'activité économique fragilisent les scénarios de reprise. En outre, ce contexte de crise inédite s'inscrit dans le cadre général d'une réforme de l'apprentissage, vous le rappeliez, Madame la Vice-présidente, qui n'est pas de votre fait et qu'il faut bien mettre en œuvre. En effet, la Région a perdu sa compétence en matière d'apprentissage alors que sa politique en la matière était largement reconnue.

En concertation avec les partenaires, notamment OPCO et branches professionnelles, vous vous êtes donc attachés à mettre en œuvre une carte cible destinée à limiter la concurrence délétaire en matière de formation sur les territoires. De même, un nouveau cadre d'intervention est mis en place, qui se traduit entre autres par un financement accru des plateaux techniques des CFA, l'accompagnement des publics en difficulté, de nouvelles formations, de nouvelles mobilités européennes.

Auprès des partenaires, cette concertation a permis d'identifier les formations actuellement présentes, de créer de nouvelles répartitions territoriales des formations, de mettre en exergue les nouveaux besoins, de nouvelles formations élargies et adaptées aux évolutions économiques, environnementales et sociétales – transition écologique, services à la personne, développement du numérique, métiers de bouche.

Il est toutefois étonnant de constater la faiblesse de la réponse des acteurs de l'apprentissage, vous l'avez souligné dans votre intervention. Je crois que seuls les OPCO et les branches professionnelles sont intervenus. Et qu'en est-il des CFA ? Vous l'avez dit, vous avez apporté un certain nombre de réponses. Vont-ils se mobiliser plus fortement autour des branches professionnelles ? Le partenariat entre la Région et les OPCO et branches professionnelles se traduira, nous le savons maintenant, par des contrats d'objectifs et de moyens.

Des outils à destination d'un public ciblé, je crois qu'il faut le mettre en exergue, tels « un jeune, une solution », le Forum régional « Relocalisation, Innovation », le Pacte régional d'investissement, sont ainsi conçus pour faciliter le lien entre ce public et les différents acteurs du domaine, pour croiser les données essentielles, consolider les acteurs du terrain et ce, afin de répondre aux besoins des zones de revitalisation rurale et des quartiers « politique de la ville ».

Certains éléments, cependant, suscitent de réelles inquiétudes et appellent des remarques.

S'agissant des cartes – j'interviens aussi sur les cartes de formations professionnelles –, évoquées dans le second rapport, alors que nous partageons visiblement le souci d'équilibre territorial et d'équité sociale, comment expliquer la répartition territoriale inéquitable, c'est le moins qu'on puisse dire, entre les nouvelles demandes d'ouverture de formations ? J'en veux pour preuve le déséquilibre évident entre les départements du Berry et du Loiret. Les chiffres sont éloquentes, la majorité des demandes d'ouverture se concentrent sur le Loiret. Nous savons pertinemment que la Région n'est pas seule décisionnaire, mais il est de son devoir de défendre les territoires les plus fragiles. N'y a-t-il pas un véritable paradoxe entre la volonté affichée de répartir les chances sur le territoire et la concentration des formations dans les métropoles ?

La crise de la Covid-19 est hélas passée par là. Les lycées professionnels paraissent frileux en demandes d'ouverture de formations, peut-être à cause de la difficulté sur le terrain à trouver des stages en entreprise, d'où un report des projets sur *a minima* 2022.

Par ailleurs, comment résoudre dans les zones rurales les questions vitales de la mobilité, de l'hébergement, de l'aide à la qualité des formations, du suivi des apprentis ? Le CESER a raison de suggérer la gratuité des transports, il n'est que de demander aux familles et aux jeunes concernés.

Il est inutile de rappeler en ces lieux que les priorités régionales sont le développement économique, social et environnemental. Les besoins doivent impérativement répondre aux demandes sociales et économiques des entreprises et des habitants. Efficacité et concertation doivent rester une clé de voûte.

Le problème qui se pose, à mon avis, le plus cruellement, c'est l'accès des apprentis à des contrats auprès des entreprises, sans parler des jeunes en recherche de stage qui désespèrent de voir des perspectives se dessiner. Au plus fort de cette crise, je me pose la question des solutions en la matière à l'heure où les investissements s'arrêtent, où le chômage augmente, l'endettement des entreprises s'aggrave, la précarité et la pauvreté parviennent à des niveaux rarement atteints. Vous le savez, la perte d'activité importante va se traduire par des insolvabilités, des faillites. Au passage, je souligne la question grave des restaurateurs et des cafetiers, entre autres.

Quelle sera la place des jeunes apprentis dans ce contexte ? N'y a-t-il pas incohérence à prôner le développement harmonieux du territoire tout en privilégiant une partie du territoire au détriment d'une autre ?

Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues, de nous rassurer sur les capacités de la Région à pousser encore plus loin l'accompagnement des secteurs économiques vitaux pour notre pays, pour notre jeunesse, allez, je vais être lyrique, pour lui donner l'espoir d'une place dans notre société.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame LINGUET. Bien évidemment, il vous sera apporté les éléments de réponse aux questions très importantes que vous posez.

Madame HAMADI a la parole.

Mme HAMADI .- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

La carte des formations doit répondre aux aspirations personnelles, aux évolutions et aux enjeux climatiques de biodiversité et de justice sociale. Cette carte de formations n'est plus la même qu'avant, avec la perte de la compétence de l'apprentissage, assurée désormais par les opérateurs de compétences issus des branches professionnelles.

Notre groupe avait mis en garde dès le début sur les travers de cette réforme de l'apprentissage. Je laisserai Gérard NICAUD y revenir et je vais évoquer essentiellement la carte des formations professionnelles sous statut scolaire.

On note une progression sensible des effectifs, plus 2 % à la rentrée 2020 par rapport à 2019, qui est essentiellement due aux particularités du baccalauréat 2020 qui, après le premier confinement, a vu son taux de réussite passer de 89 à 95 % dans notre Région. Dans ces conditions, les effectifs des BTS ont augmenté mécaniquement de 6 % et portent presque seuls cette dynamique.

Mais l'enjeu de la carte de la formation, pour les Écologistes, ce n'est pas seulement la quantité des ouvertures et fermetures, mais aussi le sens qu'on veut donner à cette carte dans notre Région, en prenant en compte les enjeux de la transformation écologique.

Pour nous, il y a trois principes : d'abord, penser la formation comme socle social, ensuite, faire de la formation un levier essentiel pour transformer l'économie en fixant un cap clair, enfin, penser la formation comme aménagement du territoire par l'équipement, afin de rééquilibrer et de lutter contre la désertification de certaines zones.

- Premièrement, penser la formation comme socle social utile à la vie sociale, civique et culturelle, c'est d'abord se soucier de l'accès à la formation pour tous en répondant aux aspirations personnelles. Pour cela, il faut se préoccuper du parcours tout autant que des compétences.

Nous mettons à l'actif de cette carte l'élévation des niveaux de qualification que nous poursuivons et qui confortent la formation comme outil de promotion sociale, mais nous aurions aimé, comme le CESER, que la concentration ne se fasse pas essentiellement sur les hauts niveaux. Par conséquent, il y a un manque d'accompagnement des bas niveaux de qualification et des jeunes en difficulté. Avec la crise sanitaire et l'explosion du chômage qui concernera principalement les jeunes, nous devons redoubler de vigilance, car les confinements ont généré de la peur, de l'anxiété, de la crainte, et notre priorité doit être de donner du sens et de l'envie aux jeunes en difficulté.

- Deuxièmement, la formation est un levier important de la transformation écologique de l'économie, qui est porté par les écologistes depuis des décennies et qui prend tout son sens dans le contexte que nous connaissons.

Nous saluons pour 2021 le fait que le lycée de Saint-Aignan, dans le Loir-et-Cher, poursuive son projet de développement de formations autour des énergies renouvelables en ouvrant une mention complémentaire « Technicien en énergies renouvelables », option Énergie électrique, et nous apprécions aussi le BTSA, « Gestion et protection de la nature » au lycée horticole de La Mouillère à Orléans. Ces exemples répondent bien aux enjeux, mais, malheureusement, ils restent encore trop rares, car, pour nous, la carte des formations doit mettre davantage le cap, d'une part sur les métiers de la transition écologique, énergies renouvelables, isolation des bâtiments, constructions durables, déplacements alternatifs, agriculture biologique et, d'autre part, sur la transformation écologique de tous les métiers. Notre Région n'a pas encore suffisamment accompagné les mutations à l'œuvre, et, par conséquent, l'économie peine à se projeter dans la transformation nécessaire.

Selon la Banque de France, les secteurs dont l'activité est la plus impactée par la pandémie du Covid-19 et qui sont accompagnés dans le plan de relance, ce sont les secteurs les plus émetteurs de gaz à effets de serre, c'est l'industrie automobile, moins 35 %, c'est la métallurgie et la fabrication de machines et équipements, moins 48 %, c'est le bâtiment, moins 78 %, et le transport, des activités qui sont très présentes dans notre Région. Nous devons, en lien avec la COP régionale, avoir une attention particulière sur ces filières industrielles pour monter en gamme la production par l'inclusion de la valeur ajoutée écologique de fabrication des produits.

On aurait aimé voir, dans cette carte de formations, une articulation avec les contrats de conversion écologique de l'industrie en travaillant avec les filières, en s'appuyant sur la méthodologie ACT développée par l'ADEME, notamment pour aider à la transition industrielle dans les secteurs de l'automobile, de la grande distribution et de l'agroalimentaire.

Sur les transformations numériques, nous convenons que le numérique est un outil nécessaire dans le cadre de la transformation, mais nous devons être vigilants sur le sens dans lequel le numérique doit être utilisé, car, sinon, nous pourrions être vite contre-productifs. Nous devons raisonner selon le principe du bénéfice-risque, et, entre nous, le virus, qui nous a bien empoisonné notre année 2020, nous rappelle que rien ne remplace un formateur, un « prof » et que l'investissement humain doit rester la base de tout projet.

- Enfin, la formation, c'est aussi un outil d'aménagement du territoire. Nous sommes convaincus que la formation représente un des axes majeurs de la reconquête territoriale que nous devons mener. Travailler à l'échelle des bassins de vie afin de connaître les besoins locaux doit nous permettre de mieux répondre aux réalités locales, d'accompagner les nécessaires déconcentrations et de relocaliser notre souveraineté économique.

Nous aurions aimé aussi voir un vrai focus sur les métiers de l'économie sociale et solidaire, qui sont des métiers non délocalisables, voir des articulations avec l'éducation populaire.

Pour conclure, nous souhaitons rappeler que nous ne sommes pas pour l'austérité des moyens en matière d'éducation et de formation. Au contraire, nous savons tous l'enjeu d'avenir que cela représente. Les choix qui sont faits construisent nos capacités à répondre demain aux défis qui s'annoncent et nous voterons pour ce rapport, malgré nos remarques.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame HAMADI.

Monsieur LECOQ a la parole.

M. LECOQ. - Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes d'accord sur un point, aucun jeune ne doit être laissé sans solution. Je le rappelle, voie royale vers l'emploi, l'apprentissage reste une priorité. Il est une voie de la formation de haute qualité mais aussi la voie qui vise à préparer l'orientation des élèves, celle qui permet de poursuivre l'acquisition du socle commun, les connaissances, la culture.

Dans le suivi de la réforme du 5 septembre 2018, vous avez souhaité mettre en place trois outils en faveur du développement de l'apprentissage ; c'est un nouveau contexte, une nouvelle pratique régionale. Notre jeunesse, évidemment, ne doit pas être la variable d'ajustement budgétaire de la crise. L'apprentissage, je le dis une nouvelle fois, est le plus court chemin vers l'emploi. Les jeunes en ont le plus besoin, pour un grand nombre d'entre eux, car la formation reste un outil de développement des compétences.

Les politiques régionales d'apprentissage ont chacune leur identité. Mieux cerner les modes de fonctionnement régionaux permet d'identifier les freins au développement de l'apprentissage, tout comme les marges de progrès. Malheureusement, les difficultés pour un jeune à trouver une entreprise pour qu'il puisse suivre un cursus d'apprentissage ne sont pas évoquées, difficultés conséquentes aux circonstances actuelles et liées à la crise qui impacte fortement la visibilité et la pérennité des entreprises. Conjoncturellement, certains secteurs économiques peuvent s'avérer très dynamiques et générer davantage de contrats d'apprentissage. Il apparaît dès lors nécessaire d'être réactif aux évolutions ainsi qu'aux attentes du monde économique, afin de ne pas pénaliser les jeunes et les entreprises qui s'engagent dans l'apprentissage.

Les inégalités territoriales s'accroissent, comme nous l'observons à la lecture de votre rapport, puisque sur les 6 chefs-lieux sur lesquels se répartissent les formations par l'apprentissage, 2 d'entre eux seulement se dénotent fortement, les deux métropoles que sont Orléans et Tours. Les écarts séparent les territoires.

Le souhait d'établir, Monsieur le Président, une carte cible paraît essentielle et semble d'ailleurs aller dans le bon sens, car elle est un outil d'aide à la décision pour s'appuyer sur le développement des entreprises et sur leurs besoins en compétence. Pour autant, cette carte cible n'a pas retenu l'attention des CFA. Je suis surpris de leur manque de participation au questionnaire et je le suis par le fait que les demandes de CAP « Équipier polyvalent du commerce » ont été refusées par le rectorat, qui veut davantage de bacs pros alors qu'un nombre important de jeunes sont en difficulté.

Concernant les OPCO, qui ont pour mission de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation, il est nécessaire de s'appuyer sur eux pour recenser les offres de formation. Cependant, face à ces outils, il faut qu'il y ait, en échange, une certaine demande des entreprises, qu'au niveau de l'État des décisions fortes soient prises pour appliquer une politique de réindustrialisation. Cette mesure nous aiderait davantage au niveau de la Région, car nous allons malheureusement être confrontés à l'impact des défaillances de l'après-Covid et des délocalisations d'un grand nombre d'entreprises, impact de circonstance sur la formation des jeunes et sur la demande des entreprises.

Chaque année, de nombreux jeunes souhaitant accomplir une formation en alternance trouvent des difficultés dans leur parcours ; c'est une réalité confirmée. C'est une situation paradoxale, regrettable, le besoin de compétences étant réel pour une multitude de métiers en tension, métiers de bouche, métiers émergents, numérique, écologie, santé. Et bien que cela implique des coûts, l'apprentissage doit davantage contribuer à l'atteinte des objectifs. Nous voyons bien que la Région souhaite mettre un travail constructif pour agir en partenariat avec les OPCO et les branches professionnelles, mais que, finalement, elle n'a pas beaucoup de leviers pour agir.

Pourquoi ne pas faire de notre Région une spécificité des formations dans les métiers de l'artisanat d'art, puisqu'on constate qu'il y a moins d'ouvertures de formations au niveau des lycées professionnels que les années précédentes ? Explorer de nouveaux domaines de formation comme le secteur de la maintenance, de l'obsolescence des matériels, ne devrions-nous pas étendre les offres ?

Vous évoquez les CQP, les certificats de qualification professionnelle, le développement des nouvelles formations dans l'hôtellerie-restauration, une branche aujourd'hui bien peu optimiste dans ses perspectives d'avenir, ce qu'a confirmé un observatoire qui annonce sans surprise des résultats tirés par la baisse d'activité, en lien avec la formation. Je m'étonne d'ailleurs, en lisant ce rapport, que les acteurs de la formation demandent, je cite, une « adaptation culturelle » des « publics migrants », probablement pour pallier les difficultés d'insertion notamment professionnelles de jeunes sans qualification, quand bien même cela devrait être un prérequis indispensable pour permettre leur assimilation sur le territoire dans les meilleures conditions. Évidemment, privilégier l'accès aux formations initiales en français est une nécessité absolue, compte tenu de la situation actuelle.

Monsieur le Président, en conclusion, nous serons très attentifs à l'évolution de cette nouvelle politique régionale de la formation et à son efficacité. Dans un contexte dans lequel doit s'imposer une meilleure concertation des moyens dans la nécessité absolue d'amélioration de la formation, gageons que ces outils seront mobilisés pour le plus grand nombre pour asseoir davantage la réussite des jeunes et construire une société de compétences.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur LECOQ.

Monsieur GILLE a la parole.

M. GILLE. - Merci, Monsieur le Président.

Moi aussi, je centrerai mon propos sur l'apprentissage.

Je rappelle, comme je le fais chaque fois, que les politiques d'apprentissage, la construction de l'apprentissage dans notre Région est une réussite construite depuis des décennies par les majorités successives, il faut le dire aussi.

Un petit point sur la réforme, importante, qui a deux ans maintenant, ce qui permet d'avoir un peu de recul, qui est une forme de séisme, en tout cas un séisme pour le Conseil régional qui s'enorgueillissait d'avoir cette compétence et qui l'avait mise en œuvre très largement et très positivement.

Je voulais saluer le courage et la loyauté de notre position, incarnée par le Président, de vouloir, malgré le fait que nous n'ayons plus directement cette compétence, continuer et poursuivre avec les moyens dont nous pourrions disposer cette politique en faveur d'un apprentissage conçu comme une formation initiale et une voie d'excellence pour tous les jeunes.

Le risque, parce qu'on en prend un, je veux dire politiquement, c'est que les moyens, puisque nous n'avons plus la compétence, se raréfient et qu'on soit soumis au fait que les gens, qui sont habitués à ce que ce soit la Région qui s'en occupe alors qu'on le voit bien, aujourd'hui ce n'est plus elle, se disent qu'elle n'en fait pas assez.

C'est donc tout à notre honneur, puisque nous nous sommes engagés dans cette voie et que nous y croyons, d'essayer néanmoins de poursuivre cette action, même si nous n'y sommes pas obligés. C'est le sens de cette carte qui a été voulue aussi, parce que c'est la qualité du travail et du dialogue qui règnent dans cette Région en matière de formation et d'apprentissage avec l'ensemble des partenaires et notamment des partenaires sociaux à travers le CREFOP, de construire et de continuer d'avoir une sorte de régulation publique, si on ose encore ce mot-là, de cette politique de formation, en ayant un engagement financier, aussi bien en soutien qu'en investissement, et en essayant d'avoir une carte pour éviter les doublons et d'avoir la meilleure cohérence possible dans la mise en place des formations.

En effet, quelles sont les conséquences de la réforme qui a été prise ? Tout le monde parle d'une réussite, il y a apparemment une réussite en volume, mais je pense pouvoir dire et démontrer aisément que c'est une réussite en trompe-l'œil. Cela a été dit, l'augmentation des effectifs est liée, d'une part, en partie aux dynamiques que nous avons engagées et, d'autre part, à l'augmentation continue, depuis des années – ce n'est pas un mal, mais cela ne règle pas tous les sujets –, des formations qui relèvent de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire des diplômes de l'enseignement supérieur.

Il y a doublement réussite, si on prend notre Région, d'abord par le doublement du nombre de CFA en quelques mois. On peut s'en satisfaire et on peut quand même s'inquiéter, même si ce n'est pas illogique, car presque tout le monde peut ouvrir un CFA. En tout cas, ce sont de simples règles déclaratives qui existent pour les organismes de formation. Et si cette réussite est là, c'est aussi parce que, et il fallait cela pour que la réforme marche, le gouvernement, il faut le reconnaître, a mis les moyens.

Cependant, d'un certain point de vue, cela veut dire que cette réforme est dopée et qu'on est bien, je le crains, encore une fois dans une forme de socialisation des pertes et de privatisation des profits. Alors, privatisation des profits, vous l'avez compris. Maintenant, je vais vous expliquer pourquoi nous sommes dans une forme de socialisation des pertes.

La mise en place du paiement à l'acte, c'est-à-dire au coût-contrat, évidemment, quand vous lancez cela, pour que cela réussisse, vous mettez un coût-contrat assez élevé, ce qui est une bonne chose pour les CFA, mais vous allez avoir la conséquence. Et, même si ce n'est pas une mauvaise chose face au Covid et à la peur que les entreprises, au printemps, hésitent à renouveler les contrats ou à en prendre d'autres, le gouvernement a mis en place une prime très importante, si bien que nous avons maintenant, on peut le dire, un apprentissage à coût zéro pour les entreprises.

Toutefois, nous le savons tous, quand nous mettons en place une prime de ce genre, conjoncturelle et qui peut se justifier, le sujet, c'est de savoir comment on sort de la prime, et vous avez bien vu que c'est le débat. Comme on a changé de ministre entre-temps et que je pense que la nouvelle ministre est réaliste sur ce qui est en train de se passer, elle a cette inquiétude.

Mais, le plus grave, c'est le rapport de la Cour des comptes qui est sorti, qui indique d'ores et déjà un déficit supérieur à 2 milliards d'euros ; on pense qu'on est à 2,5 milliards sur quelque chose qui, il y a quelques années, coûtait 5 milliards, ce qui fait un déficit relativement important. La Cour des comptes a clairement indiqué, dans des termes qui ne sont plus diplomatiques, que cela ne pouvait pas continuer et qu'il allait falloir baisser le coût-contrat.

Et cela, pour un système, souvenez-vous, qui consistait à montrer du doigt les régions. On disait que, globalement, en France, les régions détournaient 200 millions d'euros sur l'apprentissage... Ce ne sont pas les nôtres. Vous vous le rappelez, nous, nous mettions plus que ce que l'État nous donnait. Mais, concernant ces 200 millions, c'est plutôt vers le sud-est de la France, sans vouloir dénoncer qui que ce soit, que l'argent ne revenait pas dans l'apprentissage. Et, pour récupérer 200 millions d'euros et faire la démonstration que les régions ne géraient pas bien, en deux ans, l'État a réussi à être, lui, à moins 2 milliards d'euros, ce qui est quand même une réussite française comme on en connaît régulièrement, une grande spécialité.

Mais cela signifie, au-delà du trait d'humour, que, dans quelques mois, à peine quelques années, il y aura un retournement de situation très difficile et je pense que tout le monde sera heureux de trouver les régions à ce moment-là, même si je ne suis pas sûr qu'on aura alors les capacités de faire face. En effet, vous comprenez ce qui va arriver. Avec le Covid, alors que cette année est excellente, il faut l'avouer, en volume, il y aura l'année prochaine une rentrée beaucoup plus difficile, surtout s'il n'y a pas la prime. Est-ce qu'on pourra maintenir éternellement une prime qui coûte 1 milliard ? Je ne parle pas de la prime qui est prévue d'habitude, mais de la prime exceptionnelle. Est-ce qu'on peut la maintenir ? Et vous aurez une baisse du coût-contrat, donc des organismes qui risquent de connaître à la fois une baisse des effectifs et une baisse du paiement au coût-contrat. Par conséquent, je pense qu'il faut nous faire une grande vigilance sur ce point.

Néanmoins, je me félicite du travail, encore une fois, dans le cadre d'un dialogue constructif qui est mené avec l'ensemble des partenaires sociaux, ce qui n'est pas le cas, il faut tout de même le dire à nos concitoyens, dans toutes les régions, ni au niveau de la qualité de ce travail, ni au niveau de l'investissement poursuivi par la Région.

Je voulais donc remercier le Président pour son engagement, pour la détermination dont il a fait preuve sur ce sujet, qui est une vraie conviction de sa part et on le savait, pour maintenir dans notre Région une politique en faveur de l'apprentissage comme voie d'excellence et qui garantit à la fois l'égalité des chances et l'égalité des territoires pour l'accès à la formation.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GILLE.

Monsieur FORISSIER a la parole.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Je ne veux pas revenir sur ce qui a été dit par Marie-Agnès LINGUET et par d'autres collègues, je voudrais juste mettre, et je pense que Dominique COTILLON y reviendra aussi, un peu d'accent sur ce que Cathy MÜNSCH-MASSET a elle-même rappelé : il y a un déséquilibre territorial très préoccupant en matière de formation professionnelle.

Je sais bien que vous n'en êtes pas totalement responsables, puisque c'est une compétence partagée, puisque le rectorat intervient et refuse certaines propositions de formation. Cependant, quand je regarde les chiffres, 134 places supplémentaires, 82 dans le Loiret, moins 1 dans l'Indre, plus 6 dans le Cher, ce qui fait, en gros, un solde net de 5 places supplémentaires pour les deux départements du Berry dont je vais me faire ici l'avocat, on constate un déséquilibre, alors même qu'on sait que ces deux départements auraient au contraire besoin d'un soutien particulier en matière de formation professionnelle.

On pourrait aussi débattre de certaines suppressions. Je pense aux ASSP, qui sont utiles dans des départements où le vieillissement est plus avancé que dans d'autres, où on a besoin de former ou de préformer des personnels au soutien à domicile pour les personnes âgées. Ces suppressions sont assez étonnantes.

Mais, sans rentrer dans les contenus, je veux insister sur la nécessité... Et c'est tout de même aussi un peu la responsabilité de la Région – pour le coup, je reprends la formule de ce matin – de mettre le « paquet » pour accompagner les établissements du sud de la Région dans une politique de communication, de marketing pour aller chercher les élèves. Bien souvent, le problème est là aussi : on n'a pas suffisamment d'élèves, donc on est obligé de fermer les formations. Combien de fois ai-je entendu cette remarque ?

Je pourrais tenir le même langage, rassurez-vous, Monsieur le Président, chère Cathy, aussi à l'égard de Madame le Recteur, car c'est aussi le rôle de l'Éducation nationale d'aller chercher les élèves et d'accompagner les établissements, de leur donner des moyens pour – c'est très simple – quasiment faire de la « pub ».

Je vais prendre un seul exemple. Dans ma ville de La Châtre, il y a quelques années, on nous avait supprimé une formation professionnelle à la menuiserie-ébénisterie qui existait depuis des décennies, tout cela parce qu'il n'y avait pas assez de demandes d'élèves pour venir à La Châtre. Comme toutes les demandes concernaient Tours, on a tout concentré à Tours, vers les métropoles, en déshabillant les petites villes du sud. Le problème, c'est que les élèves de la Région ou même d'autres régions n'étaient pas suffisamment informés, n'avaient pas suffisamment de visibilité sur le fait qu'il existait aussi une formation à La Châtre en menuiserie-ébénisterie, que ce n'était pas forcément un « trou paumé », contrairement à ce qu'on pouvait croire, qu'il y avait une bonne qualité de vie et que c'était une façon différente de vivre. On peut avoir un discours attractif. Moi, je pense qu'il n'y a pas ce discours attractif et que c'est aussi une des grandes raisons qui font qu'aujourd'hui on a un déficit caractérisé dans cette carte de formations professionnelles qui, honnêtement, n'est pas acceptable, je le dis, même si je comprends bien que vous n'en avez pas, loin de là, toute la responsabilité.

Je veux donc vraiment insister sur ce sujet, et c'est d'ailleurs ce qui conduira notre groupe, je le dis, pour marquer le coup, à voter contre ce rapport sur la carte des formations professionnelles. C'est à titre symbolique, car ce déséquilibre territorial n'est pas acceptable.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Madame BOISGERAULT a la parole.

Mme BOISGERAULT. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Le système de formations professionnelles initiales ne doit plus être déconnecté des besoins de l'emploi. L'évolution de la carte de formations professionnelles doit se baser sur une démarche interactive entre l'offre de formation et les besoins des territoires. Assurer un lien étroit entre les objectifs académiques et régionaux et les attentes exprimées par les entreprises est un problème toujours d'actualité. De nombreux patrons ne parviennent toujours pas à recruter alors que de nombreux jeunes ne trouvent pas d'emploi, même après une formation. Certains métiers offrent des postes en pleine mutation tandis que d'autres sont en perte de vitesse. Le tertiaire représente trois quarts des emplois, ces métiers de services qui requièrent du personnel humain, non interchangeable avec des machines, les métiers du sanitaire et social. Nous y reviendrons.

Et s'il est légitime de répondre à la demande des élèves et de leur famille, qui souhaitent une formation qui corresponde à leur projet professionnel et à leurs souhaits, il est tout aussi responsable de rediriger parfois les motivations des élèves, en tenant compte de l'évolution des métiers.

Je rappelle aussi le triste constat d'une enquête TIMSS réalisée en 2009 auprès d'élèves de CM1 et de quatrième qui confirmait malheureusement la place inquiétante de la France, en dessous des moyennes internationales des pays comparables et, encore mieux, dernière de l'Union européenne. La France peine toujours à tirer les meilleurs élèves vers le haut. Les méthodes d'apprentissage de base diffèrent d'une année sur l'autre, ou alors d'un établissement à l'autre, pour les matières primaires comme le français, les mathématiques et les sciences.

Le rôle de la carte de formation ne prendra toute sa dimension et tout son sens que lorsque les élèves et les demandeurs de formation seront convenablement informés sur les métiers et les perspectives de carrière offertes ainsi que sur les offres d'emploi existant en priorité sur notre territoire, en ne perdant pas de vue la conjoncture de crise actuelle, dont on ne voit pas encore la fin.

Pourtant, à partir de ces constats, si la nouvelle formation au BTS « Gestion et protection de la nature » tient tout son sens au lycée horticole de La Mouillère, déjà spécialisé en la matière, on peut s'interroger sur l'ouverture d'une mention complémentaire Technicien de services de l'énergie climatique, au lycée Val de Cher de Saint-Aignan, tant elle est conditionnée à l'engagement d'entreprises à accueillir des stagiaires.

La Région est donc initiatrice de nouvelles formations, mais les perspectives d'accueil et d'emploi proposées par les branches professionnelles, les OPCO et les entreprises sont-elles suffisamment étudiées ? En l'absence de partenariat entre les lycées et les entreprises, neuf mois avant le début d'une formation, comment pouvons-nous être sûrs que les jeunes que nous formons trouveront un emploi dans notre Région ? Nous pouvons évoquer les métiers du numérique, dont les besoins vont être croissants avec le développement du télétravail et le déploiement du très haut débit.

La Région a augmenté le quota des étudiants dans les écoles de formations sanitaires et sociales, certes, mais la pénurie s'est accentuée cette année et s'est soldée par de nombreuses démissions de soignants. Que ce soit dans l'accompagnement à domicile ou en structures médico-sociales, les besoins seront prépondérants dans les années à venir, en dépit du déficit d'attractivité et de valorisation de ces métiers, sacrifiés sur l'autel de la rentabilité. C'est à cela qu'on les reconnaît.

Concernant le BTS diététique, il est essentiel pour la santé des Français, contraints aux fast-foods à la suite de la fermeture des restaurants traditionnels et, bien sûr, interdits d'activités sportives.

Nous continuerons évidemment à être vigilants et nous encourageons la Région à poursuivre ses efforts de diversification de cette carte.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame BOISGERAULT.

Madame COTILLON-DUPOUX a la parole.

Mme COTILLON-DUPOUX. - Merci, Monsieur le Président.

Je serai brève, car Marie-Agnès LINGUET et Nicolas FORISSIER ont déjà largement abordé le sujet, mais quelle est cette différence de traitement entre l'axe ligérien et les autres territoires, où le pouvoir des métropoles se renforce semaine après semaine alors que le sud de la Région peine déjà à exister ?

Le constat est parlant, 5 bacs pro sur 135 dans le Berry contre 82 à Orléans, les chiffres parlent d'eux-mêmes sur l'iniquité de traitement qui est de mise dans votre gestion. Je prends un exemple. Dans l'accord de partenariat avec l'État sur les octrois de financements, vous faites référence à la silver économie et notamment au maintien à domicile des personnes âgées ou à l'amélioration de leur prise en charge dans les établissements lorsque leur état de santé le nécessite. Et vous m'accorderez que pour mener à bien un tel projet, il est impératif de s'appuyer sur un nombre suffisant d'aides-soignants, ce qui est loin d'être le cas actuellement, je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Pendant ce temps, nous constatons la fermeture de 2 bacs pro « Accompagnement, soins et services à la personne », option A, « à domicile » dans l'Indre et le Cher, remplacés par « Animation-enfance et personnes âgées ». Là, j'avoue que j'ai failli m'étrangler, car c'est justement dans ces deux départements que la population vieillit et que le besoin se fait sentir. La lecture des observations est édifiante, je vous cite : « La fermeture de ce bac pro fait suite

à une évolution de la population du territoire, davantage axée sur l'animation et le lien social. »

Décidément, on ne vit pas sur la même planète. Mais qui a aspiré une telle logique ? Croyez-vous que c'est en animant des goûters en chansons qu'on réglerait la maltraitance subie par nos aînés, quand on les accompagne à la douche au mieux une fois par semaine, souvent moins ? C'est le manque catastrophique d'aides-soignants qui entraîne cette situation, et vous le cautionnez en acceptant la suppression de formations dans un territoire comme le Berry, qui compte la moyenne d'âge la plus élevée de notre Région.

Cela, c'est un marqueur intéressant qui aurait dû porter au moment de votre choix. Vous me voyez révoltée.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame COTILLON-DUPOUX.

Monsieur NICAUD a la parole.

M. NICAUD. - Après mes collègues berrichons, en voilà un autre.

Monsieur le Président, j'interviendrai surtout sur la carte de l'apprentissage, mais en posant des questions.

Tout à l'heure, mon collègue Jean-Patrick GILLE évoquait le déficit important de la réorganisation de l'apprentissage. J'ai cru comprendre que France compétences, qui est l'organisme qui maintenant gère l'ensemble de ces formations, présentait un déficit très important. Jean-Patrick GILLE a cité un chiffre tout à l'heure, je n'ai pas tout à fait le même. On parle de 4,9 milliards d'euros, et là, c'est l'IGAS qui a fait une enquête. Les dépenses de formation auraient dû être couvertes par les recettes de l'apprentissage et de la formation professionnelle alors qu'il y a un déficit très important, et on voit bien que l'État va abonder pour couvrir ce déficit.

On peut être effectivement inquiet. Certains se réjouissaient de la réforme de l'apprentissage. Tout à l'heure, Cathy MÜNSCH-MASSET a indiqué que dans notre Région, nous étions passés de 40 à 80 CFA. Pourquoi ? On peut se poser la question. Sur d'autres points, on peut aussi se poser la question de la complémentarité, de la cohérence du suivi.

Voilà des questions qu'il va falloir regarder, Madame la Vice-présidente, car c'est important pour les années à venir. Vous disiez, dans la présentation de votre rapport, qu'il fallait favoriser la réussite des jeunes. J'ai peur qu'on ne s'y attelle pas, à tel point que certains centres d'apprentissage ont très peur des coûts horaires qui seront pratiqués l'année prochaine.

Jean-Patrick GILLE l'évoquait aussi tout à l'heure, quand on traîne un déficit de 5 milliards, il est bien évident qu'on ne pourra pas conserver les coûts horaires qui étaient pratiqués, et cela inquiète beaucoup les CFA et les CFPPA. Voilà, sur ce point.

Un autre point me concerne plus directement, c'est le lycée agricole de Châteauroux. Il y a des secondes générales qui sont proposées avec ensuite des possibilités pour les lycéens d'aller dans les filières agricoles. On pense souvent que les jeunes qui vont dans les filières agricoles sont issus du monde agricole. Non, il y a environ 50 % des jeunes qui ne sont pas issus d'une famille agricole. Actuellement, il est très difficile pour les lycées agricoles d'aller dans les collèges pour présenter les formations d'enseignement général, et cela les prive d'élèves pour les années suivantes.

Voilà ce que je voulais évoquer. Bien entendu, notre groupe votera les deux rapports, mais nous serons, je dirais, vigilants sur ces points. On parle de l'avenir des jeunes, et je reviens sur ce que mes collègues berrichons ont dit, à savoir que dans les territoires du sud, on est très attentif à toutes ces choses. Il faut qu'on donne des chances à nos jeunes.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur NICAUD.

Madame MAINCION a la parole.

Mme MAINCION. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je vais aller très vite. Mon sujet est un peu plus léger que celui de mes deux collègues sur la répartition des formations. Je voulais attirer votre attention sur les formations en restauration collective et plus particulièrement en restauration scolaire, car c'est un sujet qui nous concerne.

Vous savez qu'en Région Centre, nous avons été le premier certificat de spécialisation en restauration collective au lycée agricole de Chartres.

Est-ce qu'on pourrait avoir un bilan ? En effet, on voit bien que dans toutes les régions de France s'est monté ce genre de formation, et nous ne disposons pas de CAP, ce qui serait intéressant à faire. Je le dis, c'est un manque qui a été constaté au niveau national, un manque de formation pour notamment les cuisiniers qui, issus de la cuisine traditionnelle, viennent travailler dans nos collectivités, et les lycées, puisque nous gérons les lycées, sont les premiers concernés.

Je sais bien qu'on n'a pas accès aux formations primaires, tout au moins sur les contenus, même si nous avons un œil sur leur répartition, mais je voudrais vous signaler qu'à l'heure actuelle, il est bien précisé et bien identifié que dans le cadre de ces formations initiales en restauration, il y a un manque cruel de formations sur les nouvelles dispositions de la loi EGalim – j'en citerai quelques-unes, la diversification en protéines, la réduction des plastiques, etc. – et qu'au bout de six mois de discussions entre le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Éducation nationale, on voit enfin l'Éducation nationale intéressée pour introduire dans les programmes de formation toutes ces nouvelles façons de travailler.

Je voudrais attirer votre attention là-dessus, parce que c'est quelque chose sur lequel vous insistez beaucoup et que cela va dans le même sens que ces choix. Tout simplement, s'il n'y a pas les formateurs et s'il n'y a pas les formations, on aura beaucoup de difficultés non seulement à appliquer la loi EGalim, puisqu'elle est votée, mais aussi à anticiper ce qui nous attend demain. Voilà ce que je voulais dire.

Et, comme on parle de cuisine, comme on parle de restauration, je voulais rendre un petit hommage à quelqu'un qui a disparu en Touraine, qui est Jacques PUISAIS, le créateur de l'Institut du goût. Je sais que les Tourangeaux y sont très sensibles, mais, je dois le dire, pas seulement eux, car il a ouvert une voie formidable et je trouvais intéressant de lui rendre cet hommage.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame MAINCION.

Les orateurs et oratrices ayant pu intervenir, je vais donner la parole à Madame la Vice-présidente.

Mme MÜNSCH-MASSET.- Merci, merci à toutes et à tous pour vos réactions.

Je vais essayer de mettre un peu d'ordre, car les sujets ont été nombreux.

Je vais d'abord revenir sur le constat de rentrée, Madame HAMADI, que vous attribuez simplement à la dynamique des BTS. Je pense que c'est un peu plus que cela et que la dynamique de l'attractivité de l'enseignement professionnel est relativement établie, qu'elle se complète d'une poursuite d'études plus large par un effet conjoncturel – mais j'espère qu'il est aussi structurel – qui permettra aux lycéens professionnels d'accéder, dans les années qui viennent et c'est bien l'objectif du renforcement des places en BTS, à l'enseignement supérieur ; c'est un effet positif. Mais nous constatons aussi des augmentations d'entrées en seconde professionnelle, ce qui veut bien dire qu'on maintient un niveau d'attractivité de ces filières. Toutefois, le combat n'est jamais gagné et c'est bien pour cela que le travail sur l'information sur les métiers est important.

Vous évoquez un manque sur les bas niveaux de qualification. Je l'ai précisé et vous l'avez vu dans le rapport du CESER, l'engagement de la Région, qui est constant sur le sujet, c'est celui d'une offre de formation qui concerne tous les niveaux de qualification et vous avez noté la différence de formalisation de la proposition de la carte par la voie scolaire, entre ce qui est proposé par la Région à notre assemblée et ce qui a été proposé au Conseil académique de l'Éducation nationale qui ne comporte pas les deux CAP que nous avons choisi de maintenir dans un constat de désaccord pour cette rentrée. Et j'ai dit tout à l'heure que nous avons conclu avec la rectrice de faire un bilan de cette rentrée au mois de juin prochain, attachés que nous sommes à ce que les jeunes qui empruntent cette voie de formation, et notamment les jeunes qui sortent de SEGPA bénéficient d'une offre de choix en proximité. On le sait, à ces premiers niveaux de qualification, les jeunes sont très peu mobiles et nous devons maintenir un maillage qui soit à la fois fin, proche et diversifié pour que ces jeunes ne soient pas amenés à faire des choix par défaut. Je pense donc que sur ce sujet, notre engagement, notre détermination est inchangée, et nous y reviendrons, y compris pendant l'année scolaire.

Les enjeux que vous évoquez, que je commençais à décliner et qui sont les enjeux sociaux, les enjeux écologiques sur la carte, vous les avez qualifiés d'enjeux de votre groupe, mais j'ai la faiblesse de penser que ce sont ceux au moins de notre majorité et sans doute de notre assemblée, tant il est vrai que ce sujet a longtemps fait l'objet de consensus dans notre hémicycle.

Sur les enjeux écologiques, je partage absolument l'exigence, mais je voudrais dire qu'il faut nuancer la photographie qui est la nôtre, à savoir que la carte des formations ne concerne et ne reflète que les ouvertures. Le stock, les formations existantes, elles sont là, elles vivent, elles évoluent et je voudrais dire aussi que ce sont aussi ces évolutions qu'il faut observer. Et nous observons, dans beaucoup de domaines – je citerai le bâtiment, l'agriculture, par exemple au CFA de BTP de Blois, je pourrais même citer le supérieur avec l'INSA mais aussi le lycée d'Arsonval –, que nombre de ces établissements ont fait des choix volontaires positifs pour faire évoluer leur référentiel vers les écomatériaux, c'est-à-dire qu'ils sont allés vers une labellisation qui a consisté à faire évoluer de façon très significative leurs pratiques, et c'est le cas dans certaines formations agricoles également. Je ne dis pas qu'on est au bout du chemin, mais je dis que la grille de lecture des créations, que la carte des formations n'est pas suffisante pour se prononcer sur le caractère dynamique ou volontaire des acteurs, et j'observe, dans ces établissements, que beaucoup d'entre eux le sont.

Nous avons désormais, et je l'ai dit tout à l'heure, un instrument intéressant qui est le contrat d'objectifs et de moyens avec les OPCO, et je pense que ce cadre de coopération doit nous conduire à inscrire avec ces interlocuteurs des objectifs d'évolution sur les référentiels de compétences qui nous permettent, secteur par secteur, de formuler des objectifs qui soient extrêmement précis sur l'évolution des métiers et sur ces enjeux écologistes, et je pense que cet outil sera utilisé en ce sens.

Monsieur LECOQ, vous évoquez la question de la participation des CFA à la démarche. En effet, je l'ai dit tout à l'heure, cette première carte cible, c'est une première carte cible, avec des acteurs qui, dans le contexte de crise de cette année, ont participé sans doute moins que d'habitude, et je pense que cette réflexion collective aurait aussi – je pense qu'on l'aurait tous souhaité – demandé, convoqué des formats d'ateliers, des rencontres, des discussions. Mais, dans la période, cela n'a pas été possible et nous avons convenu avec ces acteurs en particulier de pouvoir, dès que ce sera à nouveau possible, y recourir pour que de plus nombreux acteurs, les CFA mais pas seulement, puissent être plus actifs dans la démarche.

Vous évoquez ensuite la question de la spécialité des métiers d'art. Vous avez raison, cette spécialité est un vrai point fort de notre Région. Il n'y a pas de traduction en ouverture nouvelle dans cette carte par la voie scolaire, il y en aura peut-être dans l'apprentissage. Je veux vous dire quand même que nous avons, depuis deux ans et demi, conduit un chantier extrêmement innovant et structurant autour de la création d'un campus des métiers et des qualifications, qui est un campus d'excellence, qui a obtenu une inscription au PIA 3 et qui est un campus Patrimoine et Métiers d'art, c'est-à-dire qui a vocation à valoriser toutes ces formations sur les métiers d'art, les formations sur le patrimoine, et je parle notamment du bâtiment, qui sont un vrai savoir-faire dans notre territoire et qui mettent en relation les acteurs économiques, les organismes de formation, l'université autour d'un écosystème qui bénéficie aujourd'hui de moyens considérables pour pouvoir développer des actions et faire de notre région une tête de proue sur ce sujet. Cela ne se traduit pas par une ouverture de formation, mais c'est finalement une démarche plus puissante qui est mise en place autour de ces sujets.

Ensuite, je vais être un peu moins d'accord avec vous, évidemment. Vous dites « réserver la formation initiale aux Français d'abord ». Je pense que notre Région a, on peut le dire, la fierté d'avoir développé des pratiques pédagogiques qui accompagnent tous les jeunes. Tous les jeunes. Je le dis vraiment, parce qu'à l'échelle nationale, je pense que nous avons un savoir-faire, y compris en travaillant avec les universités, pour des jeunes qui ont des besoins particuliers, qu'il s'agisse de jeunes en situation de handicap ou de jeunes qui arrivent avec un niveau de langue française qui est moins fort, et ces jeunes bénéficient d'un accompagnement complètement adapté. Ces mineurs non accompagnés ont des parcours remarquables, aussi bien que les autres, souvent d'ailleurs dans des secteurs en tension, ce qui complète bien les perspectives qui sont données à l'ensemble des jeunes, et cela, Monsieur LECOQ, je pense que nous allons non seulement le poursuivre avec énergie et détermination, mais aussi sans doute le renforcer.

Je partage les points de vigilance qui ont été évoqués par mon collègue Jean-Patrick GILLE sur la stabilisation du modèle économique à l'issue de la réforme, aussi bien sur l'avenir des primes que sur le coût-contrat.

Je formulerai un autre point de vigilance sur la sécurisation des parcours. Nous le savons dans cette Région, nous avons inventé « Apprentissage, parcours gagnant » qui faisait en sorte qu'un jeune qui perdait son contrat ne se retrouvait pas à la porte du CFA et en rupture de formation ; il y avait un filet de sécurité. La loi a repris cette dimension et le texte de la loi a prévu 3 mois pendant lesquels le jeune bénéficie d'une bascule sur le statut de stagiaire de la formation professionnelle, ce qui est une bonne chose. Dans la gestion de crise, cette durée a été portée à 6 mois.

Aujourd'hui, j'ai deux inquiétudes. La première, c'est que ce dispositif n'apparaît pas réellement opérant. Des jeunes qui se retrouvent sans patron sont dans un parcours du combattant administratif pour basculer d'un statut à l'autre. Le dispositif, aujourd'hui, n'est pas complètement opérationnel et cela représente un vrai risque de décrochage autant que de perte de statut pour ces jeunes. La deuxième inquiétude, c'est que 6 mois en gestion de crise, c'est très bien, mais si 6 mois pour un jeune qui, finalement, n'aurait pas pu rentrer en apprentissage en septembre, cela nous conduit au mois de mars et cela ne permet pas de terminer l'année scolaire dans un contexte, vous l'avez dit les uns et les autres, qui permette de trouver facilement un maître d'apprentissage.

Dernier point de vigilance, même s'il y en aurait d'autres, c'est celui de l'implication des entreprises. Une étude récente de la DARES établit qu'un apprenti sur deux est toujours accueilli, et durablement, par des entreprises de moins de 10 salariés. Le visage de l'apprentissage dans notre pays, c'est celui-là. On a entendu beaucoup d'autres choses dans la réforme, avec une volonté d'implication de toutes les entreprises et notamment des plus grandes, et je pense que nous avons à inviter les OPCO aussi à mobiliser l'ensemble du tissu des entreprises pour jouer le jeu de la préparation des compétences de demain.

Enfin, j'en arrive au sujet évoqué par beaucoup d'entre vous...

Si vous le permettez, Monsieur PELTIER.

J'en arrive au sujet évoqué par beaucoup d'entre vous, qui est celui du déséquilibre territorial. Ce déséquilibre territorial, il résulte...

Pardon ?

(Intervention hors micro de Monsieur PELTIER – inaudible)

Mme MÜNSCH-MASSET.- Mais absolument. Je pense que c'est une question de respect et je pense être silencieuse quand vous parlez, Monsieur PELTIER.

(Brouhaha)

Ce déséquilibre territorial, disais-je, il est pour une part renforcé par les effets de la réforme, et on le voit sur la carte de l'apprentissage, nous l'avions évoqué comme un risque. Évidemment, les effets de métropolisation sont complètement liés à la libéralisation de la création de l'offre de formation. Aujourd'hui, quelqu'un qui a envie d'ouvrir un CFA, qui ne connaît pas la Région, qui vient d'ailleurs, une entreprise qui n'est pas du territoire, il ne va pas spontanément aller s'installer à La Châtre. Peut-être à tort, mais, on le voit bien, il ne le fait pas.

On a ce phénomène qu'on pourrait considérer comme mécanique et inéluctable, et c'est pour cela qu'on travaille sur la carte cible et sur les contrats d'objectifs et de moyens, pour réguler, et c'est ce qu'on avait dénoncé fortement. Absolument. Cela, c'est une conséquence.

Ensuite, il y a la question de la carte des formations par la voie scolaire, et là, il y a plusieurs grilles d'analyse à avoir.

D'abord, il y a la question du taux de pression sur les formations ; le taux de pression, c'est le nombre de candidatures pour une place. Alors oui, il y a des ouvertures plus importantes dans le Loiret et je dis tant mieux qu'il y en ait autant, car on a un taux de pression très fort dans le Loiret et, aujourd'hui, il y a des jeunes qui ne trouvent pas de place ou qui obtiennent leur troisième ou quatrième choix, et cela, dans un parcours professionnel, ce n'est jamais très bon. Quand on a son troisième ou son quatrième choix, on n'est pas extrêmement motivé, parce qu'on aurait aspiré à avoir son premier ou son deuxième choix. Il y a donc la question du taux de pression qui est extrêmement différent selon les territoires, et quand je dis cela, je ne revendique pas une approche mathématique ou quantitative. Si cela avait dû être notre option, cela fait longtemps que, dans les territoires de la Région, des filières, peut-être même des lycées ou des CFA auraient fermé.

Notre démarche a été durablement une démarche contracyclique sur ce sujet, contracyclique sur les ouvertures, contracyclique sur les maintiens et parfois avec un dialogue exigeant avec l'Éducation nationale qui pourrait parfois avoir un discours plus mathématique que le nôtre, et contracyclique par l'action sur l'investissement. Dans ces territoires – vous évoquiez le Berry, mais je pourrais parler des parties rurales des autres territoires, on a Château-Renault, on a Loches, on a certaines parties de l'Eure-et-Loir –, nous veillons, dans une attention particulière, dans le cadre de notre plan pluriannuel d'investissement, aussi bien pour les lycées professionnels que pour les CFA, à intervenir plus qu'en proportion dans ces zones-là plutôt que dans d'autres pour maintenir l'attractivité des établissements dans les conditions pédagogiques, ce qui est le premier élément, et dans les conditions d'accueil. Nous avons engagé des démarches et nous continuerons de le faire sur les dimensions d'internat d'excellence.

Je vais citer l'exemple de Saint-Amand-Montrond, car il est emblématique. À Saint-Amand-Montrond, nous avons une pépite – je le dis, car la joaillerie s'y prête bien –, une pépite de formations qui recrutent non seulement à l'échelle régionale mais aussi à l'échelle nationale. Ce lycée est entièrement restructuré. Nous avons la possibilité de donner une identité à ces lycées, qui leur donne un rayonnement qui sera même plus important que celui de lycées de métropole. Ce travail, on le fait à travers plusieurs instruments, mais, en tout cas, cela reste une matrice qui, pour nous, est extrêmement importante.

Ce qui est vrai et je vous le disais dans ma présentation tout à l'heure, c'est qu'il faut retravailler la méthode, et c'est pourquoi je trouve que votre position est un peu dure, un peu radicale sur la question du vote.

Aujourd'hui, s'il y a moins d'ouverture sur la partie du Berry que sur le Loiret, c'est surtout parce qu'il y a eu moins de projets...

M. FORISSIER. - De ?

Mme MÜNSCH-MASSET. - De projets, de propositions.

M. FORISSIER. - Il faut les accompagner.

Mme MÜNSCH-MASSET. - Oui, j'y viens. J'y viens. Ce manque de projets, il faut l'analyser. Où est l'autocensure, où est le contexte sanitaire et économique ? Certains lycées professionnels nous parlent de la crainte que les jeunes ne trouvent pas de place en stage et qu'ils se retrouvent sans rien. Tout cela a sans doute joué. Il faut donc que, dès maintenant, aux côtés des établissements, on arrive à travailler dès cette année pour muscler l'attractivité de ces cartes, en direct avec eux, en accord avec l'État puisque nous dépendons de l'intervention de leurs moyens, et en coopération avec les OPCO sur la dimension de l'apprentissage.

Enfin, pour terminer, Madame MAINCION, oui sur la restauration collective. Je n'ai pas les chiffres ici mais on vous fera volontiers parvenir les bilans, à la fois quantitatifs et qualitatifs, nous avons plusieurs référentiels de formation en CAP et en bacs pro, qui sont des métiers très en lien avec les possibilités d'accueil dans la restauration scolaire, que nous mobilisons d'ailleurs en apprentissage dans nos propres équipes dans les lycées depuis quelques années.

Nous avons donc encore des marges de progrès et je pense qu'en effet, sur la question des référentiels et de la loi EGalim, nous avons un travail qualitatif à faire avec l'ensemble des établissements. Vous savez que les référentiels évoluent souvent moins vite que la vraie vie, mais il ne nous est pas interdit d'être volontaristes sur le sujet, et nous le serons.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame la Vice-présidente.

Je voudrais vous dire, Monsieur FORISSIER, que si, demain, il y aura un lycée à Châteauneuf, c'est vraiment parce que la Région a voulu qu'il ne soit pas dans l'agglomération orléanaise. Et cela a été un lourd combat, parce que la logique était d'augmenter encore et que Châteauneuf, c'était la ruralité. Si aujourd'hui il y a à Bourges l'INSA, la Région n'y est pas pour rien ; la logique était de choisir les métropoles. Si à Blois il y a l'INSA, Monsieur le Maire, la Région n'y est pas pour rien.

Et, vous le savez, Nicolas FORISSIER, vous êtes bien situé pour savoir combien, s'agissant de ce que Cathy MÜNSCH-MASSET a dit sur les infrastructures, sur la qualité d'accueil dans nos lycées, nous menons ce combat permanent. Et il faut, pour en sortir, une chose : savoir développer des filières qui soient attractives à l'extérieur, je dis bien attractives à l'extérieur. Chaque fois qu'on parvient à le faire, et c'est vrai sur la bijouterie, c'est vrai sur la lutherie, etc., chaque fois que nous avons des filières de ce niveau, cela met en valeur le lycée professionnel, y compris dans des zones rurales, il devient attractif et on arrive à le développer. C'est cela la clé ; on la porte avec énergie, aidez-nous à la porter.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, je suis d'accord avec vous, je ne remets pas ce travail en cause, et, vous avez raison, je suis bien placé pour le savoir, puisque je travaille avec vous depuis des années sur l'établissement de la ville dont j'étais maire.

Mais c'est simplement un cri d'alerte que je tiens à lancer de nouveau. Vous dites que le vote contre est une position trop dure, on va peut-être s'abstenir, on verra, on va en discuter entre nous, mais c'est parce que je veux lancer un cri d'alerte, et je pense qu'il faudra le relancer très régulièrement. Pourquoi ? Parce qu'il y a une mécanique, que nous le voulions, les uns et les autres, ou pas, qui vise dans le système, dans la réflexion, dans la préparation de ces cartes, comme dans bien d'autres domaines, à toujours remonter vers les métropoles, vers le haut. C'est un combat permanent, et, comme vous disiez, je crois, il faut réguler.

J'observe d'ailleurs que vous êtes un bon libéral, Monsieur le Président, car un vrai libéral est pour un État fort, tant dans ses missions régaliennes que dans la régulation ; c'est donc un bon point. Vous voyez ce que je veux dire.

En fait, je suis d'accord, il y a d'énormes efforts qui sont faits, la qualité des établissements est essentielle, il y a eu beaucoup d'investissements, il faut se battre et il faut rappeler régulièrement la nécessité de ce travail.

Je voudrais faire deux petites remarques.

Parfois, il faut aussi qu'on aille voir ce qu'il se passe dans d'autres régions. J'ai été très surpris récemment, car un établissement des métiers du patrimoine de la région du Grand Est est venu voir un établissement des métiers du patrimoine qui est financé par la Région, chez moi, dans le Berry. Et ceux de l'Est, parce qu'ils voulaient prendre le diplôme et avoir le soutien de l'établissement du Berry qui est extrêmement réputé et qui se « débrouille » très bien, ils lui ont dit « attendez, on ne comprend pas votre taux d'heures payées par la Région, qui est totalement inférieur à celui que la Région Grand Est nous paie à nous ». Bon, c'est très bien, on se « débrouille » et on en rediscutera peut-être dans les années qui viennent, mais, ce que je veux dire, c'est qu'il est intéressant aussi d'aller regarder ce qu'il se passe dans les autres régions, car on est aussi quelque part un peu en compétition sur ces questions de formation et d'excellence, notamment de certains établissements.

Deuxième remarque, je crois qu'il est très important, je le redis, Cathy, non seulement de lutter de l'intérieur, non seulement de faire les investissements, non seulement d'être à la manœuvre, mais aussi de mettre en place des outils très concrets pour accompagner les établissements, les chefs d'établissement et les enseignants de ces établissements, dans les départements du sud et effectivement du sud Touraine, du Perche, etc., pour les aider à communiquer en amont sur leurs propositions, car je crois qu'il y a un énorme problème de communication, y compris vis-à-vis du rectorat central, si je puis dire. Il est très important que la Région soit à la manœuvre aussi là-dessus.

M. le Président. - Merci.

Nous avons deux rapports, l'un portant sur la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire et l'autre sur la déclinaison de la politique régionale en faveur de l'apprentissage.

Je mets donc aux voix le premier rapport, celui portant sur la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates hormis Monsieur VERDIER / Écologiste

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR, Monsieur VERDIER et Madame RAIMBAULT

M. le Président. - Je vous remercie. Je mets aux voix le rapport sur la politique régionale en faveur de l'apprentissage.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Madame RAIMBAULT

Abstention : Monsieur COMMANDEUR

M. le Président.- Je vous remercie, chers collègues.

Nous abordons un rapport qui porte sur les orientations budgétaires. C'est un rapport qui va nous être présenté par Monsieur GRICOURT, Premier Vice-président chargé des finances. Il a la parole.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

COMMUNICATION N° 2

M. GRICOURT.- Merci, Président, chers collègues.

C'est un projet de budget primitif 2021 qui nous mobilise aujourd'hui dans un contexte particulier. Je crois qu'après la DM3 qui permettra de commencer l'année 2021, il convient d'examiner ces orientations budgétaires.

Je ne vais pas revenir de façon importante sur le contexte de crise, sur lequel nous avons déjà beaucoup échangé. Simplement, je souhaite faire remarquer que la construction budgétaire pour 2021 serait un excellent exercice de souplesse et d'adaptation si ce n'était pas d'abord une contribution essentielle à l'action de relance dans notre pays, et dont notre pays a besoin aujourd'hui, donc notre Région également.

Il me semble important de rappeler la situation budgétaire avant Covid et fin 2020.

Cette mandature avait permis de maîtriser la capacité de désendettement entre 3 et 4 années, avec une année 2019 d'ailleurs conclue à 3,47 % et une stabilisation du taux d'épargne brute au-dessus de 15 %, tout cela nous permettant, comme vous le savez, d'assumer non seulement des politiques publiques ambitieuses mais aussi un niveau d'investissement à la hauteur des engagements que nous avons pris, à savoir, hors fonds européens, au minimum 300 millions d'euros par an.

La pandémie a bouleversé tous les ratios budgétaires, les recettes comme les dépenses. Et cet effet ciseaux fait baisser nos recettes 2020 de 57 millions d'euros, et nous avons augmenté, vous le savez aussi, nos dépenses de 50 millions d'euros.

Tous ces éléments ont été évidemment intégrés dès la DM1 et la DM2, faisant passer notre capacité de désendettement, dès cette année 2020, au-dessus des 5 années.

La gestion passée nous a permis, on pourrait dire, d'encaisser le choc budgétaire, mieux que d'autres régions d'ailleurs, nous laissant des capacités d'action pour la relance. Vous avez eu l'occasion d'en débattre ce matin.

Les perspectives 2021. Après une année 2020 qui a été marquée par l'urgence face à la crise, 2021 sera l'année zéro de la relance et de la reconstruction, en espérant bien sûr que les perspectives sanitaires s'amélioreront petit à petit, mais je crois que nous pouvons être optimistes pour après le printemps 2021.

Sur le contexte financier, en termes de recettes, il y a évidemment l'impact des bouleversements économiques, la chute de la croissance de plus de 10 % cette année, la chute de la consommation des ménages, et, au niveau de la CVAE, cela a été une anticipation de cette chute de recettes pour 2021, neutralisée avec une nouvelle fraction de TVA. Pour 2022, une réforme est annoncée et nous y serons évidemment, les uns et les autres, très attentifs.

Au niveau de la TVA préexistante, cette recette restera en dessous du niveau de 2019 et il faudra certainement attendre 2022, au mieux, pour retrouver le niveau qui était celui de l'année 2019. Concernant la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, l'impact, là aussi, de la crise s'est fait ressentir très tôt dans l'année 2020, et la projection 2021 est également un produit attendu inférieur à 2019.

Les recettes régionales liées à l'activité économique resteront donc inférieures l'année prochaine au niveau de 2019 dans leur ensemble. S'il faut les reprendre, vous avez, pages 11 à 15 du document, tout le détail concernant ces recettes régionales.

Il faut rappeler que les régions constituent, selon nous, l'échelon de collectivité sans doute le plus impacté en termes de ressources. Les EPCI le sont également, mais les régions restent les plus impactées.

Sur les volontés d'action, notre budget 2021 permettra en dépenses de répondre à six défis à travers la mise en œuvre du plan de relance régional. Ces six défis sont :

- l'emploi et la formation ;
- l'économie ;
- la cohésion sociale ;
- la biodiversité et l'écologie ;
- le pouvoir d'achat ;
- l'accès aux soins et l'égalité des territoires.

Sur les questions de cohésion sociale, on pourrait évoquer le soutien au monde associatif, qui sera confirmé notamment à travers cette exception française qu'est le dispositif CAP' Asso.

Sur le pouvoir d'achat, on peut rappeler aussi l'engagement de notre Région depuis de nombreuses années sur la gratuité des manuels scolaires, aujourd'hui sur l'aide et le soutien à l'équipement numérique, informatique de nos jeunes, sans aucune remise en cause des mesures prises plus récemment sur la gratuité des transports scolaires ou sur les nouvelles tarifications ferroviaires que nous avons validées l'an dernier.

Cette mise en œuvre budgétaire se traduira par l'absence de remise en cause, je l'ai dit, des politiques emblématiques de la Région, et les capacités d'action qui sont les nôtres, grâce au plan de relance, grâce à REACT-EU, grâce au CPER, comme cela a été rappelé ce matin, nous permettront ainsi de nous fixer des objectifs ambitieux.

Nous nous fixons deux valeurs limites pour garantir la soutenabilité à moyen terme de notre intervention : une épargne brute socle de 140 millions d'euros par an et un stock de dette maximal de 1,26 milliard, je le rappelle, contre 722 millions fin 2019, avec l'objectif de ne pas dépasser le seuil limite de capacité de désendettement fixé par la loi, soit neuf années.

Le budget 2021 devra donc respecter ces éléments pour garantir une action dans la durée ces prochaines années pour la relance ; il est évidemment de notre responsabilité de maintenir des capacités d'action dans les années qui viennent.

La perspective budgétaire 2021 tient également compte des financements extérieurs à coordonner – je ne vais pas les citer à nouveau –, et 2021 sera une année inédite pour cette Région sur tous les plans. En plus, ce sera une année électorale, ce qui nous empêchera inmanquablement de mener certaines nouvelles actions avant les élections et la présentation, bien entendu, par nos différents groupes d'un projet pour notre territoire qui sera validé par une majorité d'électrices et d'électeurs.

Nous serons présents pour la relance, à travers notre budget 2021, grâce à notre plan de relance qui permet d'anticiper certains choix et grâce à la gestion sérieuse, je le disais, des années précédentes, qui nous permet une situation financière relativement saine en temps de crise.

Je pourrais, Monsieur le Président, parler aussi du maintien des solidarités, des solidarités territoriales et des solidarités entre nos concitoyens à travers les politiques publiques qui sont mises en place depuis plusieurs décennies dans cette Région.

Voilà, brièvement résumé, l'esprit de ces orientations budgétaires. Bien sûr, je n'en doute pas, il y a aura, dans le débat, des questions auxquelles je pourrai répondre ultérieurement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Premier Vice-président, pour cette présentation complète.

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER.- Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots, je ne veux pas être trop long, nous avons déjà eu ce débat en Commission des finances, nous allons l'avoir avec d'autres qui vont intervenir, je veux juste à nouveau, comme ce matin, refaire deux ou trois remarques.

D'abord, pour vous dire qu'évidemment il n'y a pas de vote mais que nous ne souscrivons pas, mais c'est quand même logique quand on est dans l'opposition, en tout cas à la totalité des orientations budgétaires qui sont les vôtres.

Pourquoi nous n'y souscrivons pas ? J'ai envie de vous dire qu'il faut d'abord relire les remarques du rapport du CESER qui sont éloquentes. Elles sont très polies, c'est le jeu, c'est la forme de cet exercice, mais je le relis, page 2 : « *Le CESER s'interroge sur l'absence de priorité de l'Exécutif régional au regard de cette crise aux conséquences économiques et sociales préoccupantes. Entre la poursuite des mesures déjà adoptées dans les décisions modificatives 2020, les 40 mesures annoncées dans le plan de relance régional en octobre, l'accord récent de relance régional État-Région adossé au CPER, il est difficile de s'y retrouver.* » Je cite.

Le CESER, d'ailleurs, prolonge ce que j'ai moi-même dit ce matin, et je me suis rendu compte, en lisant ce document à l'heure du déjeuner, que je ne m'étais pas trop trompé, à savoir que le CESER dit qu'il faudrait revisiter, à l'occasion précisément de cette crise, les politiques de la Région.

Quand on va un peu plus loin, on peut aussi s'interroger sur ce qu'il dit sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Je ne dis pas que l'effort d'investissement, qui va être plus important que jamais, comme cela a été souligné par certains de nos collègues ce matin, quand on cumule le CPER, le plan de relance et l'effort d'endettement, si je puis dire, plus important de la Région, puisque vous allez passer de 147 à 215 millions d'euros, de mémoire, en 2021, je ne dis pas que tout cela n'est pas nécessaire face à la crise économique et sociale qui va être majeure en 2021 dans notre pays et donc aussi en Région Centre-Val de Loire. Mais il faut aussi prévoir la suite, et moi, c'est ce qui m'inquiète, car cela n'apparaît pas dans les orientations budgétaires.

Je comprends bien les six défis, Marc GRICOURT, qui ont été évoqués tout à l'heure, en mobilisant tous ces crédits, cette capacité d'emprunt supplémentaire parce qu'il y avait un taux de remboursement, en annuités, qui était suffisamment encourageant pour le faire, je comprends bien tout cela, mais je ne vois pas comment cela se passe après.

Par contre, ce que je vois, c'est qu'on a une augmentation des frais de fonctionnement dans les tableaux estimatifs, d'ailleurs, le CESER le dit, relativement flous des recettes et des dépenses du Conseil régional dans les 5 ans qui viennent, dans les 4 ans ou les 5 ans, je ne sais plus, mais cela se termine en 2023, de mémoire. Il y a donc un certain flou.

On voit que les dépenses de fonctionnement augmentent, avec un niveau d'endettement qui va passer à 8 années et demie pour rembourser la totalité du capital de dette, c'est-à-dire qu'on est quasiment à 9 années qui sont, on l'a dit ce matin, le seuil d'alerte que pose l'État en matière d'endettement des collectivités. À partir de 10, 11, 12 ans, certains le font, cela devient non plus un seuil d'alerte mais une étape de surveillance maximale par les services de la Cour des comptes et les services de l'État. On va donc aller à la limite de ce qui est faisable, mais on ne voit pas très bien comment budgétairement vous mettez en œuvre, en même temps, si je puis dire, que cet effort pour soutenir l'investissement dont vous vous prévaluez pour contribuer à relancer l'économie de la Région, un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Si vous ne le faites pas, il y aura forcément, à un moment, un effet de ciseaux.

De surcroît, et cela a d'ailleurs été dit par les intervenants de la majorité ce matin, comme les recettes, dans l'évolution de leur structure – cela, c'est la faute de l'État –, seront plus incertaines à l'avenir qu'elles ne l'étaient ces dernières années, on peut s'interroger sur les dangers que recèlent ces projections budgétaires. Je pense que le débat d'orientation budgétaire que vous nous proposez ne permet pas de répondre à ces incertitudes que je souligne.

Ainsi, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Vice-président, on a des orientations budgétaires qui sont insuffisamment précises, qui comportent de lourdes incertitudes. Ce n'est pas moi qui le dis, encore une fois, c'est le CESER.

Je voudrais rajouter, et c'est un peu en écho de ce qui a été dit ce matin, qu'en plus, ces orientations ne traduisent pas, au fond, une vision stratégique entraînant, positive pour notre Région. Je ne dis pas qu'il n'y a rien, il y a évidemment plein de choses, je ne dis pas que vous êtes en train de nous proposer quelque chose qui n'est pas travaillé, qui n'est pas réfléchi et qui ne correspond pas, cela a été dit là aussi, aux engagements qui ont été ceux de la majorité, mais je trouve qu'à l'occasion de cette crise, dans le contexte extrêmement difficile qui est le nôtre au niveau national, on aurait pu saisir ce moment pour, peut-être ensemble, aller plus loin dans la définition d'un projet pour notre Région.

Je disais ce matin que ce qui compte pour nos concitoyens, c'est qu'on sache où on les emmène pour que leurs enfants et leurs petits-enfants, dans 15 ans ou dans 20 ans, sachent comment ils vivront, dans quelle région ils vivront et avec quelles mobilités, avec quels emplois, avec quels services culturels, avec quelle qualité de vie et comment cette région sera attractive. C'est un peu cela, l'idée, et cela n'apparaît pas du tout dans ce débat d'orientation budgétaire qui reste, au fond, attaché à une espèce d'habitude que nous connaissons dans cette Région et qui consiste à répartir des crédits, je l'ai dit ce matin, à saupoudrer, parfois avec des grosses sommes, parfois des toutes petites, mais sans vision stratégique cohérente et suffisamment puissante.

Et, encore une fois, je le dis, j'observe que le CESER, qui a un regard en recul, *a priori* neutre, qui est là avec ses expériences croisées, dit la même chose, Monsieur le Président, page 2 du rapport qu'il a rendu sur ce débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président, évidemment, nous sommes dubitatifs, évidemment, nous souhaiterions, au-delà de plus de précisions dans les chiffres et dans les projections, en particulier sur l'endettement, je vous l'ai dit, qu'il y ait aussi beaucoup plus de vision, de puissance, de stratégie à un moment où, plus que jamais, nos concitoyens en ont besoin.

Je terminerai en vous disant que tout cela est aussi à relier au débat que nous avons eu ce matin. C'est peut-être plus un problème de communication, d'expression d'une stratégie, qui pourrait d'ailleurs être communément construite, car je pense qu'on se retrouve sur beaucoup de choses dans cet hémicycle, qu'un problème de travail de fond pour les uns ou les autres.

Et pourquoi y a-t-il un problème d'expression ? C'est parce que ce Conseil régional, comme souvent, et on le voit dans d'autres collectivités ou au niveau de l'État en France, est beaucoup trop engoncé dans des règles bureaucratiques. Soyons clairs, jamais je ne mettrai en cause les personnels, quels qu'ils soient, ni les élus, mais il y a un système qui parfois nous dépasse, qui nous entraîne et qui fait qu'aujourd'hui – je l'ai dit ce matin, Guillaume PELTIER l'a dit ce matin, d'autres l'ont d'ailleurs dit aussi et Jean-Patrick GILLE notamment – nous avons nombre de nos concitoyens qui ne comprennent plus ou qui ne comprennent pas ce que fait la Région, quels que soient les efforts des uns et des autres.

C'est donc un problème d'expression stratégique qui est aussi à souligner, et cela se traduit par le fait que... Évidemment, il y en a qui savent. Marc parlait ce matin d'une coiffeuse. Eh bien, moi, la veille, j'avais vu de jeunes agriculteurs, je l'ai dit, qui ne comprenaient pas – et ce n'étaient pas des mesures d'urgence, je le précise par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure – comment les différents systèmes, y compris ceux de la Région en matière de soutien à la création, au développement, etc., pouvaient être mis en œuvre, comment on y avait accès, etc.

Il y a donc un problème d'expression, au-delà même de la réflexion stratégique que je veux souligner et qui, là aussi, n'est pas présente du tout dans ce que vous nous présentez à l'occasion de ces orientations budgétaires qui auraient pu pourtant être le moment où on partage une vraie nouvelle étape.

J'ai bien compris que ce sera à l'occasion des élections, c'est ce que dit Marc GRICOURT. Eh bien, nous verrons et j'espère que, l'année prochaine, les orientations budgétaires qui seront présentées seront celles d'une stratégie ambitieuse et volontariste pour notre Région. On verra bien qui les présentera.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur FAUCHEUX a la parole.

M. FAUCHEUX. - Merci, Monsieur le Président.

C'est vrai que ce budget est élaboré dans un contexte un peu particulier et qu'il est essentiellement là dans ce contexte de pandémie et en réponse aux conséquences des pandémies, mais il me semble, puisqu'on discute des orientations budgétaires, que ce serait une erreur de n'inscrire l'action de la collectivité que dans l'urgence, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas de votre proposition. Toutefois, il faut rappeler que nous devons faire face à plusieurs types d'urgence. Il n'y a pas que l'urgence générée par la pandémie et ses conséquences sociales, il y a d'autres urgences, le dérèglement climatique, la perte de biodiversité, le recul de notre démocratie, le creusement des inégalités. Il y a d'autres difficultés auxquelles on doit faire face, et il faut avoir une approche globale de tout cela.

Et, pour sortir de l'urgence, il faut arriver à inscrire les actions de gestion de crise dans le moyen et le long terme. Sinon, on va être toujours le nez collé au guidon. Finalement, il faut s'attaquer aux causes des problèmes et travailler sur le changement de modèle, le modèle qui nous amène dans cette situation difficile qui n'est pas seulement liée à la pandémie, un modèle qui gère à court terme en fonction de la seule rentabilité financière au service de quelques-uns. Il faut passer de ce modèle-là à un modèle qui soit fondé sur l'écologie, qui privilégie la gestion des biens communs, les solidarités, des biens communs gérés au service de tous. Bref, il nous faut une bifurcation écologique et sociale.

Pour discuter un peu plus finement des orientations budgétaires, il faut qu'on analyse les recettes pour notre Région et les conséquences de ces recettes sur la santé financière de notre collectivité. Je ne reviendrai pas sur tout ce qu'on a discuté ce matin, mais nous avons des recettes additionnelles importantes qui arrivent en réponse à la crise de la Covid-19. Cependant, elles arrivent dans un contexte où les régions voient leur autonomie fiscale encore plus réduite que les années précédentes.

Il faut rappeler qu'en 2010, l'autonomie du Conseil régional, c'est-à-dire sa faculté de fixer le taux et l'assiette des ressources par rapport aux ressources totales, était de plus d'un tiers, puisqu'elle était de 34,5 %. Sous la présidence de Nicolas SARKOZY, il y a eu une première réforme de la fiscalité des collectivités qui a réduit cette autonomie à 15 %, et, sous la présidence actuelle, la suppression du pouvoir des régions de fixer les taux pour la modulation de la TICPE l'a fait chuter à 9,5 %. La capacité d'autonomie s'est donc très fortement réduite.

De plus, les recettes de l'institution régionale, celles sur lesquelles elle a un pouvoir sur les taux, sont fortement impactées par cette crise. Elles sont à 60 % directement liées à la consommation pour la CVAE, la TVA, la TICPE et les cartes grises. Il y a quelques mois, il y avait une source d'inquiétude très forte pour le budget 2021 au sujet de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Il y a eu des négociations, la baisse est partiellement compensée, on va avoir une fraction de TVA, mais, finalement, tout cela est de nature à renforcer les inégalités, car la CVAE était surtout payée par les grandes entreprises alors que la TVA est sans doute l'impôt le plus injuste qu'on ait dans ce pays.

Indépendamment de tout cela et dans la droite ligne du mouvement d'assèchement des finances régionales qui a été engagé par le pouvoir national, on va encore perdre 4,6 millions d'euros de dotations diverses de l'État.

Évidemment, tout cela aboutit à une dégradation des ratios financiers. On avait de très bons ratios grâce à une gestion assez prudente qui nous permettait d'avoir une action publique volontaire. On avait un bon équilibre. Cela nous donne une capacité d'action supplémentaire, mais la capacité de désendettement et le taux d'épargne brute vont évidemment devoir être dégradés, et la volonté de maintenir les politiques publiques existantes va entraîner une dégradation de l'épargne et nécessite d'augmenter beaucoup plus. Ainsi, on peut dire qu'on va devoir emprunter quatre fois ce qu'on empruntait en moyenne ces dernières années. Cela montre l'ampleur des besoins auxquels on doit faire face et cela donne un peu le vertige.

Nous sommes tous préoccupés par la situation, et si on parle d'enjeux électoraux, nous, nous sommes persuadés qu'un des enjeux pour les élections à venir, mais en 2022, ce sera la réforme des collectivités territoriales et la réforme de leur financement.

Ces recettes permettent de bâtir l'action publique pour faire face à la situation, pour faire face à la crise sans perdre la boussole que nous nous sommes donnée, dans un contexte financier tendu qui, il nous semble, doit nous pousser à questionner l'utilité écologique et sociale de chaque dépense.

C'est vrai qu'on a fondé notre majorité régionale sur des valeurs de justice sociale, sur la nécessité de répondre à l'urgence climatique, sur le besoin de progrès démocratique, et cela nous semble plus que jamais devoir être notre boussole. Mais ce sont des orientations très générales. En regardant la façon dont les défis ont été formulés dans le document d'orientations budgétaires, la principale appréciation que je pourrais donner, c'est qu'ils ne sont pas assez articulés entre eux et qu'ils ne s'inscrivent pas dans une visée suffisamment affirmée.

Alors, je ne vais pas vous faire le même discours que Nicolas FORISSIER qui critique en disant qu'il n'y a pas de visée, mais on se demande quelle est la visée que vous, vous développeriez. C'est bien de dire qu'il n'y a pas de stratégie, c'est bien de dire qu'il n'y a pas de vision, on le fera sans doute pendant la campagne électorale, mais bon, en tout cas, là, dans le débat d'orientation budgétaire, moi, je ne vais pas m'en tenir à cela.

Ainsi, l'idée, pour nous, c'est qu'il faut une colonne vertébrale qui articule l'ensemble de ces priorités, et la colonne vertébrale qui nous semble importante, c'est de soutenir et d'impulser la bifurcation écologique et sociale dont je parlais, qui permet de relier ensemble les objectifs de soutien à l'emploi, à la formation, à l'économie avec ceux de la cohésion sociale et de la transition écologique.

Il y a un dernier défi avec lequel j'ai des difficultés, et c'est une position collective que j'exprime là, c'est le défi relatif au pouvoir d'achat. C'est très classique de dire « on est pour le pouvoir d'achat », mais, nous, nous préférons dire que nous sommes pour le pouvoir d'avoir une vie décente. En effet, la question, ce n'est pas de permettre à tout un chacun de participer davantage à la société de consommation et de pouvoir acheter tout un tas de biens plus ou moins utiles. La question, pour nous, c'est plutôt de permettre à chacun d'avoir ses besoins essentiels satisfaits, d'avoir accès à des services publics, à de la culture, à de l'éducation, de stimuler les solidarités, l'entraide, d'avoir tout ce qui contribue à une vie décente. Le pouvoir d'achat, nous, nous préférons le remplacer par le pouvoir d'avoir une vie décente.

Voilà à grands traits la stratégie que nous proposons pour l'utilisation des dépenses, mais en étant bien conscients que pour faire face à tous ces défis, on a peu de marge de manœuvre financière et qu'il va falloir passer au peigne fin toutes les dépenses de la collectivité au regard de leur utilité sociale et écologique pour l'année 2021, mais sans doute encore plus pour les années à venir. Et, dans ce peignage, nous devons considérer positivement les dépenses de fonctionnement qui sont, finalement – c'est notre point de vue –, un investissement dans l'humain. En tout cas, il n'y a pas une hiérarchie entre l'investissement et le fonctionnement ; disons que l'investissement est forcément la « vache sacrée » des finances publiques.

Bref, il nous semble que les enjeux de l'époque nous appellent à faire des choix un peu plus courageux. Nous avons besoin d'une transformation profonde de notre modèle de développement. Les priorités identifiées sont certes intéressantes, mais ne sont pas encore à la hauteur de la marche qu'il faut franchir, dans un moment où les citoyens de notre pays sont complètement prêts à cela.

Un sondage qui est sorti il y a quelques jours montre que les Français placent le climat comme étant la première des priorités, la mère de toutes les priorités devant toutes les autres, celles de l'économie et de l'emploi. Si nos concitoyens ont cet avis, soyons à la hauteur de leurs espérances.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Monsieur CHASSIER a la parole.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, contrairement à la majorité des régions, car je crois qu'il y a très peu d'exceptions, vous avez choisi de reporter le débat budgétaire après les élections, initialement prévu en mars. On peut se demander pourquoi.

Certes, ce budget engagera la prochaine mandature, mais c'est le cas régulièrement pour d'autres collectivités et cela ne change pas le calendrier dans le cadre de la continuité républicaine. D'ailleurs, dans l'hypothèse d'un changement de majorité, il est toujours possible, à l'occasion du budget supplémentaire, d'apporter des corrections, d'autant plus que les programmations pluriannuelles, les contractualisations, les conventions ne peuvent être révisées que progressivement et dans le cadre de négociations avec nos différents partenaires.

Il faut donc chercher ailleurs la raison de cette intention, de ce report qui avait été envisagé et il est probable que la cause principale soit la difficulté de présenter un budget qui mette en œuvre le plan de relance en contenant la dette dans des limites acceptables, tout en répondant aux exigences grandissantes de vos partenaires de la majorité. C'est un peu la quadrature du cercle.

Vous nous dites, dans ces orientations, que l'année 2020 restera dans les mémoires comme l'année de la mise en cause du modèle de développement de notre société. Je ne vois pas vraiment en quoi. La pandémie du Covid-19, je l'ai déjà dit, se situe, en termes de mortalité, dans le même ordre de grandeur que les épidémies d'après-guerre, que ce soit la grippe asiatique ou la grippe de Hong Kong, qui ont fait entre 1 et 4 millions de morts, dans une fourchette large dans la mesure où il n'y avait pas à l'époque un suivi aussi précis. Mais les bilans avaient certainement été au moins aussi importants que la celui de la Covid-19. La principale différence vient peut-être de la rapidité de sa propagation, facilitée par des échanges plus nombreux mais surtout par le traitement de l'information qui a conduit des gouvernants à réagir sans avoir le recul nécessaire. C'est à cela qu'on les reconnaît.

Pour autant, ce n'est pas cela qui remet en cause notre modèle de développement, et vous l'admettez implicitement dans ce rapport en écrivant que la consommation des ménages devrait être le principal moteur de la relance. Foin de la sobriété ou de la décroissance préconisée par les Écologistes.

Mais avant de revenir sur le volet économique de cette crise, il faut souligner qu'une réalité cette crise en masque une autre, certainement bien plus profonde. Dès 1995, Jacques CHIRAC évoquait la fracture sociale et on a pu, depuis, parler de fracture sociétale, territoriale, de la France périphérique, des territoires perdus de la République, de l'archipel français et, tout récemment, de séparatisme. Gérard COLLOMB, qui n'est tout de même pas un extrémiste, déclarait en quittant la place Beauvau : « On vit côte à côte... Je crains que demain on vive face à face. » Je pense que c'est là que se trouve le principal défi auquel nous allons être confrontés. Nous l'avons annoncé et dénoncé depuis quarante ans, et, bien sûr, cette situation dramatique est la conséquence de flux migratoires hors contrôle. Aujourd'hui, les faits nous donnent raison et nos adversaires sont obligés de le concéder les uns après les autres.

C'est un véritable défi de civilisation et une menace existentielle pour nos sociétés, notre culture, notre identité et nos libertés, et ce sera, qu'on le veuille ou non, l'enjeu principal des prochaines échéances électorales, et non pas le mythe de la décarbonation. On le voit dans la démarche désespérée de celui qui occupe l'Élysée, par effraction selon ses propres dires, avec ses projets de loi sur la sécurité et le séparatisme, mais on voit en même temps à quelle vitesse il a capitulé devant les émeutiers.

Or, on ne retrouve dans ces orientations aucune remise en cause mais, au contraire, la poursuite et l'amplification des mêmes politiques, parfois, pour ainsi dire, des mêmes lubies sans aucune réponse nouvelle. Nous avons fait le même constat tout au long de cette session avec le CPER ou les formations. Vous prétendez relever 6 défis, dont 4 sont, de fait, liés directement à l'économie. Mais avec quels moyens ?

Le CESER, en termes modérés, comme le rappelait Nicolas FORISSIER, ne manque pas de souligner l'absence de priorités, l'absence de lisibilité des orientations entre le plan de relance régional, le plan de relance de l'État traduit dans le CPER, le plan REACT-EU et la dégradation durable de l'autofinancement qui, je cite le CESER, « pourrait ne pas retrouver avant longtemps les niveaux des dernières années, sauf si des efforts sont menés pour mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement ».

Quant à la politique d'investissement volontariste, nous ne retrouvons pas, à ce stade, les montants annoncés dans le plan de relance, à savoir les 500 millions d'euros d'ici fin 2022 en dépenses supplémentaires. Évidemment, on les trouve si on prend les dépenses déjà engagées, les contractualisations, les programmations pluriannuelles. Je parle de dépenses nouvelles supplémentaires liées à la relance. Et ce, d'autant plus, comme le souligne encore une fois le CESER, que les investissements nouveaux ne verront le jour que dans quelques années. C'est pourquoi il serait préférable d'accélérer les projets déjà prévus et avancés pour générer à court terme des bénéfices économiques et sociaux et pour qu'ils profitent aux emplois locaux.

Le CESER, enfin, insiste sur le fait que certains secteurs seront durablement affectés par la crise malgré les mesures de soutien et que la sortie progressive des dispositifs d'urgence fait peser un risque d'insolvabilité, voire de faillite importante, ce qui entraînera une aggravation de la situation sociale.

C'est pourquoi vos ambitions de transformation ou de transition écologique nous paraissent complètement hors sol. La priorité devrait être de conforter, de maintenir, de sauver toutes nos entreprises, petites et grandes, afin d'éviter un effondrement économique, un chômage encore plus important et la montée inexorable de la pauvreté.

En conclusion, abandonnez vos chimères, soutenez l'économie réelle, revoyez vos priorités ; les habitants de notre Région attendent autre chose.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur GILLE a la parole.

M. GILLE. - Merci, Monsieur le Président.

Comme l'a fait remarquer à juste titre notre collègue, c'est vrai nous avons opté pour adopter un budget à la sortie des élections, ce qui nous semblait démocratique, afin que l'équipe en place puisse développer et adopter le budget. Je serais tenté de dire : ce n'est pas nous qui avons reporté le budget, ce sont les élections qui ont été reportées. Cela me donne d'ailleurs l'occasion de souligner qu'on est dans une situation curieuse, car, officiellement, les élections devraient avoir lieu au mois de mars, tout le monde est convaincu que ce ne sera pas le cas, peut-être au moins de juin, les rumeurs commençant à repartir, mais peut-être pas. Je souligne quand même le paradoxe, enfin le caractère confus de la situation.

Pour en revenir au budget, là aussi, il faut le dire, il ne faut pas se cacher, nous sommes quand même confrontés à une somme d'incertitudes. C'est toujours cela, un budget,

résoudre une équation avec de nombreuses inconnues, mais là, c'est un exercice assez difficile, les incertitudes principales étant liées évidemment à la crise sanitaire, donc à ses conséquences sur les dotations d'État, les capacités d'État.

De plus, nous nous réjouissons d'avoir réussi, j'allais dire, à être financés en partie par la TVA, ce qui nous garantissait normalement une fiscalité dynamique, mais il est fort à craindre que ce soit un impôt sur la consommation, d'autant que vous avez remarqué que pendant le confinement on a tendance à moins consommer, même s'il y a des possibilités par Internet. Même là, on voit bien qu'il y a une forme de ralentissement de notre économie. Il y a donc beaucoup d'incertitudes sur les conditions d'élaboration de ce budget, et ce n'est la faute de personne, c'est plutôt quelque chose de général.

Ainsi, une baisse des recettes, et, on le sent aussi, une augmentation des besoins. C'était notre discussion ce matin, l'augmentation des besoins et la nécessité – je crois que cela n'a pas fait débat entre nous, c'est l'importance, le montant ou l'organisation qui font débat – d'un plan de relance, donc de l'investissement.

On le voit, c'est même indiqué et cela n'a pas été discuté non plus, dans une collectivité qui a des dépenses maîtrisées, des dépenses de personnel maîtrisées, il n'y a pas beaucoup de marges de ce côté-là, si bien qu'on arrive sur la question de notre capacité en termes d'épargne brute, donc d'investissement.

Là, on le sait, il y a un élément solide qui est la gestion que nous avons pu mettre en place depuis des années et qui nous garantit la solidité de nos finances, qui est objective puisque nous avons une notation et qu'elle est excellente. C'est notre point fort.

Je crois que c'est également la clarté du document qui vous est proposé, même si nous sommes dans une phase de débat et que nous aurons à préciser tout cela dans le cadre du débat budgétaire au mois de février. C'est la clarté sur les objectifs ; là, il est normal que, selon l'endroit où on est placé dans l'hémicycle, on n'ait pas tout à fait les mêmes. Sinon, on serait tous dans la même organisation, la même sensibilité.

Je le rappelle, nos objectifs sont assez simples.

- Relancer l'économie. On est assez d'accord sur l'objectif, mais on n'est pas d'accord sur les moyens de les atteindre.
- Assurer la cohésion sociale. Nous, nous avons la prétention de dire que c'est une des formes de notre identité.
- Accompagner la transition écologique. Là, on a bien vu que même le terme peut heurter certains ; c'est donc un marquage assez fort.
- Préserver le pouvoir d'achat. Il ne s'agit pas de la compétence première d'une collectivité comme la nôtre, mais c'est une tradition, on le fait, la gratuité des livres, la gratuité des transports, etc. C'est un choix et j'ai la faiblesse de croire que, jusqu'à maintenant, il a été plutôt apprécié.
- On s'est également engagé sur l'accès aux soins. Je le dis à l'opposition, car elle avait souvent alerté là-dessus, même s'il n'y avait pas tellement besoin, mais il y a les questions de démographie médicale, et nous avons construit une politique audacieuse pour répondre à cela.
- Enfin, l'égalité des territoires, qui s'incarne dans notre politique de contrats territoriaux, lesquels, encore une fois, sont une exception, une particularité de notre Région.

Les objectifs sont clairs, même si on peut les contester, les moduler, etc.

Après, c'est notre capacité à mener un plan de relance et à investir. Là, je crois que du point de vue budgétaire, l'équation devient assez simple, car c'est le recours à l'emprunt tout en définissant des marges, de la même manière que nous avons défini, au début de ce mandat, une trajectoire budgétaire, clairement définie avec des objectifs que nous avons respectés, et je pense que vous nous en donnerez acte.

En l'occurrence, on est dans une situation, encore une fois, tout à fait nouvelle, mais il nous paraît important de définir des critères, on pourrait dire des critères prudentiels, ce qui est reconnu, d'ailleurs, dans les travaux du CESER. Il convient de ne jamais – là, je crois que c'est légal – dépasser, évidemment, une capacité de remboursement supérieure à 9 ans. Mais vous avez vu que, justement, nous sommes encore inférieurs à 5 ans, même avec un taux de recours à l'emprunt important comme nous le proposons pour l'année prochaine, car cela va être notre débat, nous ne serions qu'à 6,3 ans. Nous avons donc encore beaucoup de marge. Mais je comprends bien que soit on n'emprunte pas assez, et vous allez nous dire « non, il n'y a pas de vraie relance », soit vous trouvez que c'est trop, et là, vous allez nous dire « non, vous obérez les finances pour le siècle à venir ». C'est inévitable, cela fait partie du débat démocratique. À nous, collectivement, de trouver le point d'équilibre qui est acceptable. Et c'est cela, le sens du débat d'orientation budgétaire, le point d'équilibre qui est acceptable pour nos finances.

Je crois que là aussi, et vous pouvez nous en donner acte, on prend la responsabilité, comme cela a été souligné par le CESER, de dire qu'il faut préserver un taux d'investissement supérieur à 300 millions d'euros, ce qui ne fait pas tout à fait le plan de relance, on peut le comprendre, tout en s'assurant pour les années à venir – et je crois que c'est, j'allais dire, honnête de notre part, c'est un minimum, mais tout le monde ne le fait pas toujours, voilà ce que je veux dire – une épargne brute non pas en taux, justement, mais un niveau d'épargne brute qu'on ne souhaite pas dégrader en dessous de 140 millions.

Je pense qu'on pose une équation clairement. C'est normal que nous la discutions, et, c'est ce que disait Benoît FAUCHEUX, après, c'est dans le discernement que nous allons faire des projets qui doivent être conduits, et s'agissant de ceux qu'on ne pourra pas conduire, eh bien voilà, on prendra nos responsabilités lors du débat budgétaire. Ce n'est pas si simple aujourd'hui, car même dans la relance économique, même dans les investissements on pourrait dire productifs qu'il faut faire, on n'est pas sûr à 100 %, au regard d'un monde nouveau qui est en train de s'installer.

À nous d'avoir la vision, la vigilance aussi pour pouvoir le construire au mieux avec nos concitoyens. Et là, je pense que c'est la méthode que nous avons toujours souhaité adopter, et ce n'est pas facile non plus en période de confinement, avoir un dialogue, une concertation avec les forces vives et les citoyens pour être le plus clair possible et avoir le meilleur discernement pour faire les choix les plus intelligents possible, tout en ayant, c'est le choix que nous faisons, un recours plus important que les autres années à l'emprunt.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GILLE.

Madame GREFF a la parole.

Mme GREFF. - Merci, Monsieur le Président.

Que vous dire ? Que vous dire, tout simplement... Oui, je pense que c'est intéressant, que tout cela est bien compliqué. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit mon collègue Nicolas FORISSIER, mais, depuis de nombreux mois, voire des années, nous demandons, le groupe UDC avec Guillaume PELTIER, un choc de simplification. Et là, dans ces orientations budgétaires, je crois qu'il est essentiel.

J'aurais envie de résumer ce débat d'orientation budgétaire par une phrase simple : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Et je crois que là-dessus, vous avez drôlement bien réussi. Réussi, pourquoi ? Qui peut comprendre, ce qu'il se passe en ce moment dans l'hémicycle... Je voudrais qu'on se mette un tout petit peu à la portée des

entrepreneurs, des collectivités, des associations, qui ne s'y retrouvent plus ! Et c'est ce que nous demandons, nous, au groupe UDC, avec Guillaume, c'est plus de simplification.

Pourquoi ? Parce que, aujourd'hui, on a face à nous une accumulation d'appels à projets, déjà il y a l'État, la Région, les départements, mais, en plus, il y a une accumulation d'aides ou de propositions qui sont faites, dans la DM, dans les 40 mesures du plan de relance d'octobre 2020, dans le plan de relance qui est adossé au futur CPER, dans le REACT-EU aussi.

Bref, sincèrement, Monsieur le Président, j'aurais aimé un peu plus de simplification. D'ailleurs, je ne suis pas la seule à le dire, les intervenants ici l'ont dit, le CESER l'a dit, nous sommes tous assez nombreux à le dire, sauf, en effet, cette majorité, ce qui vous permet de vous dire que vous êtes la première région de France à tout réussir, on entend régulièrement tout cela. J'aurais aimé, Monsieur le Président, qu'il y ait davantage d'actions priorisées sur l'économie, la santé. J'insiste, franchement, il y avait matière à faire, notamment sur l'emploi.

On se rend bien compte qu'il y a des propositions qui sont faites dans cette orientation budgétaire, mais quels sont les investissements ambitieux qui pourraient ressortir de tout cela ? Même sur le pouvoir d'achat. Bien sûr, Jean-Patrick GILLE vient d'en parler. Mais qu'est-ce qui peut être matériellement et concrètement identifié aujourd'hui comme nouveau ? En fait, les mesures que vous nous proposez sont quasiment les mêmes que celles qu'on voit tous les ans et qui sont déjà réalisées, à savoir la gratuité des transports scolaires, la gratuité des manuels scolaires, vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Vice-président, la tarification ferroviaire. J'allais dire qu'il n'y a rien de nouveau.

Je crois qu'on a vraiment aujourd'hui besoin d'avoir des mesures de bon sens concrètes qui répondent avec efficacité aux besoins que nous avons aujourd'hui, chacun, dans nos régions. D'ailleurs, ce que nous pourrions faire ici, d'autres régions l'ont fait.

Ce débat d'orientation budgétaire ne me laissera pas beaucoup de souvenirs. Le CESER vous l'a dit, nous vous le disons : essayez de faire en sorte que les choses évoluent. Évidemment, il y a les élections, Jean-Patrick GILLE l'a dit, on n'a pas voulu trop dévoiler. Je trouve que l'avenir de notre société a d'autres priorités que de futures élections en l'occurrence, et que...

Oui ! Voyez, comme quoi il est important d'écouter aussi ce que dit l'opposition.

Monsieur le Président, cette orientation budgétaire ne nous convient pas, et c'est la raison pour laquelle je me suis permis de vous dire que le choc de simplification devient indispensable plus que jamais, parce que là, on se noie. Vraiment !

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame GREFF.

Monsieur GRAND a la parole.

M. GRAND. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais faire plaisir à Madame GREFF, parce qu'il y a du nouveau dans ce budget.

Il y a surtout la suite et la fin d'un travail qui a été lancé il y a plus de dix ans maintenant, celui de l'efficacité énergétique dans nos lycées. Des choses, évidemment, avaient été faites, mais elles ont vraiment été intensifiées ces dix dernières années avec un objectif très simple qui est d'améliorer la qualité de vie des lycéens, de leurs professeurs, des agents de la Région, des proviseurs, des dirigeants des lycées, et avec un autre objectif qui est de rendre ces lycées beaucoup plus vertueux du point de vue écologique et du point de vue de leur impact sur l'environnement.

Et puis, et c'est pour moi un point très important et on s'est attaché ces dernières années à s'assurer que ce sont bien les entreprises de notre Région qui ont bénéficié des marchés que nous avons mis en place pour la rénovation thermique et la rénovation de manière générale de nos lycées ou des constructions, c'est le maintien, voire la possibilité de structurer de nouvelles filières d'emploi dans notre Région ; je pense en particulier à tout ce qui est lié aux matériaux biosourcés.

Ainsi, nous bouclons la boucle avec COEPI sur ce budget. Nous allons avoir sur l'ensemble de nos lycées une réduction des consommations qui dépassera les 30 %, ce qui montre bien que quand on a un niveau d'investissement fort, cela permet de faire baisser le fonctionnement et surtout de limiter notre impact sur l'environnement.

Nous sommes exemplaires dans ce domaine, nos agents de la Région le sont également au quotidien. Je pense en particulier à l'EREL, à nos équipes régionales d'efficacité dans les lycées, qui travaillent d'arrache-pied pour nous aider dans ce sens. Sans oublier ce nouveau lycée qui arrive, celui de Hanches, qui va être là aussi exemplaire. Ce sera un lycée à énergie positive, un lycée qui utilisera les matériaux biosourcés, qui réutilisera des matériaux, je pense en particulier à la terre crue qu'on récupérera sur le site pour pouvoir construire un bâtiment.

Tout cela constitue une démarche d'exemplarité dans laquelle nous sommes engagés depuis des années maintenant et que nous continuerons, je l'espère, à mener dans les années qui viennent.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GRAND.

Madame PIDOUX a la parole.

Mme PIDOUX. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis assez surprise par le sens du débat, car il faut quand même repositionner les choses dans le contexte. Débattre sur les orientations budgétaires est un exercice obligatoire, et cela ne répond pas à une éventuelle lubie de la Région mais bien à un exercice qu'il faut faire. Et s'il fallait définir ce que c'est, je dirais que c'est également un croquis, une première esquisse de ce que sera un budget. On est donc là pour débattre des orientations, du sens qu'on souhaite donner au budget de la Région, et je crois que Jean-Patrick GILLE a parfaitement résumé la situation.

Je me permets également de dire à ceux qui regrettent qu'il n'y ait pas assez de précisions, qu'on ne soit pas allé dans la dentelle à l'occasion de ce débat d'orientation, qu'il fait référence à l'augmentation du budget de formation. J'ai eu l'occasion de le dire au Président de Région, ceux qui fréquentent les organismes de formation quotidiennement ou quasi quotidiennement... À cette rapidité, c'est sans doute la première fois que cela arrive, le dispositif Combo Parfait a vraiment été approprié par les acteurs de la formation professionnelle. Il est un nouveau dispositif et je n'ai jamais entendu autant parler d'un dispositif par les acteurs, par des gens qui sont censés financer les formations, accompagner les jeunes ou les moins jeunes.

On est donc capable, face à cette urgence sociale, de se réinventer et on a été capable d'offrir un dispositif qui répond à l'urgence du moment tout en garantissant un équilibre financier, et c'est en cela que je voulais répondre. Quel est notre investissement ? Notre investissement, il se fait aussi dans l'humain, et la formation et l'emploi, dans ce contexte, sont une exigence qu'on s'est fixée, un cap non négociable.

Je voulais insister également sur notre capacité d'investissement. Régulièrement, on cite la région Hauts-de-France comme un modèle à suivre. La capacité de désendettement de la région Hauts-de-France, c'est 7,6 années. Notre Région, c'est 3,5 années...

(Intervention hors micro de Monsieur FORISSIER et de Madame GREFF – inaudible)

Oui, sauf que cela, c'était en 2019. Nous, à 3,5, on a la capacité de passer à 8,5. La région Hauts-de-France, de 7,6, a la capacité de passer à 9.

Vous voyez bien qu'avec une gestion rigoureuse et consciencieuse, tout en maintenant nos investissements depuis 2015 de manière constante, on arrive, du coup, à réinvestir et on a une marge de manœuvre plus importante que d'autres régions, parce que notre gestion des années précédentes, qui a été plus percutante, nous permet de garantir un niveau d'investissement tout en garantissant les accidents de la vie, les crises. Par conséquent, aujourd'hui, on est en capacité de monter à 8,5. Peut-être que la région Hauts-de-France ne montera pas à 8,5, restera à 7,5 et ne prendra pas la mesure de la crise, je le conçois. Nous, nous prenons la mesure de la crise et nous montons à 8,5.

En tout cas, nous avons maintenu cette marge de manœuvre pour répondre à l'urgence du moment et, en cela, nous avons, avec une bonne gestion tout au long du mandat, été en capacité de répondre à l'urgence sociale et climatique qui nous mobilise tous.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame PIDOUX.

La parole est à Monsieur MARCHETTI.

M. MARCHETTI. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la crise du Covid nous montre à quel point notre économie nationale est fragile lorsqu'elle n'est pas souveraine, lorsqu'elle est la championne du monde de l'inventivité pour multiplier, diversifier et complexifier les taxes et autres impôts. Ce qui frappe au niveau régional, c'est notre très faible autonomie fiscale. Autrement dit, nous ne maîtrisons pas les recettes. La CVAE sera remplacée dès 2021 par une fraction de TVA sur la base d'un calcul censé compenser l'ancienne recette, mais qu'en sera-t-il à partir de 2022 ?

Le deuxième confinement, en fin d'année, et l'annonce de mesures restrictives peut être jusqu'à l'été vont certainement freiner le rebond attendu en 2021, et toutes les prévisions convergent pour estimer que le niveau de PIB d'avant-crise ne sera pas retrouvé avant fin 2022, voire début 2023.

Le rapport ne peut d'ailleurs que constater cette incertitude au niveau des recettes, qui dépendent totalement de la croissance et de la consommation des ménages. Comment ignorer la défaillance d'entreprises et les pertes d'emplois massives à venir ? Comment ignorer les explosions du coût de la santé non pas liées au Covid mais au confinement et à la gestion presque criminelle du gouvernement ?

Parlons aussi de l'instabilité institutionnelle avec des compétences qui évoluent en permanence. En d'autres termes, la Région n'a ainsi quasiment aucun contrôle sur les recettes, et, effectivement, les marges de manœuvre budgétaires sont très faibles. En effet, en même temps subsiste une rigidité structurelle des dépenses de fonctionnement, comme le personnel, mais aussi tous les engagements contractuels et pluriannuels.

Mais nous dénonçons depuis longtemps la dispersion des crédits et l'absence de priorités, la multiplication des subventions qui flirte avec le clientélisme, et, sur ce point, nous

sommes joints par le CESER : si on ne peut pas agir sur les recettes, il faut agir sur les dépenses, sans quoi nous verrons la situation financière de notre Région se dégrader.

Vous êtes contraints de recourir à l'emprunt dans la logique du « coûte que coûte » avec une limite fixée désormais à neuf années pour la capacité de désendettement, encore faut-il rappeler qu'il est sous-estimé, du fait de l'inscription de la TICPE Grenelle en recette de fonctionnement. Dans le climat d'incertitude que nous connaissons, ce sera un point de vigilance, car cela conditionne l'accélération de votre politique d'investissement.

Nous regrettons d'ailleurs le manque de précision et de visibilité de ce document, en particulier pour la trajectoire budgétaire qui exclut les rames TET. Mais, dans tous les cas, il est difficile de retrouver sur 2021 et 2022 les 500 millions d'euros supplémentaires du plan de relance annoncé.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur MARCHETTI.

Monsieur DUMAS a la parole.

M. DUMAS. - Monsieur le Président, chers collègues, si le rapport d'orientations budgétaires pour 2021 qui vient de nous être présenté marque et témoigne notre volonté de tenir les engagements pris depuis le début de la mandature, il s'inscrit aussi, bien évidemment, dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons avec ses conséquences économiques et sociales et qui nous a conduits à la mise en œuvre en octobre dernier d'un plan de relance.

Nous connaissons tous, pour le vivre au quotidien dans nos territoires, les difficultés rencontrées et engendrées par cette crise sanitaire. Au-delà des drames humains qui touchent de nombreuses familles, la pandémie impacte profondément notre économie avec des commerces, des entreprises qui sont fragilisées et qui, pour certaines, ne se relèveront pas d'une période d'inactivité liée au confinement, entraînant dans quelques mois de nombreuses pertes d'emplois, avec également des conséquences désastreuses dans les secteurs associatif, culturel et sportif, qui sont, comme vous le savez, des vecteurs du lien social et du bien vivre-ensemble.

Dans ce contexte difficile, il nous appartient de relever plusieurs défis, notamment celui de la cohésion sociale *via* l'éducation, la culture, le sport ou l'engagement associatif. Ces secteurs ont connu, du fait des périodes de confinement et des protocoles sanitaires nécessaires, de profonds bouleversements qui pourront engendrer dans les mois à venir des arrêts d'activité définitifs. Si tel était le cas, ce serait le tissu social mais aussi les équilibres au sein de nos territoires qui se trouveraient mis à mal.

Notre Région se doit d'être présente pour les accompagner et soutenir les acteurs locaux, qui sont une richesse au sein de nos territoires.

Le deuxième défi touche à la nécessité de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, nombreux à être en souffrance. Qu'il s'agisse de bon nombre de salariés qui, malgré un soutien de l'État par le biais de chômage partiel, connaissent une diminution de leurs revenus, d'artisans et commerçants, nombreux, contraints à l'arrêt d'activité ou encore d'étudiants qui ont dû renoncer aux quelques revenus qu'ils tiraient d'activités partielles leur permettant de financer leurs études, nous nous devons de ne pas grever le budget des ménages, de plus en plus touchés par la précarité. C'est dans cet esprit que la gratuité des transports scolaires décidée en 2016 sera maintenue en 2021, tout comme la lutte contre la précarité des étudiants sera une priorité.

Enfin, l'égalité des territoires se doit d'être renforcée, tant cette crise a montré certaines inégalités. Qu'il s'agisse de l'accès aux soins, dont nous avons pu mesurer l'importance au cours de cette pandémie, ou de l'accès à la connexion, devenue plus que primordiale lorsqu'on est contraint de télétravailler ou de suivre ses études en distanciel, nous devons répondre à ces attentes en poursuivant et en accentuant nos politiques à travers le déploiement du plan Santé et du très haut débit.

La période que nous traversons, qui dure depuis des mois et dont personne ne peut dire quand elle se terminera, doit nous renforcer dans notre volonté d'intervention au sein de tous les territoires.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur DUMAS.

La parole est à Monsieur CINTRAT.

M. CINTRAT. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord vous dire que le document d'orientations budgétaires, chère Fanny PIDOUX, n'est pas seulement un exercice obligatoire, qu'il n'est pas seulement un travail préparatoire au vote du budget. Ce n'est pas seulement cela. Le document d'orientations budgétaires doit fixer la ligne. Le document d'orientations budgétaires doit exprimer une ambition. Le document d'orientations budgétaires doit exprimer une ou des priorités. Et je dois dire que la présentation, Marc GRICOURT, qui a été la vôtre, un peu technique avec une liste de choses chiffrées, c'est un peu le catalogue de La Redoute.

Je crois que le document d'orientations budgétaires doit véritablement fixer la ligne, mais pas seulement à court terme et pas seulement pour le budget qui suit. Il doit le faire aussi à moyen terme. Et même si, sur un certain nombre de points, en particulier sur l'aide et l'accompagnement des entreprises dans cette période extrêmement compliquée, il y a un certain nombre d'éléments dans le cadre d'une espèce de plan d'urgence, on est assez d'accord, même si on garde quand même un certain nombre de complexités, mais je ne veux pas insister là-dessus car, de tout cela la Région n'est pas la seule responsable...

Cette crise du Covid est quand même une crise grave, marquée par la gravité de la situation sanitaire et par la gravité de la situation économique. C'est du jamais-vu. Et moi, j'avais pensé naïvement, avec cette crise, qu'il y aurait une pause en matière de production de règles, de réglementation. Mais non, on est face à cette situation dans laquelle la production de règles ne s'est pas ralentie. On n'a même plus le temps de désobéir à tout. C'est pour dire !

(Rires et interventions croisées hors micro)

Sur ce point, Monsieur le Président, désobéir est quelquefois une obligation pour faire les choses, et moi, je suis parfois pour la désobéissance civique !

(Brouhaha)

Dans ce document d'orientations budgétaires, dans le débat d'orientation budgétaire, on doit aussi fixer des règles et une ligne à moyen terme. On a parlé du court terme, mais, sur le moyen terme, comment aider nos entreprises, pas seulement à survivre, mais aussi à participer au développement économique de demain dans notre Région ?

On parle beaucoup, depuis maintenant de nombreux mois, j'allais dire depuis de nombreuses années, de tout ce qui touche à la relocalisation, de tout ce qui touche aux circuits de proximité, aux circuits courts, que ce soit pour les fabrications industrielles, pour les productions agricoles et alimentaires ou pour la transformation, et je trouve que dans cette situation, encore une fois, inédite de gravité, l'orientation budgétaire qui nous est présentée est un peu, pardonnez-moi, pauvre en idées nouvelles sur ce point en particulier.

Cette crise de la Covid, c'est un vrai handicap pour l'économie nationale et pour notre Région, et il faut transformer ce handicap en opportunité. On sait que nos concitoyens sont plus sensibles à la production locale, aux fabrications locales, et il faut donc véritablement un plan pour les années qui viennent, pour accompagner les entreprises, pour les aider à fabriquer, à produire, à transformer localement et, à ce moment-là, répondre à la demande des citoyens et participer au développement économique.

On parle d'actions en matière culturelle, d'actions pour le monde associatif, de la transition écologique, mais je crois que, avant tout cela, il faut créer les richesses dont on a besoin pour pouvoir débattre ensuite de la répartition de ces richesses, car on peut, après, avoir des idées divergentes sur le sujet.

Mais, en tous les cas, ce sont les entreprises qui créeront les richesses dont on aura besoin pour, ensuite...

Quand je dis « les entreprises », c'est bien évidemment aussi ceux qui y travaillent. C'est bien dans ce cadre-là qu'on pourra mener l'ensemble des actions qui ont été citées à un moment ou à un autre. Et sur ce point, je trouve que ce document d'orientations budgétaires manque véritablement d'ambition.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur CINTRAT.

Madame GAUDRON a la parole.

Mme GAUDRON. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le choc de simplification, c'est une formule, je la qualifierais même de formule incantatoire, c'est quelque chose qui revient, comme cela. Cela ressemblerait presque à un slogan de campagne.

Certes, c'est vrai, nous sommes dans un monde complexe, on ne peut pas le nier, et nous gérons cette complexité. Il est vrai qu'elle nous use parfois, on est aussi quelquefois un peu désespéré par cette complexité. En tout cas, on la gère parce que c'est ainsi pour l'instant, et je pense que ce qui est surtout important pour nous, c'est que cette complexité ne se transmette pas à nos concitoyens, aux usagers. En tout cas, à mon niveau, c'est vraiment ce que j'essaie de faire. Gardons cette complexité, puisqu'elle existe, et faisons en sorte qu'elle n'atteigne pas nos concitoyens et notamment ceux qui sont les plus fragiles, car ce sont eux qui vivent le plus mal cette complexité.

Sur ces orientations budgétaires, c'est pareil, je crois qu'on n'a pas lu tout à fait le même document ; mais bon, cela fait sans doute partie de l'exercice. Je crois que dans ces orientations, on inscrit bien cette volonté de combattre le chômage, l'exclusion, d'agir pour l'emploi, pour l'emploi durable, avec des efforts financiers importants, je dirais même sans précédent. Depuis que je suis élue, je crois qu'on n'aura jamais un budget formation aussi important ; 150 millions d'euros, c'est une somme importante. Par conséquent, dire qu'on fait petits bras et qu'on manque d'ambition, là, je ne comprends plus.

Pourquoi c'est important d'avoir mis et de vouloir mettre autant de moyens sur la formation professionnelle ? Vous l'avez dit, Monsieur CINTRAT, vous parlez des entreprises, mais derrière les entreprises, il y a des travailleurs, il y a des collaborateurs, donc des gens qui ont besoin d'obtenir des qualifications et des compétences. Et cette formation professionnelle, elle est le levier de cette transformation que nous pressentons, que nous voulons. C'est une transformation qui est nécessaire, qui est attendue pour répondre aux défis de cette crise sanitaire qui devient, vous l'avez tous dit, une crise sociale et économique.

Alors, nous tiendrons nos engagements en direction des jeunes, des chercheurs d'emploi et aussi des salariés, car il y a aussi des salariés qui sont fragilisés par cette crise économique.

Cependant, rien n'est simple et il ne s'agit pas de savoir s'il faut simplifier ou non les choses, car cette crise sanitaire entraîne une crise économique qui est aussi extrêmement complexe, et elle est de nature différente de celle qu'on a connue dans les années 2008-2009.

En fait, cette crise ne touche pas tous les secteurs de la même façon. Vous allez avoir des secteurs qui sont en très grande difficulté. Je vais donner quelques exemples, on a cité l'industrie de l'aéronautique ou le tourisme. On sait que ce sont des secteurs en grande difficulté. Et il y a d'autres secteurs qui continuent à recruter, qui évoquent même des difficultés de recrutement, qui ont des difficultés à trouver leurs collaborateurs. Je pense notamment au secteur de la santé, au secteur du soin à la personne, à la logistique, à la maintenance industrielle ou même à l'industrie pharmaceutique, puisque c'est un des sujets qui nous préoccupe aujourd'hui.

Alors oui, nous mettons en œuvre, nous nous mettons en ordre de marche pour être opérationnels dès le début de l'année 2021, car le pire serait d'avoir des ruptures dans nos politiques, d'avoir des ralentissements. Aucune perte de temps ne doit être permise dans cette situation de crise. Et nous assurons cette continuité publique.

Nous étudierons tout à l'heure, après ce débat d'orientation budgétaire, la décision modificative n° 3, et vous verrez qu'il y a là aussi des engagements déjà forts avec les autorisations de programme, avec près de 100 millions d'euros d'autorisations de programme. Je ne reviendrai pas dessus et je voulais le signaler maintenant.

On nous dit aussi qu'il n'y a pas de projection, qu'on voit sur du court terme, voire du très court terme, qu'il n'y a pas de vision d'avenir. Je vous signale que nous avons proposé et que nous avons maintenant quasiment voté, parce qu'il a déjà été accepté par la Commission d'appel d'offres, notre programme régional de formation pour quatre ans, 2021-2024. Si ce n'est pas de la projection, c'est quoi ? Notre PRF, vous le savez, c'est la déclinaison d'une stratégie. C'est pareil, j'ai entendu dire tout à l'heure que notre Région n'avait pas de stratégie. Si, il y a une stratégie régionale de la formation professionnelle, et là, vous en avez la déclinaison opérationnelle. Et cette déclinaison permettra à des personnes privées d'emploi de trouver, par la formation, une insertion professionnelle durable, et c'est vrai que par les DEFI, on voit qu'on est véritablement dans une insertion professionnelle.

Dans ces orientations budgétaires et dans ce futur budget 2021, il y a aussi le Pacte d'investissement dans les compétences, vous le savez, ce plan qui est négocié avec l'État. Et, là aussi, ce n'est pas un plan pour un an, c'est un plan pluriannuel. Sur l'année 2021, il va prendre toute son ampleur, et vous y verrez bien entendu le plan en direction de la jeunesse... J'ai entendu dire aussi ce matin qu'on ne faisait rien pour la jeunesse. Fanny, tu viens à l'instant d'en parler, avec le Combo Parfait, qui fait partie de nos engagements sur la jeunesse ; ce sont des engagements nouveaux. Et là, il n'y aurait pas de nouveauté non plus, on ne ferait rien. Eh bien si.

Vous allez le voir en 2021, nous allons pouvoir accompagner les stagiaires qui sont en formation par le prêt d'ordinateur, parce qu'on a vu aussi que dans cette période

compliquée de formation à distance, certains avaient décroché du fait qu'ils n'avaient pas le bon matériel. Nous allons donc répondre à cette difficulté.

Nous allons aussi créer et développer des tiers lieux de compétences, et là, ce sont des investissements pour les territoires, afin de leur permettre d'avoir des plateaux techniques pour faire de la formation au plus près de nos concitoyens. Il y a encore l'augmentation du nombre de places sur les visas pros numériques, et on a vu l'importance de la formation au numérique, on a vu à quel point il était difficile pour certains d'entre nous de pouvoir accéder à un certain nombre de services parce que l'Internet n'est pas si facile et que les usages du numérique, ce n'est pas si simple non plus. Nous allons aussi augmenter les visas + vers l'emploi pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

C'est cela qu'il va y avoir dans le budget 2021. Alors quand on nous dit qu'il n'y a pas d'ambition, je me dis qu'on ne doit pas lire les mêmes documents.

Enfin, et là, c'est encore une nouveauté, c'est encore de l'innovation, nous allons lancer en 2021 un programme, pluriannuel également, d'accompagnement et de professionnalisation de tous les organismes de formation de notre Région. Et je peux vous dire qu'ils sont très heureux de cet engagement. Nous allons le baptiser « Transformation ». Voilà, les choses sont dites, on est bien dans l'objectif de transformer ces organismes de formation, de transformer les méthodes pédagogiques pour pouvoir accompagner ce changement qui est évoqué, changement qui amène des modifications pédagogiques sur la digitalisation de la formation, mais aussi sur les enjeux de la transition écologique. En effet, nous pouvons en parler, de la transition écologique, mais il faut aussi pouvoir changer les métiers...

J'ai presque terminé. Il faut changer aussi la façon de travailler, il faut permettre l'acquisition de compétences professionnelles par rapport à ces enjeux.

Bref, ce budget 2021, vous le voyez, promet de belles actions, des actions nouvelles, et on va poursuivre cette dynamique dans un état d'esprit, vous l'avez compris, extrêmement combatif.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame GAUDRON.

Je donne la parole au Premier Vice-président pour apporter quelques éclairages suite aux interventions.

M. GRICOURT. - Merci, Président.

D'abord, je vais rapidement rappeler, comme l'a fait Jean-Patrick GILLE, le contexte particulier de ces orientations budgétaires. En effet, avec le Président, notre majorité avait décidé, en raison de considérations démocratiques, de décaler le vote du budget au lendemain des échéances électorales initialement programmées en mars prochain, de sorte que la majorité issue de ce scrutin puisse marquer son empreinte dès ce budget 2021. Et puis, bouleversement et nous avons donc été amenés à nous adapter, un peu dans la précipitation mais nous y étions préparés, puisque, dès l'été dernier, nous avons commencé avec les services et les élus en délégation à imaginer un vote du budget à la fin de l'année. Nous étions prêts et il a fallu simplement nous ajuster à des paramètres nouveaux liés à l'impact de la crise.

C'est pour moi l'occasion de saluer le travail de nos collègues de la majorité en délégation mais aussi de la directrice générale des services, des directeurs généraux délégués et des directrices, et de l'ensemble des services, notamment de la direction des finances, si

bien que le directeur des finances a presque eu des cauchemars ces dernières nuits pour avancer sur la préparation de ce budget 2021. En tout cas, c'est véritablement une mobilisation de nos services dans des conditions très particulières et très difficiles.

Sur l'intervention de notre collègue Monsieur FORISSIER sur le rapport du CESER, je confirme qu'il y a dans ce rapport l'expression du CESER, des attentes de précisions, des incertitudes soulevées, comme nous les avons notamment sur la question des recettes. Nous travaillons sur des perspectives de recettes à partir de la connaissance que nous avons aujourd'hui de ces niveaux de recettes, mais les incertitudes sont évidentes et nous espérons qu'à l'avenir nous aurons plutôt de bonnes surprises sur ce niveau de recettes, dans une recherche d'honnêteté et de sincérité budgétaire. Il est évident que le travail des services s'appuie sur la connaissance que nous avons aujourd'hui des paramètres actuels pour pouvoir nous projeter.

Le document de travail du CESER, quant à lui, est très complet et j'ai eu l'occasion de le leur dire lundi matin. Il témoigne d'un travail très fin des membres du CESER sur l'examen de nos orientations budgétaires et, à n'en pas douter, ce sera le cas pour le budget primitif. Je retiens sur la question « quelles priorités d'action pour 2021 ? » : « *L'Exécutif régional affirme sa volonté de ne remettre en cause aucune des mesures emblématiques adoptées lors de cette mandature. Par ailleurs, il annonce six défis pour 2021 afin de protéger aujourd'hui et préparer l'avenir.* » Défi de l'emploi et de la formation, et Isabelle GAUDRON en a beaucoup parlé, défi de l'économie en mettant l'accent sur le renforcement de l'économie locale, ce qui répond à des attentes qui ont été exprimées à l'instant sur les relocalisations et le renforcement des objectifs écologiques, défi de la cohésion sociale, défi de la biodiversité et de l'écologie, défi du pouvoir d'achat en rappelant la gratuité des transports, défi de l'accès aux soins et de l'égalité des territoires. Bref, je cite le CESER : « *Plusieurs de ces défis rejoignent les axes proposés par le CESER dans sa contribution post-Covid d'octobre 2020.* »

Pour le CESER, « *cette fin de mandature et cette crise sont une opportunité de revisiter les politiques, prioriser davantage les actions de la Région dans ses domaines de compétences, à commencer par le domaine économique* ».

Nous sommes d'accord là-dessus et je crois que viendra en effet le temps des précisions au lendemain des élections, encore une fois pour la majorité qui sera issue de ce scrutin.

Dans l'accord de relance, je continue à citer le CESER, il « *note avec satisfaction, au titre du développement économique, l'engagement de la Région pour renforcer les fonds propres des PME, 1 million d'euros, pour le tourisme, 2 millions d'euros. De plus, la Région et l'État prévoient de mobiliser chacun 11,4 millions d'euros sur le quatrième programme d'investissement d'avenir. L'Exécutif met en exergue une politique d'investissement nécessairement volontariste. Le CESER approuve cet effort significatif indispensable pour faire repartir l'économie dans le contexte actuel.* » Avec, en effet, des interrogations, demain, sur le niveau de dépenses de fonctionnement, etc.

Il était important pour moi de repréciser ces éléments de l'avis du CESER.

Après, sur l'endettement, j'ai envie de vous poser la question, chers collègues : comment investir sans emprunter ? Certes, il y a la question de la capacité d'autofinancement. S'agissant de nos dépenses réelles de fonctionnement, malgré la taille de notre Région, plus petite que les autres, nos dépenses de fonctionnement par habitant sont inférieures à celles des Hauts-de-France, par exemple, pourtant souvent cités en exemple : 360 euros par habitant dans notre Région contre 389 dans les Hauts-de-France, les chiffres étant de 2019, bien sûr.

La Région Centre-Val de Loire avait, fin 2019, le meilleur ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, ce qui atteste d'une maîtrise des dépenses de personnel. Et quand on dit 2019, cela veut dire que cela a intégré notre décision, Président, de création de 150 à 170 emplois dans nos lycées. La Région était donc en

tête de classement avec 13,8 % pour une moyenne à plus de 16 %, près de 17 %, fin 2019 dans les autres régions.

Sur la question des impositions directes et de leurs produits, hors fiscalité reversée, en Région Centre-Val de Loire par habitant, nous sommes dans la moyenne, notamment rapportée à la taille. La gestion est donc saine et sans surimposition : 131 euros par habitant dans notre Région, 124 euros en Normandie, 136 euros dans les Pays de la Loire en 2019.

Notre Région a la troisième dette par habitant sur les 13 régions métropolitaines. La dette est maîtrisée à 284 euros par habitant dans notre Région. Nous sommes précédés, sur cette question, par la Normandie, qui a un niveau très bas, il faut le reconnaître, avec 154 euros par habitant et par la Bourgogne-Franche-Comté, à 245 euros, mais nous sommes loin devant les Hauts-de-France avec 498 euros par habitant et PACA, 515, régions qui sont d'ailleurs en queue de peloton.

De la même manière, la Région Centre avait le troisième meilleur taux d'endettement fin 2019 avec 62,7 %, toujours derrière la Normandie et la Bourgogne-Franche-Comté. Les seules régions à passer les 100 % sont l'Île-de-France, PACA, Pays de la Loire, les Hauts-de-France et Grand Est.

Enfin, la marge d'autofinancement courante de notre Région était en 2019 égale à la moyenne des régions métropolitaines, hors Île-de-France.

Ainsi, je crois que ce sont des témoins de la préservation de notre capacité à investir, et nous l'avons démontré.

Voilà ce que je voulais rappeler, Monsieur le Président, comme éléments de réponse au débat sur les questions de dette. Oui, nous allons emprunter plus, puisque nous allons augmenter de façon importante l'emprunt nouveau en 2021 par rapport à 2020, passant de 145,9 à 215 millions d'euros.

De plus, contrairement à ce qui est dit en permanence sur le fait que nous atteindrions 8 années de remboursement de la dette, ce ne sera pas le cas en 2021, nous serons normalement entre 6 et 6,3 et, en effet, les 8 années, c'est en projection à 2023 à partir, comme je le disais, des paramètres connus. Mais l'année prochaine, nous serons à 6 années.

(Intervention hors micro de Monsieur FORISSIER – inaudible)

En 2023, 8,3 années à paramètre constant, c'est aussi ce que je disais. Mais bien sûr, cher collègue, mais, encore une fois, nous sommes dans une honnêteté et une transparence par rapport à la situation d'aujourd'hui, et l'objectif sera évidemment d'essayer de faire mieux.

Monsieur CHASSIER, je voudrais juste, je dirais, faire une mise au point ou une clarification – je ne sais pas comment la qualifier – politique. Vous sous-entendez très régulièrement, mais vous n'êtes pas le seul, que notre groupe SRD de la majorité serait sous la menace, le chantage, je ne sais quoi, de nos collègues Écologistes. Je peux vous assurer qu'il n'en est rien. Il n'en est rien, car les politiques que nous avons développées dans cette mandature qui s'achève ont été actées et partagées entre nos groupes, dans une plateforme programmatique, et nous avons d'ailleurs acté nos divergences dans certains domaines, divergences qui font l'objet de votes différents de nos partenaires Écologistes sur certains dossiers, comme vous le savez, en Commission permanente, dans le respect, là aussi, d'une transparence entre nous. Nous sommes donc, le groupe SRD, totalement à l'aise avec ces objectifs environnementaux, solidaires, démocratiques partagés par toute la majorité et qui guident notre action.

Pour conclure, Madame GREFF nous conseille de nous inspirer de ce que font d'autres régions, mais vous imaginez bien, chère collègue, Claude, que nous le regardons évidemment et que le président François BONNEAU, par sa position à Régions de France, a, bien sûr, chaque semaine l'occasion de partager avec ses collègues des situations, des actions, des réflexions, et nous regardons ce qu'il se passe ailleurs, nous l'analysons et nous ne sommes pas en incapacité de ne nous inspirer de ce qui pourrait être bon dans d'autres régions.

Mais je crois que d'autres régions, pour plus de solidarité territoriale, de solidarité entre nos concitoyens et d'ambition environnementale, feraient bien aussi peut-être de s'inspirer de ce que nous portons ici en Région Centre.

En tout cas, Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes fiers de nos orientations, du respect de nos engagements et des impulsions nouvelles qui seront traduites clairement dans le BP 2021 et demain avec nos priorités fixées dans le CPER, dans le plan programme opérationnel FEDER/FSE. Et les échéances électorales, évidemment, nous permettront de clarifier des positions, des objectifs, des orientations, mais laissons ce temps démocratique se faire. Je crois que c'est aussi respecter nos concitoyens, respecter la démocratie, car, demain, les groupes majoritaires dans cette assemblée auront capacité, à partir du mois de juillet, de moduler, de modifier.

M. PELTIER.- Au mieux !

M. GRICOURT.- Au mieux ?

M. PELTIER.- 2024-2025.

M. GRICOURT.- Non, non, il sera possible sur certains axes de moduler à partir de l'été, dès le budget 2022 de véritablement mettre en place des projets pour lesquels ils auront été élus par une majorité de nos concitoyens ; voilà, il y a des temps.

Mais, encore une fois, dès le budget primitif 2021, nous pourrons vous confirmer une impulsion nouvelle dans de nombreux domaines qui sont chers au groupe de la majorité.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Premier Vice-président.

Le vote qui doit intervenir est un vote qui vous permet de donner acte de ce débat d'orientation budgétaire, tel que prévu par les textes et, je crois, tout à fait intéressant.

Je vais donc prendre votre avis, le fait que vous donnez acte de cette présentation. Merci.

(L'assemblée prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et du débat qui s'est ensuivi)

Nous abordons le dernier rapport financier, qui est le rapport portant sur la décision modificative n° 3 avec différents aspects, le vote de diverses dispositions, le vote de la convention TER Centre et le vote qui portera sur le fonds régional Renaissance.

Madame la rapporteure générale.

ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3**CONVENTION TER CENTRE 2014-2020 RELATIVE A
L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES SERVICES REGIONAUX
DE TRANSPORT COLLECTIF DE VOYAGEURS : APPROBATION DU
DECOMPTE DEFINITIF 2019 ET APPROBATION DE L'AVENANT 17****FONDS REGIONAL RENAISSANCE - BILAN D'ETAPE - ATTRIBUTION
DES AIDES - AFFECTATION DES CREDITS****RAPPORT N° 1 , N° 9 ET N° 8**

Mme FORTIER. - Merci, Monsieur le Président.

Cette décision modificative est essentiellement un acte juridique, car budgétairement elle ne prévoit pas de crédits de paiement pour 2021 et elle ne modifie pas l'équilibre du budget 2020. C'est une décision qui a pour objectif de prévoir des ouvertures et des abondements des autorisations d'engagement et de programme qui permettent l'affectation et l'engagement des dépenses qui interviendront entre le 1^{er} janvier et l'adoption du budget 2021 lors de la session du 17 février. Cette décision est donc avant tout un acte technique pour assurer la continuité de l'action publique régionale du début d'année.

C'est le Code général des collectivités territoriales qui dispose des règles applicables en la matière. L'Exécutif régional est ainsi autorisé à mandater les dépenses hors autorisations d'engagement dans la limite des crédits 2020, notamment les dépenses de personnel ou de la DGF des lycées qui sont les principales dépenses gérées hors autorisations d'engagement.

Pour les dépenses d'investissement gérées hors autorisations de programme, l'assemblée doit autoriser le Président à mandater ces dépenses. Il vous est donc proposé d'autoriser un montant de crédits de paiement à mandater de 247 125 euros au titre des moyens généraux.

Je pense qu'il y a une deuxième décision modificative n° 3 qui est en train de se tenir dans les rangs. Ce n'est pas facile.

Pour les dépenses gérées en autorisations de programme ou d'engagement, le Président est en droit de mandater les dépenses dans la limite du tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice 2020. Les dépenses de la collectivité seront couvertes par cette disposition législative jusqu'à l'adoption du budget primitif. En revanche, afin d'engager les marchés ou les subventions qui seront présentées en Commission permanente avant le 17 février, la décision modificative prévoit les abondements et ouvertures nécessaires en autorisations...

M. le Président. - Madame la Rapporteuse, un instant.

S'il vous plaît, chers collègues. Merci.

Mme FORTIER. - Cela ne vous passionne pas.

Pour les dépenses gérées en autorisations de programme ou d'engagement, le Président est en droit de mandater les dépenses dans la limite du tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice 2020. En revanche, afin d'engager les marchés ou les subventions qui seront présentées en Commission permanente avant le 17 février, la décision modificative prévoit les abondements et ouvertures nécessaires en autorisations de programme et d'engagement pour les dispositifs récurrents. Ces différentes inscriptions représentent 91,278 millions d'euros en investissement et 310,758 millions en fonctionnement.

Certaines de ces ouvertures peuvent correspondre à des opérations ou dispositifs nouveaux, dont le démarrage en début d'année ne permet pas d'attendre le budget primitif. Parmi ces autorisations, on peut citer les opérations liées au très haut débit dans l'Indre, la prolongation du fonds Renaissance, le Contrat d'objectif énergétique du patrimoine immobilier et, en fonctionnement, la mise en œuvre des marchés pour la Pass Création, l'ouverture des autorisations d'engagement pour les actions liées à la formation professionnelle – il s'agit des marchés de formation et de la rémunération des stagiaires dans le cadre du PACTE et du plan Jeunes –, la prolongation conservatoire de la convention SNCF, le financement des IFSI, le nouveau marché d'action sociale pour les agents de la collectivité.

Cette décision modificative permet enfin de créer des postes pour le GIP Pro Santé qui seront mis à disposition, d'attribuer la prime exceptionnelle Covid aux agents sans besoin de crédits supplémentaires et de renouveler la délégation donnée au Président pour la gestion de la trésorerie.

Il s'agit donc d'une DM qui vient compléter évidemment un dispositif financier bien plus important, aux enjeux fondamentaux qui permettent à la Région de conserver sa réactivité et sa faculté d'adaptation nécessaires à notre période de relance qui doit garder toute son efficacité sur le terrain.

Merci de votre écoute.

M. le Président. - Merci, Madame la Rapporteuse générale.

Nicolas FORISSIER, pour ouvrir le débat.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président, cela va être rapide.

Au préalable, je voudrais faire une petite remarque à notre Premier Vice-président, car il nous a cité toute une série de chiffres indiquant que tout va bien, que la Région est la meilleure partout, vous le faites d'ailleurs régulièrement, et cela me permet de vous relancer à nouveau sur ce que j'ai rappelé ce matin et ce que d'autres, d'ailleurs, ont demandé, et en commission, et en séance depuis des mois.

Monsieur le Président, pour que nous ayons un débat qui soit posé sur des règles claires et de façon objective, il faut que nous ayons un document partagé sur les différents classements entre les régions, les collectivités, avec tous les éléments de comparaison que nous pouvons avoir, et, à ce moment-là, nous aurons les mêmes chiffres. Moi, je n'ai pas toujours les mêmes chiffres – Guillaume PELTIER m'a donné d'autres chiffres tout à l'heure – que ceux que vous mettez en avant. C'est toujours facile de prendre les bons chiffres et de cacher soigneusement ceux qui ne sont pas bons.

J'ai demandé cela de multiples fois, et ce n'est pas simplement sur quelques éléments budgétaires, ce n'est pas simplement sur la dette mais sur l'ensemble des politiques de la Région. Il serait intéressant que nous puissions avoir un document partagé, objectif et complet et qui aille bien au-delà, naturellement, des seules comparaisons en matière de dette que peut nous fournir la Direction générale des collectivités locales ou, à la limite, que l'ARF a peut-être.

C'est donc une demande que je vous fais à l'occasion de ces réponses de tout à l'heure.

M. le Président.- Juste pour vous dire que sur la matière financière qui intéressait notre débat, vous aviez tous les éléments de ratios avec les comparaisons qui étaient, je crois, très claires. Elles étaient dans ce document et j'ai trouvé cela très respectueux de l'information...

M. FORISSIER.- Oui, enfin...

M. le Président.- ...qu'on vous doit. Il n'y a donc pas de problème...

M. FORISSIER.- J'ai dit un document partagé, Monsieur le Président. Cela veut dire qu'il faut qu'on soit tous d'accord pour en connaître et en partager l'ensemble des sources. Il peut d'ailleurs y avoir plusieurs documents, plusieurs sources qui soient mises en regard les unes des autres pour augmenter les éléments d'objectivité.

Je ne suis pas en train de faire un faux procès, je dis simplement que c'est nécessaire à nos débats, car nous n'avons pas ces éléments et cela fait des mois je le demande.

Et sur la dette, je voudrais dire à Marc GRICOURT que je ne mets pas en cause le fait, notamment dans cette période de relance et de plans de soutien, qui plus est, liés au CPER, qu'il y a nécessité de faire un effort majeur et donc de faire appel, y compris dans un contexte d'incertitude lié aux recettes, à l'emprunt. Je disais simplement qu'il fallait qu'on soit très vigilant sur le moyen terme, parce qu'on atteignait rapidement, y compris dans ce qui est dit dans le DOB, le chiffre de 9 annuités pour rembourser le total de la dette, ce qui est le seuil d'alerte. J'ai dit simplement qu'il fallait faire attention. C'est vrai qu'il y a une évolution qui est en train de nous mettre à des niveaux qui sont proches des seuils d'alerte.

Pour les autres collectivités, c'est pareil, si on fait des comparaisons. Néanmoins, il faudrait peut-être voir aussi quels sont les héritages de l'actuel président des Hauts-de-France par exemple, puisque vous parliez de lui, ou de l'actuel président d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il y a eu d'autres gestions avant qu'ils arrivent et je pense que les situations financières, ce ne sont pas eux qui les ont créés et ils ont au contraire considérablement baissé les frais de fonctionnement de façon à dégager des marges pour investir davantage. Cela, c'est leur bilan au bout de cinq ans de gestion, que ce soient les Hauts-de-France ou Rhône-Alpes, c'est incontestable. Cela veut donc dire qu'il faut aussi rappeler dans les chiffres que ces évolutions financières qui les mettent à des niveaux financiers moins bons que les nôtres sont liées à des héritages dont ils ne sont pas responsables.

M. le Président.- Juste un point.

M. FORISSIER.- C'est quand même la vérité, Monsieur le Président.

M. le Président. - Non, mais ce n'est pas pour vous interrompre. Juste un point. Quel était le cadrage que nous nous étions collectivement donné ici pour l'horizon de ce mandat ? Il était fixé à 5 ans. En 2019, on était à 3,5 ans. Quand vous dites « attention, soyez prudents », reconnaissez aussi que cette prudence, cette maîtrise de la gestion, malgré un cadrage qui nous permettait d'aller jusqu'à 5 ans, on l'a vraiment opéré.

Maintenant, sur les sources, il y a un excellent rapport qui est le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales. Nous ferons toutes les extractions nécessaires, mais les tableaux qui sont là-dedans, ce sont les tableaux repris par les services...

M. FORISSIER. - Je le connais, celui-là. Moi, je ne parle pas que des finances, Monsieur le Président, et, encore une fois, c'était un propos constructif, n'en déplaise visiblement au groupe des Écologistes qui ne supporte pas qu'on parle d'objectivité.

Je voudrais juste dire une chose pour terminer là-dessus, je ne suis pas en train de vous dire que vous n'avez pas été prudents, ce n'est pas le sujet. Mais souffrez quand même que, dans l'opposition, y compris de façon constructive, on puisse dire « attention ». Ce n'est pas une critique que je fais, je dis « attention », nous sommes sur une pente qu'il faudra maîtriser, qui plus est parce que les recettes sont très incertaines, en particulier avec les modifications de structures de recettes qui nous sont imposées par l'État.

Pour le reste, je voudrais faire deux remarques sur cette décision modificative n° 3 même si, au fond, il n'y a pas grand-chose à dire, puisque c'est une décision technique qui permet à la fois de boucler la fin de l'année 2020 et de gérer financièrement la Région en début d'année avant le vote du budget 2021.

Le CESER a fait un certain nombre de remarques et pose un certain nombre de questions et j'imagine que vous y répondrez, notamment sur un certain nombre de dossiers qui sont importants, mais, en réalité, cette décision modificative ne modifie pas le budget. Ainsi, sur cette décision modificative, nous aurons une position qui correspond, là aussi, à notre position dans cet hémicycle, c'est-à-dire que c'est avec le budget qu'on marque son appartenance ou pas à la majorité. Là, sur un « avenant » à une décision modificative au budget, nous nous abstiendrons.

Je voudrais faire une dernière remarque, car nous parlons aussi du fonds Renaissance, et là, c'est une forme de question qui rejoint aussi ce qui a été dit auparavant sur la nécessité de donner de la lisibilité aux différents dispositifs qui sont mis en œuvre successivement, soit parce que cela existait avant, soit parce que maintenant il y a le plan de relance, puis le plan de soutien, puis le plan de ceci ou cela, etc. Et les chefs d'entreprise, encore une fois, les petites entreprises en particulier, quelle que soit la nature de leur activité, ont toutes les peines du monde à accéder, même si je suis bien conscient, je le redis, des efforts qui ont pu être faits ici et là. Je ne parle pas que des aides de la Région, je parle aussi des aides de l'État et je l'ai dit au préfet que j'ai récemment rencontré, précisément sur ce sujet.

Je crois qu'il est très important de revenir là-dessus, et quand j'observe le chiffre de 44 % de consommation du fonds Renaissance, qui était censé être la panacée et le meilleur outil possible pour soutenir les entreprises et les sauver dans cette crise du Covid qui est extrêmement difficile pour elles, je m'interroge. En effet, 44 %, je n'ai plus en tête le montant exact, mais on devrait en fait être à 100 %, compte tenu de la difficulté de la situation.

C'est une question que je vous pose : est-ce que tout cela n'est pas lié, est-ce qu'il n'y a pas un vrai sujet ? Vous me dites qu'il y a 2 000 entreprises, c'est ce que disait Harold HUWART ce matin, qui sont appelées par semaine. Bon, je me méfie toujours de ce genre de chiffre, 2 000 entreprises, c'est quand même beaucoup. Alors peut-être que c'est à l'échelle de la Région, peut-être que c'est vrai, peut-être que ce n'est pas vrai, mais toujours est-il qu'on est seulement à 44 %.

Par conséquent, on est assez dubitatif là-dessus, même si, évidemment, on votera positivement sur ce rapport, puisqu'il est absolument prioritaire de soutenir nos entreprises.

Merci, Monsieur le Président, merci, mes chers collègues.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur Charles FOURNIER.

M. FOURNIER Charles. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Effectivement, la DM3 est une DM extrêmement technique et il n'y a pas de grands commentaires à faire. J'évoquerai donc plus particulièrement la convention TER, car c'est un des sujets qui est proposé ici, l'avenant de prolongation de la convention TER, et, si le temps me le permet, je dirai un petit mot sur Renaissance.

C'est assez inhabituel, on va voter ici la contribution financière définitive 2019, car elle n'a pas pu être votée lors de la dernière CPR et elle est donc votée aujourd'hui. Je veux simplement faire remarquer, même si on l'avait déjà fait remarquer les années passées, que si on avait comptabilisé toutes les pénalités pour la SNCF, elles auraient atteint 3 millions d'euros au réel, puisqu'elles sont plafonnées à 2 millions. Et, puisqu'on y retranche les remboursements et indemnités versés aux usagers, on sera autour de 1,5 million, ce qui signifie que dans la prochaine convention, il faudra peut-être rehausser le niveau d'exigence pour qu'à chaque fois on n'ait pas un dépassement du niveau de pénalité maximum. Cela veut dire qu'il y a beaucoup de retard, cela veut dire qu'il y a beaucoup d'éléments, de trains incomplets ou autres qui font qu'il y a ces pénalités.

Deuxième élément du rapport qui nous est proposé, c'est l'avenant 17 de la convention 2014-2020. C'est un peu particulier de voter le prévisionnel 2020 en décembre 2020, mais, bon, pour toutes les raisons qu'on connaît, on se retrouve dans cette situation. Surtout, on va prolonger d'un an la convention TER, ce qui nous paraît être une bonne chose, une bonne chose parce qu'on est à un moment particulier en fin de mandat, une bonne chose parce que cela va nous laisser le temps de réfléchir à ce que nous voulons, à la perspective que nous voulons donner au ferroviaire, et nous avons ainsi quelques mois devant nous pour pouvoir préparer au mieux cette convention. Elle est particulièrement importante et je vais en dire quelques mots.

Pour nous, travailler sur la convention TER, ce n'est pas simplement gérer l'organisation du ferroviaire, c'est aussi donner une perspective et un avenir au ferroviaire. Il nous faut continuer d'améliorer l'accessibilité du ferroviaire, il nous faut travailler beaucoup plus sur l'intermodalité, et je pense notamment l'intermodalité train/vélo, il nous faut travailler davantage les correspondances, il nous faut travailler sur la billettique. On a pu voir ces dernières semaines des problèmes à peine croyables, qui, bien sûr, ne relèvent pas simplement de la Région, sur le Transilien, à Dordives ou à Ferrières-Fontenay, quand des contrôleurs conseillaient à des agents de frauder ou d'aller en voiture jusqu'en Seine-et-Marne parce qu'il y a des problématiques d'accès à la billetterie. Je sais que vous allez apporter des réponses et c'est tant mieux, car ces situations-là sont évidemment peu acceptables.

Il faut aussi continuer d'améliorer les dessertes, car, sur certaines lignes, la fréquence est trop faible pour que cela incite à prendre le train. C'est aussi la régularité qui fait qu'on a une confiance dans le train. C'était un vieux slogan de la SNCF et il faut effectivement donner confiance, et pour donner confiance, il faut une desserte, une accessibilité, la capacité à acheter un billet. Il faut que le train soit pratique, il faut qu'il soit modernisé pour qu'on ait envie de le prendre.

Évidemment, il faut travailler sur les dessertes, et je donnerai quelques exemples sans rentrer trop dans le détail.

Nous nous réjouissons qu'aujourd'hui nous puissions avoir une desserte directe Chartres-Tours, qui a été inaugurée récemment, c'est une bonne nouvelle, à défaut de pouvoir avoir Chartres-Orléans. En tout cas, on pourra relier l'Eure-et-Loir à l'Indre-et-Loire et c'est évidemment une excellente nouvelle. Le niveau d'investissement nous invite évidemment à aller au bout de Chartres-Orléans, c'est indispensable pour que les grandes capitales de notre Région soient reliées par le train, c'est indispensable, c'est une perspective qui nous paraît nécessaire. Cela ne se joue pas dans la convention TER, bien sûr, mais c'est extrêmement important.

Concernant la ligne Paris-Nevers, au sud de Montargis, il nous semble qu'il faut aller sur une desserte plus importante si on veut aussi donner de l'avenir à cette ligne.

Sur l'offre Tours - Saint-Pierre-des-Corps, là aussi, je crois qu'il y a des besoins de renforcer l'offre, ainsi que sur Tours-Loches, ligne très importante, et on pourrait même peut-être parler demain, en se projetant, d'un Tours-Loches-Châteauroux qui serait sans doute nécessaire.

On peut aussi travailler sur les étoiles ferroviaires, imaginer un service express métropolitain. Un rapport récent de SNCF Réseau évoque l'idée d'un RER métropolitain et cite l'agglomération de Tours, la métropole de Tours comme étant potentiellement adaptée à ce type d'étoile ferroviaire. Voilà un enjeu qui serait tout à fait intéressant.

Je parle d'infrastructures, mais si on parle de convention TER, se pose évidemment la question de l'ouverture à la concurrence. Quelques mots sur le sujet.

Beaucoup de régions, gérées par la droite, se sont immédiatement projetées sur cette ouverture à la concurrence, et je voudrais qu'on soit réaliste sur la question et qu'on n'y voie pas la solution magique. D'ailleurs, l'État a lancé une ouverture sur des lignes Intercités Nantes-Bordeaux et Nantes-Lyon, et il n'y a eu qu'un seul répondant, la SNCF. Et quand il y a d'autres répondants, ce sont des filiales de structures publiques comme Transdev, qui est une filiale détenue pour les deux tiers par la Caisse des dépôts et consignations, ou ce sont des sociétés publiques étrangères comme la Deutsche Bahn ou sa filiale Arriva qui, souvent, sont capables de répondre. Il ne faut donc pas rêver sur une réponse privée qui serait nettement plus qualitative que la réponse publique.

Pour autant, il ne faut pas non plus jeter le chiffon rouge sur cette ouverture à la concurrence, on pourrait imaginer d'ailleurs que certaines lignes soient exploitées en régie – rien ne l'empêche –, en EPIC ou en SPL. On peut aussi ouvrir ces hypothèses.

Enfin, il y a une dernière hypothèse qui est en train de se mettre sur la table et qui est assez intéressante. C'est la gestion sous forme de service public citoyen par la société Railcoop, le SCIC Railcoop, qui vient de reprendre la gestion d'une desserte et d'une ligne Bordeaux-Lyon *via* Limoges et Montluçon. C'est un projet extrêmement intéressant, et là, les citoyens ont la main, finalement, sur le ferroviaire et on est bien dans un service public avec une implication citoyenne. Cela nous paraît tout à fait intéressant. Voilà des perspectives à donner pour le ferroviaire.

En une minute, sur le fonds Renaissance, nous avons intégré dans ce fonds Renaissance la perspective d'une additionnalité pour des entreprises prenant de petits engagements ou des engagements à hauteur de la réalité de leur situation en faveur de la COP régionale et à l'intérieur de la COP régionale.

Nous avons eu des dossiers, à mon goût beaucoup trop peu sur ce terrain, mais pas par manque d'envie des entreprises, et je voudrais le souligner, mais plutôt à cause d'un sujet d'ingénierie d'accompagnement au plus près des entreprises pour faire ce pas qui leur permette d'avancer vers d'autres sujets. Je sais que beaucoup auraient été « favorables à », mais faut-il les accompagner dans cette démarche. C'est pourquoi la Région s'est engagée à former l'ensemble des acteurs du développement économique, les 400 développeurs de l'économie de notre Région, pour que demain ils placent aussi la transition écologique de l'économie. Il n'y a pas la production de richesses d'un côté et la transition écologique de l'autre, c'est le même sujet. Ce qui permettra de produire de la richesse, c'est la transition écologique. J'ai entendu plusieurs fois aujourd'hui que ce seraient deux sujets séparés. Non, c'est le même sujet.

Je crois qu'il y a donc tout un travail à engager autour de cela pour qu'on puisse réussir à accompagner ces entreprises. Il faut aussi organiser l'accès au financement et c'est pour cela que nous travaillons sur un guichet partagé d'ingénierie technique et financière avec l'ADEME, la BPI, la Banque des Territoires, l'Agence de l'eau et tous les acteurs qui voudront bien s'y associer.

Renaissance, outre le fait qu'il est une intervention dans cette période de relance des activités économiques, a aussi fait naître ces perspectives pour accompagner davantage les entreprises vers la transition écologique, et, pour nous, c'est évidemment central et c'est le bon moment pour le faire.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur CHASSIER a la parole.

M. CHASSIER. - Monsieur le Président, cette DM3 se présente cette année dans un contexte très particulier. D'abord, le calendrier est inédit, nous l'avons déjà dit, ce qui n'est pas entièrement de votre responsabilité – vous m'aviez répondu sur ce point –, du fait du report des élections dont la date reste suspendue aux décisions jupitériennes. Toutefois, c'est bien vous au départ qui aviez fait le choix de reporter le débat budgétaire après les élections prévues initialement en mars, contrairement, je le répète, à la majorité des autres régions.

Par conséquent, vous devez présenter une DM3 afin de permettre la continuité du service public pour le début de l'année 2021. Pour autant, nous regrettons les conditions dans lesquelles nous devons l'examiner et en débattre.

Comme d'habitude, le rapport n'a été abordé en Commission des finances que la veille, moins de 24 heures avant la session, ce qui, je l'ai déjà dit, ne permet plus de présenter des amendements. C'est peut-être moins le cas cette année du fait qu'il n'y a pas de crédits de paiement, mais c'est une observation qui vaut généralement pour toutes les Commissions des finances avant les sessions budgétaires, car elles se tiennent toujours la veille à 14 heures ou 14 heures 30, parfois 15 heures. Or, les amendements doivent être déposés avant midi.

Pourtant, au-delà de la nécessité technique que vous évoquez, nous constatons des modifications importantes affectant un grand nombre de programmes en AP comme en AE, ce qui aurait mérité un large débat. Au lieu de cela, jamais le temps de parole n'a été réduit à ce point, avec trois rapports regroupés dans un seul débat en 45 minutes et pas une minute de plus pour le plan sur la mobilité régionale à vélo au mois d'octobre. On voit là l'ordre des priorités.

Alors qu'on ne cesse de nous rebattre les oreilles avec la démocratie dite participative, il serait bon, déjà, de faire fonctionner correctement la démocratie représentative en permettant aux élus de participer réellement aux débats, y compris en amont de l'expression en assemblée plénière. J'aurais d'ailleurs pu faire les mêmes remarques pour les orientations budgétaires. Il ne faut jamais l'oublier, ici, que l'opposition représente 65 % des électeurs de la Région, ce qui fait tout de même un peu plus que la COP régionale.

C'est pourquoi j'avais demandé en conférence des présidents que l'opposition, les oppositions soient associées à la préparation du budget, en amont de cette session, et je crois me souvenir que vous n'y étiez pas hostile. Mais nous n'avons rien vu venir.

Pour revenir sur la DM3, celle-ci ne comporte pas de crédits de paiement *stricto sensu*, nous l'avons dit, mais elle enregistre des modifications substantielles dans l'architecture du budget. Nous avons bien sûr la reconduction d'un PAE portant seulement sur une partie des montants pour des autorisations récurrentes, ainsi que la prolongation de la date d'affectation ; ce sont là les mesures techniques que nous avons dites. Mais lorsque les textes précisent que pourront être engagées à hauteur du tiers de leur montant les autorisations ouvertes au cours de l'exercice 2020, cela comprend par conséquent des inscriptions nouvelles qui, sur de nombreux points, auraient mérité d'être débattues. Ces créations portent sur 91 millions d'euros en autorisations de programme, et sur 310 millions, presque 311, en autorisations d'engagement, ce qui n'est pas rien.

Certes, ces créations correspondent à des programmes qui, pour certains, ont déjà été votés par cette assemblée, pour d'autres, ont été débattus aujourd'hui, mais, pour nombre d'entre eux, nous devons nous contenter de quelques lignes d'explication, en sachant que la Commission des finances, encore une fois, a été réunie tardivement.

Vous comprendrez par conséquent qu'il nous est difficile de vous accorder un blanc-seing sur la totalité de la DM3 sans un véritable débat budgétaire, d'autant plus que les orientations ne donnent pas vraiment d'indication sur les priorités d'action, hormis celle d'une politique d'investissement volontariste mais dont le contenu reste à préciser.

Je redirai, pour conclure et pour être en cohérence avec vos annonces sur un plan de relance régional, qu'il est regrettable que le calendrier budgétaire ait été ainsi décalé sans raisons valables. Ce n'est pas un bon message que vous adressez aux habitants de notre Région.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur CHASSIER.

Madame PIDOUX a la parole.

Mme PIDOUX. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous surprendre, je suis d'accord avec l'ensemble des groupes, vous avez tous employé un mot, comme quoi tout arrive, c'est une DM technique. Nous serons donc brefs.

Elle a effectivement trois objectifs.

Premièrement, intégrer les mesures prises dans le cadre des plans de relance. On a parlé du fonds Renaissance, du plan Hydrogène, de la COP, de l'énergie bois ou encore de la filière rénovation.

Le deuxième objectif, c'est affecter les crédits et les engager pour le début de l'année prochaine.

Le troisième objectif n'a pas été évoqué, mais je sais qu'une de mes collègues y fera référence. Cet objectif n'est pas des moindres, c'est saluer le travail des agents de la collectivité et leur fort engagement face à la crise du Covid qui a mobilisé les équipes. Dans les lycées, dans les conseils d'administration, on a tous eu l'occasion d'échanger avec les agents et les agentes et on a pu voir à quel point ils étaient impliqués et motivés pour maintenir pour nos jeunes les meilleures conditions d'accès à l'éducation.

Ainsi, vraiment, merci aux équipes, c'est un troisième objectif qui n'est pas des moindres dans cette DM, et merci également à la direction des services pour avoir emmené ces équipes dans ce chemin-là.

Merci à tous et à toutes.

M. le Président. - Merci, Madame PIDOUX.

La parole est à Xavier NICOLAS.

M. NICOLAS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, mon intervention porte sur la convention TER.

Nous nous réjouissons tous de l'amélioration de la desserte ferroviaire évoquée ce soir, mais, au sein de cet hémicycle, nous savons tous que l'exploitation par SNCF Voyageurs du transport des voyageurs en TER est une activité fortement déficitaire et qui fait l'objet d'un financement par la Région dans une proportion importante.

Le rapport nous indique que la subvention d'équilibre versée par notre Région à SNCF Voyageurs en 2019 était de 201 862 270 euros, et, pour 2020, nous prévoyons 202 696 300 euros, ce qui est un budget, bien sûr, considérable.

Or, l'activité de SNCF Voyageurs a été fortement perturbée cette année en raison de la Covid-19. Le nombre de passagers a été considérablement réduit et on peut lire dans la presse que la SNCF – j'ai ici une coupure de presse que j'ai apportée – pourrait perdre 5 milliards d'euros en 2020.

Alors, certes, il s'agit en grande partie d'un déficit d'exploitation...

M. FOURNIÉ Philippe. - Pas qu'ici.

M. NICOLAS. - Pardon ?

M. FOURNIÉ Philippe. - Il n'y a pas qu'ici.

M. NICOLAS.- Non, pas chez nous. Au niveau de la France, tu as raison, Philippe, c'est ce que j'allais dire, cela concerne essentiellement l'activité des TGV. Néanmoins, les TER sont aussi impactés par cette crise du transport ferroviaire et par la diminution du nombre de passagers.

Par conséquent, nous aimerions savoir, Monsieur le Président, ce que prévoit la convention TER entre la Région et le Département, dans une situation de crise comme celle que nous connaissons, quel sera le déficit supplémentaire que nous imaginons aujourd'hui pour 2020 et qui le financera.

Et, là aussi, dans le rapport du CESER, on peut lire en page 1 qu'il est évoqué une éventuelle contrepartie à négocier avec l'État, et nous aimerions savoir ce qu'il en est et nous nous en sommes.

Je vous remercie de votre réponse.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur NICOLAS.

La parole est à Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe.- Mes chers collègues, bonjour, je n'ai pas encore parlé, donc quelques éléments sur la convention et sur ce qui a été dit.

Le rapport qui passe, cela a été dit, c'est un rapport qui passe classiquement en Commission permanente chaque année et qui vous démontre que la convention TER, c'est une convention qui, dans l'année, est une convention qui évolue, entre ce qui se fait, ce qui ne se fait, pas les pénalités, etc. Il s'agit donc véritablement d'un miroir des relations qu'on a, des relations exigeantes et du travail exigeant qu'on a avec la SNCF sur la convention TER.

C'est sur 2019 et vous voyez que, chaque année, avec les pénalités, et cela a été dit et je l'ai déjà dit, c'est quelque chose... N'oubliez pas qu'on a doublé les pénalités lors de la revoyure de convention, mais peut-être ce niveau de pénalité devra-t-il être augmenté. Néanmoins, les relations avec un opérateur, ce n'est pas uniquement le bâton, ce sont aussi des relations de confiance et des relations de travail. Ce n'est pas uniquement le bâton, je le dis quand même. Notre relation avec les transporteurs, ce n'est pas uniquement de leur mettre des pénalités, et que je crois qu'une telle relation a des effets pervers et elle a des effets relatifs.

Le deuxième élément, c'est sur la question de Xavier au sujet des déficits actuels en cette année 2020, sur les déficits commerciaux. Aujourd'hui, on n'a pas le décompte exact, car la pandémie a continué. On a une projection, on a une règle qui est assez simple. Dans la revoyure de la convention, on a une règle de 50-50, c'est-à-dire 50 % pour la Région et 50 % pour l'État. La SNCF nous explique qu'il s'agit d'un aléa, que la pandémie est un aléa exceptionnel, sauf que la pandémie est un aléa exceptionnel dans certaines conventions en France et que certaines régions paient donc la totalité, alors que dans d'autres conventions, la pandémie n'est pas considérée comme un aléa exceptionnel. Il est donc évident qu'il y a des discussions au plus haut niveau, des discussions assez fortes. Il y a également la possibilité d'un recours devant les tribunaux, mais il y a des évaluations juridiques.

De plus, il y a une difficulté du côté de la SNCF, qui est que, même dans la négociation, et j'y viendrai, de la future convention, on négocie avec le n° 2 ou le n° 3 de la SNCF, Frank LACROIX, qui vient de partir. Il a expliqué à tout le monde qu'il partait et qu'il quittait le président FARANDOU en bonne intelligence, mais quand on voit qu'on est obligé d'expliquer qu'on part en bonne intelligence, on se demande s'il n'y a pas eu quelques difficultés. Ainsi, dans tout ce socle de négociations, que ce soit pour les compensations 2020, pour la future convention ou pour les évolutions financières, même si on ne repart pas totalement à zéro, c'est quand même compliqué de changer d'interlocuteur en cours de route.

Sur la future convention, on travaille depuis des mois et on n'est pas resté l'arme au pied face à l'incertitude de la date des élections. Une fois, c'est en mars, une autre fois, c'est en juin et on nous apprend que ce serait peut-être plus tard. On travaille avec la volonté d'avoir une convention qui soit évolutive, agile et territorialisée. Cela veut tout dire et rien dire, mais cela signifie que cette convention, on ne veut pas qu'elle soit figée sur dix ans et on ne souhaite pas non plus que ce soit forcément la même convention sur tous les territoires. Il faut qu'il y ait des étoiles ferroviaires, qu'il y a des spécificités en fonction des territoires, en fonction des lignes, en fonction de ce qu'on veut faire circuler dessus.

Je le rappelle, on travaille sur trois axes.

- Premièrement, la mobilité, ce n'est pas uniquement les services, on travaille aussi sur les infrastructures. On aura donc aussi à travailler avec SNCF Réseau, une partie de la SNCF, sur ce qu'est aujourd'hui l'existant, notamment les lignes de desserte fine du territoire qui, globalement, avec la régénération classique, ne permettront pas de faire circuler plus de trains.

Ainsi, aujourd'hui, quel investissement on devra faire pour faire évoluer l'offre ? On doit donc travailler avec les collectivités locales, avec des métropoles, avec les usagers et avec les entreprises du transport qui sont, elles aussi, des interlocuteurs extrêmement puissants et qui ont beaucoup d'idées pour faire évoluer le transport ferroviaire.

- Le deuxième élément, après les infrastructures, ce sont les services, je l'ai dit. Il faudra qu'on regarde quels services on veut. Par exemple, la coopérative Railcoop est basée sur un très beau principe, mais qui supprime la distribution dans les gares. Autrement dit, dans le projet de Railcoop, il n'y a plus de distribution dans les gares. Est-ce qu'on veut ce système de distribution ? Moi, je ne le crois pas. Je crois encore à la présence physique dans les gares, à l'échange avec les gens, à l'échange humain ; il faut que nos gares puissent continuer d'exister. Ainsi, prenons une partie de ce qui existe ailleurs et travaillons sur un nouveau modèle, et on le fera aussi avec des usagers, seuls ou en association.

- Le troisième élément, c'est le changement de motorisation. Je crois qu'il faut qu'on se donne 2030 pour que plus aucun train diesel, plus aucun train thermique ne circule dans notre région. C'est un objectif qui peut paraître ambitieux mais qui est, à mon avis, extrêmement réaliste, car une part assez faible de notre parc de trains est thermique, de l'ordre de 17 %. Si on se fixe cet objectif, je crois qu'on peut y arriver. Il y a bien sûr les trains à hydrogène, mais aussi les trains à batteries électriques, des navettes autonomes. Aujourd'hui, on travaille avec beaucoup d'entreprises, pas forcément avec la SNCF, mais avec des entreprises directement dont certaines industrialisent sur le territoire régional, et je crois qu'il faut qu'on soit, là aussi, extrêmement agiles, évolutifs et territorialisés.

La convention TER, Charles n'est pas là mais il faudra le lui dire, elle ne concernera pas la liaison Tours - Saint-Pierre. Je le dis, comme cela, au moins, tout le monde sera d'accord. En effet, c'est une liaison qui est interne à la métropole, la métropole a des compétences et c'est une compétence métropolitaine. Ils feront ce qu'ils veulent, enfin, ce qu'ils peuvent, ce sera leur choix et leur financement. Il n'y a pas de problème là-dessus.

Xavier, pour les 5 milliards d'euros. Les 5 milliards, je l'ai dit un peu en « rigolant », ce n'est pas sur le territoire de la Région, heureusement. Sinon, on aurait énormément de trains. La SNCF, c'est 1 999 filiales ; c'est une pieuvre. La société SNCF, c'est une pieuvre, avec 1 999 filiales. Il y a les grosses filiales, les classiques, comme Keolis, Fret SNCF, SNCF Réseau, etc., et il y a les toutes petites. La participation dans ces filiales et le déficit global, c'est l'ensemble de la société SNCF, de 5 milliards, qui est extrêmement important, avec, notamment, Xavier a eu raison de le dire, l'offre TGV qui est un peu – personne ne m'écoute ! – la vache à lait de la SNCF.

Non, mais qui est un peu... Qui est un peu la vache à lait de la SNCF, qui a été longtemps à l'arrêt.

Voilà pour cette convention. Ce qui est proposé, c'est l'état des lieux pour 2019 ; vous le voyez, on travaille. Je pense que les services ont bien travaillé. On travaille sur 2020, sur une nouvelle convention, en sachant qu'on est, comme toujours, dans la négociation, avec le Président, parfois extrêmement dure. Je pense que certains à la SNCF ne partiront pas en vacances avec nous, même pas avec la directrice générale des services, parce que, parfois, cela hurle. Mais je crois qu'on le fait pour un nouveau service, un bon service, et, je le redis, un service évolutif, agile et territorialisé.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Philippe FOURNIÉ.

Monsieur GODEFROY a la parole.

M. GODEFROY. - Merci, Monsieur le Président.

Je parlerai également des TER.

Tout d'abord, une remarque préliminaire. Je trouve curieux qu'une région comme la nôtre, qui veut mettre la priorité sur les transports en commun, mette dans ses archives la convention TER, ce qui est normal, sans les annexes. Peut-être trouvez-vous que nous n'en avons pas besoin ou, pire, que cela ne nous regarde pas. Je trouve cela très curieux, parce qu'on a été obligé d'aller dans les annexes pour voir ce que vous entendiez par le mot « comptage », puisque vous vous fixez un objectif de comptage de 90 %. Autrement dit, vous avez comme but de vérifier 90 % des lignes au niveau du respect des horaires, de l'annulation des trains et même des fraudes. À mon avis, on ne peut pas gérer ou gouverner un organisme en ne connaissant que 90 % de ses résultats.

Et, encore plus intéressant, les 10 % qui restent, qui les vérifie ? Devinez. La SNCF ! C'est donc la SNCF qui est en même temps juge et partie. On commence franchement à trouver que c'est un jeu un peu bizarre. Moi, je me pose la question. 90 % sont vérifiés, et vous nous donnez les chiffres que vous nous donnez, mais les 10 % restants, est-ce que c'est juste la loi des grands nombres et on a les mêmes résultats, ou alors ces 10 % restants n'ont-ils pas été choisis pour cacher le pire ? Je pense que là, il y a un problème fondamental dans l'organisation de ce travail. Et je n'ai vu nulle part, à moins que ce soit marqué quelque part, l'intervention d'un organisme indépendant ou même dépendant de la Région, ce qu'en fait nous souhaiterions.

Voici donc les chiffres avoués par la SNCF.

Presque 7 % des trains ont été supprimés, et il y a une amende – Monsieur FOURNIÉ parle de pénalité – d'environ 3 millions d'euros. Ce n'est pas cela qui va énormément les impressionner. De plus, 7 % des trains ont un retard entre 5 et 30 minutes, et là, il n'y a pas d'amende, parce qu'on trouve cela normal. Entre 5 et 30 minutes, eh bien non, il n'y a pas de pénalité, c'est normal que les trains arrivent en retard entre 5 et 30 minutes.

Pour les TETR, on arrive au phénoménal chiffre de 17,4 %, alors que votre objectif est un chiffre tout aussi phénoménal de 16 % pour les retards compris entre 5 et 30 minutes, ce sont des chiffres incroyables, et presque 2 % pour les retards de plus de 30 minutes. On ne connaît pas le maximum autorisé, au-delà de 30 minutes, jusqu'à combien d'heures, on ne le sait pas. On accepte l'inévitable, et vu le montant des amendes ou des pénalités, le transporteur aurait bien tort de se gêner.

Cela montre un très grand mépris de l'usager de la part, d'abord de la SNCF ou de l'État, et ensuite de la Région qui accepte le diktat de l'État. Qui, mais, franchement, qui, dans les hautes sphères, comprend qu'un usager qui arrive plusieurs fois par mois en retard à son travail, voire qui n'y arrive pas du tout, risque ni plus ni moins de perdre son emploi ? Avec la crise économique et le chômage qui va s'ensuivre, certains accepteront, et encore, de perdre leur travail pour cause de Covid, mais d'autres ne l'accepteront pas parce que les trains arrivent en retard, voire n'arrivent pas du tout.

La région, puisqu'elle se veut exemplaire, se doit d'exiger de l'État qu'il fasse son « boulot » et qu'il paie pour ses fautes. Ce ne sont pas les pénalités demandées qui vont le forcer à faire quoi que ce soit. C'est pourquoi le Centre-Val de Loire, qui se veut exemplaire, se doit d'imposer des pénalités exemplaires et d'exercer lui-même les contrôles sur la régularité des trains, et les paiements dus, bien entendu. Ce n'est quand même pas à la SNCF de s'autocontrôler.

Qu'on ne dise pas que faire partir et arriver les trains à l'heure est une tâche impossible. Personnellement, j'ai habité pendant vingt ans au Japon, et, là-bas, on s'excuse quand il y a une minute de retard, et je peux vous assurer que c'est du vécu. Ce n'est pas la technologie qui est en cause, ce n'est pas l'argent mais l'organisation du travail et, je dois le dire aussi, le respect d'autrui – mais cela, c'est autre chose.

Le système ferroviaire français fut à une époque la fierté de la France, il en est devenu la honte. Honte à cause des retards, honte à cause de la dégradation de son réseau secondaire. Et je ne crache pas sur la Région, je pense que l'État devrait mettre beaucoup plus là-dessus. L'État se cache derrière son petit doigt ou, plutôt, derrière son TGV. Cela est inacceptable.

Ce n'est certes pas à la Région de payer les pots cassés, mais c'est à elle d'exercer d'énormes pressions sur l'État. Sinon, que veut dire « Contrat État-Région » ? Quand on fait un contrat, il faut être deux.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GODEFROY.

Madame de CRÉMIERS a la parole.

Mme de CRÉMIERS. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais intervenir sur le fonds Renaissance ; on va sortir des pénalités et du TER.

Les mesures de confinement ont évolué, mais elles durent. Dès le mois d'avril, la Région a mis en place, avec la Banque des Territoires et les EPCI volontaires, le fonds Renaissance pour les entreprises de moins de 20 salariés. De leur côté, les EPCI ont contracté avec la Région pour pouvoir subventionner les entreprises jusqu'à 5 000 euros. Les modalités d'examen des dossiers et les secteurs d'activité éligibles pour la subvention sont à la main des EPCI.

Côté avances remboursables, la Région et ses partenaires, à travers ce rapport, se sont adaptés aux délais qui s'allongent et à l'incertitude qui grandit. On peut se féliciter, et je le dis aussi aux différents élus de cette assemblée qui siègent dans les EPCI, que les 73 EPCI volontaires aient également, côté subventions, aient allongé les enveloppes pour tenir sur la durée, avec ces nouvelles incertitudes qui arrivent.

Côté tourisme, six mois après le lancement du fonds Renaissance, nous savons que les entreprises du tourisme, majoritairement des restaurants, représentent un tiers des dossiers acceptés. La Région a choisi cette fois-ci d'abonder la part subventionnable de manière spécifique pour les restaurants indépendants qui ont subi une fermeture administrative prolongée.

Avec cette crise, le secteur du tourisme est durement touché. En Centre-Val de Loire, nous avons anticipé de nombreux outils de résilience pour le tourisme, mais lorsqu'un acteur est touché trop profondément, l'aide individuelle devient incontournable.

Une nouvelle politique régionale a émergé au cours de cette mandature en faveur des restaurateurs indépendants. Il s'agit d'une politique permettant de faire rayonner le Centre-Val de Loire comme une région où on mange naturellement bien, en cohérence avec la démarche de la nouvelle marque alimentaire régionale. Au bout de cinq ans, nous arrivons maintenant à maturité pour intégrer les restaurateurs dans un Cap touristique et pour structurer une politique spécifique ; c'est le travail qui nous attend dans les tout prochains mois.

Dans l'urgence, le choix a été fait d'abonder de 1 000 euros les besoins de rénovation des restaurants après une longue période de fermeture.

En ce qui concerne les hébergements touristiques qui n'y ont pas accès, même s'ils n'ont pas été contraints à une fermeture administrative, ils n'ont que 5 % de taux de remplissage et ils doivent de toute manière assurer les frais fixes. C'est pourquoi je travaille sur un dispositif supplémentaire d'urgence, au sein du Cap Hébergement, pour accompagner les investissements aux rénovations incontournables, qui sera valable pour les hébergeurs également dès le début 2021.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame de CRÉMIERS.

Monsieur MOULAY a la parole.

M. MOULAY. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Très brièvement.

Monsieur le Président, vous avez encore récemment rencontré les associations de la Région, afin d'exprimer votre soutien et exprimer le soutien de la Région dans ce contexte de crise, et, comme on le sait tous, les associations, composées de bénévoles mais aussi de salariés, ont été durement touchées par la crise sanitaire avec une perte de revenus d'activité, une baisse de soutien financier et, encore plus inquiétant, une fuite des bénévoles. L'attente des associations, dans ce contexte de crise et d'inquiétude, est immense.

J'en profite pour dire qu'on peut ici, comme ma collègue Audrey ROUSSELET le fera pour les agents de la collectivité, rendre hommage à toutes ces associations qui se donnent beaucoup.

La Région Centre-Val de Loire n'a pas attendu la crise pour soutenir les associations, avec plus de 9 millions d'euros engagés en 2020 au travers du CAP' Asso.

Quelques chiffres très rapidement. 331 postes aidés à partir de 297 projets aidés, ce qui correspond à 1 107 postes induits actuellement en Région. Le nombre total de CAP'Asso en cours, 2018-2020, ce sont 980 CAP' Asso pour 1 109 postes aidés directement, soit 2 826 postes induits grâce au dispositif CAP' Asso.

Monsieur le Président, vous avez décidé d'aller encore plus loin en réunissant récemment un comité de pilotage exceptionnel au vu de la situation, pour instruire des demandes urgentes d'aide à l'emploi associatif, un comité de pilotage qui s'est réuni la semaine dernière dans ce contexte de crise exceptionnelle. Pourquoi ? Parce que sans les associations, il n'y aurait pas de sport, sans elles, il n'y aurait pas de culture, sans elles, il n'y aurait pas de solidarité, parce qu'elles sont porteuses de valeurs, de projets, d'innovation sociale et sont créatrices d'emplois, de lien social et de vivre-ensemble.

Dans ce contexte de crise, les associations ont été soutenues sans relâche par la Région et il était donc indispensable, au moment de cette crise, de poursuivre ce soutien très fort en direction des acteurs associatifs, parce que nous portons des valeurs dans la mise en place de nos politiques régionales, parce que les associations participent, elles aussi, au développement de nos territoires, parce qu'elles sont proches de nos concitoyens, parce qu'elles soutiennent notre jeunesse, elles soutiennent notre environnement, elles soutiennent nos entreprises et nos solidarités.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur MOULAY.

La parole est à Monsieur COUEILLE.

M. COUEILLE. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai sur le fonds Renaissance.

La création en urgence de ce fonds régional baptisé Renaissance, destiné à l'aide des entreprises de moins de 20 salariés par une avance remboursable de 5 000 à 20 000 euros, s'inscrit dans le cadre du plan régional de soutien des entreprises et de l'emploi, doté initialement de 47 millions d'euros. Mis en place le 15 mai, doté de 12,5 millions d'euros au mois d'octobre, il est aujourd'hui doté de 12,73 millions d'euros et, outre la Région et la Banque des Territoires, il est porté par 73 EPCI.

La consommation de cette enveloppe était de 31,86 % le 15 novembre et de 44,06 le 20 novembre, soit une augmentation de 12,2 points en 5 jours.

Quelle est la cause de cette soudaine accélération ? Est-ce un comité départemental qui se serait tenu entre ces deux dates ?

La mise en place au profit de la restauration d'une aide sous forme d'une subvention forfaitaire de 1 000 euros et d'un complément sous forme d'avance sans intérêt ni garantie pour des aides comprises entre 5 000 et 20 000 euros nous semble pertinente, tant

cette profession essentielle à la filière touristique et symbole de l'art de vivre à la française est aujourd'hui menacée de quasi-disparition dans certains endroits par la prolongation de la fermeture administrative jusqu'au 20 janvier 2021 au moins.

Serait-il possible de connaître l'aide globale envisagée au profit de ce secteur ?

Dans un souci légitime de réponse rapide aux besoins, l'étude des dossiers est faite par un comité départemental *ad hoc*, et jusqu'au 26 septembre, le Président de Région était autorisé par l'État à octroyer directement les aides. Depuis cette date, il revient à nouveau, et c'est normal, à l'assemblée délibérante d'approuver toutes les aides.

Sur les 362 dossiers acceptés pour un montant de 5,78 millions d'euros, on remarque que seuls 22 dossiers ont pu bénéficier des 20 % supplémentaires d'aide additionnelle octroyés aux dossiers répondant aux critères environnementaux de la COP régionale. Ce chiffre montre bien ce que nous avons déjà relevé, à savoir que les entreprises sont dans une logique de survie, en particulier toutes celles qui ne pourront rouvrir qu'en 2021, et il nous semble incongru de conditionner 20 % d'une avance remboursable à ce genre de condition.

La répartition par domaine d'activité apparaît logique avec, en tête, la restauration, les industries manufacturières, le tourisme, le commerce de proximité et les activités culturelles.

En revanche, la surprise vient de la répartition géographique de ces aides. En effet, l'Indre-et-Loire, département le plus peuplé de la Région, arrive en tête des montants attribués. L'Indre, le moins peuplé, arrive en seconde position et l'EPCI de Châteauroux se classe premier devant Tours Métropole en nombre de dossiers, alors que le Cher arrive en dernière position pour le nombre de dossiers, donc pour le montant total attribué.

L'Exécutif peut-il nous apporter une explication ?

Le rebond de la crise Covid et le deuxième confinement ont continué à fragiliser le tissu économique et il est compréhensible de vouloir prolonger le fonds Renaissance jusqu'au 30 juin 2021. Et si porter le différé de remboursement à 18 mois contre 12 initialement et la durée de remboursement de 3 à 5 ans peut se concevoir, la prochaine majorité régionale se devra d'être rigoureuse quant à l'impact qui en découlera sur les finances de la collectivité.

Enfin, nous souhaiterions savoir comment le Fonds d'avenir et de soutien au tourisme, le FAST, destiné aux entreprises faisant moins de 500 000 euros de chiffre d'affaires et porté par BPI France, les régions Hauts-de-France, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire, s'articulera avec le fonds Renaissance.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur COUEILLE.

La parole est à Monsieur ROULLET.

M. ROULLET. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur le fonds Renaissance, qui a été évoqué, pour rappeler un certain nombre de choses concernant ce dispositif qui est novateur et, en même temps, concernant les financements et les volumes de financement.

Il s'agit d'un dispositif qui est très apprécié, d'après ce que je connais sur les territoires, car c'est un dispositif qui est très simple et réactif. Ce sont les comités locaux, composés des représentants des communautés de communes, représentants aussi de la Région, mais aussi les chambres consulaires et les organismes instructeurs qui siègent à ce comité et qui prennent des décisions, décisions dont on pouvait faire part immédiatement à ceux qui avaient déposé leur demande. Aujourd'hui, on est dans une nouvelle procédure, car la Commission permanente doit se prononcer, et c'est vrai que, là aussi, nous sommes réactifs puisqu'on profite de cette session pour passer un certain nombre de dossiers d'aide et, je l'espère, les valider.

Ce dispositif a évolué très rapidement. On avait au départ un différé à 12 mois, et on est passé de 12 à 18 mois. On avait aussi une période de remboursement qui était de 3 ans, on l'a passée à 5 ans et, en outre, on a considéré que ces mesures pouvaient être rétroactives, c'est-à-dire qu'elles pouvaient s'appliquer aux dossiers déjà acceptés, à la condition, bien évidemment, que les porteurs de projet le souhaitent, car certains ont fait des schémas de remboursement et ils souhaitent peut-être rester sur ce qu'ils ont prévu.

Ainsi, un prêt à hauteur de 20 000 euros pour les entreprises de 20 salariés, qui le souhaitent.

Parmi tous ces chiffres mis en avant, je prendrai un chiffre qu'il faut regarder, car c'est celui qui est vraiment important : 1 363 emplois concernés, confortés, je ne dirais pas sauvés mais qui peuvent peut-être l'être totalement. Et quand on regarde cette crise sociale et économique, ce qui vient principalement à l'esprit, ce sont les disparitions massives d'emplois dans des grandes entreprises. Je me réfère à ce que je connais ; à Issoudun, La Halle à Issoudun, ce sont 292 emplois. Dans l'esprit de nos concitoyens, dans l'esprit de tout le monde, la crise, c'est cela. Mais la crise, elle frappe aussi les territoires au plus profond d'eux-mêmes. Et quand on parle de fonds Renaissance, d'entreprises de moins de 20 salariés, on s'adresse à ces entreprises de territoire et on s'aperçoit que le volume d'emploi qu'elles représentent est tout à fait considérable. Et, au-delà du volume d'emploi, c'est aussi le lien social dans ces communes, quelle que soit l'activité artisanale, quelle que soit aussi l'activité commerciale ; on a aidé par exemple des restaurants, des cafés, on a aussi aidé des artisans, des commerçants en tous genres. On est donc véritablement au plus près des territoires.

S'agissant des départements, il y a évidemment des différences. Par exemple, l'Indre-et-Loire et l'Indre ont été citées, ces différences tiennent au fait que ces deux départements, à mon sens, se sont beaucoup plus appropriés le dispositif que les autres. Il y a eu – je parle pour l'Indre, que je connais bien – un relais très important de la Chambre de métiers, de la Chambre de commerce, et nous, avec les collègues, on a fait de l'information auprès des territoires. Le fait qu'il y a plus de dossiers sur ces deux départements que sur d'autres ne veut pas dire que ces départements sont plus impactés que les autres par la crise. Le sujet n'est pas là. Le sujet, c'est qu'il y a peut-être encore malheureusement une méconnaissance de ce dispositif sur d'autres territoires.

On a donc un dispositif tout à fait réactif et, tout à l'heure, a été mise en avant, je crois que c'est Nicolas FORISSIER, la question de la consommation des crédits. C'est un dispositif qui est relativement récent et c'est vrai qu'on est quand même sur un volume de près de 13 millions d'euros, donc un volume très important, et, effectivement, si on était à 8, on aurait un taux de consommation qui serait plus élevé, il faut prendre cela en compte.

Sur le Conseil régional, c'est 4 750 000 euros qui sont apportés. Même chose sur la Banque des Territoires. Et, pour les EPCI, c'est 3 500 000 euros. On a donc une enveloppe véritablement importante.

Ce qui a été souhaité, c'est de faire évoluer rapidement ce dispositif, je suis revenu tout à l'heure sur les éléments, et là, il est proposé aussi, dans la délibération, qu'on puisse consentir, à l'intention des entreprises de moins de 20 salariés du secteur de la restauration, une subvention forfaitaire de 1 000 euros. On vient donc directement en aide, avec cette subvention, au secteur de la restauration.

Il y a eu 421 entreprises qui ont été accompagnées et je pense qu'il y aura dans les semaines et les mois à venir des demandes supplémentaires, car la crise va, à mon avis, malheureusement s'amplifier. Certaines entreprises ont bénéficié de reports de charge, mais ces reports, il faudra les payer ; les prêts, il faudra les payer. Il y a des entreprises qui étaient déjà fragilisées avant la première vague et qui le sont encore plus avec la deuxième vague.

Je crois que c'est un dispositif tout à fait pertinent, on le voit au niveau de la réactivité du fonds. J'ai vu des porteurs de projet totalement satisfaits de la réponse qui leur a été apportée, en sachant que très peu de dossiers ont été refusés ou ajournés. Par exemple, dans l'Indre, un seul dossier a été ajourné.

Ce que je veux noter, c'est que quand on regarde les dossiers qui sont instruits par les partenaires, on s'aperçoit qu'il y a une très grande variété d'activités. Je parlais du commerce, mais je pense aussi à une entreprise de luminaires, je pense à une entreprise de casseroles, je pense à un ostéopathe, je pense à un ensemble d'activités qui concernent la vie de nos concitoyens. Quand on leur pose la question dans les dossiers, « quels sont vos projets ? », on constate que ce sont des gens qui font preuve d'une grande volonté, qui font preuve aussi d'une grande créativité, dans la diversité, pour essayer de surmonter la crise.

Pour ce qui est de la COP, je pense qu'il y a effectivement des marges de manœuvre. Je peux partager le sentiment de Charles FOURNIER sur les questions d'ingénierie et d'accompagnement. La question qui se pose aussi, c'est qu'il y a beaucoup d'activités qui sont en dehors du champ d'intervention, de préoccupation de la COP. Mais il y a déjà quelques dossiers et je pense que c'est tout à fait encourageant.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Dominique.

Madame TRICOT a la parole.

Mme TRICOT. - Monsieur le Président, chers collègues, depuis la rentrée scolaire de septembre, notre Région a fait un gros travail d'accompagnement au sein des lycées. Ce travail et cette vigilance sont à souligner et les établissements en ont conscience.

Pourtant, plusieurs zones d'incertitude continuent à les angoisser et peuvent être citées.

- La baisse de la dotation Région de 2021. Même si les agents comptables s'accordent à dire que le calcul est juste, cette baisse dans cette période de crise génère une peur de manquer.

- La mise en œuvre des protocoles sanitaires au quotidien.

- La manière d'organiser la ventilation ou le flux humain lors des déplacements, dans les couloirs par exemple.

- Le surcroît de travail pour les agents de la collectivité, engendré par ces protocoles, et la pression que cela fait peser sur eux.

- Que dire des problèmes financiers des familles ? La pauvreté isole et beaucoup restent dans l'ombre, seuls face à leurs difficultés.

- La réforme du baccalauréat, commencée à la vitesse « TGV » il y a deux ans mais qui, finalement, n'en finit plus de s'organiser.

- Enfin et surtout, la limitation drastique des relations humaines, qui oblige cette jeunesse à se retrancher sur elle-même et à vivre en quasi-autarcie alors que nous savons que cette période de construction de soi est déjà compliquée. L'isolement distend les relations, la confiance, la solidarité pourtant indispensables dans cette période de crise. Le corps enseignant se sent abandonné par son ministère dans le marasme de cette crise Covid.

Notre région a beaucoup investi en temps et en accompagnement au sein des lycées, et nous pourrions en attendre autant de l'État, car, à ce stade des plans de relance, ils sont les grands oubliés de cette crise Covid. Il est donc temps que l'Éducation nationale se réveille pour ne pas faire de ces lycéens une génération sacrifiée.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame TRICOT.

Dernière oratrice inscrite, Madame ROUSSELET.

Mme ROUSSELET.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Je vais rester sur la DM3 et je vais vous parler de nos ressources humaines, des ressources humaines de la collectivité.

C'est bien, il lève la tête, parfait ! C'est de vous que je vais parler.

Au travers de cette DM, on peut largement mesurer, au-delà des sommes en euros que cela représente, la mobilisation des agents, tant dans les lycées, dans les ERC qu'au siège, ainsi que l'agilité qu'ils ont déployée.

En effet, le coût de la pandémie ne se comptabilise pas seulement en euros. Les personnels de notre collectivité ont dû faire face, et Madame TRICOT vient de le dire, à une surcharge de travail causée par la baisse des effectifs, car, malheureusement, le Covid n'a pas épargné certains d'entre eux, et, parallèlement, par une augmentation des missions pour la mise en œuvre urgente des politiques nécessaires que nous avons décidées, nous, élus. Tout cela avec des manières de travailler radicalement bousculées. On prône la transversalité, on prône l'échange, on prône le travail en équipe, et là, il a fallu souvent travailler, en tout cas, je parle pour le siège, de chez-soi, de manière individuelle, et nos managers ont dû réinventer tout cela pour garder le lien entre eux.

Je pense notamment au service de la formation professionnelle, où l'objectif du maintien des stagiaires était primordial, je pense aux équipes dans chaque lycée qui ont créé des protocoles assurant la sécurité de nos lycéens et de la communauté éducative dont ils font partie, et, bien sûr, au service RH qui a fait un suivi quasi individualisé des plus de 3 000 agents de la collectivité. Bien évidemment, vous méritez tous largement nos remerciements, mais il fallait que je compresse.

J'en profite pour remercier la directrice générale des services et pour l'encourager, car je crois que ce n'est pas fini. On n'est pas encore au bout.

Ils se sont montrés à la hauteur de la gravité de la situation à un moment où le besoin en service public a été que flagrant, et nous nous sommes engagés à assurer leur protection sanitaire avec du matériel de qualité et en nombre suffisant, en recrutant dans les lycées autant que possible pour combler les absences. Et là, je réponds un peu à ma collègue Madame TRICOT. Vraiment, nos chargés RH font un travail quotidien pour chercher des personnels, pour renforcer les équipes, pour faire en sorte, effectivement, que la charge de

travail ne repose pas essentiellement sur les équipes qui restent en place, en sachant que les agents, également, ont assuré beaucoup d'heures supplémentaires.

Je veux témoigner de leur engagement sur le terrain mais aussi, et je ne le fais pas souvent, de leurs représentants élus qui ont travaillé avec leurs collègues du service RH, notamment au travers du CHS. On a eu des équipes, des représentants du personnel très responsables, notamment en créant un groupe d'analyse et d'évaluation des protocoles sanitaires sur les différents sites sur l'ensemble du territoire.

La prime qui leur est octroyée nous permet de valoriser leur mobilisation et leur sens des responsabilités depuis mars.

Nous agissons, nous, élus, quotidiennement pour accompagner et protéger les habitants de la Région. Alors continuons à le faire au sein de notre collectivité pour nos agents.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci pour cette intervention, Madame ROUSSELET.

Monsieur le Vice-président, à la suite des différentes prises de parole.

M. GRICOURT.- Je vais être très rapide, puisque beaucoup d'élus de la majorité ont répondu aux questions de nos collègues des oppositions.

Sur le fonds Renaissance, Dominique ROULLET l'a très bien évoqué, je voudrais juste dire qu'il y a en effet des disparités selon les territoires, mais que la communication a été bien portée, globalement partout, par les consulaires, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat, les agglomérations, les élus. Et quand on échange avec les responsables de TPE qui pourraient bénéficier de ces aides, certains avaient déjà sollicité les aides de l'État et ils sont plutôt dans une prudence de gestion, d'endettement, et on peut le comprendre.

À côté de cela, il y a d'autres dispositifs qui peuvent être mis en place, initiés par les EPCI dans leur champ de compétences ; cela a été le cas, par exemple, dans l'EPCI de Blois Agglopolys le mois dernier. Devant le constat que certaines TPE, certains petits commerçants, artisans avaient plutôt besoin de trésorerie, nous avons mis en place un fonds spécifique qu'on a appelé « Urgence éco », qui a été voté par l'EPCI. Sur un mois, sur 134 dossiers inscrits, 112 ont été acceptés pour, déjà, un montant de 120 000 euros, en précisant que c'est une aide plafonnée à 5 000 euros, mais ce qui n'est pas neutre. Je reprends l'exemple que j'ai donné ce matin à Monsieur FORISSIER de la commerçante que j'ai croisée hier. Elle a bénéficié de 2 500 euros, plus, précédemment, des aides de l'État et, du coup, elle va même mieux s'en sortir que sur une année normale, ce qui va lui permettre d'investir dans du matériel. Voilà un bel exemple du soutien qui peut être aussi celui des EPCI.

Voilà, Monsieur le Président, en conclusion, on est bien, comme l'a dit Monsieur FORISSIER, sur une DM3 technique qui ne modifie en rien l'équilibre du budget 2020.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-président.

Nous passons aux différents votes inhérents à ce rapport.

Tout d'abord, un vote global, de cette DM3. Il s'agit d'un vote sur les dispositions comprises dans les pages 23 à 29.

(Mise aux voix, la décision modificative n° 3 est adoptée)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates hormis Monsieur VERDIER / Écologiste

Contre : Rassemblement National

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT / Monsieur VERDIER

M. le Président. - Merci.

Les votes des dispositions diverses telles que présentées dans les pages 29 à 35.

(Mises aux voix, les dispositions diverses des pages 29 à 35 sont adoptées)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates hormis Monsieur VERDIER / Écologiste

Contre : Rassemblement National

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT / Monsieur VERDIER

M. le Président. - S'agissant de la convention TER Centre.

(Mise aux voix, la convention TER Centre est adoptée)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates hormis Monsieur VERDIER / Écologiste / Union de la Droite et du Centre /

Contre : Monsieur VERDIER

Abstention : Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT

M. le Président. - Le fonds régional Renaissance.

(Mis aux voix, le fonds régional Renaissance est adopté à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT

M. le Président. - C'est unanime, merci beaucoup.

Nous en avons terminé avec ce rapport et je veux vraiment remercier, très chaleureusement, le Vice-président chargé des finances qui, depuis ce matin, à travers tous nos rapports, nous a fait des présentations et des réponses toujours très précises et pertinentes. Il y a un gros travail derrière. Merci à toi, Marc, pour ce « boulot ».

Nous passons au rapport sur les Petites villes de demain.

C'est Dominique ROULLET qui nous rejoint pour rapporter.

PETITES VILLES DE DEMAIN : APPROBATION DE 6 CONVENTIONS PARTENARIALES

RAPPORT N°7

M. ROULLET.- Monsieur le Président, chers collègues, un rapport vous est présenté sur la question des petites villes de demain. Quelques mots avant d'engager le débat sur la présentation de ce rapport.

Les Petites villes de demain sont un nouveau dispositif qui a été inventé par l'État et qui est proposé aux territoires. Il est porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires et, en ce qui concerne notre Région, qui a été l'une des toutes premières à avoir une liste de communes qui ont été retenues, c'est le Comité interministériel de la ruralité, qui s'est réuni le 14 novembre dernier, qui a retenu en Région Centre 89 projets pour 99 communes dans notre Région.

Il y aura, dans le cadre de ce dispositif « Petites villes de demain, » des crédits, je dirais très modestes, peut-être pas à la hauteur des enjeux, car d'après ce que je sais, ce sont 230 millions d'euros de crédits nouveaux qui iraient en direction de l'ingénierie. C'est vrai aussi que les territoires concernés ont besoin de chefs de projet et d'expertise de montage de dossiers, et je pense que cette somme, même si elle est modeste et fléchée essentiellement sur l'ingénierie, est la bienvenue.

Il n'y a donc pas, pour l'instant, de crédits nouveaux de la part de l'État, l'État qui est très inventif en termes de dispositifs, mais très précautionneux en termes de financement. On avait posé la question au préfet de Région en ce qui concerne « Territoires d'industrie », il nous avait indiqué dans cet hémicycle qu'il n'y avait pas de crédits nouveaux en plus de la part de l'État et que c'était la même chose pour le dispositif Cœur de ville. Ce sont des crédits qui existent, qui sont globalisés, harmonisés dans le cadre de ces dispositifs.

Je dirais qu'en Région Centre, cette question des Petites villes de demain ne nous est pas étrangère. Je rappelle que nous avons identifié au niveau régional une armature territoriale qui est actée dans le SRADDET avec 2 métropoles, 6 agglomérations et ce qu'on appelle 16 pôles d'équilibre ou pôles d'animation ou villes moyennes, comme on les appelait il y a quelques années. On a une armature territoriale intéressante avec des pôles qui produisent des équipements et des services, qui rendent service et qui intéressent un territoire, autrement dit qui ont un rayonnement sur ces territoires.

L'intérêt de ce dispositif « Petites villes de demain », c'est qu'il identifie un certain nombre de villes, qu'on appelle petites villes, de moins de 20 000 habitants, qui, en raison de situations qui peuvent être très différentes, sont des villes fragilisées. Pour identifier ces villes, l'État, qui a décidé de retenir telle ou telle commune, a pris un certain nombre d'indicateurs qu'on connaît parfaitement. C'est par exemple la situation du logement, le logement social, les logements vacants, le taux de chômage, les niveaux d'emploi, un certain nombre d'éléments sur les services qui sont portés et proposés à la population. C'est un ensemble d'indicateurs qui sont mis en œuvre chaque fois qu'on fait une étude sur un territoire.

Ce sont ainsi 230 millions d'euros pour l'ingénierie avec des financements qui peuvent s'élever pour le chef de projet à 75 %. La Région est évidemment partenaire de ce dispositif avec un autre partenaire qu'on connaît bien qui est la Banque des Territoires.

Face ce dispositif en Région, la question est de prendre en compte la situation qui est la nôtre. L'ingénierie qui est proposée pour ces Petites villes de demain doit déboucher sur l'identification de projets dans tous les secteurs de la vie de nos concitoyens. Toutefois, en Région Centre, on a les contrats régionaux de solidarité territoriale, qui eux-mêmes portent un projet de territoire. La question est donc de savoir quel est l'apport supplémentaire de ce dispositif en Région Centre.

Je crois que l'apport supplémentaire, c'est de prendre en considération peut-être beaucoup plus fortement et de façon identifiable des territoires fragilisés en raison d'un certain nombre d'éléments et de faire en sorte qu'on puisse concentrer un certain nombre de moyens en direction de ces territoires. Mais, je le répète, les projets sur ces Petites villes de demain existent déjà.

Lorsqu'il y aura le bilan à mi-parcours, lorsqu'il y aura de nouveaux contrats, il sera peut-être possible de revenir sur ces projets et d'en identifier de nouveaux, mais je pense que ce sera relativement modeste par rapport à la situation actuelle.

Deuxième élément, je disais que l'État était inventif, il invente en effet beaucoup, mais ce sont les autres qui paient, et, en même temps, on est confronté à une harmonisation des dispositifs. Vous avez les contrats régionaux de solidarité territoriale, vous avez Action cœur de ville, vous avez Territoires d'industrie, vous avez les contrats de ruralité, vous avez le dispositif de revitalisation commerciale et, demain, vous aurez ce fameux contrat qui est en fait la traduction territoriale du contrat de projet État-Région qui sera le contrat régional de relance et de transition écologique qui a vocation à intégrer l'ensemble des autres dispositifs, l'ensemble des autres contrats. J'espère que ce sera de l'intégration et non pas de la neutralisation des autres dispositifs. En effet, se pose la question aujourd'hui de la place et du rôle de l'État qui, à travers ce dispositif, j'en ai un peu le sentiment, semble vouloir reprendre la main et apparaître sur les territoires.

Cela dit, en Région Centre, on est, je pense, avec les contrats régionaux, très présent sur les territoires, en particulier dans ce qu'on appelle les Petites villes de demain.

Il y aura donc des conventions qui seront signées, des conventions d'opération et de revitalisation des territoires pour l'ensemble des communes qui ont été identifiées. En fait, c'est un dispositif qui s'inspire très fortement du dispositif Bourg-centre qui a été initié en Eure-et-Loir.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, Monsieur le Président, sur ce nouveau dispositif.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Vice-président, pour cette présentation.

Madame de PÉLICHY, vous avez la parole.

Mme de PÉLICHY. - Merci, Monsieur le Président.

Étant une commune lauréate pour ce dispositif « Petites villes de demain », je ne vais pas cracher dessus, je pense que chaque maire qui pourra bénéficier du dispositif en est plutôt heureux. Malgré tout, nous avons quelques questions.

On a eu une réunion de présentation dans le département du Loiret vendredi dernier, c'est donc « tout chaud, tout frais », mais cette réunion n'a malheureusement pas dissipé un grand nombre de questions que je me pose sur le dispositif « Petites villes de demain ».

Vous l'avez souligné, son articulation avec différents dispositifs déjà existants n'est pas claire du tout, à commencer par le dispositif ORT, dont on peut se demander si ce n'est pas un dispositif mort-né, arrivé à peine six mois auparavant, sur lequel nous avons eu de très nombreux allers et retours avec l'État sur les conventions potentielles que nous pouvions signer, pour, finalement, voir le dispositif « Petites villes de demain » arriver. Ce dernier semble le supplanter et en tout cas avoir exactement les mêmes objectifs avec des instruments supplémentaires, instruments dont on nous dit toutefois qu'ils sont encore en construction et qu'on verra plus tard ce qu'on pourra exactement en faire. Forcément, tout cela interroge.

Ce n'est pas du tout votre responsabilité, mais je pense qu'il est nécessaire de se demander si l'État ne met pas un peu la charrue avant les bœufs sur ce dispositif. On est tous très heureux de voir que des fonds, des instruments et de l'accompagnement verront le jour pour aider nos territoires à rester en vie, à survivre malgré la métropolisation galopante qu'on subit depuis quelques années.

S'agissant du rôle de la Région dans ce dispositif, je me posais la question de la manière dont cela allait ressortir dans les futurs CRST. Jusque-là, dans les CRST, il y avait des pôles d'animation. Ainsi, y a-t-il 99 pôles d'animation dans les CRST actuels comme on compte aujourd'hui 99 Petites villes de demain ? Comment va-t-on glisser de l'un à l'autre ? Va-t-on garder des pôles d'animation en plus des Petites villes de demain ?

Surtout, la Région compte 1 841 communes, dont 99 sont sélectionnées pour être Petites villes de demain. Notre crainte est que, finalement, on entraîne une plus petite métropolisation en fléchant une part importante de nos CRST vers le programme « Petites villes de demain » pour permettre leur cofinancement avec l'État et la Banque des Territoires au détriment des territoires encore plus petits, lesquels ont un besoin vital du soutien de la Région, puisqu'on le sait, il est beaucoup plus compliqué d'obtenir de la DETR ou de la DSIL quand on est une commune de 800 ou 1 000 habitants que quand on est une commune de 5 000 habitants.

Comment tout cela va s'articuler et pouvez-vous nous apporter la preuve que le financement du dispositif « Petites villes de demain » ne se fera pas au détriment des plus petites communes ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame de PÉLICHY.

Monsieur NICAUD a la parole.

M. NICAUD. - Merci, Monsieur le Président.

Sans refaire toute la présentation que Dominique a faite, puisqu'il a très bien expliqué les choses, j'ai moi-même, ville choisie dans ce programme, les mêmes questions que Constance de PÉLICHY et, en fait, on se demande si cette opération n'est pas qu'une opération de communication. Le pays dont je fais partie, qui s'appelle le Pays de Valençay en Berry, voit son CRST se terminer dans un an et on ne sait pas trop comment tout cela va pouvoir s'articuler.

Ce qui est important pour nous, ce sont les annonces qui ont été faites, à savoir le fait de pouvoir bénéficier d'ingénierie, du soutien de la Banque des Territoires. Mais, aujourd'hui, rien n'est clair, et si, Constance, vous avez eu une réunion la semaine dernière, nous, nous avons été « bons élèves » dans l'Indre car nous l'avons eue pratiquement dès le départ – Dominique y avait d'ailleurs assisté –, et, pour ainsi dire, on nous avait dit « amenez vos dossiers, premiers arrivés, premiers servis ». C'est quand même un peu surprenant et on peut en effet se poser des questions par rapport à tous les autres systèmes de subventionnement, à savoir la DSIL, la DETR, la relance DSIL, le CRTE qui est en train de se mettre en place, les ORT dont tu nous parles. Tout cela est très flou. On ne sait pas, à l'heure actuelle, quel type de convention on va passer avec l'État. Pour les recrutements des chargés de mission, là aussi, ce n'est pas clair du tout.

Voilà, il y a beaucoup de questions qui sont posées et, cher Dominique ROULLET, je crois que tu auras des difficultés à nous expliquer ce soir comment tout cela va fonctionner, car toi-même, tu te poses des questions.

On peut être surpris aussi quand on voit ces actions menées au niveau des territoires, quand on voit le montant des investissements qui sont réalisés par la Région ; chaque année, ce sont environ 70 millions d'euros qui sont attribués au titre de la solidarité, et Constance de PÉLICHY se demande si cela ne va pas être au détriment d'un certain nombre d'autres territoires. Tout cela n'est pas clair, cela a besoin d'être qualifié, d'être certifié. On est dans le flou le plus complet. Cela dit, ravi, malgré tout, de faire partie du programme.

M. le Président. - Tout à fait. Merci beaucoup, Monsieur NICAUD.

Monsieur de LA RUFFIE a la parole.

M. de LA RUFFIE. - Merci, Monsieur le Président.

Vous nous demandez d'approuver les six conventions qui seront régularisées avec les Conseils départementaux dans le cadre du programme national « Petites villes de demain ».

Ce programme est cousu main pour les petites villes de moins de 20 000 habitants et s'inscrit dans le cadre du plan de relance national. Il prévoit en substance une aide de 3 milliards d'euros sur six ans.

Si on regarde le verre à moitié vide, on pourrait critiquer et rappeler que cette aide est bien moins importante que les 40 milliards d'euros dilapidés par l'État au titre de la fumeuse politique de la ville. Mais si on regarde le verre à moitié plein, on se dit que 3 milliards pour 1 000 petites communes ou groupements de communes, dont une centaine en Région Centre, cela représente une moyenne de 3 millions pour chacune d'elles. Alors, ne rechignons pas et regardons le verre à moitié plein, et nous voterons bien évidemment pour cette résolution. Nous sommes, vous le savez, fondamentalement favorables à toutes ces mesures qui permettront de redéployer de l'aide technique et financière aux petites communes, délaissées depuis des décennies.

Néanmoins, deux remarques s'imposent. Pourquoi l'État n'a pas agi plus tôt ? Et pourquoi la Région n'est-elle pas intervenue plus tôt ?

Sur le rôle de l'État, nous le savons depuis plusieurs années, le modèle de ce gouvernement, comme d'ailleurs des précédents, et c'est à cela qu'on les reconnaît, c'est l'ultralibéralisme, l'ouverture à outrance des frontières avec la délocalisation de nos industries, la dérégulation et le tout, bien sûr, avec la complicité de l'Union européenne et de Madame MERKEL. Dans ce contexte, seuls survivront Paris et sa proche banlieue, quelques grandes régions et les grandes agglomérations désormais estampillées du statut privilégié de métropoles.

C'est dans ces conditions que nous assistons depuis des années, voire depuis des décennies, à un phénomène de paupérisation extrême de nos campagnes et de nos petites villes, autrefois gratifiées de l'appellation de chefs-lieux de canton. Ce phénomène est parfaitement décrit par le géographe Christophe GUILLUY qui évoque cette France périphérique aux abois, qui contraste tellement avec l'embourgeoisement des villes-centres.

Certaines communes rurales ont tout perdu : leurs commerçants, leurs services publics, leurs gares, leurs distributeurs automatiques de billets et même leurs maires, qui hésitent bien souvent à se représenter aux élections. La révolte des Gilets jaunes sur les ronds-points – les vrais, pas les crypto-marxistes – n'aura rien changé et la réponse de l'État avec ce grand débat national a été ridicule.

En définitive, il aura fallu que le virus chinois grippe notre économie pour que ce gouvernement daigne enfin s'intéresser à nos petites villes. Mais n'est-il pas trop tard, Monsieur le Président, car le pire pour cette France périphérique est sans doute à venir.

Alors, quel a été le rôle de la Région jusqu'à présent ? Il est frappant de constater, lorsqu'on examine attentivement ce rapport que vous nous soumettez, que le dispositif « Petites villes de demain » *stricto sensu* n'est pas présenté en première page ; il n'est abordé qu'à la 7^e page, au paragraphe 3, parce que, avant cela, sont exposés les objectifs du SRADDET, puis les engagements passés de la Région avec notamment les CRST.

On a l'impression que vous tentez de prendre les devants face aux éventuelles critiques qui pourraient vous être adressées, en vantant les opérations passées et en cachant certains choix critiquables. Il est vrai que dans six mois ou plus, les Français retourneront aux urnes et que vous n'avez aucune certitude quant à votre éventuelle réélection, d'autant que votre bilan en matière d'aménagement – équilibré – du territoire restera très moyen, voire médiocre. N'oublions pas que vous n'avez cessé d'encourager la création totalement artificielle et déconnectée des réalités de ces deux métropoles, lesquelles concentrent tous les services et toutes les richesses de ce territoire mais qui restent et resteront en définitive des villes moyennes.

N'oublions pas non plus que vous n'avez jamais osé contribuer au développement des infrastructures routières, qui relèvent elles aussi de la compétence de la Région comme l'a dit tout à l'heure Michel CHASSIER, qui aurait permis de désenclaver certaines de ces petites villes. L'exemple récent de l'échangeur autoroutier de Langeais nous le confirme.

Nos concitoyens doivent savoir qu'en réalité vos majorités sont à l'origine de ce désert rural que vous avez semé en soutenant ces métropoles et en refusant de contribuer au désenclavement de certaines communes, préférant investir dans les mobilités dites douces. Et ne me dites pas qu'il ne faut pas opposer les territoires entre eux, car c'est vous, vos politiques, vos prédécesseurs et votre politique mondialiste et dogmatique, qui avez créé ces inégalités territoriales irréparables.

En définitive, vous n'êtes plus la gauche, vous n'êtes plus le peuple, vous ne représentez que quelques privilégiés métropolitains ou quelques édiles locaux. Les électeurs sauront vous le dire dans six mois et vous pousserez alors des cris d'orfraie en expliquant que nous vivons une grave crise démocratique.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur de LA RUFFIE.

Monsieur MECHIN a la parole.

M. MECHIN. - Président, chers collègues, l'État nous prouve une fois de plus notre clairvoyance. Nous connaissons en tant qu'élus locaux, dans une Région majoritairement rurale, l'importance des petites villes, ces lieux de résistance où les petits commerces survivent tant bien que mal, où les services publics sont de moins en moins présents, où, parfois, et cela est rare, nous pouvons trouver des médecins. Ce sont ces collectivités qui font vivre notre Région ; elles font partie de notre ADN. Nous sommes conscients des drames qui les touchent, de la désertification médicale, démographique, économique qui y sévit.

Notre majorité a depuis longtemps choisi de les soutenir en investissant directement auprès d'elles. Nous n'avons pas attendu l'État. Avec le SRADDET, nous avons identifié clairement ces pôles d'équilibre et de centralité, nous avons établi une feuille de route pour mener avec eux les transitions sociales et environnementales qui deviennent si urgentes. Avec les contrats régionaux de solidarité territoriale, nous accompagnons les communes pour rénover leurs bourgs, créer des emplois, investir dans les infrastructures publiques, l'industrie, les commerces. Chaque année, notre Région participe à la réfection d'une place, à la création d'une boulangerie, au tracé d'une piste cyclable, à la construction d'un gymnase, etc.

Le développement culturel n'est pas en reste. Le dispositif « Projets artistiques et culturels de territoire » subventionne les arts dans nos campagnes. Grâce à ces outils, nous pouvons agir auprès de ces villes et villages dans toute leur diversité, car coconstruire avec les petites villes, que certains considèrent comme notre futur mais que nous voyons comme notre quotidien, c'est garantir l'accès aux soins, aux biens de première nécessité et c'est assurer une vie culturelle riche, des circuits courts, un cadre de vie sain. Nous ne pouvons que nous réjouir des 99 communes sélectionnées par le programme national ; il complète à merveille nos actions. Ce ne sera pas un prétexte de désengagement pour la Région, bien au contraire.

Nous nous montrerons vigilants et mobilisés pour répondre aux besoins des habitants et faire face aux conséquences de l'épidémie. Les fonds apportés par Petites villes de demain permettront en partie de réparer les dégâts causés par des décennies de désintéressement au profit parfois des métropoles. Ils devront être conséquents et se poursuivre dans le temps pour réellement changer la donne.

L'aménagement du territoire n'est pas affaire d'effets d'annonce mais se pense sur le long terme. Nous, nous avons choisi la voie de la solidarité, de la justice sociale et environnementale. Où que l'on habite en Centre-Val de Loire, nous ne pouvons qu'espérer de la part du gouvernement une démarche de coordination et de concertation pour mener cette nouvelle politique. Nous resterons vigilants et mobilisés pour nous en assurer.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Monsieur MECHIN.

Pierre COMMANDEUR a la parole.

M. COMMANDEUR. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, le programme « Petites villes de demain » est là pour aider des pôles de centralité existants et des nouveaux pôles de centralité. Je suis heureux de voir la Région et les départements l'accompagner. On sait que la Région accompagne depuis des années, effectivement, ces petits pôles de centralité – je vais les appeler ainsi, le terme « petites villes » peut paraître péjoratif mais je ne le crois pas. Ce sont des villes à taille humaine.

C'est vrai, le dispositif est récent, il peut sembler un peu complexe, mais on peut faire quelque chose.

Si je peux donner un conseil, c'est de taper sur un moteur de recherche « programme petites villes de demain ». Vous arrivez sur une page du gouvernement sur laquelle il y a toutes les informations extrêmement détaillées, avec tous les éléments du programme. Cela vous renverra sur un autre site sur lequel il y a déjà 17 fiches qui sont de ce type, je vais vous les montrer – ce n'est pas très simple, cela demande cinq minutes pour les trouver. Voici l'exemple d'une fiche, il y a 17 fiches comme cela. Ainsi, les communes peuvent s'en emparer directement, sans avoir à passer par des structures plus complexes. Sur chaque fiche, il y a un descriptif, il y a la date. Typiquement, la fiche que je viens de prendre, c'est « cartographie du contexte commercial post-confinement ». C'est la Banque des Territoires qui le gère, c'est un taux de subvention de 80 %, c'est une offre négociée avec un prestataire, sur une prestation courte ou une prestation longue, donc financée à 80 % par la Banque des Territoires. Et il y a une adresse mail qui s'appelle « relance-commer-proxi@caissedesdepots.fr » pour le demander. Voilà.

Cela prend un peu de temps, c'est en train de se mettre en place, il y a des fiches avec, quelque part, un petit côté « self-service » auquel les communes ne seront peut-être pas habituées, mais je pense qu'il faut s'en emparer.

C'est un beau programme d'aide de nos territoires et cela va encore une fois à l'encontre des discours de Guillaume PELTIER qui nous dit qu'il n'y a rien pour les territoires, ou du Rassemblement National qui nous dit qu'il n'y a jamais rien pour les territoires. Eh bien si, la Région est là pour les territoires, mais l'État est aussi là pour les territoires dans leur diversité.

Merci.

M. le Président. - Merci, Pierre COMMANDEUR.

Nous poursuivons avec l'intervention de Xavier NICOLAS.

M. NICOLAS. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

À la lecture de ce rapport, on observe que ce dispositif comprend un soutien important à l'ingénierie, financé jusqu'à 75 %, avec pour cible 89 petites villes de notre Région. C'est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant. Il nous faut aussi et surtout, au-delà des études, accompagner les investissements indispensables à la revitalisation dont les petites villes ont besoin.

En effet, le champ de ces investissements est vaste pour retrouver l'attractivité nécessaire : accueil de professionnels de santé, dynamisation commerciale, amélioration des équipements culturels, requalification et végétalisation des espaces publics, lutte contre les îlots de chaleur, adaptation et rénovation de logements de centre-ville. Or, nos petites villes arrivent aujourd'hui à couvrir leurs dépenses de fonctionnement mais ne peuvent plus investir suffisamment sans les cofinanceurs que sont l'État, la Région, le Département et parfois l'Europe. Il faut donc qu'une partie importante des fonds dédiés à ce dispositif « Petites villes de demain » soit consacrée à l'investissement.

De surcroît, de nombreuses entreprises du BTP sont aujourd'hui en difficulté et dans l'attente de commandes publiques, qui représentent l'essentiel de leur chiffre d'affaires. Les investissements des petites villes permettraient de leur donner du travail et il serait plus sain, au moment où nous parlons tous les jours de relance, de les stimuler en donnant du travail aux entreprises et à leurs salariés qui sont demandeurs que de payer les gens au chômage partiel alors que les besoins existent. C'est le seul moyen de créer de la croissance vertueuse.

Aussi, Monsieur le Président, ne faudrait-il pas, aujourd'hui, flécher des moyens financiers complémentaires, à travers le Contrat de Plan État-Région, à travers les CRST, convention Région-Département, plan de relance, pour justement pouvoir accompagner ce dispositif des Petites villes de demain ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur NICOLAS.

Monsieur ROIRON a la parole.

M. ROIRON. - Monsieur le Président, contrairement à mes deux collègues maires dans le Loiret et dans l'Indre, la réunion en Indre-et-Loire n'a toujours pas eu lieu, elle aura lieu normalement demain.

Mais je voudrais revenir sur la genèse du projet. La genèse du projet, c'est un certain nombre d'associations, dont Xavier NICOLAS fait partie, comme moi-même d'ailleurs, qui avaient demandé à l'État qu'il puisse y avoir une aide spécifique et des études spécifiques pour des villes pôles, pour des villes qui ont une certaine centralité, qui étaient hier des chefs-lieux de canton et qui, d'ailleurs, le sont peut-être toujours. Et on a été en partie entendu. Il faut toujours reconnaître ce qui est une bonne chose pour les territoires et pour l'aménagement du territoire, qui se construit dans le temps.

Avec la Banque des territoires, nous avons eu 3 milliards d'euros pour je ne sais combien de petites villes qui seront reconnues dans le cadre d'une labellisation, pour l'ingénierie, pour les études.

Mais la vraie question, c'est comment demain on va le financer. La Région le fait depuis déjà assez longtemps. Chaque année, 60 ou 70 millions d'euros sont mis dans les contrats régionaux de solidarité territoriale, et Dominique ROULLET l'a rappelé tout à l'heure. Nous avons aussi décidé de faire des contrats de villes moyennes, que nous avons transformées en villes pôles, qui permettent de prendre en compte la centralité d'une ville dans un territoire et les charges de centralité qui peuvent exister.

Je crois que l'exemple de la Région, de ce que nous faisons pour ces villes, c'est l'exemple que devra suivre l'État demain, parce que nous avons un certain nombre de communes, des communes qui ont été retenues, qui doivent avoir des moyens plus importants. Nous avons des populations qui aussi sont différentes et qui ont évolué, qui, pour certaines, viennent de grandes agglomérations, pas forcément, d'ailleurs, des grandes agglomérations de la Région Centre. Elles sont venues vivre chez nous et demandent un certain nombre de services.

Dans le cadre d'un vrai aménagement du territoire, je crois que nous ne pouvons qu'attendre que demain l'État prenne, comme le fait la Région, au sérieux des aménagements importants et accorde des aides substantielles qui feront travailler un certain nombre d'entrepreneurs sur nos territoires et qui amèneront aussi des services. Parce que vivre dans les Petites villes de demain, c'est aussi créer un avenir pour tout notre territoire.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur ROIRON.

Madame PARIS a la parole.

Mme PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Comme le rappelait mon collègue tout à l'heure, ce dispositif « Petites villes de demain » est un aveu de l'urgence à réinvestir dans les petites villes de notre territoire, trop longtemps oubliées alors que toute la classe politique au pouvoir n'a cessé de vanter, ces dernières années, les bienfaits de la métropolisation. La densité et la concentration des métropoles étaient perçues comme un atout formidable et contribuaient à leur attractivité.

Mais qui aurait prédit que toutes ces certitudes allaient être balayées par l'arrivée du Covid-19 ? Qui aurait pensé, il y a un an encore, que ce qui faisait l'attractivité des grands pôles urbains allait devenir un enfer pour tous ceux qui ont vécu le premier confinement, enfermés dans des appartements sans extérieur au milieu de villes jadis grouillant de vie, devenues désespérément désertes et angoissantes ?

Le recours massif au télétravail a rendu possible le rêve d'une vie plus proche de la nature, plus calme, dans un lieu de vie plus spacieux avec jardin, le tout à un coût abordable.

La récente enquête de l'institut Kantar, réalisée entre le 28 octobre et le 9 novembre dernier, est particulièrement éclairante sur ce point. En effet, elle révèle que l'attractivité des différents territoires est inversement proportionnelle à leur densité, la campagne étant désormais, pour 56 % des Français, le lieu de vie idéal. Mais ce n'est pas tout. 84 % des Français disent préférer la maison à l'appartement et 45 % d'entre eux une maison de campagne avec jardin. Aujourd'hui, 21 % des Français disent envisager de quitter leur lieu de vie. Du jamais vu. Cette envie est particulièrement marquée chez les habitants des grandes villes, dont 30 % souhaitent en partir, même 36 % pour les habitants de l'agglomération parisienne, qui fait dorénavant office de repoussoir.

Dans ce contexte, les petites villes de notre territoire ont une carte à jouer. Nous devons valoriser leurs atouts. La présence de services publics, de commerces et d'une certaine dynamique est essentielle. Elles doivent en effet jouer un rôle de pivot, de pôle de centralité.

Toutefois, il ne faut pas négliger le fait que tout le monde ne peut pas télétravailler et que les petites villes doivent aussi attirer des entreprises qui participeront à leur dynamisme.

Cela doit passer par la création d'écoparcs d'activité high-tech avec des loyers et une fiscalité attractifs. Chacune des Petites villes de demain doit être dotée d'une offre de santé suffisante, d'écoles, de structures d'accueil de petite enfance et de commerces de proximité. Les marchés hebdomadaires sont aussi très importants. Nous devons également retrouver des animations pour ces villes qui peuvent renouer avec des festivités liées à la culture locale. La qualité de vie est le point d'orgue à développer dans ces petites communes qui, sur ce point, peuvent se démarquer des grandes villes. La valorisation des ressources relationnelles est cruciale et doit passer par un véritable accueil des nouveaux arrivants, qu'ils viennent de la région parisienne ou du territoire même.

Sur ce point, voici quatre idées qui sont à la portée de toutes les petites villes, qui peuvent être mises en place très rapidement et qui peuvent répondre à cette urgence.

- Tout d'abord, nous pourrions accompagner les villes dans la création d'un guichet d'accueil des nouveaux arrivants, de manière que dans chaque commune, on soit en capacité de leur proposer des services clé en main.

- Deuxièmement, nous pourrions aider les communes à organiser des journées d'excursion pour permettre aux nouveaux arrivants de découvrir des lieux incontournables de la ville, de ses environs. Ce serait un moment particulier pour découvrir les acteurs locaux et nouer des liens relationnels.

- Nous pourrions également les accompagner dans la mise en place d'un livret d'accueil répertoriant les bonnes adresses locales et contenant les informations pratiques essentielles de la vie locale. C'est aussi un moyen de valoriser, justement, les produits locaux, les produits du terroir, tout ce qui est vente à la ferme, AMAP.

- Enfin, nous pourrions les aider à instaurer un système de parrainage consistant à attribuer un habitant référent aux nouveaux arrivants, qui serait un contact privilégié pour qu'ils s'intègrent dans la vie locale.

Ce sont des idées simples, mais je pense qu'aujourd'hui il ne faut pas forcément chercher à investir lourdement. C'est parfois aussi dans des petites choses comme cela qu'on arrive à faire la différence.

Nous devons absolument faire en sorte que la taille humaine de ces petites villes permette à chacun d'y avoir sa place et favorise le lien social entre habitants. Cela ne demande donc pas de gros investissements mais nous avons tellement à y gagner.

L'exode urbain résultat de la crise sanitaire actuelle peut être une véritable chance pour nos petites villes. Ne la laissons pas passer.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame PARIS.

Madame RIVET la parole.

Mme RIVET. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous sommes devant un dispositif d'État et nous avons tout à craindre, par expérience, que ce dispositif arrive sans aucun financement. Et cela n'est pas le cas, il y a quand même une progression et en particulier ce financement de l'ingénierie qui me paraît important, et surtout le fait que, contrairement à ce que j'ai entendu, cela arrive dans la logique de notre conception de l'aménagement du territoire, de notre SRADDET, car dans notre SRADDET, nous avons bien inscrit le travail sur ces petites villes et sur ce réseau de pôles.

Monsieur de LA RUFFIE, la situation qu'il y a en Région Centre n'existe pas ailleurs. Il n'y a qu'en Région Centre qu'il y a que des petits pôles, comme cela, qui se désertifient parce que la majorité régionale s'occupe mal des territoires. Non, c'est une situation générale.

On connaît la difficulté de ces petits pôles et, par ailleurs, nous sommes attachés à ce réseau qu'ils forment entre les petites métropoles que nous avons, contrairement à d'autres régions, et l'espace rural. Nous pensons tous que ces petites villes ont un rôle, et leurs difficultés sont essentiellement concentrées dans la rénovation de leur centre-ville. Dans ce domaine, on sait qu'il y a des opérations coûteuses à prévoir, des réorganisations en termes de distribution, commerces, logements, services publics, et des rénovations, en particulier avec l'isolation des bâtiments, qui peuvent être coûteuses. Il y a effectivement à travailler les financements qui pourraient être consacrés à cela, mais il y en a qui s'ouvrent. L'articulation qu'il peut y avoir avec les politiques régionales est donc extrêmement importante.

Je pense que les Petites villes de demain, si elles veulent avoir un avenir, il faut qu'elles jouent la carte de l'originalité, et le temps n'est plus, bien entendu, aux entrées de ville et aux grandes surfaces, qui sont toutes pareilles. Ces petites villes doivent faire jouer leurs spécificités locales, peut-être leur petit patrimoine, et là, je rejoins quelques interventions, peut-être faut-il rechercher des financements spécifiques. Nous avons peut-être, nous, une adaptation, et Dominique ROULLET l'a évoqué, de nos politiques dans les contrats et peut-être faudrait-il les aider à trouver d'autres financements sur ces questions.

Enfin, puisqu'on parle d'articulation et d'accompagnement des territoires, je pense qu'il faut insister sur la participation citoyenne aux diverses étapes de la réflexion sur les projets de ces petites villes. Dans les dispositifs régionaux qu'on peut mobiliser, il y a ceux de la démocratie permanente, de manière que les habitants ou les futurs habitants se réapproprient leur territoire, leur ville, leur centre-ville, et cela, c'est une condition, me semble-t-il, indispensable pour que nous arrivions à une revitalisation sur le long terme.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame RIVET.

Dernier orateur inscrit, Monsieur CHARLES-GUIMPIED.

M. CHARLES-GUIMPIED.- Monsieur le Président, chers collègues, à vingt minutes du couvre-feu, je vais essayer d'être très rapide.

Serge MECHIN l'a dit et je le répète ici, heureusement que nous n'avons pas attendu les lumières de Paris pour éclairer nos politiques publiques locales. Le gouvernement agit sur un problème pour lequel nous nous mobilisons depuis des décennies, qui est la source de l'engagement de beaucoup de personnes ici, notamment de notre collègue Dominique ROULLET, ainsi que de l'ensemble des services de la Région Centre-Val de Loire.

Nous le savons, le sentiment d'abandon des territoires ruraux est prégnant auprès de nos concitoyens.

Proche de chez moi, Saint-Aignan-sur-Cher, commune de 3 000 habitants, est retenue dans ce dispositif. Les atouts de cette collectivité sont nombreux, sa situation géographique lui permet d'exercer des fonctions de centralité territoriale. Traversée par le Cher, elle bénéficie d'un fort potentiel touristique avec le parc animalier Zoo de Beauval et avec de nombreux monuments historiques, ce qui lui a valu d'être classée site patrimonial remarquable. Son lycée, riche de ses 200 élèves et de filières innovantes sur les énergies nouvelles, bénéficie d'une implication totale des acteurs locaux. Mais pour regarder vers l'avenir, Saint-Aignan doit pouvoir compter sur le soutien en ingénierie extérieure, sur le partage d'expériences et de réseaux.

Ce nouveau dispositif permettra ainsi la requalification du quartier des écoles, la rénovation des équipements sportifs, le développement de la mobilité douce par la création de pistes cyclables, la rénovation du centre ancien et la valorisation de son riche patrimoine.

Ces mesures financières ciblées pourront peut-être permettre à de telles communes d'assumer une ambition à la hauteur de leur rôle essentiel pour leur territoire.

Alors oui, nous sommes favorables à ce partenariat avec l'État et les collectivités territoriales, mais les communes doivent rester les locomotives de ce travail, et la concertation doit rester le maître-mot.

Enfin, mon vœu le plus cher, c'est que ces annonces ne soient pas de la simple communication.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur CHARLES-GUIMPIED.

Monsieur le Vice-président.

M. ROULLET. - Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots pour répondre aux différentes interventions. N'étant pas représentant de l'État, il y a certaines questions auxquelles je ne pourrai pas répondre. Cependant, je précise que ce dispositif a été arrêté par l'État sans qu'il y ait une consultation de la Région. Je pense qu'il aurait été de bonne manière de consulter les élus, les associations départementales d'élus, les communes.

Cela étant, je pense qu'il était indispensable qu'on soit partenaire de ce dispositif et qu'il faudra, au niveau de la Région, être capable de se faire entendre et de maîtriser auprès de l'État – je n'ai pas de soucis avec la Banque des Territoires – ce dispositif.

Je rappellerai qu'il y a eu un précédent avec les contrats de ruralité, pour lesquels il y a eu, là aussi, une valorisation d'un certain nombre de projets territoriaux qui étaient présents dans les contrats de pays. On pourrait donc arriver à ce type de situation.

Par contre, il est vrai que quand on prend la carte, on s'aperçoit que c'est quand même un enrichissement de l'armature régionale ; on descend à un niveau plus fin de communes et je pense que c'est une bonne chose.

Toutefois, je partage le sentiment de Madame de PÉLICHY sur la question de l'articulation entre les différents dispositifs dont j'ai parlé. De plus, il y a des communes qui sont effectivement plus petites, et quand on parle d'équilibre des territoires, il faut que chaque commune, quelle que soit son importance, puisse s'y retrouver.

Entre parenthèses, je pense qu'il n'est pas bon d'opposer les métropoles au reste du territoire. Je pense que quand on oppose les territoires les uns aux autres, on oppose nos concitoyens les uns contre les autres, et ce n'est pas une bonne chose. Moi, je suis profondément européen et je pense qu'à l'échelle européenne, on a sûrement besoin de métropoles dans notre pays.

L'accompagnement par l'État, il se fera au travers de fonds qui existent, comme la DETR ou la DSIL. Cela veut dire que l'argent qui sera mis là ne sera pas mis ailleurs. Il ne faut donc pas être naïf par rapport à cela. Je pense que la volonté de l'État, c'est de prendre pied sur les territoires, où il est particulièrement absent et que, par contre, nous, nous devons faire valoir le fait qu'on y était avant lui. Je le disais, l'État va amener ces territoires à élaborer de nouveaux projets, mais ces projets existent pour partie dans le cadre des contrats régionaux de solidarité territoriale. Dès lors, quel sera le plus ?

Pour répondre aussi à Monsieur NICOLAS sur la question des thématiques qu'il a évoquée, je veux dire que ce sont les thématiques des contrats de pays. Quand vous prenez les trois premiers blocs de priorités, on retrouve tous les secteurs qui intéressent la vie de nos concitoyens, que ce soit l'emploi, l'économie, le maillage territorial ou le bien-être social. On retrouve toutes ces thématiques et il faut, si l'État vient sur un certain nombre de projets, qu'il puisse prendre en compte ces thématiques, afin qu'il y ait une cohérence des politiques.

M. le Président. - Merci de toutes ces précisions.

Quelques mots, car que je crois que Dominique ROULLET a dit beaucoup de choses en répondant à vos interpellations, et je veux me joindre à lui pour dire : attention, attention, n'opposons pas les métropoles à la ruralité.

Il y a 600 000 personnes qui vivent dans nos deux métropoles, en Région, sur 2 600 000 personnes, et, dans ces 600 000 personnes, l'immense majorité sont des gens qui connaissent les précarités, les précarités de logement, les précarités de mobilité, les enjeux de la ville avec ses contraintes. Je crois qu'il nous faut vraiment penser, bien évidemment à ce qu'il s'est produit ces dernières décennies, c'est-à-dire une perte d'identité de beaucoup de territoires ruraux, c'est très important, mais il ne faut pas d'opposition.

La question posée par Madame de PÉLICHY, comment les choses vont se passer, aujourd'hui, celles-ci ne sont pas précisément définies du côté de l'État. Ce que nous savons, c'est ce qui a été dit, à savoir qu'il y a des crédits d'ingénierie qui arrivent. S'agissant des crédits d'intervention, l'État prévoit, par une augmentation à la fois de la DSIL et du FNADT, à disposition des préfets, une intervention sur les territoires qui pourrait être doublée. C'est ce qui est prévu dans les dotations des préfets de Région pour le Contrat de plan État-Région, et c'est dans le cadre de cette augmentation qu'il pourrait y avoir non plus des augmentations d'ingénierie mais des augmentations d'actions, de projets plus importantes. Ce doublement dégage une perspective, sur ces temps et à l'échelle de notre Région, de 60 à 65 millions d'euros pour l'ensemble des territoires.

C'est important et je me joins à vous tous et à vous toutes qui avez dit que c'est bon à prendre, que c'est nécessaire et que cela va permettre... Faut-il encore que ce soit à la fois dans la cohérence avec les projets de territoire, d'où les enjeux de citoyenneté, et dans la cohérence avec ce que les autres collectivités font déjà.

Et l'État prévoit d'empaqueter cela dans quelque chose qui va s'appeler le contrat de relance et de transition écologique, ces contrats étant normalement la fusion de tous les contrats existants sur la ruralité, etc. S'il y a un contrat, un seul contrat du côté de l'État, je m'en réjouis. Et ce que j'ai proposé à l'État, c'est que nous puissions, sur les thématiques communes, travailler ensemble, faire converger nos interventions de manière que cela donne à ces territoires la possibilité d'avancer.

En ce qui nous concerne, bien évidemment, nous n'enlèverons rien aux autres territoires. C'est votre préoccupation et vous avez raison, nous n'enlèverons rien aux autres territoires, on ne va pas déshabiller Paul pour habiller Pierre, les petits territoires ; les petites communes pour lesquelles, vous vous en souvenez, on avait abaissé les seuils pour permettre des interventions des CRST, continueront à être dans nos priorités. Mais je veux cette articulation.

Pour finir, je veux vous dire que je prévois dans les tout prochains jours d'adresser à chaque préfet un courrier en disant : la Région a des politiques d'interventions territoriales importantes, au sein desquelles les Petites villes de demain sont comprises, et je vous demande de bien vouloir associer, non pas simplement pour le financement mais aussi pour la mise en projets conjoints, les Régions, les élus régionaux, etc., pour qu'on aille vers cela.

Il y avait un accord de principe à l'échelle de la préfecture de Région, je veillerai à ce qu'il puisse se développer sur chacun des territoires départementaux. C'est à ce prix qu'on aura de l'efficacité. Ce n'est pas pour exister, on a de multiples manières d'exister sur les territoires, c'est pour qu'il y ait de la cohésion et, là aussi, de la simplicité. S'il y a trois ou quatre dispositifs qui s'entrechoquent sur les territoires, comme le disait tout à l'heure Serge MECHIN, on va perdre de l'efficacité.

Il faut au contraire qu'on emboîte nos interventions. C'est dans cet esprit qu'on prend acte, je crois, de cette avancée du côté de l'État et qu'on affirme notre volonté de convergence des interventions pour avoir des solutions à la hauteur des enjeux, car les enjeux sont vraiment très importants.

Nous allons mettre aux voix ce rapport tel que Dominique ROULLET nous l'a présenté et tel que vous l'avez débattu.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT

M. le Président.- Il est voté unanimement par l'assemblée, je vous en remercie.

Nous arrivons au moment où nous allons examiner les vœux. Non, je suis allé trop vite, il y a une communication – heureusement que mon Premier Vice-président est vigilant – que j'avais oubliée, sur les marchés et avenants.

**COMMUNICATION SUR LES MARCHÉS ET LES AVENANTS PASSES DU
01/07/2020 AU 30/09/2020 ET SUR LES ACTIONS CONTENTIEUSES
INTRODUITES ET CLOSES DEVANT LES TRIBUNAUX DU 15/09/2020
AU 20/11/2020**

COMMUNICATION N° 10

M. le Président.- Sur la communication sur les marchés et avenants – il s'agit d'une communication, il n'y a donc pas de vote –, y a-t-il des observations que nous prendrions en compte ? (*Non.*)

Je n'en vois pas, je vous remercie.

Nous passons aux vœux.

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE "POUR
L'INTERDICTION DES ANIMAUX SAUVAGES DANS LES CIRQUES"**

M. le Président.- Je suis destinataire d'un vœu présenté par le groupe Écologiste sur les animaux sauvages dans les cirques.

Qui le présente ? Madame COCHARD.

Mme COCHARD.- Merci, Monsieur le Président.

Voici un vœu qui nous est cher sur la condition animale, pour l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques.

Ces animaux sauvages sont souvent issus de commerces illégaux d'animaux sauvages capturés dans la nature ou éloignés de leurs parents. Les animaux de cirque ne sont pas heureux, ils sont exploités, maltraités, enlevés à leurs familles, à leur milieu naturel, isolés ; aucun animal ne souhaiterait passer sa vie dans une cage, ne sortant que pour effectuer des tours dégradants. Certains s'attachent à leur dresseur par un syndrome similaire à celui de Stockholm, ils cherchent désespérément un contact, contact qu'on l'empêche d'avoir avec ses congénères, alors ils cherchent à tout prix l'interaction, même si c'est avec leur bourreau.

Quand je dis cela, quand je parle de ce que vivent les animaux du cirque, je ne peux pas m'empêcher de faire l'analogie avec ce que nous vivons aujourd'hui en ces temps de confinement et de distanciation, où le manque d'interaction avec nos « congénères » nous fait un peu « tourner chèvre ».

Le célèbre éthologue Boris CYRULNIK nous dit « *les animaux aussi ont des droits* », et on vous présente ici l'article L. 214-1 – si nous ne savions pas ce qu'était le L214, maintenant nous le savons – du Code rural, qui affirme que « *tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce* », et l'article R. 214-17, très important aussi, « [...] *dans un habitat ou un environnement susceptible d'être, en raison de son exigüité, de sa situation inappropriée aux conditions climatiques supportables par l'espèce considérée ou de l'inadaptation des matériels, installations ou agencements utilisés, [général] une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents* ».

Voilà, les droits ont été dits.

Les animaux ont droit au respect, car ce sont des êtres vivants. Nous devons donner aux animaux le droit de vivre sans être torturés par les humains, mais cela nous donne avant tout des devoirs, à nous, et cela vient d'être dit, être humain, le devoir de ne pas torturer, détruire ou rendre malheureux des êtres vivants, quand bien même ils sont différents de nous. Il est dans notre intérêt de respecter le monde vivant, écologique comme animal. Si on le détruit, on se détruit nous-mêmes.

« *Le jour où l'on comprendra qu'une pensée sans langage existe chez les animaux, nous dit Boris CYRULNIK, nous mourrons de honte de les avoir enfermés dans des zoos et de les avoir humiliés par nos rires.* »

Alors bon, mardi 29 septembre, la ministre de l'Environnement Barbara POMPILI a bien fait des annonces concernant des mesures relatives à la protection du droit des animaux, dont l'interdiction progressive de représentations et de reproduction des animaux sauvages dans les cirques, mais, en l'absence d'un calendrier et d'un plan concret, cela reste flou et à l'état d'annonce. De ce fait, il est toujours important de maintenir cette question dans le débat public et de continuer de prendre position en faveur de l'application des mesures dans le cadre réglementaire afin d'assurer une réelle transition pour les animaux des cirques ainsi que pour les professionnels.

D'ailleurs, on vous le dit dans le vœu, déjà, un certain nombre de communes, qui sont citées ici en Région Centre et la liste n'est pas exhaustive, ont pris ces décisions.

En conséquence, le Conseil régional Centre-Val de Loire, réuni le 17 décembre 2020 à Orléans, apporte son soutien aux communes du territoire régional qui ont pris ou prendront position pour des cirques sans animaux sauvages. On demande à nouveau à l'État d'engager notre pays dans la voie de l'arrêt progressif de la présence d'animaux sauvages dans les structures itinérantes, mais avec un réel plan d'action cette fois-ci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci pour cette présentation, Madame COCHARD.

Monsieur COUEILLE, vous avez la parole.

M. COUEILLE. - Merci, Monsieur le Président.

Je serai bref. Ce vœu, comme un vœu que vous avez présenté sur la chasse sous terre du blaireau, cela ne fait pas partie des prérogatives de la Région. La réglementation en matière animale est du ressort de l'État et nous n'avons pas été élus pour traiter de problèmes qui ne sont pas du ressort de la Région.

Par conséquent, nous ne participerons pas au vote.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Monsieur COUEILLE, pour votre intervention.

Madame MAINCION a la parole.

Mme MAINCION. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je prends la parole, parce que je pense avoir quelques liens avec ces animaux, tout au moins par une profession bien particulière.

Tout d'abord, je voudrais simplement redire ici que j'ai bien lu le texte. Quand vous parlez d'études de vétérinaires, j'aimerais bien savoir lesquelles. C'est sûr que vous trouverez toujours des témoignages de vétérinaires. Moi-même je ne suis pas vétérinaire mais on en a accompagné en 40 ans, et je peux vous apporter des témoignages de maltraitance. D'ailleurs, il y en a un cas qui a fait la une des journaux il n'y a pas si longtemps sur les ours, n'est-ce pas, à côté de ma commune, à 5 kilomètres, mais aucun vétérinaire n'avait eu le droit de les approcher.

Pour avoir un avis un peu plus scientifique, je me suis tourné vers la profession vétérinaire, et je vais vous donner des extraits ; ce n'est pas moi qui les ai écrits mais ils sont tellement bien écrits que je trouve qu'il aurait été dommage de vous en priver. Je vais donc vous lire des extraits de ce qui a été écrit par la profession, parce qu'en 2018, il y a une association, que vous devez connaître, One Voice, qui avait interrogé les instances professionnelles. Vous parlez d'ailleurs de la Fédération des vétérinaires européens, je voudrais simplement vous dire que le Conseil de l'ordre des vétérinaires français en fait partie et a voté cette proposition. Cette association a aussi interrogé le syndicat des vétérinaires et je vais vous dire un peu ce qu'ils en disent.

Il a été affirmé clairement que la démarche de cette association vise tout simplement l'interdiction de toute présence animale dans les spectacles, et je voudrais dire que nous avons le droit d'avoir un avis différent.

Les vétérinaires interviennent dans l'ensemble des lieux de présence des animaux pour apporter les soins que leur état nécessite. Ce sont les interventions qui assurent le respect d'un aspect fondamental du bien-être animal, l'accès aux soins.

La question posée doit tout d'abord être bordée par deux définitions.

D'abord, celle des animaux sauvages. Quels sont les animaux visés ? La faune sauvage captive issue de la reproduction en captivité ne relève pas de cette définition. Or, la quasi-totalité des animaux présentés par les cirques sont issus de ce mode de reproduction et ne sont en aucun cas prélevés dans les milieux naturels. Je dois dire d'ailleurs que tout prélèvement dans le milieu naturel, toute importation illicite, etc., vous savez que c'est effectivement puni très sévèrement et que cela doit être dénoncé. Ces cas particuliers, nous sommes tous d'accord, doivent être dénoncés.

Concernant les cirques itinérants, quelle réalité recouvre ce terme ? Voici les exigences de l'arrêté du 18 mars 2011, dont vous avez cité une partie : les animaux doivent être entretenus et entraînés dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux, à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé. Il fixe pour chaque espèce un niveau technique de condition d'hébergement. Je dis bien pour chaque espèce.

À la suite de la position exprimée par la Fédération des vétérinaires européens et à la lumière de ces deux définitions, la profession a souhaité se faire entendre, éclairée par les éléments scientifiques.

Comme souvent dans notre pays, les textes de loi sont nombreux, vous en avez cité, ils existent, la législation est très bien faite, mais leur application est dénuée de moyens suffisants. Je rappelle l'exemple des ours, que tout le monde connaît, les vétérinaires n'y ont jamais eu accès. On avait des doutes, des rumeurs, on a dénoncé aux services vétérinaires tout ce qu'il fallait, tout avait été fait depuis qu'ils étaient installés sur le secteur.

Il est cependant évident que le contrôle des installations itinérantes est plus complexe que celui des installations fixes. Là, c'était une installation fixe. Qu'est-ce qu'il se passe dans les communes ? Combien de maires se sont fait avoir ? « Allô, voilà, je voudrais venir, je suis en panne, il y a une commune qui fait faux bond, est-ce que je peux venir ce week-end, je suis embêté, mais, vous savez, je n'ai pas d'animaux. » Alors, vous savez, on se fait prendre une fois, deux fois, trois fois et puis, en fait, il y a des animaux qui gambadent, il y a une cage avec un lion, et cela ne fait pas plaisir.

Ainsi, pour avoir participé, avec l'Association des Maires de France, à quelques conférences et quelques rencontres avec les gens du cirque, on a effectivement constaté qu'il y avait des mauvais coucheurs, et ces mauvais coucheurs, il faut les combattre. Il y a des maires qui ont fait le choix, entre autres – c'est une des raisons, ce n'est pas la seule –, de ne plus recevoir des cirques avec des animaux.

La préservation des animaux sauvages dans leurs biotopes originaux est une priorité. Le prélèvement d'animaux pour le spectacle de cirque contrevient à toute politique de préservation. Les vétérinaires ne peuvent qu'approuver l'interdiction des animaux sauvages prélevés dans la nature. On est tous d'accord là-dessus.

En ce qui concerne les conditions d'entretien nécessaires au bien-être des animaux dans les installations itinérantes, les contraintes imposées par les normes visées à l'arrêté du 18 mars – que je vous ai cité, qui date de 2011 – paraissent dissuasives de tout amateurisme lorsqu'elles sont respectées. La gestion de ces populations dans une base de données unique devrait – je ne sais pas si c'est fait – venir renforcer ces dispositions.

Il est évident que nous ne partageons pas l'avis selon lequel l'interdiction des installations itinérantes représenterait une amélioration du sort de ces animaux. Pourquoi ? Le devenir de ces animaux, si l'interdiction de leur présence dans les spectacles intervient, ne semble guère préoccuper les militants de l'interdiction. Je suis désolée, c'est une réalité.

En revanche, nous nous interrogeons sur les conditions dans lesquelles ils pourraient poursuivre leur vie. La remise en liberté dans le biotope originel est une utopie vouée à l'échec, et les structures d'accueil ne paraissent pas dimensionnées pour un placement massif. Cela, sans même envisager le modèle économique de cette action.

Plus largement, la question qui nous est posée est celle de l'acceptation de la présence d'animaux sauvages ou non dans les spectacles. La volonté abolitionniste de certains est liée à leur conviction d'une maltraitance obligatoirement associée à l'apprentissage du spectacle, même s'il y a des cas où cela a existé.

Voilà, le groupe ne partage pas cette opinion et nous voterons contre.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame MAINCION.

Dernière intervention, celle de Monsieur GRICOURT, puis je le passerai aux voix.

M. GRICOURT. - Merci, Président.

Notre collègue a bien rappelé les considérants qui motivent ce vœu, et Madame MAINCION les a également rappelés. J'avais aussi noté la déclaration de la Fédération des vétérinaires d'Europe, de juin 2015. C'est aussi la prise de conscience de notre société concernant la question tout simplement du bien-être animal, ainsi que l'émergence d'une nouvelle culture du cirque qui refuse le dressage et la captivité d'animaux.

Dans le vœu présenté par nos collègues Écologistes, il est rappelé que de nombreuses communes – on pourrait dire partout en France, en Europe aussi, mais celles qui sont citées sont dans notre Région – ont pris cette initiative.

Ainsi, j'allais dire que notre groupe, s'appuyant sur ces éléments, est favorable au vote de ce vœu.

Personnellement, je le suis d'autant plus qu'en février 2020, j'ai proposé non pas un vœu mais une délibération au Conseil municipal de Blois, qui a été validée à l'unanimité des groupes du Conseil municipal, ce qui m'interroge sur la position aujourd'hui, la non-participation au vote des élus du Rassemblement National, puisque deux d'entre eux étaient dans mon Conseil municipal, et sur le vote contre du groupe UDC, puisque j'ai aussi, dans la constitution de mon Conseil municipal, des membres qui se reconnaissent dans vos formations politiques respectives.

Ainsi, en soutien à toutes ces communes, il n'est pas choquant que le Conseil régional se prononce, et le groupe SRD votera favorablement ce vœu.

M. le Président. - Je mets aux voix le vœu tel que présenté.

Ah, Pierre COMMANDEUR souhaite s'exprimer.

Pierre ?

M. COMMANDEUR. - Oui, très rapidement, je m'abstiendrai sur ce vœu. Je comprends le besoin, mais, finalement, les zoos comme Beauval, que nous soutenons, ne sont pas très loin d'être des cirques fixes. De ce fait, par cohérence, je m'abstiendrai sur ce vœu, même si je comprends que cela semble...

M. le Président.- Structures itinérantes.

M. COMMANDEUR.- Oui, j'ai bien compris, mais si je suis cette logique, c'est un cirque qui ne bougerait pas. Ce n'est pas que cela, il faut de la protection animale, il faut ce genre de chose, mais, par cohérence, je m'abstiendrai sur ce vœu.

M. le Président.- OK, merci.

Je mets aux voix.

(Mis aux voix, le vœu du groupe Écologiste est adopté)

VERDIER *Pour : Écologiste / Socialistes, Radicaux et Démocrates hormis Monsieur*

Contre : Union de la Droite et du Centre

VERDIER *Abstention : Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT / Monsieur*

NPAV : Rassemblement National

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE SOCIALISTES, RADICAUX ET
DEMOCRATES "POUR L'ABANDON DES ARTICLES LIBERTICIDES
21,22,23 ET 24 DE LA PROPOSITION DE LOI "SECURITE GLOBALE"**

M. le Président.- Le deuxième vœu, déposé par le groupe SRD, s'agissant de la loi « Sécurité globale ».

Madame PIDOUX.

Mme PIDOUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues, ce vœu s'appuie sur le débat qui, en ce moment, traverse le Parlement, l'Assemblée nationale et qui devrait arriver au Sénat, qui traverse également la société, qui, à notre avis, étudie un texte qui remet en cause nos libertés fondamentales, nos valeurs républicaines et qui ne garantit pas notre égalité devant le droit ou encore la liberté de chacun.

Bien évidemment, nous reconnaissons la nécessité d'avoir une police, des gendarmes et des militaires formés, équipés et en nombre. Nous n'oublions pas qu'au moment des attentats de Charlie Hebdo, de l'Hyper Cacher, du Bataclan, des femmes et des hommes qui composent les forces du maintien de l'ordre et de la sécurité, ces femmes et ces hommes, nous les avons pris dans nos bras et nous les avons remerciés. Nous avons besoin d'une protection forte et respectée.

Néanmoins, nous avons également vu des images insoutenables, insoutenables pour certains membres des forces de l'ordre elles-mêmes, qui posent le discrédit sur une partie de ces fonctionnaires et qui, pour nous, font que la loi doit être retirée pour une partie de ses articles, car elle ne garantit pas, du coup, l'égal accès aux droits et la possibilité de dénoncer des actes de violence qui sont insoutenables et condamnés par certains syndicats de police.

Ainsi, je ne vais pas tout détailler dans le vœu, mais je rappelle le point où nous sommes suffisamment précis.

- « Nous ne pouvons pas permettre à l'article 21 d'imposer le contrôle des images de policiers et de gendarmes.
- Nous ne pouvons pas permettre à l'article 22 de renforcer la surveillance de masse avec l'utilisation de drones.
- Nous ne pouvons pas permettre à l'article 23 de porter atteinte au principe constitutionnel d'égalité devant la loi, de nécessité des peines, de proportionnalité et d'individualisation des peines.
- Nous ne pouvons pas permettre à l'article 24, quelle que soit sa réécriture, de limiter notre liberté d'expression et celle de la presse. »

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, nous considérons que la liberté ne doit souffrir d'aucune exception, que la garantie de notre liberté ne doit souffrir d'aucune exception, l'égalité également, les valeurs républicaines, tout comme les règles constitutionnelles.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Trois remarques.

D'abord, Madame PIDOUX le rappelle elle-même, ce texte est devant le Parlement, il était à l'Assemblée ces dernières semaines, il doit maintenant aller au Sénat, et c'est vraiment un sujet qui est du ressort du Parlement. Il n'est pas, je le pense vraiment, du ressort du Conseil régional. Alors, on peut toujours exprimer, effectivement, des avis, et tout cela, en fin de session, est plus une forme de posture, mais c'est le Parlement qui légifère. Faut-il le rappeler.

Deuxième remarque, la question de la sécurité des personnes et des biens, mais surtout des personnes, est une question absolument majeure qui traverse l'ensemble de la société et qui est une des préoccupations principales de nos concitoyens et de nos concitoyennes aujourd'hui. Cela, personne ne pourra le nier et personne ne peut nier qu'il faut apporter des réponses. De plus, et je crois qu'on pourrait aussi être d'accord là-dessus, moi, personnellement, je pense que si on appliquait correctement les textes déjà existants, et cela aurait pu être le cas sur certains dispositifs de la proposition de loi issue de la majorité actuelle au Parlement, cela serait largement suffisant.

Cela étant, je pense qu'il faut donner un signe fort de la volonté de la nation de prendre toutes les mesures permettant d'assurer la sécurité des personnes, y compris des forces de l'ordre. Et j'ai bien entendu ce que vous avez dit, il y a des images insoutenables, mais il y en a dans les deux sens. Moi, je suis toujours assez surpris de voir, sur les chaînes d'info par exemple, qu'on montre, avec force débats et retours d'images, certaines attitudes qui sont des dérives de la part de certains membres des forces de l'ordre – cela peut arriver, comme dans n'importe quelle coopération, il y a toujours un petit pourcentage – et qu'on ne montre pas de la même façon, comme cela a été encore le cas récemment, des policiers à terre, tabassés par ce qu'on appelle des black blocs ou des gens qui sont des infiltrés dans les manifestations et qui, d'ailleurs, nuisent profondément, quels que soient les sujets, aux gens qui veulent manifester pour exprimer une opinion ou une tension sociale. C'est donc un sujet extrêmement complexe.

La loi cherche, au fond, à porter un principe simple, c'est qu'il faut qu'on puisse évidemment filmer et contrôler, c'est important, mais il ne faut pas qu'on puisse identifier par une diffusion d'images ensuite, *a posteriori*, les forces de l'ordre. Et c'est lié à un certain nombre de faits qui ont marqué ces dernières années et qui sont horribles. J'en rappellerai un seul, l'assassinat de deux policiers, un homme et une femme, un couple, sous les yeux de leur enfant de trois ans, je ne sais plus dans quelle commune de la région parisienne, c'était il y a trois ou quatre ans, et il y a eu d'autres faits de ce type. D'ailleurs, je rappelle que l'identification des personnes, des adresses personnelles peut concerner aussi des élus, pas seulement les forces de l'ordre, et il faut donc arriver à trouver une solution.

Dans ce débat, c'est essentiellement l'article 24 qui est concerné, il y a eu beaucoup de réprobations qui se sont exprimées et qui continuent à l'être. Mais j'ai cru comprendre, puisque c'est Monsieur CASTANER, président du groupe En marche à l'Assemblée nationale et ancien ministre de l'Intérieur, qui l'a annoncé hier si je ne me trompe, ou avant-hier, que cet article 24 était retiré, et non pas réécrit. Pour l'instant, il est retiré et le gouvernement, le groupe de la majorité proposera une solution alternative. Cela devrait suffire à répondre à votre inquiétude que vous exprimez très légitimement, et je crois qu'elle peut d'ailleurs être partagée sur beaucoup de bancs.

Je pense que ce débat est compliqué, qu'il ne souffre pas de postures, y compris dans cet hémicycle, et que c'est vraiment le ressort du Parlement, et je le dis comme député, de traiter de cette affaire et de le faire dans la sérénité. C'est ce qu'ont d'ailleurs annoncé le Sénat et le président du Sénat, Monsieur LARCHER, en disant que, dans la sérénité du mois de janvier, quand le texte arrivera en commission et en séance au Sénat, ce débat sera repris et on essaiera de trouver des solutions.

Je pense que le gouvernement l'a dit lui-même, le groupe parlementaire En marche l'a dit lui-même, je suis dans l'opposition mais il faut dire les choses, je crois que ce vœu n'a pas lieu d'être et qu'il faut laisser le débat parlementaire se poursuivre dans la sérénité.

Nous voterons contre ce vœu.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER. - Effectivement, on a parlé dans la journée d'idéologie à l'occasion de certaines interventions, et, en la matière, ce vœu en est une belle illustration.

Et, en même temps, quelle naïveté ! En effet, comment pouvez-vous imaginer un instant que Monsieur MACRON a la moindre intention de mettre en œuvre une loi sur la sécurité globale ? Il ne fait que reproduire la démarche de Nicolas SARKOZY qui a fait voter 10 ou 11 lois sur la sécurité sans jamais aboutir au moindre résultat, la plupart étant inapplicables et...

M. FORISSIER. - C'est faux !

M. CHASSIER. - ...en grande partie inappliquées.

M. FORISSIER. - C'est faux ! Vous regarderez les chiffres, Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER. - En réalité, ces lois...

M. FORISSIER. - La seule période où la délinquance a baissé, c'est celle sous Nicolas SARKOZY.

M. CHASSIER. - Oui. Oui, oui. Il avait interdit les rassemblements dans les halls d'immeuble par la loi. Quand même, cela était assez fort, cela a été très bien respecté. Mais c'est un exemple.

En réalité, ces lois ou propositions de loi sont agitées comme un chiffon rouge dans le but de séduire l'électorat de droite et en même temps de provoquer la réaction de la gauche. Cela fait partie du jeu pour valider la fermeté affichée par l'exécutif. Et vous tombez tout simplement dans le piège, comme le taureau se jette sur la muleta, et en général, cela finit mal pour le taureau.

D'ailleurs, vous avez pu remarquer à quelle vitesse le gouvernement a fait marche arrière après l'instrumentalisation de quelques coups portés à un individu au comportement suspect et à quelle vitesse Monsieur MACRON a lâché les policiers au mépris de la séparation des pouvoirs et de la simple présomption d'innocence.

Je ne vais pas reprendre en détail les quatre articles cités, comme l'a dit Nicolas FORISSIER, le débat est devant le Parlement, mais, tout de même, quelques observations.

Les articles 21 et 24 ont trait à la diffusion des images, mais les mêmes qui refusent qu'on floute les images de policiers – uniquement à destination du grand public, il faut bien le préciser, car il est bien entendu qu'elles resteraient accessibles aux magistrats – ne manquent pas de flouter à la télévision les images des casseurs. C'est étonnant.

L'article 22 est relatif à l'usage des drones, je ne vois pas le problème.

L'article 23 prévoit la suppression des réductions de peine à la suite d'infractions sur des personnes exerçant certaines missions de service public, ainsi que l'élargissement du périmètre des fonctions des professions visées, à savoir l'ensemble des agents de la gendarmerie et de la police nationale, et non pas seulement les militaires et les fonctionnaires comme c'était le cas jusqu'à maintenant, les agents des douanes et de l'administration pénitentiaire, de même que les agents de la police municipale, laquelle n'est pas suffisamment protégée aujourd'hui. Là encore, où est le problème ?

Le Sénat pointe, par contre, l'amateurisme de l'exécutif, la situation d'impréparation générale de ce texte par l'exécutif et il juge nécessaire, et c'est un aspect de la loi que vous n'évoquez pas dans ses articles, de sanctuariser la loi de 1881. Autant nous pouvons comprendre certaines mesures, autant nous serons attentifs sur cet aspect, car nous sommes régulièrement les premières victimes de ces atteintes, non seulement à la liberté de la presse, mais aussi à la liberté d'opinion.

Pour autant, nous voterons contre ce vœu qui cible des articles destinés à protéger les forces de l'ordre, alors que les outrages et violences envers les agents dépositaires de l'autorité publique, toutes catégories confondues, policiers, gendarmes, gardiens de prison et sapeurs-pompiers, ont augmenté de 72 % entre 2000 et 2019 et que les seules violences physiques contre les agents dépositaires de l'autorité ont augmenté de 148 % sur cette même période.

Dès lors, où sont les violences ?

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci.

Monsieur FAUCHEUX a la parole.

M. FAUCHEUX. - Merci, Monsieur le Président.

Pour le groupe Écologiste, notre position par rapport au vœu, c'est que quand on fait un vœu, on ne prend pas une décision pour la collectivité locale mais on souhaite adresser un message à une autorité supérieure, qu'elle soit nationale, européenne ou internationale. Sinon, on a l'autre moyen, qui est de délibérer pour ce qui concerne les décisions de notre collectivité.

Évidemment, je pense, Monsieur FORISSIER, que vous le savez, quand on fait des vœux, c'est pour s'adresser au gouvernement, à tel ou tel ministre ou à la Commission européenne ou encore au Parlement. Je ne comprends donc pas très bien votre argumentation à ce niveau-là, voire cela m'inquiète un peu sur votre conception de ce que sont le Parlement et le débat public et citoyen dans le pays. Mais bon, soit, ce n'est pas le sujet.

Sur le sujet du vœu, nous, notre analyse, c'est qu'aujourd'hui le pays a besoin de renouer une relation de confiance entre la population et la police, ou entre la police et la population. Une relation de confiance, ce sont deux parties, et cette relation de confiance, elle nous semble très abîmée, pour toutes les raisons que vous avez citées, d'abus de part et d'autre.

Et il ne nous semble pas que le contenu de la loi soit de nature à restaurer cette relation et soit de nature, du coup, à permettre à la police de bien assurer son rôle et à la population de se sentir dans une meilleure sécurité, tranquillité publique, de se sentir mieux protégée.

Le vœu qui est présenté propose de retirer les articles 21 à 24, qui parlent de cette question de l'image et de ce qu'on peut en faire. Nous, nous estimons en effet qu'il faut pouvoir utiliser des images et qu'il y a des façons aussi de préserver l'identité des personnes. Ce qui nous intéresse, c'est de pouvoir retrouver, remonter à ces personnes et que les images puissent contenir des matricules. L'enjeu, ce n'est pas forcément que le visage soit visible ou qu'on floute... Il y a des solutions pour y arriver qui seront débattues dans le cadre du débat parlementaire, serein, je l'espère.

Et puis, sur les articles 21 à 24, on a quand même quelques doutes sur l'utilisation des drones et des agents qui peuvent, avec des caméras piétons, prendre des images qui vont être transférées à un centre commun ou à un centre de gestion de ces images. On voit ce qu'on fait de tout cela dans des pays extrêmement démocratiques comme la République populaire de Chine, et cela ne donne pas très envie de mettre en place ce type de technologie aujourd'hui dans notre pays. On est, certes, peut-être un peu plus démocratique que la République populaire de Chine, mais on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve et on ne sait pas ce qu'on peut faire avec ce genre d'image.

Après, il y a l'article 25, dont on n'a pas parlé et on aurait souhaité que le vœu intègre cet article. En effet, permettre à des policiers de garder leur arme en dehors des heures de service et de pouvoir l'utiliser en dehors du service, nous, cela nous semble plutôt dangereux. Cela veut dire des armes à domicile, cela veut dire des armes dans l'espace public ; c'est pour nous quelque chose qui pose problème.

Ensuite, les articles 7 à 19 parlent de la possibilité de privatiser le domaine de la police, avec une extension des possibilités de recours à des polices privées, une extension de leurs prérogatives, ce qui permettrait demain d'avoir des agents de sécurité privés qui pourraient pratiquer de manière routinière un contrôle d'identité ou contrôler encore davantage certains périmètres de l'espace public. Nous, ce n'est pas notre conception de la police, nous souhaitons avoir une police avec des fonctionnaires, un service public, et non pas un « truc » privatisé avec des sociétés qui pourraient demain se comporter comme des lobbys et qui pourraient faire de l'argent sur ce service.

Enfin, dans cette loi, et c'est dommage car c'était une occasion, parce qu'une loi, ce n'est pas qu'un signal, c'est aussi une façon de faire évoluer la politique publique, il manque un volet formation un peu sérieux. Aujourd'hui, en France, on forme un policier en 8 mois. Dans beaucoup de pays européens, on le forme en 24 ou 36 mois, et il est évident que ce n'est pas la même chose. Nous, nous sommes pour une police de qualité et donc pour une formation de qualité des policiers.

Toujours est-il que pour proposer au Parlement de supprimer les articles 21, 22, 23 et 24, pour adresser ce message-là aux parlementaires, nous voterons favorablement ce vœu.

M. le Président. - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Monsieur COMMANDEUR a la parole.

M. COMMANDEUR. - Merci, Monsieur le Président.

On comprend bien que cette loi puisse générer des inquiétudes, c'est normal, il faut être vigilant quand on traite de sécurité. Je crois qu'elle répond à une demande des citoyens, des citoyens français, qui la soutiennent très largement, d'après les sondages qu'on a pu voir. Je pense que cela marque une certaine déconnexion. Ce qui me gêne un peu, c'est la manipulation qui est faite de l'opinion par certaines personnes sur les différents articles, comme sur d'autres sujets, tels la 5G, le Linky, etc. C'est « marrant », c'est toujours les mêmes.

Sur l'article 21, dans ce vœu, il est marqué « *d'imposer le contrôle des images de policiers et de gendarmes* ». Dans l'article 21, ce qui est précisé à la fin, c'est que les caméras seront « *équipées de dispositifs techniques permettant de garantir l'intégrité des enregistrements lorsqu'ils sont consultés dans le cadre de l'intervention* ». Mais les opposants disent que le fait que ces images puissent être utilisées en direct par des PC de commandement, ce sera un moyen de manipuler. Non, dans la loi, il est écrit noir sur blanc que ces images ne pourront pas être manipulées.

L'article 22, « *de renforcer la surveillance de masse avec l'utilisation de drones* ». Quand on est sur une manifestation comme à Paris où il y a des casseurs, un drone qui permet d'avoir des images en hauteur en temps réel, il me semble que c'est très utile pour gérer une manifestation et, justement, pour extraire ces casseurs qui polluent la manifestation. D'ailleurs, ce type de technologie est déjà utilisé par d'autres polices à travers le monde, mais aussi par les pompiers, par exemple, pour intervenir. Lorsque la cathédrale, Notre-Dame de Paris, a brûlé, la police et les pompiers, dans leurs interventions, ont utilisé des drones afin de bien voir comment le feu avait pris et comment intervenir sur cette structure. On a le même genre de chose avec les manifestations.

L'article 23 sur la réduction des peines. J'avoue que je suis assez dubitatif sur cet article, car on sait très bien que les mécaniques de réduction de peine sont utiles pour la pénitencière pour mieux gérer les personnes détenues. Je suis donc assez interrogatif sur celui-là.

Sur l'article 24, qui était le plus mis en avant, j'ai écouté les manifestants à Tours contre cette loi « Sécurité globale », et la plupart disaient « l'article 24 va nous interdire de filmer ». Absolument pas. Ce n'est absolument pas ce qui est inscrit dans l'article 24. L'erreur, peut être, de l'article 24, et c'est pour cela qu'il devra être réécrit, c'est de l'avoir lié au texte de loi sur la liberté de la presse. C'est une erreur, car cet article 24 ne veut pas limiter la liberté de la presse. Il veut éviter qu'on donne sur les réseaux sociaux, parce que c'est souvent là que cela se passe, les coordonnées de policiers à lyncher. Il y a des exemples qui ont été donnés, il y a eu des cas, il y a des gens, effectivement, qui vont sur les manifestations pour filmer des policiers, qui vont rechercher leur identité et la mettre sur les réseaux sociaux. C'est cela, l'objectif de l'article 24, ce n'est certainement pas d'interdire de filmer des policiers. Certainement pas.

Voilà, je suis un peu gêné par cette déformation. Je comprends l'inquiétude, je pense qu'on a plutôt besoin de clarifier et d'expliquer les choses. L'article 24 a certainement besoin d'être clarifié et peut-être qu'il devrait être déconnecté de la loi sur la liberté de la presse.

Mais, évidemment, je voterai contre ce vœu, car je pense qu'il caricature cette loi, qui a besoin d'être améliorée et qui a plutôt besoin d'un consensus sur le sujet.

M. le Président.- OK. Je mets aux voix le vœu qui a été présenté.

M. COMMANDEUR.- Je précise que Fabien VERDIER vote pour, j'ai sa procuration. Moi, je vote contre, Fabien VERDIER vote pour.

(Mis aux voix, le vœu du groupe SRD est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Contre : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National /

Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT

M. le Président.- Comment ?

Non, il n'y a aucune hésitation. Je peux même vous donner le résultat.

Tous les pouvoirs sont donnés, actuellement ?

38 voix pour et 37 voix contre. 39 voix pour, il y a Monsieur VERDIER en plus. Il y a 39 voix pour. 37 voix contre. 39 à 37. Cela se joue toujours sur le fil.

Ce vœu est donc adopté.

Ensuite, nous avons un vœu de l'UDC, un seul vœu de l'UDC qui porte soutien aux commerçants de la Région Centre-Val de Loire.

Qui le présente ? Ce sera Madame GREFF.

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU
CENTRE " SOUTIEN AUX COMMERÇANTS DE LA REGION CENTRE-VAL
DE LOIRE"**

Mme GREFF.- Oui, ce vœu, j'en suis convaincue, fera l'objet d'un large consensus, puisque, depuis ce matin, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, nous avons tous fait le constat que les commerces étaient aujourd'hui confrontés à l'arrêt forcé de leur activité, avaient besoin de notre soutien et que leur situation était très inquiétante.

Depuis ce matin, les uns et les autres, nous avons voté pour que des accompagnements accrus puissent exister et puissent soutenir en l'occurrence les restaurants, mais aussi les cafés, les bars, les hôtels, qui sont au cœur de nos villes.

Monsieur le Premier Vice-président, à Blois, c'est comme cela que ça se passe, on a vraiment besoin d'aider tous les commerces et, en l'occurrence, ceux-là.

Il me semblait important aussi que nous aidions nos petits commerces à reconquérir des parts de marché, à se moderniser, et je sais que l'État le fait aussi, il aide les entreprises qui veulent investir. La Région, dans ce contexte, doit être présente, et si elle se mobilise déjà sur le volet numérique, tous les autres investissements doivent être soutenus.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, nous vous proposons ce vœu pour faire en sorte que la Région apporte un accompagnement sous forme d'aides directes à l'immobilier et assis sur une base mensuelle en soutien aux commerçants devant s'acquitter d'un loyer en période de confinement. Et, on le sait tous, si vous écoutez les médias, la plus grande difficulté des entreprises aujourd'hui, c'est de s'acquitter de ce loyer difficile qui met leur trésorerie à mal. Nous vous proposons donc de le soutenir pour une période du 1^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2021.

Dans ce vœu, nous souhaiterions également que la Région finance 25 % des investissements mis en œuvre par les commerçants, comme je le disais à l'instant, pour qu'ils puissent se développer, voire se moderniser et, surtout, pour qu'ils puissent affronter la dure période qui actuellement les concerne, en espérant que demain leur donnera la possibilité de mieux accueillir leurs clients dans le cadre de cette lutte contre la crise.

Voilà la proposition qui, je suppose, Monsieur le Président, fera un large consensus, car nous sommes tous d'accord depuis ce matin, 9 heures, pour dire que nous avons besoin à la Région de poursuivre notre soutien, quel qu'il soit, pour les acteurs économiques de notre Région.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame GREFF, pour cette présentation.

Nous donnons la parole à Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, comme le dit Madame GREFF, nous sommes unanimes pour dire qu'il faut soutenir, aider les commerçants qui ont été victimes de ce double confinement, en plus, quand on connaît les conditions dans lesquelles cela a été mené, avec la distinction des commerces dit non essentiels, etc., tout le monde est bien d'accord là-dessus.

La seule chose qui m'embête un peu, c'est que ce vœu aurait dû venir, non pas sous forme d'un vœu mais, à la limite, d'un amendement au moment de la DM3. On aurait pu, à ce moment-là, chiffrer et voter des crédits de paiement ou une autorisation d'engager...

Oui, mais c'était possible. Sur une DM, c'est possible. Sur la DM, on pouvait parfaitement proposer des amendements, soit en créant des AP/AE, soit même en créant des crédits de paiement, à condition de trouver les ressources, évidemment ; il fallait bouger un peu le budget, mais c'était tout à fait possible.

Je suis donc un peu gêné, en l'état, de voter le vœu sous cette forme, sans davantage de précisions. On est d'accord sur l'intention mais, sur la forme, on préfère ne pas prendre part au vote.

M. le Président. - Une précision, Madame GREFF. Madame GREFF ? Juste la précision, il n'y avait pas de crédits de paiement dans cette DM, si bien que vous n'étiez pas en situation de faire des plus et des moins. C'est ce qui explique la réponse technique que je donne. D'accord ?

Bien sûr, la réponse technique, elle était pour cela.

Merci à Monsieur CHASSIER.

Monsieur ROULLET.

M. ROULLET. - Monsieur le Président, on a beaucoup débattu tout à l'heure sur la question du fonds Renaissance.

Je voudrais rappeler quand même quelques chiffres en ce qui concerne les commerces de proximité, puisque le dispositif a permis d'aider 62 commerces de proximité pour un montant de 2,3 millions d'euros.

En ce qui concerne les bénéficiaires :

- commerces, 63 aides pour 980 000 euros ;
- restauration, 52 aides pour 711 700 euros ;
- cafés, snacks, 40 aides pour 540 000 euros ;
- pâtisseries-boulangeries, 7 aides pour 100 000 euros.

Le dispositif fonds Renaissance est un dispositif qui est activé pour l'aide aux commerces, mais je rappellerai aussi que la Région peut mettre en avant un certain nombre d'autres dispositifs qui ont été engagés en lien avec l'État, la Banque des Territoires et d'autres partenaires en raison de la crise, dispositifs pas seulement fléchés sur les commerces mais sur l'ensemble de l'activité économique de la Région qui mobilise des fonds très importants :

- le fonds de solidarité État-Région, avec un abondement régional de 16 millions d'euros ;
- le prêt Cap Rebond, qui est destiné prioritairement aux PME, 5 millions d'euros dont 1 million Région ;
- le fonds de prévention entreprises en difficulté à hauteur de 2 millions d'euros ;
- les remboursements des avances consenties par la Région aux entreprises, qui ont été différés ;
- le soutien aux entreprises mettant en œuvre en urgence des productions d'équipements de protection individuelle.

Bref, un ensemble de dispositifs qui existent, et nous considérons donc qu'avec le fonds Renaissance, nous apportons une aide tout à fait significative, avec, en plus, cette question des loyers qui juridiquement n'est pas fondée, puisque je rappelle que les EPCI ont une compétence en matière de foncier et d'aides directes aux entreprises et qu'ils peuvent apporter une aide de 5 000 euros.

Par conséquent, nous ne retiendrons pas ce vœu.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROULLET.

Madame de CRÉMIERS, vous avez la parole.

Mme de CRÉMIERS.- Merci, Monsieur le Président.

On peut rejoindre les attendus de ce vœu, ils ont été effectivement décrits depuis ce matin, mais déjà depuis le début du confinement de l'année 2020.

Il y a quelque chose que je voudrais ajouter. En plus du fait que les grandes surfaces et les plateformes logistiques de la vente à distance aient été favorisées, il y a eu chez les petits commerçants un sentiment d'injustice. Entre le premier et le deuxième confinement, ils ont été exemplaires, ils ont investi, ils ont respecté rubis sur l'ongle tous les règlements et ils se sont, quelque part, sentis punis d'être obligés de fermer.

Face à cette situation, la Région a prévu, en complément des 1 500 euros de l'État, plus de 100 millions d'euros d'aides en direct, avec évidemment d'autres dispositifs. Nous avons beaucoup parlé du fonds Renaissance, je ne vais pas répéter les choses, mais il y a aussi le chèque numérique, les AAP de l'Union des commerçants, nous avons en plus les dispositifs de droit commun avec les Cap Dev'. C'est donc un ensemble d'aides qui, déjà, répondent, et je dirais même que cela interroge, car c'est une décision qui a été prise par l'État sans concertation et sans véritablement donner ni le choix ni des explications. On peut se demander jusqu'où la Région doit s'impliquer, puisque, finalement, elle court derrière un désengagement de l'État qui a véritablement mis le petit commerce en danger.

Je terminerai en disant que ce dont les commerçants ont vraiment besoin, en plus de toute cette aide financière, c'est de mutualisation et d'une garantie de revenus, et là aussi, les élus peuvent le faire, notamment dans la mutualisation des dépenses et la sécurisation de l'emploi. Alors, c'est une piste, pourquoi pas des coopératives d'activité et d'emploi pour les commerçants.

Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas ce vœu qui, en plus, n'a pas la forme d'un vœu. Il aurait pu être un amendement de la DM3. Un vœu est fait pour s'adresser à une instance suprarégionale, et là, on est en plein dans une délibération qui aurait pu être passée en amendement.

M. le Président.- Madame de CRÉMIERS, merci beaucoup.

Je mets le vœu aux voix.

(Mis aux voix, l'amendement du groupe de l'UDC est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates hormis Monsieur VERDIER / Écologiste

Pour : Union de la Droite et du Centre / Monsieur VERDIER

Abstention : Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT

**VŒU PRESENTE PAR L'ENSEMBLE DES GROUPES " LA REOUVERTURE
DES LIEUX CULTURELS EST ESSENTIELLE"**

M. le Président.- Nous terminons par un vœu que les présidents de groupe ont présenté ce matin. On a eu une situation où plusieurs groupes ont présenté un vœu pour la réouverture des lieux culturels.

J'ai moi-même adressé au Premier ministre un courrier sur ce point, et nous avons, avec les présidents, considéré qu'il était souhaitable et peut-être possible d'avoir un vœu commun. Il y a eu un travail ce matin avec les présidents de groupe pour arriver à un texte commun exprimant le point de vue qui rassemble, semble-t-il, l'ensemble de l'assemblée, mais je veux bien évidemment le vérifier.

Je vais d'abord donner la parole à Monsieur FAUCHEUX.

M. FAUCHEUX.- Oui, merci de me donner la parole, Monsieur le Président.

Ce matin, nous avons commencé un travail qui a fait émerger des fondamentaux partagés qui nous permettent de porter ensemble un vœu qui, je pense, permettra d'envoyer un message fort au gouvernement. Nous sommes peut-être la plus petite région de France, mais nous aurons toutes les forces politiques unies pour dire que la culture est essentielle à la vie sociale et à l'émancipation, qu'elle est essentielle à notre humanité et que ce secteur qui est aujourd'hui moins bien traité que les lieux de culte et de consommation doit avoir une équité de traitement, évidemment dans le respect des normes sanitaires.

Je m'en réjouis, d'autant que ce message commun, collectivement porté fait suite à un débat qu'on vient d'avoir sur des vœux qui montrent qu'on est divisé, notamment sur la loi « Sécurité », on n'a pas les mêmes positions, en particulier on n'a pas la même appréciation des conditions pendant lesquelles on peut sortir des revolvers ou pendant lesquelles on peut organiser un certain nombre de choses, mais là, on a réussi à trouver un accord qui nous permet de demander la réouverture immédiate des lieux dès lors que les conditions de sécurité sanitaire sont garanties, en apportant ainsi de la cohérence dans les décisions gouvernementales et de l'équité entre les lieux de culture, de culte et de consommation, et d'apporter notre soutien à l'ensemble des acteurs et des élus qui sont mobilisés, notamment avec le référent-liberté qui a été engagé par des maires de l'agglomération lyonnaise pour soutenir la culture et qui, nous l'espérons, pourra aboutir.

M. le Président.- Merci.

D'autres interventions ?

Madame FAUQUET.

Mme FAUQUET.- Oui, je tiens effectivement à faire la remarque que c'est tellement rare – parfois, des vœux sont adoptés par tous mais présentés par un groupe, voire deux – de constater que là, les quatre groupes ont su s'unir pour défendre cette possibilité de rouvrir.

Je crois que c'est un signe fort pour les acteurs de la culture, mais aussi pour les habitants de notre Région et, au-delà même de ce que contient ce vœu...

Excusez-moi, je suis un peu troublée, mais je viens d'apprendre que j'étais grand-mère !

(Applaudissements)

C'est, pour moi, un signe fort pour les habitants de notre Région aussi de montrer que nous savons être soudés, tous ensemble, dans un contexte aussi difficile pour défendre ces valeurs. Je pense donc que c'est vraiment très important qu'on le vote, oui.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame PARIS.

Mme PARIS.- Je voulais vous dire qu'on était très heureux de pouvoir faire converger nos vœux ce soir, parce que je crois que l'heure est très grave pour les acteurs de la culture, elle est grave pour tous les Français qui sont très attachés aux arts et à la culture et pour qui elle est essentielle.

Je suis vraiment touchée que vous ayez repris cette phrase que je vous relis, car je la trouve très forte : « L'art et la culture sont le propre de notre humanité, ils sont le fruit de notre capacité à ressentir, à nous émouvoir, à appréhender le monde qui nous entoure, à nous ouvrir à quelque chose de plus grand que notre existence même. » Je pense que c'est un bel hommage ce soir pour tous les acteurs de la culture et que ce vœu aura une très grande force par notre union ce soir.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Ensuite, nous avons l'intervention d'Agnès.

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Quelques mots très simplement, bien sûr, pour souligner cette belle unanimité qui ponctue, je trouve, de très belle façon cette session.

Je rappelle en quelques mots le soutien de notre Région à l'ensemble du secteur culturel, avec le maintien des subventions, le fonds de soutien de 1 million d'euros, des systèmes de prêts qui ont été mis en place.

Tout cela a été effectué, mais il est vrai que les artistes eux-mêmes sont énormément lésés, puisqu'il s'agit de personnes dont le cœur même de la vie, c'est de vivre avec les œuvres, d'être à la rencontre du public, et c'est cette vie même dont ils sont privés aujourd'hui. Et, pour nous-mêmes, cela a été dit par mes différents collègues, la culture, c'est effectivement cette ouverture, cette délectation, la rencontre, le partage, et c'est vrai que le système que le gouvernement nous met en place, c'est « on va travailler, on va acheter », point. Or, le supplément d'âme est sans doute effectivement d'être dans cette rencontre avec les autres, avec les œuvres.

En conséquence, bien sûr un soutien unanime à ce vœu, avec effectivement la notion de réouverture dans les conditions sanitaires, mais rien n'est impossible, car on contrôle les jauges, la circulation dans les salles, tout cela est possible. On peut rouvrir les châteaux, les jardins.

À signaler pour quelques privilégiés que nous étions au Domaine de Chaumont-sur-Loire mardi dernier au Conseil d'administration, pour souligner vraiment le désarroi des acteurs de la culture. Tout le décor pour Noël au château, au Domaine de Chaumont-sur-Loire, a été installé, à la fois par une décoratrice et par l'ensemble du personnel qui est très impliqué dans ce décor. Ils ont fini à 17 heures, et à 18 heures ils ont su qu'ils n'allaient pas pouvoir ouvrir. C'est un décor absolument magnifique, qu'on a été quelques-uns à découvrir. Voilà, c'est un désarroi total pour le personnel du Domaine de Chaumont de se dire que tout ce travail ne servira à rien.

Et il faut aussi souligner cette improvisation du gouvernement qui met vraiment les acteurs de la culture dans un désarroi le plus total.

Merci pour cette belle unanimité qui, je pense, fera chaud au cœur des acteurs de la culture.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci Agnès.

Pierre COMMANDEUR.

M. COMMANDEUR. - Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolé de casser l'ambiance, vous n'aurez pas l'unanimité sur ce vœu, et j'ai déjà expliqué pourquoi en Conseil municipal de Tours, parce qu'il y avait la même approche.

Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit sur le monde de la culture. Vous ne ferez pas de moi un ennemi de la culture, j'ai créé une entreprise dans le domaine de la culture avec un ami qui, sur son entreprise, expose des toiles de jeunes artistes, j'achète des livres que j'aime dans une librairie du Vieux Tours. Je ne suis pas un ennemi de la culture.

Simplement, qu'est-ce qu'essaie de faire le gouvernement ? Il essaie de sauver des vies. On va bientôt atteindre les 60 millions de... Les 60 000 morts. Heureusement que ce n'est pas 60 millions, mais ce sont quand même 60 000 familles endeuillées d'ici la fin de l'année, malheureusement.

Qu'est-ce que font les pays qui nous entourent ? On voit bien que depuis la réouverture des commerces de proximité, la courbe de contamination a arrêté de baisser, elle s'est stabilisée. Effectivement, si elle restait stabilisée, on pourrait se poser la question de l'ouverture. On verra d'ailleurs ce que dira le Conseil d'État qui a été saisi sur le sujet. Peut-être qu'il y a une possibilité, mais ce qu'on voit depuis plusieurs jours, c'est plutôt une reprise de l'épidémie, avec ce qui risque d'arriver, à savoir une troisième vague dès le mois de janvier.

Le gouvernement français est clairement le plus libéral dans cette période, je l'ai déjà dit tout à l'heure. L'Allemagne est en train de confiner et les lieux de culture en Allemagne sont fermés depuis début novembre. L'Angleterre est en train de reconfiner. Il y a eu un accord européen sur les stations de ski qui sont toutes fermées, sauf en Suisse. En Suisse, je le répète, le directeur de l'hôpital de Zurich a demandé la fermeture de toute activité dans le pays. On parle de sauver des vies.

Alors, effectivement, c'est dur, c'est injuste de manière générale pour les acteurs de la culture, pour les artistes, pour lesquels c'est plus qu'un métier, c'est une raison de vivre. Ainsi, ce cri du cœur, je l'entends, je pense que tout le monde l'entend. Personne n'a envie, dans le gouvernement, de tuer la culture. Ce n'est pas une volonté, c'est une contrainte.

Je vous rejoins sur un point, les termes « essentiel », « non essentiel » m'ont toujours choqué. Finalement, tous ces commerces, toutes ces activités, toute cette culture, c'est essentiel pour nous. Essentiel !

Mais c'est un acteur. Mathieu KASSOVITZ, lui-même un acteur, a dit la semaine dernière : « Finalement, pour voir un film, on peut peut-être attendre un ou deux mois si c'est pour sauver des vies. » C'est cela, la question qui se pose. Parce que le gouvernement...

(Brouhaha)

J'aimerais finir.

M. le Président.- S'il vous plaît !

M. COMMANDEUR.- Est-ce qu'on peut avoir un peu de silence ? J'aimerais finir.

M. le Président.- S'il vous plaît.

M. COMMANDEUR.- Le gouvernement essaie de trouver un compromis entre le maintien des activités économiques, culturelles et la santé des Français. Ce compromis, il est obligatoirement mauvais. Il ne peut être que mauvais, puisque, de toute façon, il ne peut pas sauver toutes les vies, mais peut-être que dans 2 mois, 3 mois ou 4 mois, on aura des familles qui porteront plainte devant la Cour de Justice pour dire « le gouvernement, finalement, a été trop libéral, il a trop ouvert les commerces, et comme il a trop ouvert les commerces, il y a eu plus de morts ». C'est ce qui risque d'arriver.

Et, nous, élus locaux, on a la chance que les décisions soient prises au niveau du gouvernement et pas au niveau local. Ce compromis, il est mauvais, mais la vie professionnelle d'un artiste ne vaut pas plus ni moins que celle d'un restaurateur, que celle d'un chef en cuisine, que celle d'un saisonnier. Un saisonnier, en saison de ski, il va avoir zéro euro, son contrat ne va pas être renouvelé. Au moins, les intérimaires du spectacle ont leurs droits autorisés jusqu'à fin 2021. Alors, ce n'est pas cela qu'ils veulent. Ce qu'ils veulent, c'est exercer leur métier. Mais les restaurateurs aussi, ils veulent exercer leur métier.

Voilà, je voulais juste exprimer cela, parce que, oui, j'entends ce cri du monde de la culture, je pense que tout le monde l'entend. Malheureusement, si jamais on doit augmenter le brassage de population par la réouverture de ces lieux-là, il va falloir en fermer d'autres.

M. GRICOURT.- Il est moins dangereux d'aller visiter le château de Blois avec toutes les précautions...

M. COMMANDEUR.- Mais ce n'est pas le sujet.

M. GRICOURT.- ...que nous avons prises qu'une grande surface, Monsieur COMMANDEUR !

(Applaudissements)

M. COMMANDEUR.- On entend cela tout le temps ! Je vais répondre à cela...

M. GRICOURT.- Et c'est un professionnel de santé qui vous parle.

M. COMMANDEUR.- Tu m'as coupé la parole...

M. GRICOURT.- Cela fait partie des incohérences qu'on a évoquées ce matin sur les mesures gouvernementales.

M. COMMANDEUR.- Tu m'as coupé la parole, mais je vais répondre à cela...

M. GRICOURT.- ...parce que c'est affligeant.

M. COMMANDEUR.- Parce que ce n'est pas le sujet...

M. GRICOURT.- ...c'est affligeant.

M. COMMANDEUR.- Bien sûr... Mais ce n'est pas le sujet. Bien sûr qu'un cinéma...

M. GRICOURT.- C'est affligeant.

M. COMMANDEUR.- Marc, bien sûr qu'un cinéma... Bien sûr qu'un cinéma, c'est moins risqué qu'une grande surface. Bien sûr. Mais ce n'est pas le sujet ! Ce n'est pas le sujet.

Comment tu fais...

M. le Président.- Chut ! S'il vous plaît.

M. COMMANDEUR.- ...quand tu es à la campagne, si tu ne peux pas aller en grande surface pour habiller tes enfants, acheter de quoi te nourrir ? Cela s'appelle la pyramide de Maslow, il y a des besoins qui sont vitaux...

M. GRICOURT.- Mais qu'on impose des règles aux grandes surfaces.

M. COMMANDEUR.- ...et le gouvernement, il répond à... Il répond à ces besoins vitaux.

(Brouhaha)

M. le Président.- Merci.

M. COMMANDEUR.- Voilà, je ne voterai pas ce vœu. Je comprends, mais je ne voterai pas ce vœu.

M. le Président.- OK. Merci.

Chacun... On ne va pas...

(Brouhaha)

Chacun ayant pu s'exprimer, j'ai bien compris que le vœu était porté par l'ensemble des groupes, que Pierre COMMANDEUR nous a expliqué sa position, qui sera un vote contre ou une abstention ?

M. COMMANDEUR.- Contre, mais Fabien VERDIER vote pour.

M. le Président.- Fabien VERDIER vote ?

M. COMMANDEUR.- Pour.

M. le Président.- Pour. On aura donc un contre, celui de Pierre COMMANDEUR, et le reste est...

M. COMMANDEUR.- Je vais m'abstenir.

M. le Président.- Comment ?

M. COMMANDEUR.- Je vais m'abstenir.

M. le Président.- Et Pierre COMMANDEUR s'abstient.

(Intervention hors micro de Monsieur COMMANDEUR – inaudible)

Merci, merci.

(Mis aux voix, le vœu déposé par les quatre groupes est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Madame RAIMBAULT
Abstention : Monsieur COMMANDEUR

M. le Président.- Alors, il me reste bien évidemment à vous remercier pour votre investissement dans cette belle session.

(Interventions croisées hors micro)

S'il vous plaît... On a prévu ce soir que vous puissiez prendre un repas avant de repartir.

Nous avons également, et c'est en lien avec ce qui a été en toile de fond de notre session, Géraldine ARESTEANU, une photographe qui travaille dans notre Région, qui a élaboré un document à partir d'une expérience originale, « 24 heures en réa ». C'était la première phase de l'épidémie, elle a suivi au CHRO pendant 24 heures une équipe médicale et elle a fait une série de photos qui rendent compte de la vie de gens à qui nous devons beaucoup, qui sont des professionnels engagés, passionnés et qui continuent aujourd'hui à se battre dans des conditions qui ne sont pas faciles.

Pour Pierre COMMANDEUR, tu parlais de la vie tout à l'heure, oui, pour la vie, et vous pourrez repartir chacun avec ce document qui est un document de témoignage et qui sera aussi un document souvenir de cette période.

Il me reste à vous souhaiter les meilleures fêtes possible, de bonnes fêtes et à vous retrouver avec grand plaisir en début d'année.

Merci à vous !

(La séance est levée à 20 heures 55)

Le Secrétaire de Séance

Jean-Philippe GRAND

Le Président

François BONNEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François', is written over the printed name 'François BONNEAU'. The signature is stylized and fluid.